
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04329 4628

VIE DE MGR CUENOT



Rennes. — Imprimerie T. Hauvespre, rue Impériale, 4.

VIE

DE

MGR CUENOT

ÉVÊQUE DE MÉTELLOPOLIS

VICAIRE APOSTOLIQUE DE LA COCHINCHINE ORIENTALE, ETC.

PAR

L'ABBÉ CHEVROTON,
Directeur au Grand-Séminaire de Besançon.

Pater noster, qui es in cœlis...
adveniat regnum tuum.
(Matth., 6)





PARIS
P. LETHIELLEUX, ÉDITEUR,
23, rue Cassette, et rue de Mézières, 11.

1870.

PRÉFACE

Il y a, de nos jours, bien des raisons d'écrire la vie des missionnaires et des martyrs. Si notre siècle n'a pas perdu la foi, on peut dire que l'esprit d'incrédulité le travaille profondément. Il a donc besoin qu'on le mette en présence des héros de la foi, dont les mâles croyances ont arraché à J.-J. Rousseau lui-même, cette réflexion de simple bon sens : « J'en crois à des témoins qui se font égorger. »

A côté des incroyants dont le langage et la vie ne diffèrent plus de ceux des païens, il y a des chrétiens mondains qui ne s'occupent que des intérêts de la terre, des chrétiens faibles et timides qui n'osent pas s'affirmer au grand jour, des chrétiens sans ferveur dont rien n'atteste la foi vivante ; à tous, le spectacle des œuvres apostoliques est non-seulement utile, mais presque aussi nécessaire qu'aux premiers.

Chacun sait que le Souverain-Pontife, le grand et bien-aimé Pie IX, dont tous les actes paraissent plus ou moins inspirés et provoquent l'admiration de ses ennemis eux-mêmes, fait ses plus chères délices de proclamer la gloire des martyrs et des confesseurs. Ceux de l'extrême Orient, en particulier, semblent fixer les prédilections de son zèle. Ces pays opiniâtres qui, depuis tant de siècles, s'abreuvent du sang des saints, ne découragent pas son âme d'apôtre. Au contraire, fondé sur le mot de Tertullien et sur le témoignage de l'histoire, la moisson à cueillir sur un tel sol lui paraît devoir être d'autant plus prochaine et plus riche, que la semence de ce sang généreux a été d'âge en âge plus abondante. C'est donc entrer dans ses vues et dans celles de la Providence, aux attraits de laquelle il obéit visiblement, que de publier la vie de ces athlètes magnanimes, afin de rendre plus efficace le culte public dont il leur a décerné les honneurs, en faveur de leurs missions bien-aimées, qui ont été les théâtres de leurs victoires comme de leurs combats.

En effet, les missions d'Orient, toujours entravées, toujours éprouvées, souvent épuisées en apparence, reparaissent toujours plus prospères. Celle de Mgr Cuenot en est un exemple frappant. La main de Dieu est donc là pour les soutenir. Elle est même partout aujourd'hui pour en préparer peu à peu le triomphe. L'œuvre merveilleuse de la Propagation de la foi voit monter le nombre de ses adhérents et le chiffre de ses ressources. Les vocations apostoliques offrent un progrès plus précieux encore. Le Séminaire des Missions étrangères, à Paris, est forcé de dilater ses murs, pour loger les généreuses recrues qui y

affluent de tous les points de la France. Il en est de même des communautés religieuses : Jésuites, Lazaristes, Maristes, Oblats de Marie, Dominicains, Franciscains, Carmes et autres, qui se consacrent, en partie, à l'œuvre admirable des missions lointaines.

Disons plus. Les plus puissants princes d'Occident sont poussés eux-mêmes, sous les dehors apparents du commerce, à lancer leurs flottes, à grands frais, pour aller couvrir de leurs drapeaux la foi et ceux qui la prêchent. N'importe que ces louables efforts irritent souvent au lieu de convertir, il y a là un signe d'en haut et le présage d'un meilleur avenir.

Et pourquoi le feu sacré que le divin maître est venu allumer sur la terre se propage-t-il à ce point, embrase-t-il tant de jeunes cœurs, même dans les deux sexes? On ne le comprendrait pas, si les peuples encore païens, sans parler des hérétiques et des schismatiques des deux continents, ne montraient pas eux-mêmes des dispositions plus favorables à l'évangélisation catholique. Mais toutes les annales contemporaines, celles des missions en particulier, lesquelles sont mieux à portée d'en juger, ne permettent pas de révoquer en doute cette consolante ouverture, bien plus, ces vives aspirations de tant d'âmes aux grâces du salut.

Que des gouvernements aveugles ou intéressés cessent d'opprimer les consciences; que leurs pauvres sujets n'aient plus à trembler sous la menace impitoyable des confiscations, de l'exil, des prisons et de la mort, non-seulement pour eux, mais pour leur famille et leurs amis, et la sainte Eglise de Dieu verra bientôt, selon la parole d'un prophète, accourir vers elle et se jeter dans ses bras, des extrémités du monde, une foule d'enfants nouveau-nés qu'elle ne connaissait pas.

A toutes ces nations infortunées, déjà si chrétiennes par le cœur, Dieu prépare donc des ouvriers pour le jour propice de la délivrance, qu'il saura faire luire pareillement à son heure.

Quel bonheur pour moi, si, en écrivant la vie d'un missionnaire modèle, et en faisant par là ressortir les exemples d'un dévouement vraiment apostolique, je pouvais contribuer pour une part, si minime qu'elle soit, à féconder le zèle de nos lévites bien-aimés, à multiplier parmi eux les messies libérateurs, à consoler enfin dans leur attente impatiente, tant d'âmes auxquelles les seules apparences de l'infidélité pèsent d'un poids si lourd; en un mot, à seconder, comme prêtre, les desseins de la miséricorde divine

sur le monde, n'ayant pas la grâce insigne de le faire comme apôtre !

Il me semble entendre répéter de mille côtés à la fois, les accents plaintifs et brûlants des anciens patriarches et prophètes, et je veux unir ma voix à ces voix pour appeler le Sauveur, dans la personne de ses vrais envoyés, sur tant de frères assis encore à l'ombre de la mort. O cieux! versez-les, ces envoyés bénis, comme une douce rosée : que vos nuées bienfaisantes laissent tomber ces justes désirés comme une pluie de grâces ; et, vous, ô terres ! de votre sein fécond, faites-nous sortir ces libérateurs comme autant de germes de vie, sous les rayons resplendissants de la véritable justice.

J'oserai dire que je suis encore heureux en me livrant à ce travail de haute édification, de satisfaire à divers besoins de cœur qui sont dignes de tout respect. C'est d'abord celui de témoigner à MM. le Supérieur et Directeurs du séminaire des Missions étrangères, mes plus respectueuses sympathies, non-seulement pour leurs personnes, mais encore pour l'œuvre sublime dont le ciel les a chargés. Je remercie, en particulier, MM. Pernot, Rousseille et Guérin, qui m'ont procuré les plus précieux documents, de concert avec M. Perny, qu'une honorable délégation de la mission de Chine retient momentanément à Paris, non moins que la savante composition d'un dictionnaire chinois.

Comment ensuite ne pas me féliciter de l'occasion que les mêmes pères du même séminaire m'ont si gracieusement ménagée, de glorifier, comme elles le méritent aux yeux de la foi, dans une de ces familles qui s'est mise au premier rang par ses services, toutes les familles de nos chers missionnaires français, et surtout franc-comtois que nous comptons en si grand nombre? Qu'elles daignent accepter, toutes, les hommages d'un cœur ignoré, mais profondément reconnaissant pour les sacrifices de dévouement apostolique, que Dieu daigne leur demander, en les associant elles-mêmes à ses plus sublimes œuvres de miséricorde, et qu'elles ont la générosité héroïque de ne pas lui refuser !

Mais qu'il me soit permis de distinguer parmi elles, celle du vénérable Mgr Cuenot dont nous avons à parler. Cette distinction est un acte de pure justice. Dans cette famille, un évêque-apôtre-martyr, quatre prêtres, un lévite et quatre religieuses du même nom ! Quels plus beaux titres de noblesse devant Dieu !

L'un de ces prêtres, Vicaire-général, supérieur de notre grand séminaire et directeur éminent pendant quarante

ans, a été le père toujours respecté de toute une légion sacerdotale, et l'un de ces fils, le plus indigne, celui qui écrit ces lignes, ne peut s'empêcher de verser des larmes de reconnaissance et d'admiration en les traçant. Il y a plus, et cette remarque est aussi glorieuse pour sa mémoire que réjouissante pour nos cœurs de disciples et d'enfants, Mgr Cuenot a été lui-même un des bienfaits de son zèle, d'un zèle tout paternel, et c'est pourquoi il l'appelle constamment, dans ses lettres, son bienfaiteur et son père en Notre-Seigneur...

Nous ferons connaître les autres membres de cette honorable famille, lorsque nous signalerons les notabilités ecclésiastiques et religieuses qui ont illustré le Bélieu, leur pays, depuis un siècle.

Mais c'est un devoir de remercier de suite, et M. le curé de Villers-sous-Chalamont, le digne neveu du vénéré supérieur, et M. le curé du Bélieu, M. l'abbé Rougeot, auxquels je dois les principaux renseignements dont j'avais besoin sur les jeunes années de notre missionnaire-évêque. Je les prie d'agréer ici l'expression de ma vive gratitude, pour l'exquise obligeance qu'ils ont mise à me faire part de tous les faits et souvenirs, de toutes les lettres et pièces qu'ils avaient en leur connaissance et possession.

De plus, qu'ils me permettent de leur associer dans ce sentiment de légitime gratitude, MM. Moniot, ancien curé de Montandon, Cuenot, curé de Goumois, Racine, curé de Saint-Hippolyte-les-Durnes, Villemin, directeur au grand séminaire, tous camarades et amis d'enfance de Mgr Cuenot, tous témoins vivants, oculaires et auriculaires de ce que nous raconterons, ainsi que M. Léonard Boichard, son instituteur, depuis 1813 à 1815 ; tous, saintement empressés d'enrichir les documents écrits, de plusieurs souvenirs précieux : premier tribut de vénération payé à leur vieil ami, qui saura y répondre dignement du haut du ciel !

Enfin, j'ai le doux espoir, en me frottant quelque peu aux saints missionnaires qui sont les favoris et les riches de la Providence, de recueillir pour moi quelques miettes de grâces et d'édification, comme de mériter leur protection devant Dieu, soit pour conduire à bonne fin la grave affaire de mon salut, soit pour remplir avec succès la tâche publique qui m'est imposée, de donner de saints prêtres à l'Eglise, selon les heureuses traditions de cette maison.

Daigne le Seigneur, qu'on honore dans ses saints, accorder cette solide récompense à ce chétif travail, si peu digne de lui et de ses serviteurs ! C'est le vœu le plus cher de mon âme ! *Fiat! Fiat!*

VIE
DE MONSEIGNEUR CUENOT

CHAPITRE PREMIER.

SON PAYS. — SA NAISSANCE. — SES ANNÉES D'ÉTUDES. — PREMIÈRES LUEURS DE SA VOCATION.

A l'extremité *Est* du diocèse de Besançon, dans le canton du Russey, que les vallées profondes et pittoresques du Doubs séparent de celui de Neuchâtel, il y a un plateau qu'on appelle le pays du Riaumont. Il comprend six ou sept villages composant l'ancienne seigneurie de ce nom. Le Bélieu est de ce nombre. Ce mot paraît signifier simplement le *Beau-lieu*, en français et en patois. En effet, le site de ce village est relativement grâcieux. Bordé à l'*Ouest*, au *Nord,* et au *Nord-Est* par des forêts de magnifiques sapins, aux cimes élancées et toujours vertes, il s'incline au *Midi* et forme le petit vallon boisé qui conduit au hameau dit *Sous-Riaumont*, parce qu'il est aux pieds de la colline qui porte les ruines de l'ancien château seigneurial. C'est une dépendance de la commune et de la paroisse du Bélieu. De là, ce village, surmonté de son élégant clocher, apparaît en amphithéâtre, avec les airs d'un petit bourg et la majesté d'une citadelle.

Sa richesse, comme celle de toutes les montagnes du

Doubs, consiste dans les bois, dans les pâturages et l'industrie fromagère qui en est la suite. On ne voit pas que l'horlogerie s'y soit installée et surtout développée comme sur d'autres points de la frontière suisse, et même du département. Besançon en est aujourd'hui un siége remarquable. Elle y compte plus de quinze mille ouvriers, des fabriques de montres en or et en argent, d'une activité prodigieuse, des comptoirs riches et achalandés, une école prospère. Nous verrons, toutefois, qu'elle n'était pas tout-à-fait inconnue au Bélieu, dès le commencement du siècle. La longueur des hivers, et surtout l'encombrement des neiges qui, couvrant le sol d'un manteau de 20 à 30 centimètres d'épaisseur, en moyenne, interdisent tous les travaux du dehors, ont dû faciliter là ce genre d'occupation à la fois lucratif, paisible, propre, sédentaire, tout intérieur, d'autant plus commode qu'il ne réclame qu'un petit coin de la chambre commune et bien chauffée de la famille.

Le Bizot fut d'abord la paroisse centrale ou l'église-mère du pays du Riaumont, depuis le XIVe siècle jusque vers le milieu du XVIIe. Mais l'éloignement et la difficulté des lieux, forcèrent peu à peu les groupes de population à se bâtir des chapelles, qui furent ensuite érigées en chapellenies et en chapelles vicariales. Celle du Bélieu fut terminée en 1626 et eut son vicaire résidant en 1631. Nous ajouterons, plus bas, à ces détails, tous ceux que nous jugerons nécessaires ou utiles pour éclairer et compléter notre récit.

On présume aisément que la sévérité de ce climat, jointe aux agréments toujours graves de la nature, même dans les belles saisons, influe sur la constitution physique et morale des habitants. Pour le corps, air vif et pur, travail des champs toujours modéré, nourriture saine et abondante, mœurs simples et champêtres ; pour l'âme, instruction primaire généralement

solu longée et suivie, éducation religieuse héréditairement concertée entre les pères et mères et les pasteurs : voilà ce qui a toujours fait des enfants de la montagne des hommes vigoureux à tous égards, d'une santé solide, d'une intelligence réfléchie et méditative, d'un caractère ferme jusqu'à l'excès quelquefois; en un mot, des natures patientes, courageuses, merveilleusement trempées pour les grandes choses.

Le saint missionnaire dont nous entreprenons de raconter les travaux et les vertus, en est un exemple frappant. C'est sous cette mâle influence que se développèrent en lui les talents propres à l'apostolat auquel la sainte Providence le destinait. Telle est l'économie ordinaire de l'adorable sagesse de Dieu.

Mais, chose digne de remarque ! à la même époque, une pléïade d'hommes distingués dans le sacerdoce ont donné à cet exemple une autorité singulière, et rendu le Bélieu célèbre pour longtemps dans le diocèse de Besançon; tant il est vrai que les bénédictions de Dieu semblent s'attacher quelquefois à certains lieux comme à certains siècles.

Avant Mgr Cuenot, on voit d'abord M. Théret qui se fit tant estimer et chérir, à Servance, à Ornans, et au chapitre métropolitain, par sa bonté, sa politesse, sa science calme, judicieuse et pratique. Déjà, en 1785, il préludait à un ministère de zèle et de dévouement, en souscrivant, comme clerc minoré, pour l'établissement d'un couvent dit *des Essarts*, destiné à tenir les écoles des jeunes filles. C'est de là qu'est sortie la communauté pieuse et modeste de la Compassion, dont la maison principale est à Villerxexel, dans le département de la Haute-Saône.

Vient ensuite M. Lornot, qui fit avec talent et piété l'oraison funèbre du P. Receveur, à Bonnétage, et qui a terminé sa carrière sacerdotale à Domprel.

C'est, en troisième lieu, M. Ferréel Gaume, que la maison des missions diocésaines, à Ecole, compte parmi ses supérieurs les plus éminents, et qui, en effet, joignit au zèle, à la piété, tant d'affabilité et tant d'élégance dans les paroles et les manières.

En même temps, c'est M. Claude-François Cuenot, d'abord vicaire de Montbénoit, ensuite curé de Bonnétage, puis directeur et supérieur au grand séminaire de Besançon. Nous avons déjà rappelé son nom avec respect dans la préface de ce livre. Mais il faut ajouter ici qu'il a laissé la triple réputation d'orateur solide et brillant, de directeur éclairé et dévoué, de supérieur vigilant et ferme, et qu'il a été celui qui a le plus contribué, par ses conseils et ses bienfaits, à doter les missions et l'Eglise, de l'apôtre de la Cochinchine orientale dont nous allons parler, lequel, entre tous, a fait le plus d'honneur encore à son pays.

Enfin, trois autres prêtres d'un mérite plus commun, MM. Mathieu Gaume, aumônier à Dôle, de son vivant, et chantre de premier ordre; Gilbert Cuenot, curé de Glay, de Myon et de Barthrans; Albert Cuenot, son frère, curé à Damjoux. Ces deux derniers étaient cousins de M. le supérieur du séminaire par leur mère, et de Mgr de Métellopolis par leur père.

Voilà la première partie de la chaîne. Mais, après le missionnaire évêque et confesseur, sinon martyr, qui en est le principal anneau, deux prêtres plus jeunes ont commencé la deuxième partie : M. Gaume, décédé curé à Vernierfontaine, avec la réputation d'un prêtre et d'un pasteur selon le cœur de Dieu; M. Cuenot, curé à Villers-sous-Chalamont, dont il est permis de dire, sans trop offenser sa modestie, qu'il ne dégénère pas, si pesant que soit l'héritage de vertus que lui ont légué et son oncle le supérieur du séminaire, et tous ses autres compatriotes.

On ne doit pas omettre, pour être juste, que les deux MM. Busson ont appartenu au Bélieu par une partie de leur sang. Rose Cuenot, leur aïeule maternelle, était une enfant de ce pays. Ce qui explique pourquoi leur héroïque mère, Jeanne-Claude Boillon, s'y était retirée depuis 1823 ; pourquoi eux-mêmes ont tant affectionné ce lieu de repos, pendant leur vie et après leur mort, puisqu'ils ont choisi là leurs tombeaux, sous la pieuse garde d'une sœur, Mme Roland, héritière de leurs vertus, qui fait encore l'édification de la paroisse. Or, chacun sait combien ces deux frères ont été éminents à tous égards, l'un d'autant plus digne de l'épiscopat, qu'il l'a refusé trois fois, après avoir été secrétaire général du ministère des cultes, directeur du séminaire des Missions étrangères, à Paris; l'autre, curé de Saint-Maurice et Chanoine de la Métropole, à Besançon.

Après cela, qu'on se rappelle que plusieurs religieuses ferventes ont aussi tiré leur origine du Bélieu, sœurs de la retraite, sœurs des Essarts surtout, et on conviendra sans peine que le Bélieu, dans l'espace de quelques années, s'est fait une des plus brillantes couronnes qu'un pays puisse se faire devant Dieu (1).

Eh bien! c'est dans ce pays privilégié que naquit Etienne-Théodore Cuenot, le 8 février 1802. Son père, Alexandre Cuenot, des maisons Lessus, où Bélieu, avait eu le bonheur d'épouser Eléonore Risse, du

(1) C'était vraiment un beau jour celui où ces prêtres vénérables se donnaient rendez-vous, d'abord à la Saint-François d'Assise, fête patronale du Bélieu, dont ils rehaussaient la solennité par leur présence et leurs discours, puis, un des jours suivants, au presbytère, alors qu'ils accueillaient avec tant d'urbanité et de gaieté tous les prêtres du voisinage dont plusieurs citent encore ces réunions comme des modèles de confraternité ecclésiastique.

Narbier, de la maison des Epenoy, qui avait donné des prêtres à l'Église et des notaires à la seigneurie, et au nom desquels on ajoutait l'épithète alors rare d'*honorable*. Ouvrier non moins laborieux que chrétien, il avait cru devoir prendre à ferme au Riaumont, sous le Bélieu, un grand domaine, afin de tirer meilleur parti de la dot assez riche de sa femme, et de sa propre part d'héritage. C'est donc là que son aîné vint au monde. Il fut baptisé le même jour, dans la grange d'une maison voisine, où, pendant la persécution révolutionnaire, les prêtres fugitifs célébraient les saints mystères en vrais missionnaires. M. le curé Bolard venait à peine de reprendre en liberté ses fonctions pastorales. Temps, lieu, ministre du sacrement, tout semblait fait pour assurer à l'enfant une plus grande mesure de grâces.

Dieu, qui est surtout fidèle à récompenser dès ce monde, mais d'ordinaire par des faveurs du même ordre spirituel, tout ce qu'on fait pour sa gloire, parut réunir sur sa tête toutes les bénédictions que son père et sa mère, en particulier, avaient méritées jusque-là. Avant comme après leur mariage, l'un et l'autre avaient montré qu'ils étaient profondément chrétiens. Les retraites qu'ils avaient fréquentées avaient fortifié leur foi et purifié leurs cœurs. C'étaient celles que donnait dans les environs le célèbre P. Receveur, dont on postule actuellement la béatification, et avec les institutions duquel l'enfant, devenu clerc, contractera une alliance spéciale. Un oncle paternel de l'enfant, Joseph Cuenot, n'était ni moins fervent, ni moins généreux dans les luttes religieuses de l'époque. Il avait même eu la gloire de confesser sa foi avec plusieurs autres, nommément avec le P. Busson, de sainte mémoire, dans les prisons de Maiche. Enfin, sa tante Jeanne-Baptiste, dans la même ligne paternelle, avait toujours été dans la paroisse, et elle y resta telle plus de cinquante ans en-

core, un modèle d'innocence, de piété, d'humilité et de charité. Surtout son dévouement sans bornes envers son neveu dura autant que sa vie. On en trouve la preuve réitérée dans la plupart des lettres de celui-ci, et dans le témoignage public que l'opinion locale lui rend encore aujourd'hui.

Nul doute que de tels sentiments n'aient été communs au Bélieu, à raison de la sainteté des pasteurs qui, par un autre privilége de grâce, s'y sont succédés jusqu'à cette heure sans interruption. La reconnaissante admiration du peuple cite en particulier M. Lambelot, vicaire en chef, résidant. M. Receveur, dont il était le compagnon et l'émule dans les œuvres du zèle, a dit de lui: « J'ai trouvé en lui tout l'esprit, le jugement et le courage qu'il faut pour appuyer nos entreprises, des sentiments surhumains, et un génie capable des plus grandes choses. » C'est lui qui fonda, par souscription, le couvent des Essarts, dont nous avons parlé. Sa mort, causée par un excès de fatigue, laissa tout le pays en larmes. C'était en 1788. Il n'avait que 37 ans. M. Denis Bolard lui succèda et continua ses œuvres. Il passa du vicariat de Morteau à la résidence du Bélieu, au moment où commençaient les grandes tempêtes sociales. Mais il n'abandonna pas son troupeau. Retiré ci et là, toujours à peu de distance, il y revenait furtivement pour donner les secours de la religion à ses ouailles, qui ne les reçurent jamais elles-mêmes que de sa main vénérée. Aussi, le pieux enfant qu'il eut la sagesse de discerner et le bonheur de placer dans les voies du sanctuaire, conserva-t-il toujours de lui le plus précieux souvenir.

Cependant, le fermier Alexandre n'était pas heureux dans ses affaires ; ayant perdu à plusieurs reprises une partie de son bétail, il quitta sa ferme et entra dans la douane. Il eut d'abord son poste à l'abbaye de Montbenoit, alors que M. l'abbé Claude-François Cuenot, son parent,

y était vicaire, en 1806 et 1807. Rencontre tout-à-fait providentielle! Celui-ci, avec son coup-d'œil scrutateur et pénétrant, devina dans le jeune Théodore un enfant de bénédiction. Une sympathie de grâce plus encore que de nature l'inclina dès lors vers lui. Bientôt l'occasion se présenta de se ménager de sa part la réciprocité d'affection qui livre la clef du cœur. Dans une visite que l'enfant lui faisait avec ses parents, à l'âge de 4 ou 5 ans, il lui prodigua mille caresses; puis, sachant qu'on prend les enfants par la bouche, il lui remit un cornet de bonbons en lui disant avec un de ces gros rires qui lui ont toujours été familiers : *Quand il n'y en aura plus, tu reviendras.*

C'est l'évêque lui-même qui raconta plus tard ce trait de charmant à-propos et de gracieuse amitié dans deux de ses lettres écrites du fond de sa mission. Il ne l'a jamais oublié. Le ton de complaisance et de douce gratitude qu'il a mis à le rapporter montre même que le petit piége avait mordu juste et fort.

L'enfant promettait toujours d'être sage et de bien prier. On assure même que dès lors, il s'essayait à dire en bégayant qu'il voulait être prêtre, *mais qu'il irait bien loin.*

En 1810, le bon vicaire de Montbenoit fut nommé à la cure de Bonnétage, canton de Russey, et, peu après, le préposé des douanes, Alexandre, était envoyé au poste des Chauvins, près Mouthe, où il resta jusqu'à l'invasion. A ce triste moment, il crut devoir se racheter, à tout prix, du service militaire, pour se conserver à sa famille qui comptait déjà sept enfants. Il quitta même la douane pour un temps, et revint au Bélieu, où son second fils, Théodore, était resté, ce semble, chez sa tante Jeanne-Baptiste, qui était pour lui une seconde mère.

Là il apprit à lire et à écrire dans l'école communale

du village. Un de ses premiers maîtres, M. Léonard Boichard, aujourd'hui vieillard encore vert, lui rend de *vive voix* ce témoignage flatteur : « Il ne mérita jamais ni punition ni réprimande. Outre la bonne tenue, on remarquait déjà en lui l'amour du travail, la patience, la fermeté du caractère. »

Pendant les jours de préparation à la première communion, jours solennels et d'une influence souvent décisive sur le reste de la vie, M. Bolard, dont il avait aussi fixé l'attention dans les premiers catéchismes, le distingua de plus en plus parmi les autres enfants. C'était le plus attentif, le plus recueilli, le plus intelligent. Aussi, comme il arrive presque toujours à cette grande époque, une nouvelle lueur de vocation frappa le pasteur et l'enfant. M. Bolard, qui avait l'œil ouvert sur les besoins de l'Église, parla de l'appliquer aux études, et aux études spécialement préparatoires à la cléricature. De son côté, Théodore se plaisait à répéter qu'il deviendrait prêtre, mais *qu'il ne resterait pas au pays*. Tant il est vrai qu'il y a dans les premiers embrassements eucharistiques, tant pour les âmes bien disposées que pour leurs guides d'office, toute une révélation de l'avenir !

Cependant, son père qui voyait en même temps baisser sa fortune et croître le nombre de ses enfants, était rentré dans la douane, et avait son nouveau poste à la Sommette, non loin du Bélieu. C'est là, dit-on, que Théodore, chargé de veiller, on ne sait à quel titre ni combien de temps, sur le troupeau de l'adjoint Vanier, ami de sa famille, paraissait à peu près constamment tenir à la main, dans les champs, les livres de l'écolier bien plus que le fouet du berger.

De nos jours, qu'on affecte tant d'appeler jours de progrès, sans restriction aucune, mais qu'il faut plutôt appeler jours de confusion et de bouleversement, sur-

tout par rapport aux principes religieux et moraux, il ne manque pas de gens qui, en présence d'une troupe d'enfants, ayant la pauvreté pour partage, se permettent d'accuser les pères et mères d'imprévoyance, et la Providence divine d'incurie.

Mais pendant qu'une fausse sagesse humaine regarde comme un fléau une nombreuse famille, dans une pareille condition, la sagesse divine la considère comme une des plus grandes bénédictions de Dieu (Ps. 127). Laquelle des deux a raison ?

Certes, dans cette question d'une importance majeure, parce qu'elle est d'une désolante actualité, ce n'est pas le témoignage de la foi qu'il s'agit de discuter. Il est infaillible. Le vrai chrétien ne cherche pas d'autre règle. Mais il n'estpas superflu de démasquer, en passant, les contradictions et les ignominies d'un monde qui ne fait tant de mal à l'humanité que parce qu'on ne le connaît qu'à demi, aux rayons peu sûrs d'une raison chancelante.

Je dis ses contradictions. Le monde blâme la stérilité virginale que tous les siècles chrétiens ont exaltée par dessus tout et à l'envi; et d'autre part, il s'efforce de glorifier la stérilité libertine des mariages. Un jour, il n'a de paroles que pour réclamer à grand fracas de littérature et de philosophie, le respect de la vie humaine, sans excepter celle des plus grands scélérats, et, le lendemain, il empoisonne les âmes par les doctrines les plus fatales, et il tue les corps par un libertinage homicide. Peut-il y avoir des contradictions plus flagrantes ?

Je dis aussi ses ignominies. Le monde flétrit et combat sous toutes les formes des vertus sublimes qu'il n'a ni l'intelligence de comprendre, ni la force de pratiquer, et il se fait, en particulier, l'esclave de tous les vices dont il est forcé de rougir en public. Qu'on perce le vernis de civilisation sous lequel il se montre au de-

hors, et l'on jugera entre lui et les oracles sacrés qui ne craignent pas de le dénoncer comme livré tout entier à l'esprit du mal.

Pourquoi donc serait-ce un malheur que la patrie comptât un plus grand nombre de citoyens pour travailler à sa prospérité et veiller à sa défense? La droite raison a-t-elle jamais approuvé une telle maxime?

Pourquoi le monde tient-il si peu à ce qu'il y ait plus ou moins d'âmes au Ciel, d'enfants de Dieu, héritiers de son royaume, frères et cohéritiers de Jésus-Christ? Parce qu'il ne connaît ni Dieu ni l'homme.

Pourquoi partager le pain de sa table et sa place au soleil avec d'autres soi-mêmes, lui semble-t-il un sort affreux? Parce que, dans un aveuglement, qui est le premier châtiment de sa corruption, il ne sait pas voir autour de lui, attentive aux besoins des hommes, avant tout, une Providence clairvoyante et inépuisable, qui nourrit les petits oiseaux sans coopération de leur part, et revêt si magnifiquement les lys des champs sans qu'ils y veillent. Il ne remarque pas même, ce monde insensé, l'inutilité de son étroit égoïsme. Il s'efforce de concentrer, en quelques mains seulement, les fortunes et les jouissances, et voilà que Dieu déjoue à chaque instant tous ces plans, et les déchire comme on déchire une toile d'araignée. Tous les calculs humains faits en dehors de lui et contre lui, loin de rendre plus prospères et plus heureux les individus et les ménages, par conséquent la société entière, n'aboutissent qu'à engendrer les abus, les vices, les désordres et les souffrances de toute nature, préludes, ici-bas, des châtiments de l'éternité!

La même sagesse du monde, plus conséquente ici avec elle-même, ne connaissant que le bonheur de la terre, et ne voyant ce bonheur que dans la richesse, qui seule peut satisfaire les sens, ne parle que de fortune, veut

qu'on s'épuise à chercher la fortune, le jour et la nuit, depuis le berceau jusqu'à la tombe. A ses yeux, l'activité humaine, physique et intellectuelle, ne peut avoir un autre objet. Industrie, travail, commerce, entreprises, spéculations, économie dans le confortable, culture infatigable de l'esprit et du cœur, au profit du corps, tels sont les mots fatidiques qui composent toute sa langue et qui lui semblent exprimer la véritable vie de l'humanité.

Dès lors, le monde appelle malheureux ceux que Dieu appelle heureux, les pauvres, les ignorés, les affligés, les persécutés, les pacifiques et les humbles, qui se contentent de peu, qui se privent même pour être plus purs. (Matth., 5.) Il les regarde volontiers comme des maudits, des disgrâciés de la nature ou du sort, c'est-à-dire au fond, de la Providence, et s'il accepte ce mot de Providence, Dieu lui paraît cruel ou impuissant, lui qui laisse manquer de tout ceux qui font profession de se confier en lui. Voilà le monde !

Mais tels n'étaient pas les sentiments des époux Cuenot. Trop chrétiens pour manquer de confiance en Dieu, ils ne pensaient, selon le conseil et peut-être selon le précepte de l'Evangile, qu'à rester fidèles à leurs devoirs, en pratiquant toute justice qui mène au ciel, et ils attendaient le reste d'en haut, pour eux et pour leurs enfants, par manière de surcroît.

En effet, la suite de cette histoire va nous les montrer toujours fermes et inébranlables dans les pratiques de leur foi, au milieu des travaux les plus pénibles, en proie à des soucis, à des privations, à des souffrances de cœur et de corps extrêmes; mais aussi, d'autre part, trouvant toujours la main de Dieu ouverte à propos, ne manquant jamais, ni eux ni les leurs, du pain de chaque jour que Dieu a promis à ceux qui l'invoquent.

Parfois, dans les accablements et les défaillances de la nature, ils seront tentés de se plaindre d'être abandonnés du ciel et de la terre, même de celui de leurs enfants sur l'appui duquel ils avaient le droit de compter davantage. Moments d'agonie qui rappelaient l'état du Sauveur au Jardin des Olives et celui de Job sur le fumier. Mais, aussitôt, cet enfant lui-même, comme un autre ange consolateur, relèvera leur âme abattue et chancelante, en leur rappelant les oracles vivifiants de la foi.

Comment avoir peur de la pauvreté et des peines de la vie, comment s'en plaindre, quand on est persuadé qu'elles sont des gages de salut et des signes non équivoques de prédestination dans l'économie providentielle? Bien loin d'imposer les afflictions à ses élus, comme afflictions, Dieu, qui est le père par excellence, les leur dispense comme des préservatifs salutaires, comme des sources de grâces et de mérites. Il se plaît surtout à les tenir dans un état de dénûment voisin de la misère, afin de les mieux détacher de tout ce qui n'est pas lui. Mais les superfluités qu'il refuse à leur corps, il en compense la privation ou l'abandon consenti, par des dons merveilleux en faveur de leurs âmes. La famille dont nous parlons en est elle-même un exemple remarquable, que sa modestie nous permette de le publier, pour l'édification du lecteur et à la gloire de Dieu.

Des onze enfants de cette famille patriarcale, le plus grand nombre a déjà quitté la vie, mais toujours dans les conditions et avec les signes d'une prédestination assurée. Le père et la mère, après avoir vécu dans toutes les pratiques de la foi, et désiré mourir dans celles de la vie religieuse, ont fermé les yeux dans les sentiments de la plus parfaite résignation à tous leurs maux, et en renouvelant de tout cœur le sacrifice de

leur Isaac qu'ils avaient fait aux missions et à l'Eglise, à regret, pendant de longues années, il est vrai, mais enfin tout de bon. Or, dans une telle soumission, si riche de dévouement, à proportion qu'elle coûte davantage à la nature, une sainte mort est une dette de la Providence. Dieu s'est engagé formellement à la payer au centuple, et les faits les plus avérés de l'histoire attestent que jamais sa fidélité n'a fait défaut. — Auguste, le second des enfants, est mort en philosophie, à Ecole; fruit précoce tombé dans le jardin de la religion. — Il en faut dire autant de deux de ses sœurs, Dauphine et Séraphine, décédées religieuses de la Retraite chrétienne, où elles furent bientôt remplacées par deux autres sœurs, Marie à Boulogne-sur-Mer, et une autre Dauphine, aux Fontenelles, l'une et l'autre encore vivantes, et d'une régularité exemplaire. Enfin Delphine, femme Lambert, et Eugène, le filleul chéri du futur missionnaire-évêque, ont quitté la terre dans des dispositions capables de consoler et de réjouir la foi, Eugène lui-même, mort sous les drapeaux.

Quelle admirable et heureuse famille! Ne craignons pas de le dire, sans excepter même les membres survivants, quels qu'ils soient d'ailleurs jusqu'ici, car, à eux pareillement, les impressions presque ineffaçables de la première éducation, les souvenirs sacrés de tant d'exemples puissants, les prières de tels protecteurs au ciel et sur la terre, préparent une fin précieuse devant Dieu. La foi et la raison permettent à peine d'en douter.

Cependant le plus heureux de tous par ses qualités et ses destinées, Etienne-Théodore, grandissait. Il fallait enfin prendre un parti à son endroit. Les bonnes dispositions d'esprit et de cœur qu'il manifestait de plus en plus, jointes aux progrès toujours croissants qui marquaient ses années d'école, firent penser sérieusement à lui faire commencer ses études latines, en vue

de la carrière ecclésiastique qui lui souriait plus que toute autre. Les secours combinés de sa tante Jeanne-Baptiste et de M. le curé de Bonnétage, en fournirent les moyens. Son père y prêta les mains d'autant plus volontiers, qu'il voyait trois espèces d'avantages dans le projet. On déchargeait son âme d'un pesant souci au sujet d'un fils bien doué et bien-aimé, en qui les fougues de la jeunesse allaient commencer à se révéler. On ne le soulageait guère moins, en subvenant aux besoins de cet enfant, au profit des autres, à l'entretien desquels ses faibles ressources pouvaient à peine suffire. Enfin, on procurait à un jeune homme qui s'en sentait les goûts et les aptitudes une occupation honnête qu'on ne pouvait lui donner à la maison, et qui était pleine d'avenir pour tous.

Il fut donc résolu qu'on adresserait Etienne-Théodore à M. Maillot, curé d'Ouvans, qui y avait ouvert une école préparatoire dans l'intérêt des familles et du diocèse, selon la pratique zélée des bons prêtres, à cette époque de restauration politique et religieuse, où le rapide recrutement du clergé était devenu nécessaire. C'était en l'automne de 1815. Or, voici en quelques mots, l'ordre de ses classes, d'après le tableau succinct, mais par là plus facile à saisir dans son ensemble, qu'un de ses émules, du commencement à la fin, a daigné en tracer.

Premières classes à Ouvans, en 1816 et 1817. — Suite au Cerneux-Monnot en 1818, jusqu'à la rhétorique exclusivement. M. Chardon, curé de ce lieu, après avoir essayé de la vie de Trappiste ou de Chartreux, s'y était acquis un tel renom de vertu et de dévouement, qu'il réunit sous sa direction jusqu'à 35 enfants. Le professeur principal, qui fut celui d'Etienne-Théodore, cette même année 1818, était M. l'abbé Bidal, de Servins, jeune ecclésiastique d'une assez grande valeur intellectuelle. On ne sait pourquoi il quitta peu

après son saint habit, et s'en alla étudier le droit à la faculté de Dijon. Mais le contraste de la vie de légiste avec ses premières habitudes, lui inspira bientôt un tel dégoût du monde qu'il rentra au séminaire de Dijon, et se donna au même diocèse, où il est mort depuis peu avec les titres de doyen et de chanoine honoraire.

En cette année 1818, ses parents, qui lui procuraient sa nourriture, se trouvant à bout de ressources, comme tant d'autres, lui envoyèrent une *mesure* de blé, en lui disant que c'était la dernière, et qu'il aurait à s'en revenir sitôt qu'elle serait épuisée. Le pauvre écolier s'en revint, en effet. Mais ses bonnes dispositions prêchèrent éloquemment sa cause. Tous les cœurs s'émurent d'une telle extrémité, et les moyens de retourner à son cours lui vinrent de toutes parts. Ses parents citent surtout, avec reconnaissance, comme lui ayant porté un secours efficace dans cette pénible circonstance, M. Bolard, son pasteur dévoué, M. Cuenot, directeur au grand-séminaire de Besançon, et M. Huot, curé de la Sommette, qui, lui aussi, lui fit *beaucoup de bien*, selon leur expression vulgaire.

Quoi de plus touchant que ce fait, et quoi de plus conforme à ce que nous avons dit de l'intervention de la Providence en faveur des siens, à l'heure de la nécessité?

Sur la fin de 1818, Théodore vint faire sa rhétorique à Ormans, sous M. Vaille, professeur du plus grand mérite. Ce fut donc en 1819. Il y fit encore sa philosophie, en 1820, sous M. Doney, dont il suffit de dire qu'il honore encore l'épiscopat sur le siége de Montauban. Enfin, il vint commencer sa théologie et son séminaire à Besançon pendant les années 1821 et 1822.

Ici se place un autre fait non moins touchant que le précédent.

Les vêtements du futur élève en théologie n'étaient

ni d'une étoffe, ni d'une coupe convenables pour paraître à la ville. Or, sa bonne mère n'avait plus rien pour lui en procurer d'autres. Les pertes éprouvées dans la ferme du Riaumont, et la nécessité de racheter son mari des réquisitions de l'empire avaient dévoré son patrimoine et sa dot. Il ne lui restait plus rien, rien que sa robe de noces, précieux souvenir de meilleurs jours. Faudra-t-il encore la sacrifier? Elle semble hésiter; on la supplie, elle hésite toujours; enfin elle cède, quand Théodore lui fait la promesse *de lui en acheter une, une aussi belle, dès qu'il sera prêtre.* Et nous verrons qu'il tint parole.

De tels faits sont au-dessus de tous les éloges.

Le temps des basses classes se ressent, d'ordinaire, de la légèreté et de l'inconsidération de l'âge. Le jeune Théodore échappa à la condition commune. On l'a toujours vu, dit encore son ami, d'un caractère posé et réfléchi, observateur fidèle, quoique sans vétille, de la discipline réglementaire, patient et courageux dans les difficultés des études. Aussi prima-t-il bientôt la plupart de ses condisciples, et il les eût dépassés bien davantage, si diverses maladies ne l'eussent obligé d'interrompre ses cours de rhétorique, de philosophie et de séminaire. Ce qui ne l'empêcha pas encore, dit l'un d'eux, d'obtenir un second prix de théologie au concours de l'une de ses deux années (1).

Ainsi la profondeur, on ose dire du génie lui-même, semblait se révéler en lui par intervalle. Elle l'emportait du moins sur le brillant de l'esprit. Prenant peu de part aux jeux bruyants, il préférait s'exercer avec les élèves sérieux aux luttes du raisonnement et de la discussion.

(1) Il avait déjà partagé un prix de philosophie avec M. Clerc, actuellement professeur de rhétorique à Luxeuil, et dont chacun connaît le rare mérite.

On raconte, toutefois, qu'un saint mouvement de zèle le fit sortir, un jour, de cette gravité habituelle. C'était pendant la durée de l'une de ses vacances d'automne, on ne sait de quelle année. Cette espièglérie, qui fut une des plus grandes malices de sa jeunesse, ne lui fait nul tort ; au contraire, elle peint, non-seulement son esprit inventif et entreprenant, mais encore la bonté de son cœur de lévite, qui avait déjà horreur des scandales, des abus publics, de tout ce qui peut faire échec à la vertu ; on peut dire, si on nous permet ce rapprochement, qu'il préludait, à sa façon, comme le divin Maître dans le Temple, à la répression de ces désordres, ne pouvant, lui, le faire autrement.

Ayant donc appris qu'on se proposait d'ouvrir une danse, le jour de la fête patronale du Bélieu, il fit sécher de l'hellébore, le pulvérisa et trouva moyen d'en saupoudrer, la veille, le plancher de la chambre préparée à cette fin. Le lendemain, succès complet. Les danseurs et les danseuses, d'éternuer, de tousser, de se moucher à l'envi et sans fin ; tellement que la plupart n'y tenant plus, jugèrent à propos de se retirer, étonnés et effrayés même comme d'un sort jeté, ou de l'insalubrité du local. Lui, qui connaissait la vraie cause de ces phénomènes, faisait l'étonné plus que tout autre, au dehors, mais il en rit beaucoup en secret et pendant longtemps, car il ne se pressa pas de dévoiler son jeu.

Assurément, tout lecteur chrétien lui pardonnera sans peine, en en riant lui-même, cette farce et cette déconvenue ; car, sans aucun doute, saint François d'Assise, le zélé patron, les lui pardonna le premier.

Ce qui est encore certain, d'après tous les témoignages contemporains, c'est que de très-bonne heure, le sujet fréquent des conversations de Théodore était la sublime vocation des missions étrangères, mais seule-

ment avec ceux de ses condisciples qui semblaient partager ses goûts de zèle et de dévouement.

Il ne pensait guère alors, le bon et naïf jeune homme, que de telles aspirations, si nobles et si admirables, allaient bientôt lui susciter les plus violentes épreuves, et bouleverser de fond en comble l'économie de son existence.

Les familles et les protecteurs comprennent rarement les vocations extraordinaires. Le jour où elles osent se produire devant eux, est un jour de refroidissement, de reproches et souvent de colères. Il est vrai que leur droit et leur devoir sont de les contrôler, d'en ajourner la mise à exécution, afin d'en examiner par eux-mêmes ou par d'autres la nature, l'origine, les motifs et les fins, sans oublier les qualités des attraits qui en sont les symptômes ordinaires et les signes authentiques. Mais il ne leur est jamais permis de les étouffer ni d'y mettre obstacle. Les droits de Dieu sont bien au-dessus des leurs. Il est étrange qu'on ose lui résister. Libre à lui de reprendre son bien, où, quand et pourquoi il lui plaît. A qui méconnaît son appel pacifique, il adresse souvent le ministre de sa justice, la mort, qui parle et assigne avec autorité. Alors force est bien d'obéir et d'adorer. Loin d'exciter des murmures et de soulever des résistances, les vocations extraordinaires ne devraient provoquer que des actions de grâces. Elles ne sont, de la part de Dieu, que des marques de prédilection données aux familles comme à leur membre choisi !

Sans doute, dans les desseins de Dieu, les luttes qui s'engagent en ces circonstances sont encore une grâce. Elles sont destinées à fortifier les âmes dans le détachement et la générosité qui sont la base de toute vertu, à les enrichir par voie de sacrifice, à les préparer mieux aux grandes choses. C'est le mâle apprentissage des ministères difficiles. Une telle consécration donne une

force invincible, capable de renverser tous les obstacles, à l'aide de la grâce, qui en est l'onction invisible et nécessaire.

. C'est ce que nous allons voir avec éclat dans la vocation de notre courageux missionnaire. Elle est précoce et tourmentée, parce qu'elle devait être solide, non-seulement pour triompher des oppositions les plus respectacles, mais encore des orages incessants d'une des missions les plus agitées qui soient au monde.

CHAPITRE II

UN FAIT SINGULIER PRÉVIENT CONTRE LE JEUNE THÉODORE. — INTERRUPTION DE SON COURS THÉOLOGIQUE PAR UN COURT PRÉCEPTORAT. — SA SORTIE DU DIOCÈSE. — ENTRÉ DANS LA RETRAITE CHRÉTIENNE DE M. RECEVEUR, IL EST ENVOYÉ ET IL PROFESSE DANS LA MAISON DE SAINTE-CROIX, A AIX.

Faire passer l'abbé Théodore pour un esprit bizarre et même faux, capable de se passionner pour une absurdité, tel fut le moyen dont Dieu se servit pour traverser tous ses projets. Et plus le moyen paraît étrange, plus on est forcé d'avouer qu'il était bien choisi pour réussir.

Un nommé Boichard, Jean-Baptiste, horloger à Sous-Riaumont, brave homme et bon chrétien, mais poétique imagination d'artiste, rêvait depuis longtemps le mouvement perpétuel. Croyant l'avoir trouvé dans un système d'horloge à échelle faisant bascule et se remontant elle-même, il s'en ouvrit à M. l'abbé Cuenot, dans l'espoir d'accréditer plus facilement son invention par

le concours d'un jeune homme intelligent, instruit, aimant et entendant la partie avec une aptitude peu commune, en position de lui ménager peu à peu les faveurs de la science. On ne sait si ce curieux mécanisme fut mis sous ses yeux. Ce qui est certain, c'est que ces idées creuses qui ont fasciné tant de beaux esprits, à différentes époques, fascinèrent tellement ceux de Boichard et de Théodore qu'ils s'unirent aussitôt d'une étroite amitié, et concertèrent la mise à exécution de leur plan. Ils y mirent du temps, de la réflexion et de la discrétion. Les condisciples de Théodore disent que celui-ci les en entretenait déjà, quoique timidement, et sous forme de problème à résoudre, à Cerneux-Monnot. L'âme candide et vive de cet enfant avait été séduite et comme éblouie par l'éclat de cette idée. Le prestige augmentant avec les années, au lieu de diminuer, grâce aux habiles démonstrations de l'inventeur, et peut-être à des essais plus persuasifs encore, on résolut enfin de s'y mettre tout de bon. M. Boichard devait fabriquer les premières pièces en bois, en métal, en laiton, que son outillage d'horloger lui rendait possibles, et M. Théodore Cuenot s'engageait à faire dans les cantons de Neuchâtel et surtout de Genève, siége depuis longtemps célèbre de tous les arts industriels, tous les voyages nécessaires, pendant ses vacances toutefois, pour faire confectionner les autres pièces plus compliquées et plus parfaites.

L'entreprise commença en réalité, selon les conventions. Combien de voyages le jeune Théodore exécuta-t-il en Suisse? peu importe. On sait seulement que, au retour d'un de ces voyages qu'il avait fait en habits courts, tout ecclésiastique qu'il était déjà, monsieur le directeur Cuenot, qui le surprit dans cet accoutrement, à Cerneux-Monnot, lui en exprima vivemen tsa peine, sur le ton de la plus verte mercuriale. On croit même

qu'il conçut dès lors contre lui, non sans cause, en vérité, des préventions défavorables que plusieurs années suffirent à peine à dissiper.

Une pareille conduite faisait, en effet, plus d'honneur à la droiture de ses intentions qu'à son jugement. Il se proposait, dit-on, de rendre par là service à la science et à la société, et de se ménager, en partageant un profit qu'il estimait devoir être considérable, les ressources nécessaires pour achever ses études, pour soulager les besoins croissants de ses parents, pour favoriser plusieurs autres bonnes œuvres, sans être plus à charge à personne. Vues excellentes, sans contredit, et dont un fonds persévérant de foi et de piété justifia toujours la pureté aux yeux des gens plus honnêtes que judicieux.

Mais M. Cuenot, son parent et son bienfaiteur, à qui la sagesse non moins que les vertus avaient déjà mérité d'être appelé de la cure de Bonnétage à la direction des Lévites au grand séminaire, y regardait de plus près, et ne pouvait se défendre d'interprétations bien différentes. Il aimait trop Théodore et sa famille, dont il était le conseiller à tant de titres, pour ne pas craindre des égarements d'imagination, là où d'autres croyaient voir de la science et du zèle. Son embarras redoublait au sujet de la vocation précieuse dont Théodore se croyait favorisé. D'une part, il appréhendait de s'opposer aux desseins de Dieu, si Dieu daignait réellement lui ouvrir la noble carrière des missions, la plus belle et la plus riche de grâces et de salut qu'on puisse ambitionner. Mais, d'un autre côté, ce qui venait de se passer, lui inspirait une invincible défiance. Une illusion, pour être celle d'une âme grande et généreuse, n'en est pas moins une illusion, et il répugnait à la faire sienne, si brillante et si sainte qu'elle fût.

Il prit donc, dans cette perplexité pénible, la sage ré-

les ren d'éprouver la vocation de M. l'abbé Théodore. Sans approuver le langage tout humain d'une famille qui souffrait de son dénûment, il permit qu'on l'employât comme premier moyen d'épreuve. Nous aurons bientôt l'occasion de voir, dans plusieurs lettres, avec quelle insistance, en quels termes énergiques et déchirants, se fit de part et d'autre cette terrible guerre de sentiments. Lui-même, le sévère directeur, essaya de battre en brèche cette *soi-disant* vocation par des raisons de conscience. Selon lui, un missionnaire doit être un homme de sens, grave, zélé pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et non pas une tête à chimères, originale, facile à tromper, obstinée dans ses écarts, se passionnant pour de vils intérêts. « L'orgueil et le démon, ajoutait-il, sont les artisans de vos attraits, beaucoup plus que Dieu, si, toutefois, Dieu y est pour quelque chose; car la Providence elle-même vous avertit, par le mauvais état de votre santé, que vous êtes incapable de supporter les privations et les fatigues de la vie apostolique sous un climat étranger. »

Ainsi parlait M. le directeur Cuénot, à en juger non par ses propres lettres qui ont disparu, mais par les réponses de M. l'abbé Théodore, que nous citerons ci-après. Peut-être même allait-il jusqu'à douter de la solidité de sa foi et de sa vertu. Il paraissait surtout faire peu de cas de ses talents et de ses aptitudes ; il signalait dans son caractère des défauts incompatibles avec un ministère hérissé de difficultés effrayantes; car telle était sa trempe d'esprit qu'il envisageait toujours un sujet sous toutes ses faces, avec une perspicacité et une fermeté rares.

Ces arguments étaient spécieux. S'ils péchaient, ce n'était pas par défaut de justesse dans les principes, mais dans l'application. Il est très-vrai qu'un missionnaire doit être un prêtre à peu près complet; on l'exige avec raison dans l'examen sérieux à tous égards qui pré-

cède et légitime son admission. Mais une pre question était de savoir à quel degré il doit réunir toutes ces sublimes qualités; une seconde, si M. l'abbé Théodore en était dépourvu autant qu'on affectait de le dire. Non, puisque son juge sévère dira plus tard : « Il m'a trompé, mais il m'a trompé en bien ». Une troisième, enfin, si Dieu qui a tiré ses premiers apôtres de pauvres pêcheurs ignorants, grossiers, imparfaits, ne prend pas l'engagement de continuer les mêmes miracles, dès qu'il daigne comme alors, en faisant entendre sa voix à quelqu'un, fût-il le rebut des hommes, lui donner la force de quitter tout pour obéir : *Viens, suis-moi ; et laissant là toutes choses, père et filets, ils se mirent à sa suite.*

Cette manière d'agir, tout évangélique, sera celle de M. l'abbé Théodore. La forte conscience qu'il avait de l'appel de Dieu, basée sur une confiance sans bornes, le rendit supérieur à tous les assauts. Tel un roc immobile au milieu des flots les plus furieux de la mer.

Faut-il, en conséquence, accuser d'injustice, de malveillance et de déraison ceux qui l'éprouvèrent de la sorte ? Non, puisque les épreuves sont, dans l'ordre de la Providence, des moyens destinés à rendre certaines les vocations extraordinaires, à force de réflexions, à les dégager de tout alliage humain par leur confrontation avec les vrais motifs qui en sont le céleste cachet, à les affermir par le feu et le choc de la contradiction, et à les mettre ainsi au-dessus de mille hésitations qui entraînent des ajournements sans fin.

Et, en effet, si on se trompa, en toute réalité, sur la droiture des intentions de M. l'abbé Théodore, sur l'éminence des grâces dont il était réellement favorisé, il fut facile de voir que lui, sans perdre jamais la paix qui fait la force de la vérité et du droit, profita merveilleusement de ces luttes pour tremper de plus en plus

les ressorts de son zèle, pour se détacher de tout ce qui n'est pas Dieu, pour s'aguerrir et se fortifier dans les vertus vraiment apostoliques de patience, d'humilité et de charité. Tellement qu'on a pu dire de lui, selon les belles expressions d'un de ses contemporains, qu'il est resté toujours lui-même depuis, parfaitement *lui*, toujours également simple, bon, généreux et dévoué, missionnaire mitré comme simple abbé ou séminariste de vingt ans.

Tout cela néanmoins ne fit ni tomber les préventions, ni cesser les épreuves. On crut devoir ajourner l'appel de M. Théodore aux ordres sacrés. Plus docile aux sollicitations de son ami Boichard, qu'aux remontrances de ses supérieurs, il avait encore adopté la malencontreuse idée de réclamer une puissante intervention en faveur du système qui le perdait. Son état de souffrance et d'affaiblissement l'avait comme forcé d'accepter les fonctions de précepteur chez M. de Tinseau, avant même d'avoir terminé ses cours théologiques. M. de Tinseau était député du Doubs. Quelle belle occasion pour présenter l'invention prétendue au gouvernement, pour obtenir le brevet désiré, et profiter *seuls* de la bonne fortune incalculable qu'ils en attendaient! Hélas! cet heureux coup manqua; mais celui de l'ajournement ne manqua pas. M. l'abbé Théodore y fut on ne peut plus sensible. Toujours résigné pourtant, il prit sa nouvelle position à cœur, et la noble famille de Tinseau dut s'en féliciter, tout en compatissant affectueusement à sa peine.

C'est dans cet intervalle que le vénérable prêtre à l'obligeance duquel nous devons plusieurs de ces pages, eut l'avantage de le voir, et voici le beau portrait qu'il en fait :

« L'abbé Théodore, dit-il, venait chez les demoiselles Lombard, faire visite à son frère Auguste, qui y

faisait ses humanités. Il était accompagné, d'ordinaire, de ses deux jeunes élèves qui paraissaient l'affectionner vivement, et avoir en lui la plus entière confiance. Sa taille était plus qu'ordinaire ; sa tête, un peu grosse (1), était ornée du plus beau front que j'aie jamais vu. Avec cela, gravité et grande finesse dans le regard, dignité sans austérité ; on peut dire qu'on retrouvait en lui un type des anciennes figures patriarcales. »

Ce même prêtre qui lui rend un si beau témoignage, était en position d'être bien renseigné à son endroit. Il avait pour ami intime et dévoué ce même frère Auguste dont il exalte la franchise, la droiture et la courageuse piété. C'est de sa bouche qu'il tient ce qu'il n'a pas vu de ses yeux. Tout à la fois donc témoin oculaire et auriculaire de ce qu'il raconte, il est digne de foi sur tous les points.

Cependant, l'espèce de déconsidération et de défiance dont M. l'abbé Théodore se voyait l'objet aux yeux de ses supérieurs et de ses juges en matière de vocation, le faisait réfléchir. Il pensa de plus en plus à quitter le diocèse, soit en donnant suite à son projet de se dévouer aux missions, soit en frappant à la porte de quelque maison religieuse, pour y rendre temporairement, et sans danger pour son salut, quelques services de zèle, en attendant l'heure de la divine Providence, au regard de ses attraits dominants.

Il s'entendit donc avec un de ses amis, animé du même esprit de dévouement, pour écrire en même temps que lui à messieurs les supérieurs et directeurs des Missions étrangères, à Paris, afin de faire au moins un premier pas en avant, en obtenant leur avis sur sa vocation, s'ils ne daignaient pas encore agréer son sa-

(1) Tellement que ses premiers condisciples l'appelaient *grosse tête*.

crifice. Mais il le fit sous le pseudonyme de *Françoizot*, à ce qu'il paraît, de peur que sa démarche à peu près spontanée n'augmentât encore les charges qui pesaient sur lui, si elle venait à être connue.

Je dis, toutefois, *à peu près spontanée*, car la lettre suivante fait conjecturer que M. le directeur Cuenot, consulté en secret, avait jugé à propos de laisser faire, et même d'appuyer le soi-disant *Françoizot* dans sa demande, sans dissimuler ses défauts, en recommandant d'autres aspirants.

Cette lettre, datée du 11 septembre 1822, est de M. Busson aîné, alors directeur lui-même au séminaire des Missions. « J'ai communiqué, dit-il à son collègue de Besançon, votre lettre à nos Messieurs. Ils remercient la divine Providence de ce qu'elle a daigné inspirer à quelques jeunes gens le désir de se consacrer à l'œuvre sublime des missions étrangères. Ils sont aussi reconnaissants envers ceux qui cultivent les plantes, destinées par le père de famille, à être transportées dans ces contrées lointaines pour y fructifier.»

« Le jeune *Françoizot* leur paraît être un sujet précieux, et sur qui on peut fonder des espérances. L'énergie, qui semble être un des traits de son caractère, est une qualité estimable ; cependant elle serait dangereuse, dans les missions surtout, si elle était exagérée, opiniâtre, insoumise. La prudence, la docilité, sont là plus nécessaires que partout ailleurs. »

« Il est d'usage dans cette maison de n'y recevoir que les ecclésiastiques déja engagés dans les ordres sacrés, et cet usage ne reçoit que rarement des exceptions. La communauté vous prie de le faire entendre à ce jeune aspirant aux missions, de la manière la plus propre à lui faire accepter ce délai, sans porter atteinte aux bonnes dispositions qui l'animent. En attendant qu'il soit promu au sous-diaconat, sa vocation s'affermira,

ce qu'il y aurait de trop exalté dans ses désirs rentrera dans les bornes de la modestie chrétienne, et, avec vos bons soins, vos sages conseils, son caractère se corrigera, sa piété acquerra plus de solidité, il deviendra un missionnaire plus propre à l'œuvre de Dieu. Nous vous prions encore de ne pas nous laisser ignorer si ses bonnes dispositions se soutiennent, et de lui dire de nous écrire de temps en temps lui-même. »

« Un monsieur Etienne-Théodore Cuenot, ajoute-t-il, séminariste, dont vous êtes aussi le directeur de conscience, désirerait se consacrer également aux missions. Il m'écrivit dans le courant de juin dernier. Sa lettre m'en annonçait une de vous qui me donnerait sur lui les renseignements désirables. J'attends cette lettre pour répondre au jeune homme. *Je serais presque tenté de croire que le Françoizot dont il est question plus haut et celui-ci sont le même ecclésiastique.* »

Vraiment tout indique qu'il ne se trompait pas ; non seulement ce qui s'était passé auparavant, mais encore le silence de M. le directeur Cuenot au sujet de l'abbé Théodore, et l'absence de ce nom de Françoizot des catalogues du séminaire et du diocèse de Besançon, à cette époque.

Et, en effet, ni l'un ni l'autre de ces deux sujets ne partit pour le moment. Sur quoi M. Busson s'écriait en gémissant : « Hélas! les sujets manquent pour la grande œuvre des missions étrangères, et c'est surtout de ces pays infortunés qu'il est vrai de dire que la moisson est abondante, et qu'il est peu d'ouvriers pour la recueillir ! »

M. l'abbé Théodore, se voyant ainsi arrêté de toute part, et sentant son âme mal à l'aise dans une atmosphère qui n'était pas la sienne, tourna les yeux du côté d'une maison religieuse où il put à la fois se réhabiliter, autant qu'il était besoin, et mieux sanctifier les pénibles attermoiements qu'on lui imposait.

Nous avons déjà dit que M. l'abbé Receveur, originaire de Bonnétage, appelé aujourd'hui vénérable serviteur de Dieu, à cause de la prochaine introduction de sa cause de béatification à Rome, avait fondé, dans le diocèse même de Besançon, une communauté des plus ferventes. Après avoir été successivement vicaire à Bucey-les-Gy, un an à peine, vicaire à Saint-Julien-en-Montagne, près de son pays natal, quelques mois seulement, il fut trouvé digne d'être nommé vicaire en chef aux Fontenelles, petite paroisse dépendant de Bonnétage, alors de deux cent cinquante à trois cents habitants. C'était en 1776. Dix ans lui suffirent pour transformer non-seulement cette paroisse, mais plus de soixante autres avec elle, par le puissant moyen des retraites. Il en donna plus de deux cents dans ce court intervalle, avec le concours de M. l'abbé Lambelot, vicaire du Bizot, qui ne lui cédait en rien, avons-nous dit, pour l'énergie de la foi et du zèle, et le surpassait peut-être en éloquence.

Plusieurs personnes des deux sexes lui ayant promis de s'attacher à lui pour suivre cet avis du sage qui résumait l'esprit de ses disciples : *Dans toutes vos actions, pensez à vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais*, il se démit de ses fonctions de pasteur pour se consacrer tout entier au ministère des retraites, et il bâtit aux Fontenelles même une maison destinée à recevoir les solitaires et les retraitants. Après bien des traverses qui ne sont pas de notre sujet, il réussit à installer dans cette solitude, le 19 novembre 1789, soixante ou soixante-dix de ses enfants spirituels qui voulaient se séparer totalement du monde. Telle fut l'origine des respectables maisons religieuses, établies, depuis, en France et à l'étranger, selon les règles et l'esprit de M. Receveur, sous le nom de la Retraite chrétienne. Nous ne pouvions nous dispenser de les

faire connaître brièvement, à cause du séjour de trois ans et demi que M. l'abbé Cuenot va y faire.

On l'envoya presque de suite dans la maison d'Aix, en Provence. Grâce au violent coup de vent de la Révolution qui chassa la communauté des Fontenelles en Allemagne, puis à Rome, cette maison venait d'être formée par une colonie détachée de celle de la ville sainte, au commencement de 1803, sur l'invitation du Souverain-Pontife Pie VII. Elle était dirigée sur Marseille. Mais M. Carle, curé de la paroisse des Augustins, après l'avoir accueillie avec la plus parfaite bienveillance, l'adressa à Mgr de Cicé, archevêque d'Aix, qui l'établit dans cette ville, sous la direction du R. P. Receveur lui-même, et bientôt après, sous celle du R. P. Charles Bretenière.

C'est de là que M. Théodore Cuenot va désormais écrire de nombreuses lettres, tant à M. le directeur Cuenot qu'à sa propre famille; et, comme ces lettres, très-explicatives en soi, sont les seuls documents qui nous restent sur cette période de sa vie, c'est lui-même qui va écrire cette partie de sa biographie.

La première est datée du 9 décembre 1823. Elle est adressée à M. le directeur Cuenot, alors en congé, pour cause de santé, chez Mgr de Chaffois, évêque de Nîmes, le François de Sales de l'époque. Cette lettre témoigne des plus violents combats intérieurs, fait pressentir de plus en plus que la vie de notre généreux missionnaire doit être tout entière une vie de tribulations, d'angoisses, de croix de toute espèce, mais aussi de triomphes et de mérites.

« J'ai bien tardé à répondre, dit-il à son charitable parent, à la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire dans le mois de septembre. Mais vous pouvez vous douter des raisons que j'ai eues de différer ma réponse. Ces raisons ne subsistent plus, grâce à Dieu ! Je jouis

actuellement de la paix et de la tranquillité de l'âme. C'est le fruit de la démarche que je viens de faire, démarche qui vous paraîtra extraordinaire, sans doute, mais que vous préférerez à celle que j'avais si fort à cœur. Je vais vous instruire de tout ce qui s'est passé depuis mon départ. »

« J'ai persisté dans mes *opiniâtres* et *criminelles* résolutions jusqu'au 30 octobre. Heureux jour, où Dieu, touché de compassion pour moi, fit un miracle de miséricorde pour me tirer de l'état mortel où j'étais depuis si longtemps. Le trouble, et même une agitation si forte que je puis l'appeler désespoir, était à son comble. L'orage était devenu trop fort et trop terrible pour durer davantage. Je m'étais couché, cependant : mais, à onze heures du soir, je fus obligé de me lever, tant j'avais la tête grosse. Un moment, je crus que j'aurais recours aux dernières extrémités, j'en frémis encore. Cependant, les sentiments de la religion prévalurent. Je me levai, et je me mis en prière dans la disposition de faire ce que le bon Dieu m'inspirerait, passant ainsi d'une extrémité à l'autre. »

« (Je vous observe que mes premiers sentiments me firent horreur).

« J'étais, dans ce moment, c'est-à-dire après une demi-heure d'examen ou d'oraison, dans de bonnes dispositions ; car je vis ce que je n'avais pas encore voulu voir. Alors je reconnus la force du mal ; je vis clairement toutes les suites funestes de la démarche que j'aurais faite trois jours plus tard. Une révolution entière s'opéra en moi. Je regrettai ces heureux temps où je trouvais tant de consolations et de contentement dans mes exercices de piété. La pensée que j'allais vous causer du chagrin, ainsi qu'à mes parents, se présenta à mon esprit avec une force extraordinaire. *C'en est fait, je renonce au projet de quitter la soutane et d'aller à*

Paris. Mais que faire ? que devenir? Le dégoût du ministère des paroisses ne cessait point, et même je ne conservais plus de goût prononcé pour les missions étrangères, depuis que j'avais eu une longue conférence sur ce sujet avec M. Varin, Père jésuite. En outre, je ne pouvais me résoudre à retourner à Besan çon, pour des raisons que je dirai plus tard, si vous le souhaitez. (Remarquez ici que je ne savais pas encore l'idée qu'on s'était formée de moi à Besançon) (1). Le bon Dieu ne laissa pas son ouvrage imparfait. L'idée de la retraite se présenta à moi. Cette idée paraît comme l'astre du jour après une longue et furieuse tempête. Tout lui fait place. Elle concilie tout. Elle lève tous les obstacles. Elle me fait trouver du contentement où je ne trouvais que du dégoût. Mon parti est pris. Toute cette révolution s'opéra en deux heures de temps, à peu près. Je me recouchai bien content, et je dormis d'un sommeil qui, depuis longtemps, ne se trouvait plus chez moi. Ma joie n'a pu être cachée à personne, et on était étonné du changement qui s'était opéré en moi, en si peu de temps. »

« Quinze jours après cet heureux moment, je partis pour Marseille, où j'ai trouvé le R. P. de la Retraite, qui a bien voulu m'admettre au nombre de ses enfants. Je suis de retour à Aix, depuis ce midi, et j'irai demain en théologie, où, par une providence particulière, je verrai les traités que je n'ai pas encore vus. »

« Voilà mon histoire. Puisse-t-elle vous faire plaisir, et, surtout, *cher bienfaiteur*, puissiez-vous approuver le parti que j'ai pris sans vous consulter et sans consulter personne. Ce serait pour moi un grand encouragement pour continuer à bien faire. »

(1) Il veut dire TOUT ENTIÈRE ; car ce qui précède prouve qu'il en savait ou qu'il en soupçonnait quelque chose.

« Je vous ai parlé de l'idée qu'on s'était faite de mon arrivée à Besançon. J'ai appris que directeurs, missionnaires, condisciples, parents, bienfaiteurs, etc., etc., tous, informés de mes anciens projets, les avaient commentés d'une manière admirable... Cela m'a fait une peine infinie. Par bonheur pour moi, je n'ai pas su cela avant ma détermination, car j'étais perdu !... Le très-cher Père se propose d'aller à Nîmes. Si ma visite pouvait vous faire plaisir, faites-le moi savoir ; je l'accompagnerai. Vous me retrouverez le même qu'avant et que pendant mon séminaire, et, par conséquent, bien différent du précepteur. »

Cette lettre est admirable, pleine de sens et d'instruction pour les âmes perplexes, en particulier, pour les âmes en travail d'examen ou de recherche de la volonté divine, âmes dignes de pitié que Dieu sait ménager, mais les hommes pas assez.

M. le directeur Cuenot sentit lui-même toute la force de cette lettre. Il y répondit avec une bienveillance marquée que lui dicta sa prudence non moins que son cœur. On le voit par cette autre lettre, datée du 30 du même mois. « Monsieur et bien cher bienfaiteur, dit M. Théodore, votre réponse m'a comblé de joie, et m'a tellement affermi dans les résolutions que j'ai prises, qu'aidé de la grâce de Dieu, rien ne pourra me les faire changer. Le sacrifice de ma volonté est fait et d'une manière irrévocable. Le danger que ce guide aveugle m'a fait courir, a fait trop d'impression sur moi, pour que je l'oublie jamais. Je ne parlerai pas de la douleur que je ressens et que je ressentirai longtemps pour avoir causé du chagrin à ceux à qui j'avais toute sorte d'obligations. »

« S'il ne faut que le désir de vous voir et de vous embrasser pour achever de vous déterminer à venir voir la jolie ville de Marseille, parlez. Plus d'une per-

sonne a, là aussi, le désir de vous voir, et je vous annonce une lettre d'invitation de la part du très-cher Père; je l'ai vu, il n'y a pas longtemps, car j'ai passé les fêtes de Noël à Marseille. »

« Je trouve une énorme différence entre la manière d'enseigner ici la théologie et la méthode qu'on suit à Besançon. Ici on suit servilement Bailly. »

L'année suivante, 1824, M. le directeur Cuenot quittait Nîmes, et retournait à ses fonctions, que sa santé suffisamment rétablie, lui permettait de reprendre, à la grande satisfaction de tous.

C'est donc à Besançon que M. Théodore lui mandait ce qui suit, à la date du 25 juillet de la même année :

« De loin comme de près, je vous donnerai toujours beaucoup d'embarras. Car, aujourd'hui, j'ai bien des choses à vous demander, et je ferai bien de me servir de 1°, de 2°, etc., pour ne pas mettre de désordre dans ma lettre. »

« Je dis donc 1° : Je vous prie de m'obtenir de Mgr de Villefrancon un *exeat*, car le très-cher Père se propose de m'envoyer au sous-diaconat en septembre prochain; 2° de voir si ma tante Jeanne-Baptiste serait encore disposée à me faire un titre clérical; 3° de vouloir agir de concert avec M. de Tinseau pour obtenir à mon père sa retraite; 4° de faire ma paix avec mes parents, et avec M. Bolard. »

M. Bolard, dont il est ici question, était le curé du Bélieu. Prêtre et pasteur selon le cœur de Dieu : rien ne dut être plus facile que d'obtenir de lui la paix désirée. Mais on comprend que, jusque-là, il avait dû prendre parti contre M. Théodore avec sa famille et tant d'autres personnes d'un jugement si respectable.

Le cher frère ajoute dans la même lettre : « Je me plais toujours beaucoup en retraite... J'ai vu à la maison Monsieur de Nîmes, et je lui ai été présenté en

qualité de franc-comtois. La ressemblance de mon nom avec le vôtre, et le lieu de notre commune origine, m'ont attiré une foule de compliments qui m'ont rendu aussi sot qu'une bûche. C'est à l'occasion du sacre de Mgr d'Angoulême qu'il est venu à Aix, et, le lendemain, il est venu nous visiter en compagnie de quatre autres archevêques et évêques ; en sorte que, ce jour-là, nous avons reçu des bénédictions pontificales en abondance. »

« J'aurai une classe l'année prochaine ; je crois que ce sera l'humanité. »

Comme on sent à ces paroles, empreintes d'une douce et innocente gaieté, que cette âme jouissait désormais d'un calme parfait et d'une suave dilatation !

On trouve au bas de la lettre un *post-scriptum* qui fait honneur à la discrétion et à la politesse du très-cher Père de la Retraite. « J'ai manifesté, dit-il, le désir plutôt que le dessein d'envoyer notre cher Cuenot à l'ordination en septembre prochain. Mes désirs seront toujours subordonnés sur ce point aux vues de M. le Directeur. — Dôle, le 6 août 1824. »

Cette ordination n'eut lieu, en effet, que l'année suivante, le 26 février 1825. Mais, auparavant, le frère Théodore reçut une lettre de ses parents que rien ne pouvait calmer, et il y répondait, le 23 décembre 1824, en ces termes qui accusent les plus beaux sentiments de piété filiale, de foi et de fermeté religieuse :

« Vous ne pouvez vous imaginer combien votre lettre m'a causé de joie. Pour en juger, il vous faudrait savoir combien j'étais affligé de ce que vous ne m'écriviez pas. Vous aviez vos raisons pour en agir ainsi, je le sais, et des raisons qui vous paraissaient plausibles, j'en conviens également. Mais croiriez-vous que je n'en ai pas eu, moi, pour faire ce que j'ai fait ? Et penseriez-vous que notre séparation m'ait été moins pénible qu'à vous ? Détrompez-vous, mes chers parents. Je vous ai plus regrettés que vous ne le croyez. Je quittais un père et

une mère sans pouvoir en trouver d'autres. Vous, si vous quittiez un fils, d'autres vous restaient. Et, si malgré cette considération, j'ai passé outre, c'est qu'il s'agissait de mon salut et de mon éternité. Vous ne pouvez pas le concevoir, je ne m'en étonne pas; puisque vous ne pouvez pas connaître mes dispositions et les dangers auxquels j'aurais été exposé dans le monde. Si vous aviez connu toutes ces choses, et bien d'autres encore, vous auriez béni le bon Dieu, comme M. Cuenot, de ce qu'il avait eu pitié de moi en me conduisant dans la retraite. »

« Eh ! mes chers parents, nous ne pouvons pas connaître les desseins de Dieu ; *qui sait si, dans la suite, nous ne le bénirons pas de nous avoir rendus heureux malgré nous ?* »

N'y a-t-il pas là un pressentiment prophétique ?

« D'ailleurs, ajoute-t-il, nous sommes unis de cœur, quoique éloignés de corps. Et que faut-il de plus à des personnes de ce monde pour s'aimer tendrement et saintement ? Nous tendons au même but. Nous nous aiderons les uns les autres de nos prières. Nous sommes sûrs de réussir, si nous le voulons, et de nous trouver pour toujours réunis dans le sein du bon Dieu, où nous n'aurons plus de misères à essuyer, plus d'inquiétudes ni de chagrins à supporter. Que nous sommes heureux, si nous savons en quoi consiste le vrai bonheur de ce monde ! C'est dans les afflictions et les croix. Courage donc, mes chers parents, encore un peu de patience, et, cette vie passée, notre bonheur sera consommé ! »

Quel langage dans la bouche d'un jeune homme ! Que ne peut-on pas attendre d'un tel début ?

Deux mois après, le 8 mars 1825, dans les saintes ardeurs de son ordination, il s'efforçait ainsi de dissiper, au reste, les indispositions de son père et de sa mère :

« Cher papa et chère maman, disait-il avec la tendresse d'un enfant, il ne doit y avoir que quinze jours

que vous avez reçu la réponse à votre lettre du 9 février. J'espère que celle-ci vous trouvera parfaitement résignés à la volonté de Dieu. »

« Eh ! que gagne-t-on en se chagrinant? Les choses n'en arrivent pas moins selon les desseins de Dieu, et l'on ne retire de ces chagrins que de la peine, de l'inquiétude et des péchés dont il faut se repentir pour en obtenir la rémission. »

« Dites donc, mes chers parents, du fond du cœur : Que votre volonté soit faite, ô mon Dieu ! Proposez-vous pour modèle le saint homme Job qui, ayant perdu dans un seul instant toute sa nombreuse famille et son immense fortune, disait : *Dieu me les avait donnés, Dieu me les a ôtés, que son saint nom soit béni !* Ce n'est qu'en prenant ce parti que vous pouvez espérer de la consolation. Jetez-vous donc entre les bras de Dieu, de sa divine Providence, et l'espoir vous reviendra. Vous ne regarderez plus la terre que comme un exil. Vous souhaiterez, mais saintement, de vous voir rappeler dans notre patrie qui est le paradis. Que l'avenir ne vous inquiète pas ; quand vous le voudrez et que mes plus petits frères et sœurs auront sept ou huit ans, vous pourrez vous retirer en retraite. Moi-même j'irai vous chercher, et vous viendrez finir vos jours dans le séjour du vrai bonheur chrétien, loin du trouble, des embarras et de la méchanceté des hommes. »

« Voilà ce que le bon Dieu vous a ménagé en m'envoyant ici. Voilà comment il se ressouvient de vous en paraissant vous oublier. Ayez donc bon courage, mes chers parents ; supportez patiemment les adversités, vu surtout qu'elles arrivent bon gré malgré nous. En sorte qu'il n'y a pas d'autre différence entre deux personnes, que celle qui est patiente acquiert des mérites pour le ciel, et que l'autre, en souffrant encore davantage, se prépare l'enfer. »

« J'ai reçu le sous-diaconat le 26 février. Me voilà pour toujours attaché au service de l'Église. Je ne puis plus regarder en arrière ; mes vœux sont faits. Je serai fait diacre et prêtre quand le bon Dieu voudra. Mais je vous écrirai assez tôt pour que vous sachiez le jour de ma première messe, afin que vous puissiez vous unir à moi de cœur et d'esprit, pour prier Dieu d'avoir pitié de nous. »

« Dans votre réponse, vous me direz quand vous pourrez exécuter le projet de venir en retraite, et, d'abord, ce que vous en pensez. Il ne faut pas non plus que la longueur du chemin vous effraie. Vous ne viendrez pas jusqu'en Provence. Il y a des communautés dans le Nord. Il ne faut pas non plus que la manière de vivre vous effraie. Il n'y aura rien de si simple : la maman travaillera avec les sœurs, soit au jardin, soit dans l'intérieur de la maison, à filer ou à tricoter. Le papa, de son côté, ira au bois avec les frères, fera du charpentage, s'occupera enfin des plus gros ouvrages. Seulement il faut garder le silence en travaillant. Mais il est facile de s'y habituer. De sorte que vous n'aurez plus besoin de penser à autre chose qu'à bien faire votre salut. J'espère que le projet vous agréera. »

« Quant à m'en retourner à Besançon, cela est impossible : ayant été ordonné ici, par l'archevêque d'Aix, je suis devenu son sujet. C'est donc à vous à venir à moi, puisque je ne puis plus aller à vous. Du reste, je ne vois pas ce qui peut vous retenir dans le monde ; souvenez-vous de ce que j'ai dit à Eugène et à Delphine : *Eternité, mort, paradis, enfer !* Pensez-y. »

A la même date du 7 mars, même année, le frère Théodore disait encore à son bienfaiteur, M. Cuenot, du séminaire : « Me voilà donc sous-diacre ! Me voilà attaché irrévocablement au service des autels ! Me voilà pour la vie un agrégé de l'Église ! Qu'ai-je fait pour

obtenir tant de faveurs ? Qui suis-je pour m'être laissé imposer un si lourd fardeau ? Deux questions qui m'effraient et qui devraient me faire trembler si j'étais tant soit peu raisonnable. Mais le sacrifice est fait. Le Seigneur a daigné agréer la victime, j'ose l'espérer. Il ne s'agit plus que de la consumer à son service. C'est ce que j'attends de son infinie miséricorde et ce que je vous conjure de lui demander pour moi. »

« J'irai au diaconat et à la prêtrise quand on voudra. Je souhaite que l'abandon de ma volonté sur ce point m'obtienne de Dieu les grâces dont j'ai un si grand besoin pour être un homme selon son cœur. »

« Mes parents sont dans le désespoir. Je ne sais pas si, aidé du temps, je parviendrai à leur faire entendre religion. Enfin, j'espère en la miséricorde de Dieu et en sa Providence, qui dispose de tout pour notre plus grand bien. »

On aime à lire sur la même lettre ce témoignage flatteur que le R. P. Jérôme Magnan, supérieur local de la maison de Sainte-Croix à Aix, rend au frère Théodore : « Je vous remercie, Monsieur, dit-il à M. le directeur Cuenot, de toutes les peines que vous vous êtes données pour obtenir et pour nous expédier l'excorporation de notre cher frère Cuenot. Mgr notre archevêque n'a pas fait difficulté de l'incorporer dans son diocèse, et de le dispenser du titre clérical. Il le laisse à notre disposition. Je n'ai même pas eu besoin de faire usage de votre lettre pour le déterminer à nous le laisser. Frère Théodore sera promu au diaconat un peu précipitamment. Le R. P. Charles a un très-grand besoin de prêtres. Nous espérons n'avoir pas à nous repentir. L'abbé Cuenot est assez bien à son devoir. Il n'a pas de volonté à lui. Il lui a été assez indifférent d'être ou non agrégé au diocèse d'Aix. »

Le frère Théodore avait donc pleinement triomphé

de son naturel d'acier qu'il accusait de tous ses maux. Ce qui veut dire qu'il avait retourné ce naturel en bien, car on ne le détruit pas, et il servira désormais à sa gloire et à son salut.

Un semblable triomphe chez son père et sa mère aurait aisément suivi les réflexions si solides et si persuasives qu'il leur faisait, si les cris déchirants d'une pauvreté voisine de la misère n'avaient pas rempli les oreilles de leur cœur. On ne peut douter que ces bonnes gens n'aient eu des sentiments religieux très-vifs, puisqu'ils avaient *pensé, d'eux-mêmes,* avant toute insinuation de leur fils, à finir leurs jours dans la retraite. Mais ils étaient malheureux, et ils se croyaient tels encore plus qu'ils ne l'étaient en réalité, avec leur nombreuse famille, dont plusieurs membres pouvaient déjà les aider à en supporter le fardeau. Après cela, le père, en particulier, peu intelligent, comprenait mieux le langage de la souffrance que celui de la foi. Préposé des douanes, il avait occupé les différents postes de l'abbaye Mont-Bénoît, des Chauvins près Mouthe, de la Sommette, de Domprel, d'Epenoy, sans jamais avancer en grade.

Ce n'est pas à dire que les paroles de M. l'abbé Théodore soient restées complètement stériles. Sa persévérance à insister sur la nécessité absolue pour tous d'assurer le salut par le fidèle accomplissement de la volonté de Dieu, opérait peu à peu l'apaisement désiré. Cette insistance, qu'il appelait agréablement son *petit sermon*, occupe plusieurs de ses lettres subséquentes. La crainte de tomber dans des répétitions fastidieuses, nous oblige à n'y glaner que celles de ses réflexions qui différeront des précédentes, et surtout les faits qui doivent former le tissu de sa biographie.

Ainsi il disait à ses parents, dans une lettre du 3 août 1825: «J'ai obtenu pour mon frère Eugène et pour

ma sœur Delphine, la permission de venir à la Retraite; Eugène ici, Delphine à Dôle. Préparez leur départ pour l'hiver. Si Eugène était ici, il servirait ma première messe. Dites-lui bien, à ce cher filleul, d'être bien obéissant, de beaucoup aimer la prière, de ne pas aller avec les autres petits du village, de ne pas se quereller avec ses frères et sœurs. »

Puis, un peu plus loin : « Rendez-moi, mes chers parents, cette première tendresse que vous aviez pour moi, et que vous avez toujours eue. Pardonnez-moi tout ce que j'ai fait sans vous consulter. Vous n'y avez vu que des coups de tête ; mais ces coups de tête m'ont sauvé du naufrage, et ne vous ont pas été nuisibles; adorez les desseins de la divine Providence qui a tiré le bien du mal. Ne croyez pas même qu'en devenant prêtre de la Retraite, je sois dans l'impossibilité de vous procurer aucun secours dans vos nécessités. Déjà, en m'adoptant pour son enfant, la Retraite s'est chargée de remplir mes devoirs à votre égard. »

Cette dernière phrase, et les actes de bienfaisance qui ont suivi, font beaucoup d'honneur à la Retraite. Une telle largeur de charité est une belle imitation de la conduite de Dieu à notre égard. Loin de se laisser jamais vaincre en générosité, il paie au centuple tout ce qu'on fait pour lui, surtout le sacrifice qu'un père et une mère *lui font d'un enfant*. Sa promesse est formelle.

Cette promesse précieuse, le frère Théodore la rappelle lui-même à M. Cuenot, du séminaire, le 19 novembre 1825, en lui annonçant son ordination sacerdotale. La date de sa promotion au diaconat paraît avoir été le 19 mars de cette même année 1825, d'après l'indication vague qu'il en donne, en la prévoyant comme probable pour la veille de la Passion, Pâques étant le 3 avril.

« Mon cher Bienfaiteur, voici que je suis prêtre de-

puis le 24 septembre ! Mais.... je ne sais qu'ajouter. J'ai déjà eu quelquefois la tête bien grosse ; ce n'est certainement pas de chagrin d'être engagé dans la prêtrise, mais de dépit de me voir si lâche au milieu de tant de moyens de salut.»

« J'ai eu le bonheur de dire ma première messe, le jour de la fête de saint Michel. Vous en avez eu votre bonne part, et, depuis ce temps, je n'ai pas encore omis une fois de dire au *memento : et pour Monsieur* Cuenot ! Je désire que cette marque de ma reconnaissance qui est la seule que je puisse vous donner, vous soit agréable. Le bon Dieu, ayant égard à mes prières, vous rendra *son centuple !* »

« J'ai actuellement des occupations *par dessus les yeux ;* passez-moi l'expression proverbiale. J'ai à peu près cent personnes à confesser tous les quinze jours; un catéchisme à préparer et à faire tous les jours, et à toute la communauté; une classe d'humanités qui me prend quatre heures et un quart, tous les jours; sans parler du temps qu'elle me vole soit pour la préparation, soit pour la correction (des copies). Joignez à cela la petite messe, *le bréviaire romain*, tous les exercices de piété, et vous verrez que je n'ai pas le temps de m'ennuyer. »

« Je ne vous parlerai aujourd'hui qu'en énigme d'une chose vieille et que vous connaissez bien. *Le feu n'a été que couvert de cendres, et il paraît s'y être beaucoup purifié; il laisse échapper parfois des étincelles brillantes, et qui forment une fusée assez longue. En outre, on entend habituellement un petit bruit sous la cendre ; on en a été dans l'alarme, mais ce feu a promis, car il est raisonnable, de n'embraser la cendre que dans plusieurs années. Je vous prie de n'en point concevoir de crainte. Deux ans que le feu m'a tenu parole, me garantissent de sa bonne foi pour encore plus de temps. Ces deux ans ont de quoi vous faire penser.* »

«N'allez cependant pas croire que j'aie usé de dissimulation à votre égard. Vous n'avez qu'à vous rappeler tout ce que je vous en ai dit, et vous verrez que je ne vous ai jamais parlé que *pour le présent.* »

« Et pourquoi usé-je de tant de ménagements pour vous dire une chose que vous devinez? Oh! j'aurais voulu que vous le sussiez sans être obligé de vous le dire. Enfin, c'est à M. Cuenot que je parle. Tout mon désir est de mourir *vous savez bien où*... Il n'est jamais sorti de de mon cœur, et, qui plus est, puisqu'il faut tout dire, *ma foi est engagée à mon Dieu, le vœu en a été formé et prononcé à Besançon.* Jamais je ne vous en ai rien dit, parce que vous m'aviez défendu de le faire. Je le fis, je fis une faute, je le sais; mais cela n'empêche pas qu'il ne m'oblige. Je vous le dis tel que je l'ai fait; *je fais vœu de faire tout mon possible pour aller*...etc. Je n'achève qu'en tremblant. Je crains que cette malheureuse lettre ne soit pour moi une source d'amertume. Il faut que je me rappelle surtout que c'est à vous que j'écris, pour me rassurer. Si mon secret venait à la connaissance de nos pères, il me faudrait décamper bien vite... Dieu seul, jusqu'à présent, avait connu ce secret de mon cœur. Je vous en fais le dépositaire. Soyez-moi aussi fidèle que lui, et, de longtemps, aucun mortel n'en entendra parler. Je ne pense pas encore à le mettre à exécution. A trente ans, je verrai si je puis me répondre de moi avec la grâce du bon Dieu, et j'espère que vous voudrez bien encore être mon guide et mon appui dans cette affaire. Je ne puis m'en ouvrir à personne dans ce pays. On ne regarde plus mes lettres, il est vrai, depuis que je suis prêtre. Cependant, pour plus grande sûreté, en me répondant, parlez-moi à la troisième personne. Je me plais toujours beaucoup en retraite. Mais je n'y ai point d'engagement, et, de votre avis, je n'en prendrai point. »

Le digne confident, M. Cuenot du séminaire, non-seulement ne se fâcha pas au sujet des graves révélations qu'on lui faisait; il daigna encore se rendre docile à la prière à lui faite de parler à la troisième personne, dans sa réponse; il fixa même, à la grande satisfaction de son correspondant, un terme assez rapproché pour donner suite à des aspirations qu'il ne pensait plus guère à condamner.

Lui-même, le frère Théodore le fait clairement entendre dans sa lettre du 6 janvier 1826, dans laquelle il parle aussi de lui à la troisième personne, sous la forme allégorique d'une veuve, puis de son secret, sous l'allégorie plus gracieuse encore d'un prisonnier.

« L'article de votre lettre, dit-il à son cher bienfaiteur, après lui avoir souhaité la bonne année, était attendu avec impatience. Il a fait un grand plaisir *à la personne intéressée*, et quant au fond et quant à la forme. Elle entre parfaitement bien dans tout ce que vous lui dites. Elle ne trouve pas que ce soit trop de deux ans de préparation et de prières. Elle se serait même offerte de bon cœur à attendre cinq ou six ans. Cependant elle est bien aise que son *veuvage* soit abrégé. »

Il ajoute en termes non équivoques : « Je prévois des obstacles, mais je me sens assez de courage pour les surmonter, quand vous m'y autoriserez. Je vous avouerai même que je me tourmente davantage pour autre chose : c'est l'attachement à mes parents. Je me reproche quelquefois de les avoir abandonnés. Le diable s'efforce de me persuader que j'ai mal fait en les quittant. Si la méditation sur le détachement des parents me tranquillise, elle ne dissipe mes inquiétudes que pour un temps. Il me semble entendre les reproches de mon père et de ma mère qui me traitent d'ingrat, sans reconnaissance pour les peines infinies qu'ils ont prises de m'élever. Et puis, bientôt après, quand je pense que je n'ai pas un liard, et que je ne pourrais secourir mes parents que du prix du sang de Jésus-Christ, mon cœur se durcit comme

un rocher. Je m'accuse de faiblesse dans ce moment même. J'ai honte de vous avoir découvert cet état de vacillation dans lequel je me trouve quelquefois. Je vous prie de me guérir de cette *vraie folie;* oui, je suis *fou*, la chose est claire, mais ayez pitié de ma folie. »

« Il y a cependant un endroit de votre lettre qui m'afflige. C'est celui où vous dites que j'ai fait tout ce qu'il fallait pour être abandonné de Dieu au moment de l'exécution. Et ce qui est pire, c'est que je sens la vérité de ce que vous dites. Vraiment je crains que vous ne soyez prophète, tout en vous assurant que je ne voudrais pas que vous le fussiez à ce prix. Mais puisque j'ai fait les sottises, il faut me soumettre aux peines qui en sont les suites nécessaires. Néanmoins, j'ai une grande confiance en la miséricorde de Dieu.

« Ici je referme le *coffre à double clef*. Je n'en laisserai rien sortir de longtemps. Vous avez les renseignements nécessaires sur le *prisonnier*. Vous prononcerez son arrêt quand bon vous semblera, ou plutôt, quand le bon Dieu, qui est le maître des événements, vous l'inspirera. La lettre que vous m'avez écrite sera close avec lui. Ce sera son miroir. N'oubliez cependant pas de lui envoyer de temps en temps un peu de nourriture, alors même qu'il ne vous en demandera presque plus. Vous n'aurez pas besoin de sa demande, connaissant sa faim. Le dernier tour de clef est donné; on ne l'entend plus. »

Hélas ! Ce charmant enjouement n'était pas de durée. Le frère Théodore avait autant de délicatesse que de cœur. Il souffrait d'une part de ce que sa famille était à charge à la Retraite, vu surtout sa résolution arrêtée de la quitter, et, d'un autre côté, sa piété filiale n'y tenait plus en présence des besoins trop réels de son père et de sa mère. Les deux lettres qui ouvrent le chapitre suivant nous tracent elles-mêmes le tableau vivement coloré de cette nouvelle crise.

CHAPITRE III.

ANGOISSES DU FRÈRE THÉODORE AU SUJET DE SES PAUVRES PARENTS ET DE SA VOCATION, CONCURREMMENT. — ENFIN IL PEUT PARTIR POUR LE SÉMINAIRE DES MISSIONS A PARIS.

Le cher frère écrit donc d'abord à ses parents, et plus spécialement à son père, à la date du 20 février 1826 : « Enfin, j'ai pris la résolution que vous désirez depuis longtemps de ma part. Si j'ai un peu attendu de vous la notifier dans ma réponse, c'est qu'il m'a fallu du temps et des combats pour me décider. L'affaire était assez importante pour y penser deux fois. Vous reconnaîtrez donc que je ne vous ai pas abandonnés et que je n'ai pas oublié ce que je vous dois ni ce que Dieu me commande à votre égard. Vous me rendrez justice en voyant les grands sacrifices que je ferai pour vous. Je m'expose à tout en suivant le parti que j'ai pris. Mais le sort en est jeté. Vous êtes dans la misère et dans la dernière des misères ; je veux vous soulager ; je veux voler à votre secours... »

« Que vos lettres continuent à être fortes, véhémentes. Pleurez, gémissez, conjurez-moi avec énergie, avec l'autorité d'un père aux abois... Elles me soutiendront dans ma résolution et me serviront à l'exécuter. Mais ne me dites rien de la promesse que je vous fais. N'en parlez même à personne. Silence profond sur ce que je puis méditer, même par rapport à ma mère. (Ceci donc pour vous seul : *j'ai quelques espérances pour une place de trois mille francs par an)*, brûlez ma lettre et même votre habit s'il sait ce que je viens de dire. »

Il écrivait ensuite à M. Cuenot du séminaire, le

28 mars de la même année: « Je me trouve dans une situation bien fâcheuse. Mon pauvre père est criblé par les chagrins. Il semble que tous les maux se soient conjurés pour l'écraser. Je viens de recevoir une lettre où il me fait la peinture la plus affreuse de sa misère: des dettes à payer et qui s'augmentent tous les jours, une mère malade depuis plus d'un an et déclarée incurable par le médecin, une petite sœur de deux mois, un frère et deux autres sœurs attaqués de la petite vérole, un autre frère qui est tombé au sort, mon père lui-même convalescent et miné par les chagrins, et moi hors d'état de les secourir, si ce n'est en prenant des engagements que je ne puis tenir et auxquels je répugne, ou en m'exposant aux blâmes de personnes que je respecte, que j'aime, que je serais au désespoir d'indisposer contre moi. »

« S'il y a eu une circonstance dans ma vie où j'ai senti vivement les torts d'une certaine époque, c'est bien celle où je me trouve; mais ce repentir un peu tardif ne me tire pas d'embarras. Dieu me commande d'agir (aussi fort que mon père), et je suis bien disposé à obéir. Mais la difficulté est de savoir de quel côté donner de la tête. Si j'étais auprès de vous, je me jetterais entre vos bras, et je vous dirais: « Parlez, et je fais. » Mais nous sommes un peu loin; le papier ne peut pas tout dire, et personne ici ne peut vous remplacer; du moins, ne m'oubliez pas dans cette crise. Peut-être que vos conseils m'arriveront encore à temps, et je les suivrai aveuglément, si je le puis. »

« Je ne sais trop ce que cette lettre vous fera penser de moi. Si vous croyez que j'ai la tête montée, cela est faux. Si, d'après ce que je vous dis, vous jugez que je sortirai de ma position actuelle, mais honnêtement, c'est-à-dire en prenant congé de mes hôtes, vous penserez comme moi. Cependant rien n'est encore décidé;

cette affaire sera traitée dès que le cher Père sera ici. Nous l'attendons de Marseille tous les jours. Tout dépendra d'une seule question : *en secourant mes parents, prétend-on que je prenne l'engagement de rester en retraite? oui?* Je pars de suite; *non?* Je reste. On voudra peut-être trouver quelque tempérament entre les deux propositions ; mais je ne puis en recevoir aucun. Alors que deviendrai-je? Voilà le nœud. C'est précisément ce sur quoi je voudrais avoir votre avis. Mais viendra-t-il à temps ? Sera-t-il basé sur des principes relatifs à mon intérieur? Si bien renseigné que vous soyiez déjà à cet égard, vous serez obligé de deviner encore bien des choses. Enfin, je me remets de tout entre les mains de Dieu ; voici même ma pensée : Comme que les choses tournent, je ne puis plus qu'être malheureux, mais le malheur de ce monde conduit quelquefois au bonheur de l'autre. N'abandonnez pas un infortuné que Dieu n'a pas encore abandonné. »

En attendant la réponse de son cher bienfaiteur, selon l'appellation significative qu'il donnait constamment à M. Cuenot du séminaire de Besançon, le Père Théodore avait manifesté enfin à son digne supérieur de Sainte-Croix son intention d'aller aux missions étrangères. « Malheureuses, mais toujours chères missions, dit-il ! » D'après l'autorisation du P. Théodore, ce supérieur local en conféra avec le supérieur majeur. La vocation apostolique fut remise en question. On résolut de ne rien décider sans en référer à M. Cuenot, directeur, jouissant pleinement de la confiance des deux parties. On eut même la sagesse et la noble charité, afin de mieux dissuader ce cher Père Théodore par rapport à la place en perspective, en coupant le mal par la racine, de fixer à la somme de cinq cents francs le secours de l'année destiné à sa famille.

M. Cuenot répondit aussitôt aux uns et aux autres

que son sentiment était celui des R. P. supérieurs, à tous égards. Il était toujours porté à ne voir dans les projets de son cher protégé que des inquiétudes d'esprit, des inconstances de caractère, des coups de tête montée. Mais dès que le Père Théodore connut de part et d'autre ce qui s'était passé, il en exprima vivement sa peine à ses supérieurs au moment où ils lui notifièrent leurs décisions, et il écrivit en ces termes à M. Cuenot : « Révoquer en doute ma vocation, c'était me piquer au vif. Je le fis voir de suite aux chers Pères par quelques sentences énergiques. On crut pouvoir m'obliger à faire ce qu'on me disait. Mais, vous me connaissez, vous devinez comment je répondis. J'étais éloquent et convaincant. Cependant je m'émancipai à dire et à démontrer que, alors même que je n'irais pas aux missions, je ne resterais pas en retraite. La manière dont je disais mes raisons le prouvait peut-être encore mieux que mes raisons elles-mêmes. En dernier résultat, j'ai cessé de me confesser à la maison. C'est avoir déjà un pied hors de la retraite. Dieu m'a fait la grâce de rencontrer au grand séminaire, dans M. Boni, professeur de morale, un directeur aussi sympathique qu'éclairé. C'est d'après ses conseils que j'agis, depuis, et par rapport à cette réponse elle-même. »

« Ce que vous me dites des missions m'a fait de la peine. Dans le premier mouvement, j'ai été tenté de céder. Vous m'ébranliez. Mais, à Dieu ne plaise que je cède jamais en réalité. Je croirais commettre un grand crime. Je conviens bien que je n'ai pas ce qu'il me faudrait pour cette belle vocation. Oh ! que n'ai-je le temps de faire une élégie sur ce sujet ! Elle arracherait les larmes ! Quoi de plus triste, en effet, que de soupirer de tous ses vœux vers un objet, et de s'en voir toujours de plus en plus éloigné ! Au moins, pour ma consolation, qu'on mette un jour sur ma tombe cette épitaphe :

« Ci-git un missionnaire apostolique de cœur et d'esprit. »

« Que vous dirai-je de tout le reste? que j'ai eu tort dans la forme, soit; mais, pour le fond, je ne le crois pas... »

Dans une autre lettre du 23 mai, il ajoute : On m'écrit que vous avez prêché sur le bon Pasteur : *Le Pasteur connaît ses brebis, et ses brebis le connaissent.* Je serais bien tenté de me servir de ce texte, pour entrer dans mon sujet. Ne suis-je pas une de vos brebis? Et, cependant, depuis deux mois vous m'oubliez, je n'entends plus votre voix, approuvez-vous mes sentiments? ou bien, par une de ces permissions singulières de la sainte Providence, l'anathème est-il toujours attaché à tout ce que je pense et à tout ce que je projette? même avec les plus pures intentions? »

« Je vous l'ai dit dans une dernière lettre, je ne prétends nullement tout justifier. Dans ce qui a été dit, il y a bien des choses qui n'ont pas été dictées par l'esprit d'humilité et de défiance de soi-même : *humanum est peccare.* Tant que je serai homme, on aura de pareils reproches à m'adresser. Mais avouez aussi que les circonstances étaient bien propres, sinon à justifier, au moins à occasionner des saillies. Prétendez-vous que je sois possédé d'un attachement déréglé pour mes parents? Sans parler du passé qui atteste déjà le contraire, mettez-moi à l'épreuve. Déclarez que je puis en *consience* partir pour les missions, et vous verrez si, vingt-quatre heures après, je ne suis pas déjà bien loin d'Aix et de la Provence, sur le chemin du séminaire de Paris, ou de la propagande de Rome. »

« Je ne prétends point être insensible aux maux de mes parents. Non. Et déjà plus d'une fois j'ai arrosé de mes larmes les lignes que leur dictait leur misère. Mais la sensibilité n'est pas un crime. J'oserai même, car

j'ignore l'art de déguiser ma pensée, surtout pour vous, j'oserai vous faire encore un de ces aveux qui ne me coûtent rien dans une lettre, mais qui m'ont été et qui me sont encore si funestes après. Cet aveu, c'est que je suis parfois tenté de vous accuser, (un acte de charité de votre part, il le faut), oui, de vous accuser d'indifférence à mon égard, puis de prévention et de trop de prudence. Dans ces moments, si j'avais le bonheur de vous voir, je vous citerais ce texte de l'Ecclésiaste : *Noli esse justus multum neque plus sapias quàm necesse est.* Vous me reprocherez cette accusation si vous le voulez; mais, au moins j'aurai eu le plaisir de vous la faire à vous-même; plaisir que quelques reproches paternels ne me feront pas payer trop chèrement. »

« En vérité, pourriez-vous supposer que je ne suis pas aigri dans mes sentiments par ma pénible position? Voyons, soyez-en juge. D'un côté, mes parents, leurs cris de détresse et le quatrième commandement; car vous aurez beau raisonner, un enfant, fût-il évêque ou pape, doit partager son morceau de pain avec son père et sa mère mourants de faim. D'un autre côté, des inclinations intraitables et persévérantes, qui me forcent de me regarder étranger à tout ce qui ne conduit pas aux missions. Puis, M. Cuenot qui forme une troisième attaque avec toutes les armes que lui fournissent et l'Ecriture et la Tradition, et la sainte Providence, et la fidélité à la grâce, que sais-je encore? Ce ne sont pas encore là toutes les pièces de vos arsenaux. Enfin, la quatrième attaque, c'est la conscience certaine que j'ai de n'être pas dans ma vocation *finale.* »

« Et ne me dites pas que je parle avec autant d'assurance que si j'avais reçu une révélation! ou plutôt dites-le, mais alors ne concluez pas par la proposition contraire, ou *j'irai* moi-même vous détromper. Je n'en suis plus à faire des plans de traités. On veut décider

une vocation *décidée*, et cela malgré le sujet intéressé et au préjudice du confesseur ! on se moque du monde ! Si vous n'approuvez pas ce que je propose, laissez-moi du moins consulter mon archevêque, c'est l'ordre hiérarchique. »

« Je vous prie avec plus d'instance que jamais de me pardonner ce qui, dans une lettre, vous paraîtra trop peu respectueux, trop peu sacerdotal, eu égard à tout ce que je vous dois. Mais si vous m'obligiez à répondre de toutes mes expressions, il me faudrait renoncer au plaisir et à l'avantage de vous écrire. Je ne pourrais jamais m'en tenir aux termes de simple politesse. En ce cas, je n'aurais plus rien à vous dire, sinon que je n'oublie pas et que je n'oublierai jamais toutes mes obligations à votre endroit. »

Le père Théodore était un infatigable et invincible jouteur ; sa devise *tout par la croix*, avait vraiment pour lui ces deux sens : Toujours souffrir, mais toujours triompher. Et s'il lui arrivait de faire quelques brêches à la politesse, selon qu'il avait l'humilité de le dire, il savait les réparer bientôt avec tous les charmes de la politesse la plus exquise.

« Mon très-cher bienfaiteur, disait-il fort grâcieusement dans une autre lettre du 9 juin 1826, si je vous ai fait de la peine, je vous en demande pardon. Je vous proteste que je n'avais d'autre intention, en employant certains mots, que celle d'égayer un peu mes trivialités. Je me fie trop à mon cœur et j'en suis la dupe. Mais quelque chose me console de cette étourderie, ce sont les bonnes choses qu'elle vous a donné l'occasion de me dire. »

« Vous avez craint de me parler trop durement ; vous ne me connaissez pas encore assez. *Le bon français* que vous m'avez écrit, c'est celui que j'aime et dont je me sers. Jusqu'à cet endroit de votre lettre,

j'avais été si sérieux que j'en avais la figure tout en feu ; mais à ces mots de *tête de diable*, je n'ai pas pu m'empêcher d'éclater de rire et cela dans trois lectures consécutives. »

« Si cette raideur de caractère que vous me reprochez a été jusqu'ici *opiniâtreté*, je tâcherai d'en faire dans la suite une vertu qu'on appellera *constance*, vertu qui me sera très-utile si j'ai un jour le bonheur de devenir missionnaire apostolique. »

« Vous serez sans doute bien aise de connaître enfin le résultat de mes peines et de vos soins, je puis ajouter de votre tendresse et de votre sollicitude pour moi qui en suis si indigne. Ce résultat, il n'est pas aussi satisfaisant que vous avez le droit de l'attendre. Et pourquoi, dites-vous ? — Parce qu'il ne dépend pas de moi. — Mystère. — Non, pas pour moi : j'ai la conscience de mes forces. Elles ne sont pas en rapport avec ce que vous demandez de moi : *intelligenti pauca !* Je suivrai donc l'impulsion des événements. S'ils me poussent dehors, je me laisserai couler sans bruit. S'ils me laissent ici sans me donner d'autres raisons de sortir que mes raisons actuelles, je resterai, *quoique bien malgré moi.* Encore qu'on ne me *chicane* pas sur le passé ! car, en cas de quelques nouveaux motifs, je prends la résolution de profiter de tous mes avantages, présents et futurs. »

« Que n'ai-je le talent de vous présenter cette résolution sans vous affliger et sans trop me nuire à moi-même dans votre esprit ! Mais si je ne puis la prendre sans vous refroidir de plus en plus à mon égard, c'est un malheur qu'il m'est impossible, absolument impossible d'éviter. Il viendra un temps, j'espère, où vous me rendrez justice sur ce point. Mais quand ? je l'ignore. Si, dans cette affaire, vous considériez la tranquillité de ma conscience plutôt que les apparences, je n'aurais rien à craindre. Dans mes prières, dans mes médita-

tions, dans mes rares moments de ferveur, je n'ai jamais rien ressenti qui me condamnât dans mes démarches ni dans mes intentions. »

« Quoi qu'il arrive, soyez bien sûr que je vous serai toujours reconnaissant et que je vous forcerai, par mes importunités, à m'écrire au moins des duretés. J'ai regret de ne pouvoir me rendre entièrement à vos conseils. Si je voyais possibilité à rester, je vous le promettrais, quoique avec répugnance. Mais la chose ne m'est pas possible : bâti comme je le suis, je ferais des promesses que je ne tiendrais pas, *certainement.* »

« Enfin, me permettez-vous de me mettre en relation avec le supérieur du séminaire des missions de Paris ? »

On le voit, le Père Théodore a su amener au grand jour sa résolution favorite avec autant de fermeté que de suavité, selon que Dieu en agit lui-même dans ses œuvres : *suaviter et fortiter.* Mais, ce qui étonne encore davantage, c'est que tant d'hommes habiles dans l'art de discerner les esprits, et de pénétrer les desseins de Dieu sur les âmes, aient pu douter si longtemps d'une vocation qui portait si visiblement le cachet d'une origine divine. Attraits vifs, anciens, soutenus, toujours dominants dans un cœur d'ange, et une vie sans taches, attraits dégagés de tout intérêt humain, accompagnés des intentions les plus droites et les plus généreuses, passés au feu de la prière sans cesser d'être froids et calmes, pilés, broyés mille fois dans le creuset de l'épreuve, sans jamais rien perdre de leur arôme céleste, et même en l'exhalant avec une suavité toujours croissante; quoi de plus clair aux yeux de la foi et de la raison? Le caractère lui-même, qui avait soulevé des inquiétudes par ses traits de bizarrerie et d'inflexibilité, s'était éclairé depuis longues années déjà, aux pures et infaillibles lumières de la foi, et courbé avec humilité

sous le joug de l'obéissance. Mais, sans parler de nouveau de la conduite ordinaire de Dieu qui purifie par la croix tous les sujets de son choix, dont il veut faire des vases d'honneur et d'élection, on s'était prévenu contre le Père Théodore. Lui-même l'a senti et observé. Or, les préventions de toute nature, favorables ou défavorables, sont d'autant plus difficiles à vaincre et à dissiper, que ceux qui les ont conçues sont plus éclairés et plus saints. Qu'on nous pardonne tout ce que cette réflexion peut avoir d'offensant pour ces modèles de sagesse et de sainteté. Ce n'est pas un blâme que nous voulons leur infliger ; c'est une leçon que nous nous efforçons de dégager de ces faits, leçon vraiment effrayante, mais d'une importance majeure pour tous les pères spirituels, dans la direction des âmes, et surtout dans l'acte le plus important de cette direction, la décision des vocations.

Cependant, pour une raison ou pour une autre, mais, sans doute, par une permission spéciale du ciel, on finit par comprendre le Père Théodore. Avec l'agrément du très-cher Père Charles, et, probablement, de M. Cuenot de Besançon, il écrivit à M. Longlois, supérieur du séminaire des Missions, à Paris. Sa lettre a disparu, mais nous en trouvons le résumé dans la dernière de ses lettres écrites d'Aix à son bienfaiteur, du 6 septembre : « Je lui ai parlé, dit-il, de l'inclination qui m'avait toujours porté irrésistiblement vers les missions, et des obstacles qui, à ma grande affliction, avaient toujours traversé l'exécution de ces desseins ; après quoi, je lui demandais les avis sur la manière d'employer mon temps pour me mieux préparer à ce genre de ministère. »

Le vénérable M. Longlois lui avait donné ces avis « *très-intéressants* » sur ses vertus à acquérir, en lui demandant, à son tour, et la nature des obstacles signa-

lés, et les renseignements ordinaires sur tout ce qui le concernait.

Le généreux aspirant prie M. Cuenot de s'entendre avec le très-cher Père Charles pour lui rendre eux-mêmes ce service, afin de le tirer mieux des *épines*, selon son expression pittoresque. Tel est l'objet principal de sa lettre, quil terminait en ces termes : « Il n'y a pas longtemps que je n'osais porter mes espérances si loin. Je ne voyais que labyrinthes de tous côtés autour de moi. Mais actuellement que la sainte Providence m'a tellement trompé en bien, je ne mets plus de bornes à mes désirs, je les crois innocents et purs, du moins quelque chose au dedans de moi me le dit. »

Le départ ne fut arrêté que pour la fin de l'année scolaire, en juin 1827. Il y avait consenti de bonne grâce lui-même, moitié par raison, moitié par reconnaissance envers les excellents pères de la Retraite, dont la bienfaisance envers sa famille l'avait singulièrement touché.

Dans cet intervalle, il s'efforça d'obtenir de plus en plus le consentement non moins pacifique de ses parents. S'adressant d'abord à son père, en particulier, il lui dit qu'il a le regret de l'avoir flatté d'un vain espoir; que tout avait tourné contre lui au moment de mettre son projet à exécution ; que la place en question lui aurait été souverainement funeste; que l'homme propose, mais que Dieu dispose, heureusement ; qu'il ne peut plus guère espérer de le revoir ; que la Providence semble exiger de lui ce sacrifice ; que M. Breuillot, le digne économe du séminaire à Besançon, a bien voulu se charger de lui remettre au nom de la Retraite, les secours promis pour l'année. « Vous désirez, ajoute-t-il, que j'accepte une paroisse; je ne le ferai jamais, ni pour or, ni pour argent, ni pour rien au monde. Vous vous en affligez. Pourquoi ? Voudriez-vous donc vous opposer

à ce que le bon Dieu exige de moi? Vous m'annoncez toute espèce de maux à dévorer en mission; ce qui est mal à votre jugement, ne l'est pas au mien. Oui, je voudrais être exposé chaque jour à mourir de faim, et de misère, à être tué, guillotiné, ou fusillé pour la religion. Vous ne comprenez pas cela, je le sais, je ne m'en étonne pas; mais à Dieu ne plaise que je pense comme vous : je serais damné. »

« Mon cher papa, dites avec moi : Vive la croix ! vive la misère! Cela nous fait penser que nous sommes hommes, et que nous ne resterons pas toujours ici. O mort! ô mort! viens nous mettre en paradis. Mais, en attendant, gare à l'enfer. Prenez bien garde d'être malheureux en ce monde et en l'autre. Montrez que vous êtes chrétiens, en vous conformant à la volonté de Dieu en toutes choses, sans rien exiger de moi qui lui déplaise.» Signé : « *Prêtre indigne.* »

Comment ne pas admirer de tels sentiments et un tel langage? Ils révèlent d'autant mieux une nature d'élite et une grande âme, qu'ils ne sont pas seulement les élans momentanés d'une ferveur passagère, mais les accents soutenus du missionnaire tout fait qui ne peut plus contenir les débordements de son zèle. Si on pouvait en douter encore, il suffirait de prêter l'oreille du cœur à ces autres paroles, tirées textuellement des trois lettres qui suivirent, dans la première moitié de 1827, paroles brûlantes et énergiques qu'on croirait être de saint Paul ou de quelque Père de l'Eglise : « Je vous aime trop, mes chers parents, pour vous souhaiter jamais les biens et les plaisirs de ce monde. Soyons disciples de Jésus-Christ qui nous prêche le renoncement de ces choses d'un jour pour mériter des biens éternels... Nous sommes faits pour nous embrasser et nous entretenir au Ciel, et non pas sur la terre... Dites de tout votre cœur, en récitant votre *Pater* : O mon Dieu, que

votre volonté soit faite tout entière... Pour ce qui me regarde, je défie tous les hommes de me faire peur avec leurs tourments, et de me faire repentir d'être devenu prêtre!... Dès que j'aurai connu la volonté de Dieu, rien ne pourra m'arrêter. Non, tous les démons unis à tous les hommes ne m'arrêteront pas!... Non, rien, rien ne m'empêchera de faire mon salut... De votre côté, n'oubliez pas de faire le vôtre! Une pensée qui me tourmente nuit et jour, c'est la pensée qu'un de nous, peut-être le plus grand nombre, se perdra, et qu'un ou deux seulement iront en paradis : ô cruelle pensée, tu me tueras!... Faisons pénitence, au moins la pénitence de patience dans nos croix. Enfants d'Adam, nous aurons toujours des croix qui nous rendront la vie pesante, et tant mieux; ne cherchons point d'autre remède à ces croix que la piété et la patience... Priez pour moi, mes biens chers parents; bientôt vous aurez un fils apôtre qui fera la conquête de grands royaumes à Jésus-Christ. Et quand vous m'écrirez, ne me plaignez pas; ne vous plaignez pas de moi non plus, car je vous appellerais *mondains et mondaines* dans toute la force du terme... Je pars pour Paris seulement. Il faudra que j'apprenne la médecine ou un métier avant de partir pour les missions. En sorte que me voilà bientôt apprenti forgeron, ou charron, ou cordonnier, ou tailleur, etc., je ne sais pas encore quoi. Et pour combien de temps? je ne le sais pas davantage. Mais prions le bon Dieu que le jour du départ ne se fasse pas trop attendre. Car plus tôt il viendra, plus tôt j'attirerai sur vous la bénédiction du Ciel.» (Signé : Prêtre futur missionnaire apostolique.)

On se rappelle qu'il avait promis une robe à sa digne mère, en échange et en récompense du sacrifice qu'elle avait fait de sa robe de noce pour l'habiller au moment de son entrée en théologie à Besançon. Cette promesse,

il ne l'a pas oubliée, et il dit à son bien-aimé père, à la fin d'une des lettres précédentes : « Dites à maman que je me souviens de la promesse que je lui ai faite, lorsqu'elle me fit un habit. Veuillez donc lui donner, quand vous recevrez les secours de la Retraite, *tout ce qu'elle vous demandera.* »

Qu'il y a de bonté et de tendresse dans ce sublime souvenir du cœur !

CHAPITRE IV.

IDÉE DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. — ENTRÉE ET SÉJOUR DE M. CUENOT DANS CETTE MAISON. — SON DÉPART ET SON VOYAGE JUSQU'AU TERME DE SA MISSION.

Chacun connaît aujourd'hui de nom le séminaire des Missions étrangères, rue du Bac, 128, à Paris ; mais peu de gens connaissent comme il convient l'origine, le but et l'importance toujours croissante de cette congrégation apostolique.

Elle ne date que du milieu du XVII[e] siècle. Elle fut conçue à la vue des besoins désolants de l'extrême Orient. Aussi toutes les missions dont elle est restée chargée sont de ce côté. Prémettons quelques réflexions à l'histoire de son établissement (1) : « Depuis que Notre-Seigneur avait adressé à ses disciples cette parole : «*Allez, enseignez toutes les nations* », l'Église n'avait pas cessé de faire annoncer l'Évangile aux nations infidèles. Mais

(1) Voir la vie de M. Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion, le 29 août 1865; par l'abbé Gaborit.

les chrétientés, à peine fondées, disparaissaient souvent avec leurs missionnaires épuisés ou massacrés. Nous ne parlons ni des premiers siècles, ni des pays qui ont conservé la bonne nouvelle portée de toutes parts par les apôtres du Sauveur. Nous parlons des temps et des lieux qui sont rentrés dans les ténèbres de l'idolâtrie, faute apparemment de n'avoir pas conservé le mode primitif de l'établissement des églises. »

« Au commencement, dès que les chrétiens se trouvaient en nombre suffisant, on préposait un évêque à leur tête. Cet évêque se créait au plus tôt des aides sur place, des catéchistes et des prêtres dans ses premières conquêtes. Il avait donc son clergé, et, dans ce clergé indigène, un principe de vie, un gage certain d'avenir. A peu près toujours le successeur de l'évêque fondateur était élu parmi les prêtres indigènes, et les services se perpétuaient aussitôt comme d'eux-mêmes sous son influence bien-aimée. On conçoit sans peine que des prêtres du pays gagnent plus facilement la confiance de leurs compatriotes. Ils ont l'immense avantage d'une connaissance plus exacte de la langue, des mœurs, des usages de la contrée. En temps de persécution, ils se cachent plus aisément. S'ils succombent, on les recrute plus vite et en plus grand nombre que lorsqu'il s'agit de missionnaires venus d'au-delà des mers. Tous ces avantages peuvent compenser bien des choses dont manquent peut-être certaines races dégénérées ou amollies par les excès de l'idolâtrie, telles que sont certaines peuplades encore sauvages, où il faut faire des hommes avant d'en tirer des chrétiens et des prêtres. Il peut donc y avoir des exceptions au principe général, mais le principe est celui de la sagesse : se hâter de fonder un clergé indigène. »

« Or, on a souvent procédé tout autrement, surtout en Orient. Les religieux eux-mêmes, bénédictins, do-

minicains, franciscains, jésuites, tous inspirés par un zèle aussi désintéressé qu'éclairé, s'y sont trompés. Leur usage à peu près constant a été de mettre à la tête des églises relevées par eux ou confiées à leurs soins, un prêtre choisi dans leurs rangs. Les Souverains Pontifes ont senti ce qu'il y avait de défectueux dans cette organisation, sans pouvoir, pendant longtemps, y apporter un remède efficace. Mais, enfin, effrayés à la vue de la désolation de l'Église du Japon en particulier, si florissante d'abord, puis battue en brèche par la persécution, noyée dans le sang et ensevelie sous des monceaux de ruines, parce que les prêtres indigènes manquaient pour remplacer les missionnaires égorgés, ils ont pensé à créer un nouvel état de choses. Non-seulement le séminaire romain de la Propagande s'ouvre aux enfants de tous les pays et les renvoie, prêtres ou évêques, prendre la direction et l'affermissement des chrétientés naissantes qui ont été leur berceau, mais une nouvelle congrégation conçue et formée dans cet esprit, en France, s'efforce, depuis deux cents ans, de faire dans chaque mission orientale, autant que les circonstances peuvent le permettre, ce que la Propagande fait à Rome. »

Cette congrégation si bien calquée sur les plans de l'Eglise elle-même, c'est la congrégation des missionnaires de la rue du Bac, à Paris, connue sous le nom de séminaire des Missions étrangères. Voici comment elle s'est établie.

Après les désastres du Japon, le P. de Rhodes, jésuite, alors supérieur et procureur général des missions en Orient, préoccupé de l'avenir pareillement menacé des chrétientés de la Cochinchine et du Tong-King placées dans des conditions analogues, se mit en route pour Rome. Innocent X, et son successeur Alexandre VII, ayan les mêmes vues que lui, l'encouragèrent avec la plus complète sympathie, à s'associer des auxiliaires capables

de le seconder dans son entreprise. Ne les trouvant pas en Italie, il vint les demander à la France, et c'était vraiment la Providence qui l'y poussait. « Alors, dit l'auteur que nous analysons, vivait à Paris le P. Bagot, prêtre d'une intelligence élevée et d'une grande vertu, dirigeant un grand nombre de jeunes gens qui suivaient les cours des grandes écoles de la cité. Il avait aussi réuni dans une maison plusieurs ecclésiastiques très-distingués qui étaient venus à la capitale afin d'y faire des études plus complètes. Ces prêtres, qui appartenaient à divers diocèses, sans avoir pris aucun engagement, vivaient ensemble, s'édifiant mutuellement dans les exercices de la vie commune, tout en gardant d'ailleurs la liberté dont ils avaient besoin, et en suivant chacun les cours dont ils avaient à profiter. »

« Un jour le P. Bagot voulut leur procurer la consolation de voir et d'entendre le P. de Rhodes. Celui-ci se prêta avec empressement à cette entrevue. La conversation fut très-animée, et surtout remplie de paroles inspirées par l'amour de Dieu et des âmes. C'est au point que le P. de Rhodes, invité pour édifier le petit concile, se retira touché jusqu'aux larmes. Il eut aussitôt le pressentiment que ses vœux allaient être exaucés. Il s'en ouvrit au P. Bagot, qui en référa à sa petite communauté, et ses paroles produisirent sur les âmes auxquelles il s'adressait l'effet de la rosée du ciel sur une terre bien préparée. »

« Après quelques jours de réflexion et de prières pour connaître plus sûrement la volonté de Dieu, le plus grand nombre des membres de la réunion demandèrent à se consacrer au salut des infidèles et se mirent sans réserve à la disposition du Souverain-Pontife. Nommons M. de Laval-Montigny, grand trésorier du chapitre d'Evreux, qui devint le premier évêque du Canada; M. Pallu, chanoine de Saint-Martin, de Tours, qui de-

vint évêque d'Héliopolis et délégué du pape en Chine; M. Fermonel, qui fut le premier supérieur du séminaire des Missions étrangères. »

« Plusieurs des nouveaux missionnaires délégués à Rome pour annoncer leur résolution au Souverain-Pontife, et prendre ses ordres, y furent accueillis avec la plus vive bienveillance. Alexandre VII les exhorta à persévérer dans leur dessein, sans se laisser décourager par aucun obstacle, et détermina lui-même les charges qu'ils devaient remplir en Orient. Sous de tels auspices, la nouvelle société s'accrut, reçut une organisation, mais garda comme une de ses règles les plus importantes, que ses membres s'appliqueraient principalement, dans chaque contrée, à la formation d'un clergé indigène. Ce but est clairement développé dans le premier statut placé en tête de ses constitutions. »

« Généreuse résolution ! abnégation parfaite de travailler ainsi à se rendre inutile ! Comment Dieu ne bénirait-il pas des œuvres écloses de cet esprit ? »

« La Congrégation des Missions étrangères se distingue encore par un autre caractère. Seule entre toutes les congrégations et tous les ordres religieux, elle n'a d'autre but que l'apostolat lointain. Toutes les chrétientés qu'elle a fondées, toutes les missions qui lui sont confiées, appartiennent même à l'extrême-Orient qu'elle a pour ainsi dire adopté maternellement en naissant. Le Japon, la Corée, la Mandchourie, cinq provinces du vaste empire chinois, le Thibet, le royaume d'Annam, celui de Siam, la Malaisie, la Birmanie, trois immenses provinces de l'Inde, voilà comme son apanage. L'ensemble de ces pays forme une population infidèle de 400,000,000, au moins. Quel vaste champ ouvert à son zèle ! que de conquêtes à faire après tant d'autres ! »

« Enfin, ce qui achève de caractériser la société des

Missions étrangères, c'est que les membres ne s'engagent par aucun vœu, retenus qu'ils sont par le lien le plus fort, l'amour de Dieu et le zèle du salut des âmes, le même qui enchaînait les premiers Apôtres et les maintenait, jusqu'au dernier instant, dans la voie des sacrifices. La raison de cette conduite aux yeux du Souverain-Pontife lui-même, consulté, c'est que les vœux eussent été comme une barrière entre les missionnaires et les prêtres attachés au sol; en sorte que le mal qu'on voulait détruire aurait reparu. Aussi le Pape s'opposa-t-il formellement à ce qu'on établît des vœux dans la Congrégation, selon le désir de quelques-uns des fondadateurs, quelque saints, quelque pieux que fussent ces engagements en eux-mêmes. »

« Qu'on ne s'imagine pas, toutefois, que cette absence de liens fasse une existence précaire aux missionnaires. La Société devient pour eux une seconde famille. Une fois que le diplôme apostolique leur est délivré, elle les embrasse comme ses enfants, et sa sollicitude maternelle ne leur fait plus défaut. Riche des trésors inépuisables de l'aumône, elle pourvoit à leurs besoins tant qu'ils sont en mission ; et, si des infirmités ou d'autres motifs sérieux nécessitent leur retour, elle les assiste avec une joie mêlée d'amour. »

Telle est la congrégation vers laquelle M. Cuenot se sentit porté par un attrait particulier. Il y entra sur la fin de juin 1827, comme on le voit par la lettre suivante, écrite le 1er juillet, à son ami M. Moniot : « Le lieu d'où je vous écris vous étonne, sans doute. Probablement vous aviez désespéré de me voir jamais au séminaire des Missions étrangères. Cependant je ne l'ai jamais perdu de vue, et, enfin, ma constance a été récompensée, puisque, *depuis huit jours*, m'y voici installé, et je n'en sortirai que pour m'embarquer, ce qui ne tardera pas, me dit-on. »

Il écrivit de nouveau le 12 et le 13 septembre suivants à son cher bienfaiteur et à ses parents, toujours un peu mécontents du parti qu'il avait pris. Au risque de multiplier les pages de cette biographie, nous croyons qu'il est de notre devoir d'extraire de toutes ces lettres les réflexions nouvelles qui peuvent édifier le lecteur et surtout donner une idée de plus en plus complète de notre saint missionnaire.

Il disait donc à M. Cuenot, du séminaire : « Mon bonheur serait entier si je ne craignais pas de me l'être procuré aux dépens de votre affection pour moi. Oubliez donc, je vous en conjure, mes étourderies et mes manquements. La carrière que je vais suivre me fournira assez de moyens et d'occasions de les expier, pour que vous puissiez vous abandonner à toute votre indulgence. Jugez quelle peine pour moi d'avoir à partir avec le double chagrin d'avoir perdu votre amitié et de n'avoir pu la recouvrer par mes prières ni par mes larmes. Eh bien! non. Le bon Dieu m'est témoin combien j'ai le cœur gros toutes les fois que je pense, et c'est plus d'une fois par jour, que peut-être il n'y a plus de monsieur Cuenot pour moi. Au contraire, combien je serais fortifié si je pouvais compter sur votre pardon et sur votre bienveillante miséricorde. »

« Au lieu de regarder mon départ pour les missions comme un malheur, disait-il à ses parents, vous devez le considérer comme un bonheur. Puisque je me sacrifie pour la gloire de Dieu, j'acquiers le droit de lui dire de vous mettre en son paradis... Comment s'appelle mon dernier et tout petit frère? est-il gros, grand, bien portant? ressemble-t-il au papa, à la maman, à quelqu'un de ses frères et sœurs? embrassez-le pour moi et faites-en un bon chrétien. »

Développant sa première idée le 24 janvier 1828, il ajoutait : « Vous avez la foi, mes chers parents, vous

devez donc vous estimer heureux d'avoir un fils qui s'immole pour Dieu et pour notre sainte religion. Certes, de tous les sacrifices que je fais, ne retirerez-vous pas autant de fruits et de mérites que moi-même? Oui, assurément, car je les offre à Dieu pour vous comme pour moi, et je voudrais donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour effacer vos péchés et les miens; c'est le vœu de mon cœur. »

« Un exemple vous fera mieux comprendre que ce que je fais pour Dieu peut vous être utile à vous-mêmes: Je suppose que mon frère, soldat du roi, à Metz, fasse des prodiges de valeur, sauve la vie sinon au roi, du moins à quelqu'un des siens, à force de dévouement; est-ce que le roi ne vous ferait pas une pension, à vous, ses père et mère? Sans aucun doute. Eh! bien, le bon Dieu est-il moins généreux qu'un homme? Ne l'est-il pas infiniment plus? Voyez donc combien je travaille, en réalité, pour votre bonheur! »

« Aussi veux-je vous conseiller, pour favoriser les bons effets de mes sacrifices à votre endroit, de réciter souvent cette petite prière: O mon Dieu! nous sommes bien aises de ce que notre fils travaille pour vous et uniquement pour vous. Nous voulons faire pour vous avec lui tout ce qu'il fait. Mais rendez-nous, s'il vous plaît, participants de ses mérites comme de ses travaux et sacrifices, soit pour la rémission de nos péchés, soit pour l'augmentation de vos grâces de salut en ce monde, et de votre bonheur éternel en paradis! »

« Oh! quel bonheur pour moi si j'apprends que vous consentez à prier de la sorte! Je serai plus content que si on me donnait des millions. »

« Au contraire, mes chers parents, que gagnerez-vous à maintenir votre désapprobation? Vous ne me ferez pas revenir, mon parti est pris, et vous perdrez le fruit de votre sacrifice. »

« Il vous coûte, ce sacrifice, je le sais ; mais, de bonne foi, vous coûte-t-il autant qu'à moi ? Quelle différence ! Vous restez en famille, mais moi ? Je vais devenir étranger à tout le monde. Personne sur qui porter mes affections ! Personne à qui compter mes peines ! Personne pour me soigner si je tombe malade, pour me loger dans mes fatigants et périlleux voyages, pour m'assister dans ma faim et dans ma soif, si ce n'est que comme un pauvre étranger dont on a pitié ! Sans doute, c'est volontairement que je suis tel. Mais je le serai, parce que je suis fou de la folie de la croix, je veux le ciel, rien que le ciel, une grande place au ciel, le ciel pour moi et pour mes parents que j'aime. Pourvu que je l'obtienne, peu m'importe tout le reste. Et, dans cette vue, mieux vaut périr de misère et sans secours, à côté d'un buisson, que de posséder tout ce que la terre peut offrir de plus avantageux. »

« O paradis ! ô beau paradis ! quand donc t'ouvriras-tu à moi, à mon père, à ma mère, à mes frères et à mes sœurs ?... »

« Je vous envoie à tous une image comme souvenir. Je vous envoie à vous, cher père, mon crucifix de bois que j'ai porté sur ma poitrine, pendant les quatre dernières années, et sur lequel j'ai souvent collé mes lèvres. Portez-le à votre cou, sous vos habits, vous me ferez plaisir. La chère mère en a un qui vaut encore mieux, à raison de son ancienneté et de son origine. — Assurez de nouveau ma tante Jeanne-Baptiste de toute ma reconnaissance. Une heure après minuit va bientôt sonner. Il est temps d'un peu dormir. »

On ne doit pas s'attendre à de grands détails sur le séjour de M. Cuenot au séminaire des Missions. Rien n'est simple et obscur comme la vie qu'on mène dans toutes les maisons de retraites et d'études ecclésiastiques préparatoires au saint ministère. C'est la vie cachée

de Notre-Seigneur à Nazareth, en attendant l'heure de sa vie publique et pleine de merveilles, à travers la Judée et la Galilée ; celle-ci seule est la figure du ministère apostolique, disons mieux, c'est la perfection et le type complet de ce ministère, qu'il a exercé, le premier, dans son éminente perfection. Voici le règlement actuel des aspirants de ce séminaire, fort différent de ce qu'il était lorsque M. Chopard, apôtre des îles Nicobar, mort à Merguy, en 1846, en écrivait à son futur biographe, M. Jacquenet, alors directeur au séminaire de Besançon, actuellement protonotaire apostolique et curé de Saint-Jacques, à Reims. Le nombre singulièrement accru de ces aspirants, dont la plupart sont simples clercs et ont à peine commencé leurs études théologiques, a nécessité un règlement nouveau, le règlement d'une vraie communauté ecclésiastique.

Lever à cinq heures ; à cinq heures et demie, oraison de trois quarts d'heures. Ensuite, sainte messe célébrée ou entendue, dans diverses chapelles, selon qu'on est prêtre ou qu'on ne l'est pas ; étude jusqu'au déjeuner, huit heures ; déjeuner en commun et en silence ; nouveau temps d'études préparatoires à une conférence théologique, de neuf heures et demie à dix heures et demie ; de dix heures trois quarts à onze heures trois quarts, autre conférence générale sur le droit canonique, le mardi ; sur l'Écriture sainte, le vendredi ; à onze heures trois quarts, petit examen terminé par l'*Angelus*, à midi, suivi du dîner, où les aspirants servent et lisent à leur tour, après quoi récréation jusqu'à deux heures, dans le jardin ou les corridors, selon qu'il fait beau ou mauvais. La récréation se termine par une adoration, facultative toutefois, du Saint-Sacrement, à la différence de celle qui suit immédiatement le dîner, laquelle est commune. A deux heures, ceux qui sont dans les ordres sacrés se réunissent pour réciter en commun

vêpres et complies, pendant que les autres se rendent à leur chambre pour préparer la conférence du soir, soit théologique, soit autre, selon les cours divers. — Ceci a lieu de trois à quatre heures. Enfin, pour s'en tenir aux exercices journaliers, rapidement exposés, leçon de chant à quatre heures et demie; récitation du saint office à six heures un quart pour les jours ordinaires, à six heures pour les grandes féries; lecture spirituelle à sept heures, pendant un quart d'heure, mais suivi d'un autre quart d'heure de méditation. L'*Angelus*, qui est le signal du souper, à sept heures et demie; la récréation à huit heures environ; le chapelet à huit heures trois quarts; la prière de la communauté à neuf heures; à dix heures, au plus tard, le coucher, précédé de la préparation de la méditation du lendemain.

Les avis particuliers qui concernent les chambres, le parloir, les sorties en ville, les visites reçues ou rendues, les promenades, les études, les livres, la bibliothèque, les rapports mutuels, les offices particuliers, et la manière de bien sanctifier toutes choses, sont à peu près les mêmes que dans les règlements des séminaires diocésains.

Trente ou quarante ans auparavant, du temps de M. Cuenot, on ne possédait pas encore la maison de campagne où se passent les jours de congé, à Meudon. Trop faibles étaient les aumônes qui sont toutes les ressources du séminaire des Missions. L'œuvre admirable de la Propagation de la Foi, qui est devenue pour lui la source principale de ces aumônes, ne date que de 1822, comme chacun sait. A la même époque de M. Cuenot, la salle qu'on appelle la *salle des Martyrs* n'existait pas non plus. C'est comme un *Musée* sacré où sont étalées les chaînes et les cangues portées par les confesseurs de la Foi, les fouets et les rotins qui ont déchiré leur chair,

les linges teints de leur sang, les glaives qui les ont frappés, quelques débris de leurs ossements ; restes sacrés qui attendent le jugement de l'Eglise pour paraître sur les autels. Rien de plus émouvant que la visite de cette salle pour les élèves-missionnaires et pour les étrangers. A combien de grandes pensées n'a-t-elle pas donné lieu? Que de larmes elle a déjà fait répandre? Que de fois les exemples de courage et de fermeté qui y frappent les yeux, ont inspiré les mêmes sentiments aux âmes! Témoin ce trait admirable qu'on ne se lasse pas de redire à la louange de la mère de Mgr Borie.

Quand les restes précieux de son fils furent rapportés à Paris, cette femme héroïque se présenta à la salle des Martyrs, où ils avaient été déposés. Là, après s'être agenouillée un instant, elle se lève avec dignité, et dit aux missionnaires qui priaient près du reliquaire, avec un accent auquel ils ne purent résister : *Ouvrez cette châsse...* Alors, se penchant, elle prend la tête du martyr, la baise, l'arrose de ses larmes et la remet à sa place. Elle prend de même chacun des autres membres, les approche de ses lèvres, et les remet en place avec les dehors d'une douleur vive, mais respectueuse et contenue. Les personnes qui l'entouraient, étonnées, lui demandèrent qui elle était : *Je suis sa mère!* répondit-elle avec le plus grand calme. Quelle scène digne du pinceau des plus grands maîtres!

Non, M. Cuenot n'eut ni l'avantage de voir et d'entendre de si belles choses, ni celui de recevoir, comme aujourd'hui, des leçons et des avis d'autant d'anciens missionnaires qu'il y a de directeurs à la maison, ayant tous acquis l'expérience au poste du dévouement, et dont plusieurs portent sur leur corps les meurtrissures de la persécution,

Mais l'avantage qu'il a eu, lui, c'est de vivre avec

plusieurs des héros de la salle des Martyrs où bientôt, sans doute, il aura sa place aux mêmes titres; c'est d'avoir commencé comme eux par les privations de toutes sortes, à la même école de sévère abnégation, méritant par là de finir avec eux par la même glorification devant Dieu et devant les hommes.

Il y avait en M. Cuenot une telle surabondance de zèle qu'il eut besoin d'occuper ses loisirs à en dépenser. Ne pouvant être encore que l'apôtre de sa famille, il se mit à composer pour elle des maximes pleines de force, toutes brûlantes du feu dont son âme était embrasée, avec prière de les relire et de les méditer souvent comme ses paroles d'adieu avant de quitter la France. Quoiqu'elles soient un résumé des réflexions qu'il lui avait adressées jusque-là, on se reprocherait de ne pas citer les principales, vu qu'elles sont la preuve irrécusable des progrés incessants qu'il faisait dans l'esprit apostolique.

« Mes chers Parents, que vous servirait d'avoir gagné et de posséder le monde entier, si vous perdez vos âmes? Pensez-y bien !

« Ne vaut-il pas mieux être malheureux en ce monde où nous restons si peu, puisque c'est le moyen d'être heureux en l'autre vie où nous resterons toujours ? Pensez-y bien !

« Cependant, quiconque ne vit pas en vrai chrétien, préfère un prétendu bonheur passager au bonheur éternel et seul vrai que Dieu donne à ses véritables serviteurs. Ne seriez-vous point de ce nombre? Pour cela, il n'est pas nécessaire d'être scélérat; il suffit de manquer à un seul de ses devoirs essentiels: Pensez-y bien!

« A quoi s'occupe le monde? où tendent ses pensées, ses désirs, ses projets ? à quoi aboutissent ses actions, ses agitations, ses allées et ses venues? A quoi? à nour-

rir un cadavre, à l'habiller comme une statue, à le satisfaire par d'ignobles jouissances, ou à repaître l'orgueil de l'âme par ces mots : J'ai de l'argent ; j'ai des terres et des maisons ; j'ai un brillant emploi ! O folie ! Que deviendra ce cadavre ? Qui jouira de cet or, de ces terres, de ces maisons, de ces places ? O aveugles ! Quand est-ce que vous vous occuperez de vos âmes immortelles ? Que faites-vous pour elles ? Pour les faire vivre en Dieu par sa grâce ? Où sont les trésors que vous leur amassez ? Quelle place leur assurez-vous ? Pour l'Eternité ! Oh ! je vous en prie, pensez-y bien !

« Nous mourrons tous, et bientôt ! Il faut pouvoir dire : Cela m'est égal ! Or, êtes-vous dans cette indifférence, sinon dans cette joie de préférence ? Et pourquoi n'y êtes-vous pas ? Avez-vous peur de ce qui doit suivre cette mort ? Mettez-vous en état de n'en avoir pas peur ! Préparez vos comptes ; payez vos dettes par la pénitence ; pensez-y bien !

« Mort pour tous ! Jugement pour tous ! Enfer ou paradis pour tous, pas de milieu ! Et où serons-nous éternellement, vous et moi ? Vous n'en savez rien ; je n'en sais rien, mystère ! Oh si vous saviez, mes chers parents, combien cette terrible pensée me tourmente et m'a déjà tourmenté, surtout depuis quatre ans, vous auriez pitié de moi, et vous seriez bientôt convertis ! Pensez-y bien !

« Au ciel, si nous y allons, oh ! plaise à Dieu ! nous posséderons tout le bien que nous aurons fait, et rien que cela. Pensez-y bien !

« Tout ce que je vous dis là vous rendra tristes sans doute ; mais écoutez, soyez tristes d'une sainte tristesse qui vous fasse expier et éviter le péché, et je dirai : *Tant mieux !* Cette tristesse sera pour vous une source de joie pour l'autre vie ! Pensez-y bien !

« Oui, évitez le péché avant tout, la médisance, la

calomnie, la colère, en un mot, *le péché*, quel qu'il soit. Pour cela, chère maman, fuyez les réunions de femmes où l'on met sur le tapis toute la paroisse, depuis M. le Curé jusqu'au petit berger. Et vous, cher papa, pensez que vous êtes le chef de la famille, que Dieu vous en demandera compte un jour. Pensez-y bien!

« Tous deux, de concert, faites servir Dieu fidèlement. Vous êtes unis ici-bas d'un lien indissoluble, il dépend de vous de l'être encore et beaucoup mieux dans l'Eternité!

« Vous avez des défauts l'un et l'autre; vous n'en doutez pas; sachez les supporter, c'est un grand moyen de salut.

« Aimez-vous, aidez-vous, consolez-vous mutuellement. Procurez à mes frères et à mes sœurs une éducation vraiment chrétienne. Donnez-leur, avant tout, le bon exemple; préservez-les de la corruption générale. Si le bon Dieu vous donne une vie un peu longue, vous finirez par rester seuls. Vos enfants s'en iront l'un d'un côté, l'autre d'un autre. C'est le train de ce monde. Cependant il y aurait un moyen de rester tous ensemble, ce serait de demeurer cultivateurs. Rappelez-vous ce que je vous en ai dit dans le temps. Mais tout ce que vous entreprendrez sera bien, pourvu que vous mettiez le salut en tête de tout. Pensez-y bien!...»

Comme ces admirables conseils sentent le feu de l'oraison et la maturité de la réflexion! Qu'on vienne dire, après cela, que les missionnaires n'aiment pas leur famille, ne savent que la contrister, oublient ses intérêts, n'ont de zèle que pour des étrangers et des inconnus, zèle d'imagination, de bizarrerie, de cosmopolisme, plutôt qu'un zèle de charité, fruit d'une foi vive, et dont le premier objet sont les personnes auxquelles on tient par les liens de la nature, du sang et de l'amitié.

Le Père Cuenot termine ces instructions par quelques mots sur l'état politique de la France à ce moment, où un essai de fusillade, le 19 ou le 20 octobre 1829, préludait à la révolution de 1830. « La situation devient critique, dit-il; force est restée à la loi; mais les choses ne sont pas changées. Au contraire, les esprits sont bien plus aigris. On craint beaucoup pour le mois de février; mais grâce à Dieu! je n'y serai plus. Car le 29 janvier, *je pars* pour Bordeaux, d'où je ne tarderai pas à m'embarquer pour les Indes... J'espère que vous apprendrez vous-mêmes avec plaisir que je n'ai plus rien à redouter des fureurs de la révolution qui se prépare et que tout annonce devoir être terrible... Pour ce qui est de votre conduite à tenir, dans ces temps d'épreuves et de tribulations, rien de plus clair: *Dieu et le roi*, voilà votre devise. Toutefois, ne vous mêlez de rien, soyez fidèles à vos devoirs en ce sens. Priez le bon Dieu et attendez. Si on vous persécute pour votre religion, tant mieux! Si on vous met à mort, tant mieux encore! Vous serez martyrs, et votre salut ne sera pas douteux. Je vous proteste bien que le jour où j'apprendrais que tout ce que j'ai de plus cher au monde a fini de la sorte, serait pour moi un jour de fête. Et j'entends bien aussi que, de votre côté, si vous apprenez jamais que pareil sort a été le mien, vous vous réjouissiez comme en une grande fête. Et si vous avez égard à ma volonté, je vous déclare formellement qu'elle est telle.

« Du reste, vous m'écrirez dorénavant deux fois l'année, une fois à la Toussaint, et une fois à Pâques.»

Toutes choses étant ainsi réglées, avec une remarquable précision, M. Cuenot partit, en effet, pour Bordeaux, le 28 janvier 1828, un jour plus tôt qu'il l'avait annoncé ci-dessus à sa famille. Il avait avec lui un autre prêtre dont il ne donne pas le nom. Un mois après, trois nouveaux confrères vinrent les rejoindre, et ils s'em-

barquèrent tous, le 15 mars, à Pauillac, gros bourg sur la Gironde. Mais, ce ne fut que le 3 avril qu'ils purent entrer en mer. Or, lui-même ayant raconté son voyage en détail, surtout dans une lettre adressée à M. Cuenot, du séminaire, datée du Tong-King, collége de Kê-Vĩnh, 31 mai 1829, nous nous faisons un devoir religieux de lui céder la parole. Deux autres lettres écrites à ses parents, l'une de Macaô, 15 novembre 1828, l'autre de Cochinchine, près de la ville royale, 21 novembre 1829, ne sont que la répétion abrégée de celle-là.

« Bientôt, dit-il, nous avons payé le tribut d'usage. Je vous assure que le mal de mer n'est pas commode. Et encore, pour tout remède, on se moque du patient ; mais c'est l'affaire de huit jours. Le 10 du même mois, nous voyons Madère ; le 13, le pic de Ténériffe, et nous passons tout près de l'île de Fer. De cet endroit, jusqu'au détroit de la Sonde, nous n'avons aperçu aucune terre. Enfin, le 30 juillet, après quatre mois et plus sur l'eau, nous jetons l'ancre dans la rade de Batavia, capitale de l'île de Java. Quel plaisir on éprouve lorsqu'on descend à terre, après avoir passé si longtemps sans la voir ! M. Prince, curé de Batavia, préfet apostolique de Java et de Sumatra, nous reçut chez lui. Cet excellent ecclésiastique nous a gardés pendant tout notre séjour à Batavia, un mois entier ; ce qui, vu la cherté des denrées, lui a certainement occasionné une dépense considérable. Il y a, à Java, un assez grand nombre de catholiques européens, hollandais pour la plupart; mais hélas ! quels catholiques ! Cependant Dieu a ses élus là comme ailleurs ; et, un exemple frappant de cette vérité, c'est celui du commissaire général, de qui nous avons vu et entendu raconter les choses les plus édifiantes. »

« On s'occupe peu de l'instruction des Malais, naturels du pays ; à cause, sans doute, des difficultés à surmonter, vu leur nature paresseuse et apathique au suprême de-

gré. Ils vont tout nus, excepté qu'ils ont quelque chose comme un caleçon étroit, d'un pied tout au plus. Les femmes sont un peu plus décentes. Ces gens là n'ont pas d'autre nourriture que du riz sec, quelquefois du poisson salé. Ils sont mahométans. Mais, en vérité, *potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ*, Dieu est assez puissant pour tirer de ces pierres des enfants d'Abraham. »

« Nous partîmes de Batavia le 7 septembre sur un vaisseau portugais, beaucoup plus grand que le premier qui était un petit vaisseau marchand. De là à Macao, la traversée se fait d'ordinaire en 15 ou 20 jours ; mais à cause du mauvais temps et de quelques accidents, elle fut pour nous de 40 jours. Nous y arrivâmes au milieu d'octobre. »

« Macao est le dépôt général de toutes les missions des Indes orientales (1). Il y a là, actuellement, quatre procures, celle de la Propagande, celle des Lazaristes français, celle des Dominicains espagnols, et la nôtre. Les Lazaristes portugais y ont aussi un grand établissement où ils forment des prêtres chinois. Mais des quatre procures, la nôtre est, sans contredit, la plus frequentée. Chaque année il y arrive quelques nouveaux missionnaires. Ce n'est pas la même chose pour les autres. Il n'y a là d'autres Lazaristes français que le procureur qui est à Macao. Dans 7 ou 8 ans, la procure espagnole n'a reçu que trois sujets, dont deux sont arrivés en même temps que nous. Celle de la Propagande en a reçu un ou deux de plus dans le même espace de temps. Il paraît cependant que dans la suite elles seront toutes plus fréquentées.

(1) C'est Hong-Kong qui l'est devenu depuis plusieurs années. La position a paru meilleure à tous égards. Mais il est intéressant de voir ce qu'étaient alors les missions d'Orient.

« Je suis resté à Macao jusqu'au 2 mai 1829. Nous en partîmes au nombre de quatre pour nous rendre au Tong-King. Mes trois compagnons devaient y rester. Moi, je devais le traverser pour me rendre en Cochinchine. Notre traversée n'a pas été longue; elle n'a duré que 12 jours. Quand la jonque chinoise qui nous portait a été près des côtes, un catéchiste tonquinois qui nous accompagnait est allé chercher des barques pour nous descendre à terre, en contrebande. C'est ce que nous avons fait, déguisés en chinois, le 15 mai à 2 heures du matin. On nous conduisit dans un village tout chrétien qui n'était pas loin du rivage, et on nous logea chez des religieuses. Je voudrais pouvoir vous peindre la joie de ces bonnes gens. Ils ne savaient comment nous la témoigner. Nous sommes restés 6 jours en cet endroit, et, c'est en nous rendant au collége de notre mission dans la partie occidentale, que les Mandarins (1) nous ont découvert, et ont failli nous prendre. Voici comment. »

« On nous avait dénoncés. Nous nous avançions tranquillement, et nous n'étions plus éloignés du collége que de quelques lieues, lorsque nous fûmes atteints par une barque de mandarins. Deux autres barques ne nous trouvant point, avaient perdu patience et s'en étaient retournées. Celle qui nous joignit ordonna à des barques de pêcheurs qui nous touchaient presque, de nous arrêter. Ceux-ci font grand bruit, poussent des cris et s'en tiennent à ces démonstrations, parce qu'ils étaient chrétiens. Nos bateliers, pendant ce temps-là, ne perdirent pas leur temps, comme vous pouvez bien le penser, et, dès que nous fûmes à distance, toutes les barques refusèrent de venir après nous, sous prétexte

(1) On appelle ainsi des officiers civils d'importance diverse selon leur grade.

que nous allions trop vite. Il n'y en eut que deux qui se mirent à notre poursuite, celle du mandarin et une autre qu'un soldat força de marcher à force de coups. Mais nous les eûmes bientôt perdues de vue. D'ailleurs le rivage se couvrit bientôt de chrétiens qui venaient à notre secours, en sorte que notre peur se changea en admiration devant le spectacle qui nous fût offert.

« On avait jeté à ces bonnes gens une corde, afin qu'ils pussent aider les bateliers qui étaient hors d'haleine. Or, nous vîmes un enfant qui ne paraissait pas avoir dix ans, s'attacher à la corde, et tirer constamment, jusqu'au bout, de toutes ses forces.

« Deux jours après notre arrivée, nous avons eu une autre alerte. On crut que les mandarins arrivaient pour faire des perquisitions. On nous fit partir à 11 heures du soir pour des villages voisins où nous restâmes deux jours. On espére arrêter toute poursuite ultérieure, en donnnant quelque argent au mandarin.

« La Religion n'est pas persécutée au Tong-King. Tout annamite peut la professer publiquement sans qu'on s'en embarrasse. Seulement, il peut y avoir de temps en temps des persécutions particulières, soit de la part des parents païens, mécontents de la conversion de quelque proche, soit d'autre part pour refus de coopérer à des superstitions. Les missionnaires européens sont cependant obligés de se cacher, parce qu'on a répondu au roi, lorsqu'on arrêta les missionnaires en Cochinchine, il y a deux ans, qu'il n'y en avait point au Tong-King. Si on en prenait quelques-uns, il n'en faudrait pas davantage pour exciter une persécution...

« Dans mon histoire que je viens de vous faire, j'ai omis un fait intéressant. De Batavia à Macao, nous avons perdu beaucoup de monde, *sept*, par maladie, et *un tué* par accident. Parmi ces huit personnes il n'y avait qu'un maître d'équipage qui fût chrétien, et au-

quel j'ai administré les sacrements. Mais j'ai eu le bonheur de faire un autre chrétien. Il y avait là un Indien de Timore, matelot, qui avait déjà été instruit, mais qui n'avait pas été baptisé. Lorsqu'il était presque à l'agonie, on vint nous parler de cela. J'allai le voir, il désira le baptême, je le baptisai, et, le lendemain, il mourut. Dans cette même traversée, j'instruisis un nègre, ancien esclave à Bourbon, dans l'espoir de le baptiser, à notre arrivée à Macao. Mais il y a fréquenté de mauvais compagnons, et il nous a échappé. J'espère, cependant, que le peu d'instruction qu'il a reçu, ne lui sera pas inutile.

« Ne m'oubliez pas auprès du bonDieu. A présent, je suis en pays ennemis, j'ai besoin de forees. »

A tous ces détails si pleins d'intérêt, qui nous permettent de suivre notre missionnaire pas à pas, M. Cuenot ajoute les suivants, dans les deux lettres écrites à ses parents, et non moins capables d'intéresser le grand nombre des lecteurs :« Macao, dit-il, est une ville chinoise de 30 à 40 mille habitants, tant dans les environs que dans la ville, sur quoi trois ou quatre cents européens. J'ai fait plus de six mille lieues pour y arriver, ayant parfois bien chaud, car on passe deux fois sous le soleil (la ligne). J'ai presque tourné tout autour de l'Afrique, et j'ai vu bien des terres, habitées par des hommes bien à plaindre, ne connaissant pas le chemin du paradis. Oh ! remerciez le bon Dieu, vous autres, de le connaitre, et suivez-le.

« On va m'envoyer en Cochinchine, de l'autre côté du Tong-King, que je traverserai tout entier.... Priez pour moi; et, *sans rire*, ne priez jamais pour qu'on ne me mette pas en prison. Priez pour que, en souffrant, je me sauve, et que je sauve beaucoup de monde!... De mon côté, je prie pour vous tous, pour ma tante Jeanne-Baptiste ma seconde mère, tous les jours, en disant la messe. »

Comme c'est bien toujours le même missionnaire embrasé de zèle! ce qui suit respire même la joie d'une âme qui se sent à l'aise, dans sa vocation, et qui plaisante agréablement de ce qui nous fait peut-être frissonner de loin.

« Voici comment, dit il, j'ai traversé le Tong-King. De jour, on me portait dans un filet suspendu à une perche, posée par les deux extrémités sur l'épaule de deux hommes. Des nattes me couvraient, pour me dérober, comme marchandise prohibée, aux regards des curieux et surtout de la police. Arrivé dans une chrétienté, on me déposait dans une maison, sur une espèce d'estrade, ou de table, d'un pied de hauteur environ. Là, il fallait m'asseoir à la manière des tailleurs, recevoir les salutations des chrétiens, et entendre leurs discours auxquels je ne comprenais pas un mot. Et ne croyez pas qu'il me fut possible, après cela, de me mettre à mon aise. Les chambres, dans ce pays, sont à jour de toute part, et, à chaque ouverture, il y avait du monde pour me regarder et me toiser. J'étais absolûment comme une statue qu'on transporte; déposée sur une table, elle y reste, jusqu'à ce qu'on la reprenne. »

« Enfin, me voici en Cochinchine, ma mission, depuis environ trois mois. Je ne sais pas encore bien la langue, mais j'en sais déjà assez pour me faire entendre, et, peut-être qu'en cas de nécessité, je pourrais confesser. J'espère commencer à prêcher dans deux ou trois mois.

« Du reste, ne croyez pas que je sois chez un peuple barbare. Il s'en faut tout. Ses usages, à la vérité, sont bien différents des nôtres, bien gênants, et bien ennuyeux, parfois, mais le tout est de s'y conformer, c'est le meilleur parti.

« Voulez-vous avoir une idée de mon accoutrement actuel? je dis *actuel*, parce que j'en ai déjà changé bien

des fois. Sur le navire chinois, j'étais habillé en chinois : tête rasée, à l'exception de l'endroit où les prêtres portent la tonsure, en Europe ; cheveux longs, à cet endroit, grâce surtout à une longue queue de cheval que j'y avais ajustée, et qui me descendait sur les jambes; calotte par dessus; éventail à la main, comme les dames; longue pipe de 4 à 5 pieds. Arrivé en Tong-King, plus de queue, plus de calotte. Je remplace le tout par un turban, comme un Turc. Plus de bas, plus de souliers, pieds nus comme les *chiens*. En Cochinchine, à peu près la même chose. Ma grosse barbe noire a déjà trois pouces de long. Voilà des bagatelles. Je souhaite qu'elles vous plaisent. Dans quelques jours il faut me mettre en route pour aller à une extrémité du royaume. J'ai deux cents cinquante lieues à faire. Mais j'irai par mer. Adieu. »

CHAPITRE V

(De 1829 à 1835.)

ÉTAT GÉNÉRAL DE SA MISSION. — IDÉE QUE SON VICAIRE APOSTOLIQUE Mgr TABERT, ÉVÊQUE D'ISAUROPOLIS CONÇOIT DE LUI. — LES MALADIES L'ACCABLENT UN MOMENT. — UNE PERSÉCUTION LE CHASSE DANS LE ROYAUME DE SIAM, LUI ET PLUSIEURS AUTRES. — UNE TRAHISON AUGMENTE LE MAL. — GUERRE CIVILE ET GUERRE ÉTRANGÈRE. — COMMENT IL RENTRE ÉVÊQUE DANS SA MISSION.

Jusqu'ici nous avons vu notre missionnaire se préparer, partir, voyager, tendre et toucher à son terme. Il s'agit maintenant de le voir à l'œuvre. Déjà, sur le navire, il a pu admirer, comme tant d'autres, la conduite

mystérieuse de Dieu dont la bonté sauve les uns et dont la justice rejette les autres. Un catéchumène fidèle reçoit le baptême de sa main en mourant. Un autre, peut-être aussi instruit, manque de correspondance à la grâce qui l'attire, et retourne en arrière. Mais ce n'était là qu'un léger spécimen de ce qui va se produire plus en grand dans le vaste champ qui lui est ouvert et assigné.

L'impatience qu'il avait d'y arriver faillit lui être funeste, aux pieds des côtes mêmes de Cochinchine. « Après avoir marché toute la nuit, à pied, bien entendu, dit-il à M. Cuenot du séminaire de Besançon, nour arrivons dans un village chrétien. Là, sans prendre de repos, nous demandons des guides, et nous continuons notre route. Nous avions une espèce de désert et de grandes montagnes à traverser. Malheureusement, une fois engagés dans les montagnes, nous nous égarons, et nous voilà à marcher à l'aventure. Epuisé de toutes manières, ayant déjà laissé tous mes compagnons ou guides disséminés de distance en distance, à l'exception de deux qui me précèdent, je tombe au moment de descendre une montagne. Je tombe et je roule sur la pente, *sincopant* ainsi cette montagne, jusqu'à ce que je rencontre le lit d'un torrent desséché où je m'arrête. Mais comment? je m'y arrête si bien, que je me crois à mon dernier moment. Je me trompais. Le bon Dieu ne voulut point de moi. Les deux conducteurs qui m'avaient précédé s'étaient trainés comme ils avaient pu jusqu'à un village chrétien, au bas de la montagne, d'où l'on vint me secourir ainsi que mes autres guides. »

Quelle était la véritable cause de cet accident? La foi et l'histoire de l'Eglise nous permettent de le dire : C'était le démon, le prince des ténèbres, de l'erreur, de l'idolâtrie, de tous les vices, en possession de ces lieux

infortunés depuis si longtemps, où il semble s'être retranché comme dans son principal boulevard, ne négligeant aucun moyen de s'y maintenir ; de là, tant de persécutions sanglantes qui se succèdent à tout propos, presque sans interruption, jusqu'à cette heure.

M. Cuenot entra en Cochinchine le 24 juillet 1829. Un mois après, le 25 août, il passa vers un de ses collègues, M. Jaccard, qui est devenu célèbre par ses combats et par le triomphe de son martyre. C'est ce qu'il dit lui-même dans la lettre que nous venons de citer. Après quoi il donne l'idée suivante de cette mission à son arrivée :

« La religion n'est pas persécutée ici, pour le moment. Il y a même une partie de la Cochinchine qu'on appelle la basse Cochinchine, où elle est protégée par le premier mandarin du royaume, qui est un oncle du roi, et qui en a été le tuteur. C'est ce mandarin qui, l'année dernière, délivra nos Messieurs de l'espèce de prison où ils étaient détenus. Il donne souvent à Mgr Tabert des marques d'une affection toute particulière. Quand Monseigneur va lui faire visite, le grand mandarin ne manque pas de le faire asseoir sur sa natte, ce qu'il n'accorde à nul autre. Dans tout le pays qu'il gouverne, aucun chrétien n'est plus vexé pour refus de contribuer aux superstitions... C'est grand dommage que ce bienfaiteur de la religion ne se convertisse pas. Et, cependant, il n'y a pas grand espoir, ou plutôt il n'y en a aucun, si ce n'est que Dieu est tout-puissant.

« Dans les autres parties de la Cochinchine, on laisse faire les chrétiens. Toutefois, de temps en temps, il y a des persécutions que l'on peut appeler domestiques, concentrées dans un village ou une famille. Ces jours derniers, un village païen a voulu forcer un jeune charpentier chrétien à travailler à un temple. Le chrétien demeuré ferme a été frappé cruellement.

« Dans le Camboge, il n'y a plus que quelques centaines de chrétiens, et c'est beaucoup quand on peut leur envoyer, tous les deux ans, un prêtre du pays. Je ne sais pas si nous avons des chrétiens dans le Ciampa. Mais il n'y a point de prêtres.

« Et les barbares qui peuplent les immenses montagnes de Cochinchine? Hélas! ils n'ont pas encore entendu la bonne nouvelle du royaume de Dieu! Il nous faudrait cent missionnaires européens et trois ou quatre mille prêtres du pays; et nous n'avons que deux missionnaires en état de parcourir le pays, et de 15 à 18 prêtres! que faire? »

M. Cuenot termine cette lettre un peu plus brusquement que les autres. C'est pourquoi il ajoute agréablement : « Je brûle la politesse; pardonnez-moi, je suis tout près des barbares. »

Ce n'est là qu'une esquisse. Demandons aux *Annales* de la Propagation de la foi, une notice plus étendue et plus complète de l'histoire de ce pays, avant d'en retracer quelqnes scènes isolées. Il n'est pas de mission qui y occupe, dans les Annales, une plus large place que celles de la Cochincchine et du Tong-King. A peine se publie-t-il un numéro qui n'ait à nous entretenir d'une nouvelle épreuve de ces églises persécutées. Et quoiqu'elies reviennent sans cesse sous les yeux des lecteurs, avec le dénouement uniforme des cachots, de l'exil, ou du martyre, elles ont le privilége d'exciter dans les âmes le plus vif intérêt.

La destinée de l'Eglise annamite se révèle tout entière dès son point de départ. Lorsqu'en 1536, le dominicain espagnol Advorte, aborda en Cochinchine, il aperçut une grande croix de bois dressée sur le rivage. Elle était là avant l'arrivée d'aucun missionnaire connu, sans qu'on sache quelle main l'avait plantée, sans prestige humain qui voilat sa nudité aux indigènes, et,

comme aujourd'hui, sans autre défense que la protection du ciel et sa propre vertu. Debout, en face de l'idolâtrie régnante, elle semblait attendre les apôtres européens pour leur dire : c'est par ce signe, par ce symbole de la souffrance et du sacrifice que vous vaincrez.

L'apostolat d'Advorte en Cochinchine donnait les plus belles espérances, quand l'arrivée de soldats espagnols vint tout compromettre. Le missionnaire dût se rembarquer, et reçut même, en se retirant, deux coups de flèches sans gravité, l'un au visage, l'autre à la poitrine.

La Compagnie de Jésus, qui venait d'ouvrir à l'Evangile la Chine et le Japon, devait aussi avoir le périlleux honneur de l'introduire dans les deux Etats annamites. Le P. Buzoni, descendu du Tong-King en 1616, et le P. de Rhodes, selon que nous l'avons déjà vu, débarqué en Cochinchine en 1621, furent les véritables fondateurs de cette vaillante chrétienté. Le premier vit ses vingt ans d'apostolat couronnées par la conversion de 12,000 idolâtres. Plus grands encore furent les succès du deuxième, quoiqu'il fut arrivé sans savoir l'idiôme local. « J'avoue, dit-il, à ce sujet, que de prime-abord, quand j'entendais parler les naturels du pays, surtout les femmes, il me semblait entendre gazouiller des oiseaux, et je perdais l'espérance de jamais apprendre leur langue. » Il l'apprit cependant si bien que, pour répondre à l'empressement de la foule, il prêchait jusqu'à six fois par jour dans la capitale du royaume, et que, en 1636, le chiffre des chrétiens s'élevait déjà à 82,000.

Au nombre de ces néophites, on comptait une sœur du roi, des princes du sang, des chefs de l'armée, 200 prêtres d'idoles, qui devinrent, plus tard, de zélés catéchistes, et 100 séminaristes appelés à former un clergé *indigène*.

Cette dernière institution, aimons à le redire, fut l'œu-

vre capitale du P. de Rhodes (1). Instruit par une douloureuse expérience, il avait compris qu'une Eglise est bien près de sa ruine, quand sa base n'est pas adhérente au sol. Il voulut conjurer, à tout prix, pour la Cochinchine, le malheur qui venait de frapper ce pays, par conséquent préparer sans délai des pasteurs choisis dans le troupeau, et obtenir de Rome de greffer le sacerdoce chrétien sur la tige nationale pour faire circuler la sève évangélique dans les veines populaires. De cette pensée naquit la Congrégation des Missions étrangères. Le P. de Rhodes en fut le fondateur, et, depuis lors, la mission de Cochinchine, confiée à l'amour filial de ses disciples, n'a cessé d'être formée sur ses plans et dirigée par son esprit.

Dès l'année 1670, l'ordination consacra les prémices de son clergé indigène.

A côté de ce clergé qui s'enracine au cœur de la nation, et s'enlace à toutes les affections de famille, toujours le catholicisme se hâte de placer l'institution des Vierges chrétiennes. Dans ses mains, le prêtre et la religieuse sont les deux sources qui versent sur un pays la foi et la charité : l'un qui personnifie le zèle, jette sa vie en soldat aux périls de la lutte ; l'autre qui est l'emblême de l'innocence, partage ses jours entre la prière et le bienfait; à l'un sont échues en héritage les âmes à conquérir; à l'autre les misères à consoler; double mission, dans laquelle le premier s'impose à l'admiration des payens comme un héros, et la seconde

(1) Il était né à Avignon, en 1591. Après les désastres du Japon, où il avait été envoyé d'abord fort jeune, on l'envoya en Cochinchine, où il passa 20 ans dans les travaux de l'apostolat. Quand on voulut l'élever à la dignité de l'évêque du Tong-King, il refusa, et, pour se soustraire à de nouvelles sollicitations, il s'en alla évangéliser la Perse, où il mourut en 1660.

à leur vénération comme un ange. Ces deux genres de dévouement ont besoin de s'unir, pour exprimer dans sa plénitude la vertu du christianisme, mystérieux mélange de force et de douceur, comme autrefois sur le calvaire, le modèle des vierges concourut à la rédemption avec le modèle des apôtres.

C'est à ce souvenir que parait emprunté le nom d'*amantes* de la croix, donnée aux religieuses annamites. Leur institution eut lieu en 1670 également, quelques mois après l'arrivée de Mgr de Beryte, Pierre de la Motte-Lambert (1), premier vicaire apostolique du Tong-King et de la Cochinchine. Ces saintes filles ne sont pas assujetties à la clôture et ne se lient pas à la perfection par des vœux. « Mais leur vie, dit Mgr Retord n'en est pas moins très-édifiante. Elles ne mangent jamais de chair; elle jeûnent et se donnent la discipline deux fois la semaine. Logées très-pauvrement et encore plus pauvrement vêtues, elle gagnent leur pain à la sueur de leur front, soit dans les champs qu'elles cultivent de leurs mains, soit avec le coton qu'elles filent, ou à l'aide d'une pharmacie qu'elles colportent sur les marchés. Ce sont elles qui vont visiter et consoler les malades, qui nous aident à instruire les femmes admises au Catéchuménat, et, toujours il en est quelques unes occupées à courir les villages, allant à la recherche des enfants moribonds pour les regénérer dans les eaux du baptême. En 1852, elles ont concouru à baptiser plus de 51000 de ces petites créatures qui, maintenant, sont autant de petits anges, brillants d'innocence et de bonheur devant le trône de Dieu. »

Ajoutons qu'elles sont les messagères les plus sûres

(1) Français, d'abord conseiller à la Cour des aides de Rouen où il s'était acquis une grande réputation d'habileté et d'intégrité dans les affaires.

et les plus intrépidss des missionnaires, lorsqu'il s'agit de pénétrer dans les cachots pour y porter des encouragements et des secours aux confesseurs de la foi. Plusieurs d'entre elles ont expié dans les tortures la joie qu'elles trouvaient à remplir ce ministère de charité.

Trois ordres et Congrégations d'apôtres unirent en commun leurs efforts, et souvent confondirent leur sang pour donner à l'Église Annamite cette constitution forte et vigoureuse qui nous la montre naissant tout armée pour ses luttes séculaires. Les Jésuites vinrent les premiers, et supportèrent seuls, pendant près de 50 ans les rudes labeurs d'une mission au berceau. Quand ils appelèrent des évêques français pour affermir et perpétuer leur œuvre, ce ne fut pas avec la pensée d'abandonner leurs néophytes. Ils restèrent au milieu d'eux et se plaçèrent sous les ordres de l'épiscopat et secondèrent son zèle, jusqu'à la suppression de leur ordre. Des exils fréquents et des exécutions sanglantes entravèrent leurs débuts, sans toutefois ralentir leur progrès. Ainsi le P. de Rhodes fut banni jusqu'à 5 fois de la Cocinchine, et, à chacun de ses retours, il retrouva son troupeau notablement accru pendant son abscence, grâce au zèle des catéchistes indigènes.

Des mains des Jésuites, la direction de ces chrétientés passa, en 1664, à la société des Missions étrangères qui les cultive encore aujourd'hui avec une prédilection marquée, parce que, de toutes ses missions, c'est la terre où croissent plus abondantes les palmes du martyre. Une autre milice ne tarda pas à joindre ses forces à celles des Jésuites et des missionnaires français. Les Dominicains Espagnols furent appelés en 1693 à défricher le Tong-King oriental, erigé en vicariat apostolique depuis 1679, et dirigé encore par des religieux de leur ordre et de leur nation. S'il est un spectacle plus beau que la sainte émulation des missionnaires français et espa-

gnols, c'est la touchante fraternité de dévoument qui n'a cessé de les unir.

Le reste de l'histoire de l'Eglise annamite n'est qu'une série de persécutions qui durent encore. En 1644, un néophyte de 15 ans ouvrit la liste des martyrs. En 1700, sept chrétiens, dont quatre hommes et trois femmes furent condamnés, les hommes à mourir de faim, et les femmes à avoir l'extrémité des doigts et des oreilles coupée. Deux d'entre elles subirent ce tourment avec joie; la troisième ayant été épargnée, par considération pour un officier de sa famille qui assistait à l'exécution, se retira en pleurant de n'être pas jugée digne de souffrir pour Jésus-Christ. Le courage des quatre autres confesseurs fut encore plus héroïque.

Soixante-dix ans après, la Providence ménagea une terrible leçon aux princes qui égorgent dans les chrétiens leurs plus fidèles sujets. Une révolution formidable brisa des trônes d'où la persécution ne cessait de descendre. Trois frères, connus sous le nom de Tey-Sen (montagnards de l'Occident, parce qu'ils étaient, en effet, originaires des montagnes de Qui-Nhon, à l'ouest de la capitale) dont l'un était marchand, l'autre bonze, et le troisième habile soldat, recrutèrent dans les montagnes du Tong-King une armée de mécontents, ave laquelle ils balayèrent les dynasties de la Cochinchine et du Tong-King. Mais, comme ils ne purent s'entendre dans le partage de leur proie, une lutte acharnée livra pour vingt ans ce pays à toutes les horreurs de la guerre civile.

Le plus précieux et le plus menacé des établissements de la mission, le séminaire indigène, avait été forcé de se dissoudre. Mgr Pigneaux, alors vicaire apostolique de la Cochinchine, voulut du moins en sauver les débris, et se réfugia avec une soixantaine d'élèves dans un îlot du golfe de Siam. Ce fut là qu'il retrouva

dans la misère un autre proscrit, le jeune Già-Long, second fils du dernier roi, que le prélat avait naguère dérobé au massacre de toute sa famille, en le cachant pendant un mois dans sa propre maison. Ce prince manquait de tout. Ses gens étaient réduits à se nourrir de racines sauvages. L'évêque n'hésita pas à partager avec lui ses provisions et le pain de son exil. Già-Long n'oublia jamais ce service signalé, et, pour donner à son bienfaiteur un gage de sa reconnaissance, il lui confia ce qu'il avait de plus cher, son fils encore enfant. Dès lors, Mgr Pigneaux se dévoua sans mesure à une cause dont l'avenir était remis entre ses mains. Accompagné de son royal pupille, il vint en 1787 à la cour de Versailles, sollicita et obtint de Louis XVI les secours de la France pour le roi de Cochinchine, auquel il ramena, avec son fils, trois navires chargés de munitions, et surtout des officiers capables d'assurer le succès de ses armes. Aussi Già-Long eut-il bientôt reconquis l'héritage de ses pères. A peine remonté sur le trône, il offrit la première place de l'Etat à l'évêque d'Adran qui la refusa pour se consacrer exclusivement au soin de son troupeau, et relever les ruines amoncelées, durant son absence, par le brigandage des Tey-Sen.

Dans cette œuvre réparatrice il fut admirablement secondé par la protection du Roi, mais il n'eut pas longtemps à en jouir. Il mourut le 5 octobre 1793, au milieu des sanglots de Già-Long et de son fils qui le vénéraient tous deux comme un père. Ses funérailles furent un nouveau triomphe pour la religion. Une grande croix était à la tête du convoi funèbre. Venaient ensuite une nombreuse jeunesse chrétienne, des couronnes sur la tête et des cierges à la main, avec les catéchistes les plus respectables de chaque église. Toute la garde du roi, composée de plus de 1200 hommes, sans compter celle du Prince son fils, était sous les

armes et rangée sur deux lignes; les canons ouvraient le cortège; 120 éléphants marchaient des deux côtés; au moins 40,000 hommes, tant chrétiens que payens, suivaient le cercueil. Le roi s'y trouvait avec tous les mandarins des différents corps; et, chose étrange, sa mère même, sa sœur, la reine, ses enfants, toutes les dames de la cour crurent que, pour un homme si au dessus du commun, il fallait passer par dessus toutes les lois communes, et allèrent toutes jusqu'au tombeau.

Già-Long voulut même adresser à sa famille une lettre de condoléance qui finit ainsi: « Pour manifester à tout le monde les grands mérites de cet illustre étranger, et répandre enfin au dehors la bonne odeur de ses vertus qu'il cacha toujours, je lui donne le brevet d'instituteur du Prince Royal héritier, avec la première dignité après la royauté, et le surnom *d'accompli*... O belle âme du maître, recevez cette faveur. »

Deux ans après la mort de Mgr Pignaux, son royal élève, le prince Conh, suivit dans la tombe le prélat qui l'avait adopté dans l'exil, et cultivé avec amour, pensant cultiver en lui l'avenir du trône et de la religion (1). Mais avec son bienfaiteur et son fils, Già-Long perdit bientôt le souvenir des services rendus à sa cour, et méconnut les engagements solennels pris aux jours de l'adversité, de protéger les chrétiens. Toutefois, la persécution ne s'alluma point, soit que le prince jugeât sa couronne encore trop chancelante pour s'aliéner les étrangers et les sujets catholiques qui en étaient le plus ferme appui, soit que les mandarins soupçonnassent une feinte dans une ingratitude aussi monstrueuse. A défaut de protection officielle, les missionnaires surent profiter de la tolérance qu'on leur laissait. Vingt ans de

(1) Ce prince avait reçu le baptême pendant sa dernière maladie.

trêve leur permirent de porter la foi partout ou Già-Long étendait ses rapides conquêtes; et, bien que ce régne n'ait pas tenu tout ce qu'il avait promis, il ne fut pas moins un des plus féconds pour l'apostolat, comme il est resté dans l'histoire, le plus glorieux de l'empire annamite.

On dit qu'à son lit de mort, Giâ-Long, effrayé des projets sanguinaires qui couvaient au cœur de Minh-Menh, son successeur, lui conseilla de continuer, à l'égard des chrétiens, la politique ambigüe dont il lui avait donné l'exemple, c'est-à-dire de les intimider sans les persécuter; de tenir l'épée toujours suspendue sur leurs têtes, mais en se gardant de leur en faire sentir la pointe. Ces avis ne touchèrent pas celui qui vantait sans cesse le plus cruel des tyrans du Japon comme le modèle des souverains. On peut signaler trois motifs de sa haine implacable : son caractère cruel et ses penchants vicieux, son avènement irrégulier au trône et son système de centralisation outrée.

D'abord livré aux plus honteux excès, il ne put entendre prêcher une foi qui flétrissait ses désordres. Ensuite la couronne qu'il venait de ceindre, appartenait par la naissance, au plus jeune des fils de Già-Long, auquel, depuis, il avait été préféré contre l'ordre de succession légitime. Il soupçonna donc que les droits de cet enfant et le souvenir de son père, rendraient son usurpation ōdieuse aux chrétiens, et la crainte qu'ils ne lui fissent un rival de l'orphelin déshérité qui avait été longtemps leur espérance, le détermina à les traiter en ennemis. Enfin les états de la Cochinchine et du Tong-King qu'on lui léguait, étaient deux nationalités hostiles qu'il voulait fondre en un seul corps, et, à la place de la modération et du temps qui l'auraient fait peu à peu, il voulut précipiter cette union par la violence. Il se fit donner par là le surnom mérité de *Néron annamite*.

En 1820, quand il monta sur le trône, l'Église d'Annam comptait près de 400,000 fidèles, répartis de la manière suivante entre les trois vicariats alors existants: 180,000 au Tong-King occidental ; 150,000 au Tong-King oriental, et 60,000 en Cochinchine. Tout le poids de cette vaste chrétienté reposait sur quatre ou cinq vieillards, évêques presque octogénaires que l'âge et le martyre allaient bientôt ravir à leurs néophytes menacés. Un petit nombre de prêtres européens, douze ou treize environ, secondaient avec ardeur ces vétérans de l'apostolat. Minh-Menh comprit que là était la force de la mission. Il essaya de les surprendre. Sous prétexte qu'au début de son règne il voulait s'entourer d'hommes instruits, il fit appel au dévouement et à la science des missionnaires, et les convoqua tous à sa cour. Ceux-ci devinèrent le piège et jugèrent, au contraire, que le temps était venu de se cacher. Quatre seulement voulurent courir les chances. La captivité les attendait au palais. L'un d'eux trompant la vigilance de ses gardiens, Mgr. Tabert, se réfugia à Siam. Les autres trouvèrent un défenseur et un protecteur dans le gouverneur de la Basse-Cochinchine, le plus respecté des mandarins, l'ancien lieutenant de Già-Long, presque le tuteur de Minh-Menh. C'étaient MM. Jaccard et Gagelin Le P. Odorico était mort dans son exil au Laos.

Mais en 1830, l'orage éclata avec violence. Au premier édit, un frisson d'angoisse et de terreur courut dans toute la mission, car les Annamites, il faut bien le dire à la louange de la grâce qui les transforme en héros dans les prétoires, les Annamites sont la pusillanimité même. Il y eut donc une panique générale parmi les Néophytes. Dans le premier égarement de la surprise et de l'effroi, ce fut à qui fuirait plus vite et plus loin devant la persécution. 80,000 chrétiens abandonnèrent ainsi leurs maisons et leurs champs, les uns

pour se réfugier dans des barques, dans lesquelles ils vivaient de leur pêche, et qu'ils abritaient craintivement, le soir, aux rives les plus désertes des fleuves ; les autres pour aller camper sur les montagnes et au sein des forêts peuplées de tigres, où ils se croyaient néanmoins plus en sureté qu'à la portée des mandarins. Cette existence misérable en fit périr un grand nombre. Mais ils se consolaient en pensant que s'ils avaient tout perdu, du moins ils n'avaient pas été exposés au malheur de renier leur Dieu.

Des ruines de tous genres se mêlèrent à cette dispersion précipitée du troupeau. 400 chapelles furent détruites. Le séminaire indigène se dispersa et émigra à Siam. Tous les établissements de la mission qui avaient coûté deux cents ans de travail et de sacrifices, se trouvèrent anéantis en quelques jours, et l'Eglise Annamite rentra, plus pauvre que jamais, dans la voie des catacombes et du martyre.

Mais, ce n'était encore là que le prélude de la persécution. Bien que 250 confesseurs environ, hommes, femmes, enfants, prêtres et soldats, eussent subi des condamnations aux fers ou au rotin, la guerre d'extermination, comme Minh-Menh l'appelait, ne commença qu'en 1833. A dater de cette époque, des ordres impitoyables sont donnés à tous les gouverneurs. La tête des missionnaires est mise à prix ; la peine de mort est prononcée contre quiconque refuse d'apostasier ; des croix sont placées dans tous les carrefours pour être foulées aux pieds par tous les passants ; des espions sillonnent le pays, flèrent comme des limiers la retraites des prêtres, et épient les assemblées nocturnes, dont le moindre flambeau peut trahir le mystère (1). Ce sont des per-

(1) Par une bizarre inconséquence, Minh-Menh donnait de l'argent aux femmes de sa cour afin qu'elles fissent dire des messes pour leurs parents défunts.

quisitions telles qu'on en voit dans une ville au pillage; les maisons sont fouillées ou plutôt bouleversées de fond en comble; le sol même des jardins est sondé avec des tarières, car les mandarins savent que leurs victimes s'enterrent quelquefois vivantes pour leur échapper. Qu'une personne compromise soit découverte, ou qu'un objet suspect soit saisi, un morceau de papier, un tronçon de plume, un chiffon, n'importe quoi, décélant la présence d'un Européen, la visite domicilière s'achèvera par la dévastation, les pieux recéleurs seront chargés de chaînes, les autres habitants seront rançonnés et battus; puis, le cortège triomphant conduira l'innocente proie au prétoire qui est le vestibule de l'échafaud.

Où se cachaient donc ceux qui pouvaient dérober leur tête à d'aussi actives recherches? Comme au temps de la première église, *repoussées d'un monde qui n'était pas digne d'eux, ils erraient dans les solitudes, ou s'enfonçaient dans les profondeurs des cavernes,* sous une hutte de feuillage perdue au milieu des bois, en attendant que la fièvre ou la faim les eussent consumés, voire même dans les tombeaux, comme Mgr. Retord. Quand ils sortaient la nuit, ces prêtres bannis et proscrits, c'était pour aller administrer un mourant, ou célébrer le saint sacrifice avec un petit nombre de fidèles dévoués, protégés toujours par les ténèbres.

Mais on vit alors dans les tribunaux un spectacle auquel les persécuteurs ne semblaient pas s'attendre. Jésus-Christ y était publiquement adoré et prêché comme dans autant de temples, les seuls qui lui restassent. Là, des Néophytes se prosternaient à genoux devant la croix qu'on voulait leur faire fouler aux pieds. Là son nom était invoqué a chaque coup de verge qui déchirait le patient. Là, sur un ordre du juge, le confesseur faisait à haute voix la prière que tous trouvaient sublime. Là était proclamée

la vertu divine de l'Eucharistie, et c'étaient les mandarains qui en faisaient l'aveu, en se disant, pour s'expliquer leur défaite : *celui-ci, a sans doute mangé de ce pain enchanté qui ensorcelle les âmes*. Des bourreaux s'écriaient en répétant l'évangile qu'ils entendaient prêcher au milieu des supplices : « *En vérité, cette doctrine est belle, nous l'embrasserions volontiers si le roi la tolérait.* » Sous le rotin, les confesseurs étaient eux-mêmes un sujet d'étonnemeut pour les magistrats : *A quoi bon continuer, dit l'un? Hier, je lui ai fait donner onze coups, et il semblait dormir.* « Et cependant, c'est une chose horrible que le rotin, dit un missionnaire qui en a fait l'expérience; chaque fois qu'il retombe sur le corps, il y imprime un sillon sanglant de cinq ou six pouces de largeur, » On vit même des satellites vaincus emporter sur leurs épaules leur victime brisée et saignante, en disant tous fiers de son courage : « *C'est un brave celui-là.* »

Singuliers malfaiteurs que ceux que les juges condamnaient en se recommandant à leurs prières, que les bourreaux n'osaient frapper qu'après leur avoir demandé pardon du crime qu'ils allaient commettre, et dont le sang était recueilli par les païens eux-mêmes comme un talisman vénéré! Chose plus étrange encore ! L'annamite qui fuit toujours, par une terreur superstitieuse, à la mort d'un supplicié, se précipite à l'envi sur les restes palpitants de l'athlète chrétien. Tout ce qui a touché le martyr, est disputé comme un trésor : la terre qu'il vient de rougir, les tronçons de sa cangue, les anneaux de sa chaîne, les lambeaux de ses vêtements, la natte où il s'agenouille pour offrir son dernier sacrifice, sont emportés avec respect au foyer domestique, et placés par le peuple au rang des génies tutélaires. Ils croient, ces idolâtres, qu'à l'aide de ce gage précieux, l'héroïsme du martyr germe dans

leur âme. Et il arrive souvent, en effet, qu'en introduisant ces reliques dans leur demeure il s'y font entrer aussi les germes du salut et la sainte contagion de la foi. C'est ainsi que 20 ans de persécution ont donné à l'Église annamite 100,000 chrétiens de plus.

Au contraire, les châtiments de Dieu s'appesantissent là, comme ailleurs, sur les tyrans et les boureaux qui versent sans pitié et sans profit pour eux-mêmes le sang de ses envoyés. A une famine de six ans continus, qui a porté partout la misère, se sont joints le typhus et le choléra qui ont semé l'agonie dans chaque maison. La Chine a envahi les frontières du Nord, pendant que Siam attaquait celles de l'*Ouest*, et qu'une flotte de pirates dévastaient celles du Midi. Le Tong-King, à l'intérieur, se soulevait pour ressaisir son indépendance; les tribus sauvages se précipitaient comme une avalanche du haut de leurs montagnes; des nuées de brigands, organisés en corps de 2 ou 3000 hommes, des ouragans d'une violence inouie, mettent le comble au deuil général. Sous l'irrésistible impulsion de la tempête, la mer franchit ses limites, brise d'un seul coup plus de 300 navires à la côte, inonde au loin les champs dont elle anéantit la moisson, et laisse en se retirant, 30000 cadavres pour attester son passage.

Ce qui donne à ces fléaux une signification plus providentielle, c'est que les principaux persécuteurs étaient plus spécialement atteints et finissaient tous d'une manière tragique. L'un d'eux, le digne favori de Minh-Menh, fut saisi d'atroces douleurs au moment ou il proférait des menaces contre les chrétiens et passa de son tribunal au tombeau. Le vice-roi Trinh-Quong-Khanh, surnommé *le boucher des missionnaires*, fut jeté à son tour dans les cachots où il avait entassé tant de martyrs. Le grand juge qui activait partout les poursuites et les tortures, fut condamné à être écorché vif, et scié par

le milieu du corps. En attendant son supplice, sous le poids d'une chaîne de 140 livres, il demandait aux fidèles lequel de nos martyrs leur paraissait plus puissant devant Dieu, afin de l'apaiser, disait-il, par des sacrifices, et d'obtenir son intercession. D'autres se noyèrent ou furent brulés par l'explosion d'une poudrière. « Etes-vous, comme moi, disait un mandarin à ses collègues, je n'ai plus ni un jour de paix, ni une nuit de sommeil, depuis que j'ai condamné à mort des chrétiens. « Enfin Minh-Menh, après avoir perdu subitement son frère, et ses deux fils aînés, eut des terreurs et des visions sanglantes dans son imagination, tomba dans de tels accès de démence, qu'il en vint jusqu'à mettre la cangue aux vaisseaux qui ne marchaient pas bien, à faire fouetter les idoles qui ne donnaient pas de la pluie quand il en voulait, à faire administrer des médecines aux canons exposés à l'air, lorsqu'ils les voyaient couverts d'humidité.

Loin de profiter de la leçon que Dieu lui donnait, il n'en devint que plus furieux. Il prescrivit d'élever, dans chaque localité, un nouveau temple aux idoles légales, et exigeait le concours de tous les bras, de toutes les fortunes, mêmes les plus pauvres, à cette œuvre commune de supertition. C'était mettre chaque Néophyte en demeure d'apostasier ou de se dénoncer lui-même à l'autorité comme chrétien. Jamais la détresse de cette mission n'avait réclamé de plus prompts secours. Aussi l'assistance lui vint elle, comme la Providence se plait à l'envoyer, au moment où tout semblait perdu. Le Père commun des fidèles, Grégoire XVI, fit entendre de solennels encouragements à ses fils annamites, dans son bref du 4 août 1839, appella sur leurs épreuves les prières et l'intérêt de l'univers catholique, (1) et marqua

(1) Consistoire du 27 avril 1840.

d'une sainte auréole le front de leurs confesseurs et de leurs martyrs. (1) Rien ne contribua plus que ces actes à ranimer leur courage. Les conseils de l'œuvre de la propagation de la foi donnèrent aussi, en son nom, une lettre d'affectueuse sympathie aux annamites persécutés, qui y répondirent bientôt en des termes touchants, qui respirent la plus tendre et la plus respectueuse reconnaissance. Admirable échange de sentiments fraternels qui rappelle celui des églises des Gaules et de l'Asie mineure, au plus fort de leurs anciens combats.

Dieu intervint sous d'autres formes plus efficaces. Le 21 janvier 1841, Minh-Menh périssait presque subitement, d'une chute de cheval, dans la 50 année de sa vie. L'apparition du pavillon presqu'inconnu jusque-là des puissances Européenes, le bruit formidable du canon anglais qui enfonçait les portes de la Chine, rendirent le nouveau roi Thieu-Tri, plus timide envers les chrétiens. La providence poussait même dans ses ports des navires auxquels ce Prince comptait se rendre comme invisible. Le 27 février 1843, la corvette française l'*Héroïne* entrait dans la rade de Touran ou Tourane; son commandant, M. Lévêque arrachait cinq missionnaires à leur captivité : MM. Galy et Berneux, à une captivité de 23 mois; M. Charrier à une de 17 mois; et M.M. Miche et Duclos, à une de 13 mois. Un peu plus tard, l'amiral Cécile délivrait à son tour Mgr. Lefebvre; et le 18 Mars 1847 deux nouveaux vaisseaux français, commandant M. Lapierre, anéantissaient la marine Cochinchinoise en une heure, pour punir un complot, subitement découvert, qui allait les livrer aux flammes, et égorger leurs officiers. Le faible Thieu-Tri ne survécut que quelques mois à sa honte et à la punition de sa perfidie. Il mourut le 4 novembre de la même année, après s'être follement vengé sur tous les objets

(1) Procès de béatification 19 juin 1842.

européens qui ornaient son palais : montres, horloges, glaces, peintures, sur lesquels il faisait tirer des balles et des flèches ; après quoi, on les coupait en trois ou 4 pour qu'ils fussent bien et dûment taillés en *pièces*. A Thieu-Tri a succédé Tu-duc, encore un persécuteur. Mais celui-ci persécute sans haine, passif instrument de violence, entre les mains du vieux parti de Minh-Menh qui le domine encore. Un événement sembla donner des airs de justice à ses rigueurs. Son frère aîné ne pouvant se résigner à la déchéance qui l'avait exclu du trône, avait essayé de rallier les chrétiens à sa cause, en leur promettant non seulement la liberté mais encore l'appui de son influence, pour convertir tout son royaume au christianisme. C'était pour les chrétiens proscrits une tentation délicate. Ils surent y résister. Ils surent même répondre à de nouvelles vexations par une nouvelle effusion de charité, lorsque, en 1850, reparut le choléra plus affreux que jamais. Quand le danger fut passé, la reconnaissance payenne fit couler le sang de deux nouveaux martyrs, M. Schœffler, 1er mai 1851 et M. Bonnard 1er mai 1852. Depuis, l'impuissance des tortures à étouffer la foi, semble être avouée par le pouvoir. Il est donc à la recherche d'expédients nouveaux. Une circulaire officielle vient d'appeler l'attention des gouverneurs sur cette question, et de mettre en quelque sorte les chrétiens à l'ordre du jour.

L'enquête est ouverte, les projets sont à l'étude, plusieurs mandarins influents, des vice-rois même opinent pour la clémence. Nous verrons, dans le cours de cette biographie, que ce parti est loin de triompher encore. Les haines sont assoupies plutôt qu'éteintes. Mais il y a un bon résultat déjà certain ; c'est un découragement général des persécuteurs, une sorte de laissé-faire de la part de l'autorité, une bienveillance marquée chez plu-

sieurs mandarins qui sont les amis de nos évêques, une sympathie acquise aux chrétiens dans les rangs du peuple étonné de leur courage, le fanatisme national intimidé par la présence des flottes européennes dans les mers de Chine, enfin ce sont des conversions d'infidèles chaque jour plus éclatantes et plus nombreuses. A tous ces signes réunis il est permis de croire que nous touchons peut-être à l'accomplissement de ces consolations prophétiques que S. S. Grégoire XVI adressait aux néophytes en 1839. « Vous n'êtes pas voués pour jamais à cette atroce persécution. Un jour viendra, où délivrés de vos alarmes et, comme échappés d'une tempête furieuse, vous rendrez à Dieu sans danger le culte qui lui est dû. »

Ce tableau rapide de l'histoire de la Cochinchine donne une idée suffisante des difficultés et des périls que l'œuvre des missions catholiques doit sans cesse affronter, en attendant qu'elle puisse en triompher tout-à-fait. On voit aussi par là de quelle force de caractère, de quelle héroïque vertu doivent être doués les ouvriers choisis que Dieu charge d'y travailler. Or, tel est précisément le digne missionnaire qui vient de mettre le pied dans ce pays. Nous allons le voir à chaque page de sa biographie, avec une admiration toujours croissante. Certes, on a dit qu'un des grands spectacles de ce monde, c'est celui de l'homme de bien aux prises avec le malheur ; quel ne sera pas celui de l'Apôtre aux prises avec l'enfer, avec la tyrannie armée et couronnée la plus barbare, inspirée et régie par cette puissance du mal ?

En attendant le moment de faire mieux, M. Cuenot fut appliqué à enseigner la lecture au collège de Dông-Noi, situé dans la mission. C'est ce que nous apprend, dans une lettre du 20 Mai 1830, M. Régereau, qui y enseignait la théologie. Dans une autre lettre à Messieurs le Supérieur et Directeurs du Séminaire des missions

étrangères à Paris, le même se hâte de raconter, dès le lendemain, un fait du plus haut intérêt en soi, et pour le diocèse de Besançon en particulier, à raison des illustres missionnaires Franc-Comtois qui y figuraient. « Bonne nouvelle, dit-il, Mgr d'Isauropolis a fait solennellement la bénédiction des Saintes-Huiles le 18 Juillet de la présente. (1830) Monsieur Gagelin faisait prêtre assistant ; Monsieur Cuenot, et votre serviteur, diacres d'honneur ; Monsieur Marchand, diacre d'office; puis un sous-diacre du pays, cinq prêtres du pays en chasubles, six chapes, douze petits enfants avec des couronnes. Il y a eu un très-grand concours de monde. Presque personne n'avait jamais été témoin d'une telle cérémonie dans cette province.»

On ne tarda pas à remarquer dans M. Cuenot toutes les grandes qualités qui font le vrai missionnaire. Mgr d'Isauropolis écrivait lui-même à ces Messieurs de Paris : « 23 Juillet 1830, M. Cuenot dans peu sera en administration aux environs du collège ; je crois qu'il sera fort gouté de nos chrétiens. » Et le 6 Juin 1831 : « M. Cuenot travaille à force à la conversion des payens. Il réussit parfaitement. » Quels témoignages flatteurs ! Du reste, on ne saurait dire si cela était facile ou difficile, vu le caractère de ces peuples, car les plus simples sont souvent les plus entêtés dans leurs habitudes religieuses. « Les pauvres gens du pays, dit M. Mialon, collègue de M. Cuenot, sont d'une simplicité admirable. Ils se pressaient autour de moi pour me considérer avec une curiosité non moindre que si j'eusse été un homme tombé de la lune. L'un me tenait le bras, l'autre la main, un autre le pied ; celui-ci me touchait le nez, comme si j'eusse été une bête curieuse.»

Quoiqu'il en soit, une maladie, moitié d'acclimatation, moitié de privation, apparemment, visita M. Cuenot et ses confrères, en attendant une autre épreuve beaucoup

plus désastreuse encore, celle de la persécution. C'était sur la fin de 1831. Laissons-le les raconter lui-même, avec ses tours de piquante originalité.

« L'année dernière, dit-il, en 1832, j'ai failli laisser tomber ma calotte. Je m'étendis sur le grabat le beau jour de la Fête-Dieu. Heureusement je n'étais qu'à une demie journée du collège. L'on m'y conduisit de suite, et là, M M. Régereau, Marchand et Vialle, me signèrent mon passeport pour l'Éternité. Mais je les ai attrapés tous, après m'être débattu quelques jours avec la mort, après même avoir été cru mort, pendant mon dernier accès; je suis sorti vainqueur de la maladie. J'avais attrapé une fausse fluxion de poitrine; mais les soins de mes confrères, surtout de M. Marchand, m'ont tiré d'affaire. »

Il dit la même chose en termes aussi pittoresques dans une autre lettre à ses parents, datée de Chantabonne (royaume de Siam) 10 Septembre 1833 : « dans cette grande maladie, dit-il, j'ai été *extrême-onctionné* dans les formes. Ma bière était déjà toute prête à recevoir mon cadavre. Mais le bon Dieu n'a pas encore voulu de moi. Voilà quatre fois depuis que je suis en mission, que je me prépare à rendre mon âme au bon Dieu, et les quatre fois j'ai manqué mon coup. Je serai peut-être plus habile la cinquième fois. » On sait qu'une fois, il avait eu la peste avec M. Marchand.

Il continue ainsi la précédente : « A peine sortais-je du lit de mort que le cher M. Mialon arrive au collége et prend ma place. Sa maladie qui était une fièvre putride à duré un peu plus d'un mois. Ce cher Confrère, lui, était mûr pour le ciel. C'est bien le cas de dire que les braves gens s'en vont et que les coquins restent. Il faut remarquer que nous étions trois Européens malades au collége en même temps. Car Monseigneur prit la fièvre avec M. Mialon et il l'a eue près de trois

mois. Moi, je sortais déjà du lit, il est vrai, mais j'étais hydropique; relique que m'avait laissée une première maladie, et que j'ai gardée plusieurs mois. M. Marchand et M. Vialle étaient aussi tout maladifs. Un diacre mourut dans le même temps, puis un jeune prêtre en moyenne Cochinchine. Bref, cette année sera mémorable pour ce pays ; deux prêtres, un diacre, deux écoliers morts, et un édit de persécution. C'est en père que le bon Dieu châtie. « Il faut avouer, dit-il un peu plus bas, que le dénuement total où nous sommes ici, n'est pas propre à conserver la santé; quand l'estomac crie trop souvent famine, il n'a pas beaucoup de force. »

Nous interrompons ici de nouveau cette lettre, parce que, dans toute la suite, M. Cuenot suppose la persécution qu'il vient d'annoncer, sans la décrire. L'ordre naturel des choses exige que nous en signalions auparavant les occasions, les progrès et les désastres. Nous le faisons à l'aide de quatre autres lettres analysées, afin de ne pas faire de cette biographie une histoire des missions d'Orient à cette époque. Ces lettres sont de M. Cuenot et de son évêque Monseigneur d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine ; deux de l'un, deux de l'autre, toutes écrites du royaume de Siam où la persécution les a exilés, et résumant les trois années 1832. 1833 et 1834.

« Déjà sur la fin de 1832, les mandarins subalternes, dit Monseigneur Tabert à messieurs les directeurs du séminaire de Paris, avaient profité d'une ordonnance à mon sujet, pour obliger tous les villages de cette province à dresser un espèce de procès-verbal, attestant que je n'étais point chez eux, et extorquer par là le plus d'argent qu'ils pourraient. D'autres avaient profité de cette occasion pour faire la recherche des missionnaires européens. C'est ce qui obligea tous mes confrères à se

tenir cachés, de peur qu'il n'en résultât quelque autre inconvénient s'ils venaient à être pris. M. Régereau avait même quitté le collège pour cela; il était dans une chrétienté avec quelques catéchistes. M. Cuenot en avait aussi quelques uns. J'avais été obligé d'en agir ainsi, tant pour diminuer le nombre des jeunes élèves qui paraissaient déjà causer des alarmes, que pour empêcher ces jeunes gens de perdre leur temps. Pour moi, j'avais été obligé de m'installer professeur de théologie afin de pousser un peu ceux qui annoncent bonne volonté, et de subvenir aux besoins de cette pauvre et désolée mission. »

Mais ce n'était là encore qu'une étincelle en comparaison de l'incendie qui allait éclater sous le souffle de la guerre civile. Voici comment :

« Depuis longtemps, écrit M. Cuenot lui-même, le roi n'aimait pas le grand mandarin, notre protecteur. S'il dissimulait sa haine, c'est qu'il était retenu par la crainte de causer des troubles dans son royaume. Mais aussitôt après la mort de cet ancien et fidèle serviteur, il en fit arrêter les créatures et les mit en cause. Parmi eux, étaient plusieurs colonels et lieutenants-colonels, hommes de résolution et d'expérience. Le 20 de la cinquième lune 1833 était le jour fixé pour l'exécution à mort de plusieurs d'entre eux. Le même jour, assure-t-on, on devait déterrer les os du grand mandarin, les pulvériser dans un mortier, les mettre dans un canon et les lancer au vent. »

« Les officiers condamnés à mort furent avertis le 18, l'avant-veille, des ordres arrivés d'Hué (1); et dès la nuit suivante, ils exécutèrent leur projet d'insurrection, préparé sans doute à l'avance. Les conjurés, au nombre de trente, de quarante, peut-être de cent,

(1) Capitale de la Cochinchine.

les rapports diffèrent, s'emparent de la ville de Saïgon. Les premiers mandarins sont mis à mort, et, dans quatre ou cinq jours, les *Trois-Thinh* c'est-à-dire toute la basse Cochinchine, se soumettent à eux, sans presque aucune résistance. Les chefs des rebelles étaient pour la plupart *Tonquinois*, et disaient agir au nom des *Lé*, famille des derniers rois du Tong-King. »

« Pour se donner l'appui d'un parti puissant, ils abolissent les édits de persécution, ils ordonnent la réédification des églises, et invitent les chrétiens à se livrer librement à l'exercice de leur culte. Quelques catéchistes de la ville et des environs furent mandés : ils étaient connus des chefs de la révolte. On leur offrit des places et des dignités. Mais des lettres des élèves du collège qui se trouvaient à Saïgon à cette époque nous assurent que les catéchistes refusèrent d'abord ces offres. Ce ne fut que sur la promesse de ne leur faire prendre aucune part à la guerre, si elle avait lieu, qu'ils acceptèrent des dignités. Leur exemple entraîna un certain nombre d'autres chrétiens ; ce nombre s'élève peut-être à trois ou quatre cents. »

« Après environ deux mois, quand la rébellion paraissait consommée, le second chef de la révolte,on ne sait trop pour quelles raisons, a fait scission, et a entraîné avec lui deux *Tinh*, c'est-à-dire les deux tiers de la basse Cochinchine. C'est alors seulement qu'on s'est battu, et qu'a paru la guerre civile avec toutes ses horreurs. Enfin, les troupes royales envoyées d'Hué s'étant entendues avec la contre-révolte (comprenez ceux qui ont fait la scission ci-dessus), les rebelles ont dû s'enfermer dans la ville de *Saïgon* que les troupes du roi ont assiégée et reprise. »

« Jusqu'ici les chrétiens ont peu souffert, parce que les rebelles triomphant ont eu l'habileté diabolique de les tromper; mais leurs hypocrites protecteurs, une fois

vaincus, ils vont souffrir de leur apparente complicité. Il importe beaucoup de remarquer en cet endroit, que, si le gouvernement a pu, par erreur, les accuser d'avoir trempé dans la révolte, la vérité est qu'ils ont été dupes de la fourberie, victimes de leur bonne foi, et massacrés, ceux qui l'ont été, *in odium Christi*, en haine de leur religion qu'on avait cherché à exterminer dès le commencement. « Les journaux anglais mal informés, dit-il dans une autre lettre du 17 mars 1835, avaient annoncé que les chrétiens de Dông-Noi s'étaient révoltés, ou du moins avaient pris part à la révolte, mais rien n'est plus faux. J'ai ici deux catéchistes et deux chrétiens qui ont été témoins de tout, qui n'ont quitté Saïgon que lorsque le siége en était formé depuis plusieurs mois; or ils sont unanimes sur les points suivants : Aucun chrétien n'a eu connaissance du projet des rebelles avant son exécution. Après la soumission de la province, le chef des rebelles leur a proposé de tirer vengeance du roi, mais ils ont répondu que la religion ne leur permettait pas un tel acte; il leur dit alors perfidement qu'on ne les emploirait pas contre le roi, mais seulement à garder la ville; c'est sur cette seule promesse que *quelques-uns* acceptèrent des emplois, bien plus, sous une menace de mort certaine, selon les usages du pays, s'ils avaient refusé d'obéir à l'autorité alors dominante et reconnue par toute la basse Cochinchine. »

Personne n'a mieux éclairci cette triste affaire que lui, ni mieux justifié M. Marchand, en particulier, en montrant qu'il avait été enfermé dans la ville, malgré lui, par la force armée.

Les documents que nous avons sous les yeux ne disent pas à quel moment Mgr de Cochinchine, avec ses missionnaires et ses élèves, s'éloignèrent du pays. Ces lettres nous les montrent subitement dans le royaume

de Siam, à Chantabonne d'abord, puis à Syngapore, puis à Bang-Kock, quelques-uns à Pinong. Il est à présumer qu'ils s'échappèrent dès que la lutte parut tourner contre eux, prévoyant les désastres qui allaient s'ensuivre. En effet, dès que les troupes de Hué eurent pris le dessus, elles saccagèrent, elles détruisirent tout ce qu'elles rencontrèrent de chrétiens; tellement, dit M. Cuenot, « que les trois grandes chrétientés qui sont près de la ville, n'offrirent plus qu'un monceau de ruines. » Il ajoute : « On a masacré un grand nombre de chrétiens, et la mort de quelques-úns est un glorieux martyre... Le mandarin de *Chên-doc* s'est distingué par sa haine, sa fureur, ses extorsions. »

M. Marchand et un prêtre du pays, qui se trouvaient dans une chrétienté près du théâtre de la guerre civile, avaient été obligés de s'y enfermer avec les rebelles en déroute. Mais ils parvinrent à fuir comme les autres, et M. Cuenot put faire cette remarque intéressante dans une lettre à ses parents, datée de Chantabonne, 1833 : « Il y a ici plusieurs Comtois, un M. Marchand, de Passavant; un M. Marette, du Noiremont; un M. Gagelin, du côté de Pontarlier (Montperreux), et un M. Jeantet, de Saint-Claude. » Lui-même était le cinquième.

Pour comble de malheurs, la guerre étrangère succéda de près à la guerre civile, et Dieu permit au démon de s'en servir encore pour faire calomnier et persécuter de plus en plus les chrétiens. Voici comment M. Cuenot et son évêque rendent compte, presque dans les mêmes termes, de ces funestes complications.

« Les Siamois, dit le premier, informés des désordres qui avaient eu lieu en Cochinchine, crurent la circonstance favorable pour se venger et tirer raison de je ne sais quelles injures, mais surtout pour satisfaire leur désir de brigandage et leur soif de pillage.

Ils se mirent donc en marche au commencement de 1834, et par mer et par terre. L'armée navale, de 25 à 30 mille hommes, arrivée à Hatien, n'y rencontra qu'une quarantaine de soldats. Elle entra dans le fleuve et le canal qui y conduit. Puis elle s'avança jusqu'à Chan-Doi, que les Annamites, surpris à l'improviste, et effrayés du nombre de leurs ennemis, abandonnèrent également.

« L'armée de terre, forte de 40 mille hommes, alla par le Cambodge, dont elle s'empara aussi sans résistance; d'où, descendant par le fleuve de Colompé, elle fit sa jonction avec l'armée de mer à Chan-Doi. Ce n'est qu'à une journée de cette dernière place que les Annamites, réunis à la hâte, au nombre de deux mille, ont fait résistance. Les Siamois furent battus, et prirent le parti de la retraite, ou plutôt de la fuite, ne prenant pas le temps de brûler et de détruire ce qu'ils ne pouvaient emporter.

« Ils emmenèrent de Cochinchine beaucoup de peuple, plusieurs milliers de Cambogiens et de Malais qui habitaient encore le *Thinh* du Chan-doi, un assez grand nombre de Chinois, quatre ou cinq cents Annamites, un sous-diacre, quelques écoliers et trois religieux.

« En général, les chrétiens, à l'arrivée des Siamois avaient fui dans les forêts et les endroits déserts, pour se dérober à l'avarice et à la cruauté du gouverneur de la province. Mais la plupart consentirent à regagner leur village par l'effet d'une nouvelle fourberie qui les perdit.

« Le roi de Siam, c'est toujours M. Cuenot qui parle, au moment du départ de ses troupes, s'imagina que si quelques-uns de nous les accompagnaient, les chrétiens Cochinchinois se mettraient volontiers de leur côté, et viendraient peut-être ensuite augmenter les populations de Siam et de Bang-Kock. Les mandarins chrétiens reçurent donc l'ordre de sonder le terrain. M. Vialle con-

sentit à entrer dans le projet, après s'être entendu avec Mgr de Sozopolis, vicaire apostolique de Siam. Ni l'un ni l'autre ne se défièrent assez du piége. Mais Mgr Tabert, appelé à Bang-Kock, pour sacrer Mgr de Bide, successeur de Mgr de Sozopolis, récemment décédé, refusa d'approuver ce départ. Le Barcolon, généralissime de l'armée de mer, se fit en vain suppliant lui-même; les mandarins chrétiens eurent beau solliciter, pleurer, crier, disant qu'il y allait de leur vie dans cette affaire, rien n'y fit (1). Enfin, M. Clémenceau crut devoir acquiescer pour le plus grand bien. Il se trompa.

« Les troupes siamoises refoulées mirent donc en avant sa présence parmi elles, pour rappeler les chrétiens effrayés. Les promesses de les laisser chez eux, de respecter leur propriétés, n'étaient pas épargnées. Quelques chrétiens, pris et relâchés à dessein, portèrent les nouvelles aux autres. Trop crédules, hélas! l'état de misère où ils étaient ne les disposait que mieux à cette crédulité! ceux-ci se laissèrent aller et sortirent de leurs retraites au nombre de deux mille. Aussitôt les perfides Siamois de les entasser sur quelques vieux navires chinois et de les emmener captifs. Cinq ou six cents seulement, laissés là, faute de place et de temps, furent ensuite probablement massacrés par les Annamites, la démarche qu'ils avaient faite de se livrer aux siamois, confirmant les mandarins dans le soupçon que les chrétiens étaient d'intelligence avec les ennemis du pays. Et je ne serais pas étonné, vu les circonstances et le concours de plusieurs faits, que se soupçon ne devînt persuasion dans toute la Cochinchine. »

Cette prévision de M. Cuenot devint malheureusement une réalité. « Les chrétiens cochinchinois eux-

(1) Mgr Tabert dit que le général supplia M. Cuenot lui-même de se joindre à eux, mais que M. Cuenot tint ferme et pria beaucoup. *(Lettre de Syngapore du 15 juillet 1834.)*

mêmes, dit Mgr Tabert, ont conclu de la présence de M. Clémenceau, que leur évêque était bien traité par le roi de Siam, qu'ils pouvaient se joindre aux Siamois, qu'on les protégerait, que les mandarins chrétiens auraient soin d'eux. Ceux qui allaient tromper mon peuple, ajoute-t-il, pour preuve de leur mission, avaient des médailles, des chapelets, etc., à plus forte raison les payens ont profité de tout cela, pour rejeter tout l'odieux du brigandage siamois sur l'évêque de Cochinchine et sur les chrétiens. »

Ces imputations calomnieuses devaient être d'autant plus pénibles au cœur du vénérable prélat, que les chrétiens prisonniers des Siamois avaient beaucoup à en souffrir. « Plusieurs sont morts de misère en chemin, dit encore M. Cuenot, et, depuis leur arrivée ici, le sort des autres ne s'est pas amélioré. Ils manquent de tout, et les choses qu'ils reçoivent sont insuffisantes à leurs besoins. Ce qui afflige davantage encore, c'est que des pères ont laissé en Cochinchine leurs enfants, des enfants leurs parents, des femmes leurs maris, etc. Quelle affliction pour ces pauvres infortunés! Quel spectacle pour nous! »

Outre cette peine déchirante, les missionnaires, plutôt exilés que réfugiés dans le royaume de Siam, en souffrirent bien d'autres. Tantôt ils n'en pouvaient sortir, pas plus que d'une prison, comme s'ils avaient été les otages nécessaires de la fidélité des chrétiens expatriés, selon leurs propres expressions; tantôt on les forçait de transférer leur séjour d'un lieu dans un autre, subitement, sans motifs avoués, en dépit de leurs réclamations les mieux fondées, dans les moments les moins opportuns. Mgr d'Isauropolis lui-même eut à subir une de ces expulsions vexatoires, obligé de passer de Syngapore à Bang-Kock, avec ses écoliers, même par l'ordre de son collégue dans l'épiscopat, Mgr de Bide, qu'il était venu sacrer vicaire apostolique

de Siam, lequel lui avait fait d'abord les promesses les plus rassurantes. Nous verrons ce qui l'excusait dans ce revirement.

M. Cuenot, en particulier, avait demandé la permission d'aller à Battambang, dans la partie du Cambodge soumise à Siam, espérant par là s'ouvrir une voie au *Laos*, auquel il pensait depuis longtemps, et qui manifestait les meilleures dispositions à recevoir la foi. Sa demande n'aboutit pas. Mgr de Castorie lui avait donné déjà ses pouvoirs pour le pays, sur l'approbation de Mgr Tabert. Mais la mort de M. Mialon porta Mgr Tabert a retirer son consentement.

Plus tard, celui-ci sollicita pour lui, de Mgr de Bide, l'administration de la paroisse de Chantabonne, dont il venait de préparer le curé à la mort, le P. Mathias, parce que cette chrétienté était toute composée de chrétiens cochinchinois, et que lui, M. Cuenot, seul prêtre dans cette localité, séchait sur pied, selon le mot de son évêque, de ne pouvoir trouver d'occupation dans le saint ministère. Nouveau refus.

Une troisième fois, Mgr de Bide lui-même, vicaire apostolique de Siam, fit tous ses efforts pour lui obtenir la permission de partir « *avec son monde* » ; toujours rien.

« Alors, dit M. Cuenot, je résolus de fuir. Sa Grandeur de Siam ne s'y opposa pas. Mais la craintes des suites fit qu'elle ne put m'aider. Mes arrangements pris, à l'arrivée de M. Régereau, je me dis : Nous irons en petits canots, prendre une barque de mer, qui nous attendra hors du port, *et in nomine Domini, au nom du Seigneur,* nous sortirons d'un pays où notre présence est non-seulement inutile, mais encore nuisible à la mission à laquelle Dieu nous a appelés. *Si Deus pro vobis quis contra nos? Si Dieu est pour nous, qui sera contre?* »

« A notre arrivée à Syngapore, d'après les ordres de

Mgr Tabert, que nous y trouverons, les uns iront au collège de Pinang, les autres à Macao, pour s'introduire de nouveau en Cochinchine. Je pense que je serai un de ces derniers. »

Cette tentative aura lieu. Elle sera la digne expression du courage et de l'intrépide activité de notre missionnaire, vu les circonstances du fait non moins que le fait lui-même.

En effet, lorsque M. Cuenot partit pour Siam, Mgr Tabert lui donna son viatique, 100 piastres. C'était peu en pareil cas. Il lui fallait une maison, un serviteur, quelques ustensiles de ménage.

La charité lui ouvrit une maison. Mais il avait avec lui deux prêtres de la mission, et ses écoliers arrivèrent au nombre de onze. Au bout de cinq mois, les 100 piastres ont disparu, et pas un autre moyen d'existence. Il faut donc sorir de cette terre inhospitalière. Mais comment? Les uns lui demandent 100 piastres, les autres plus ou moins à cette fin. « Coûte que coûte, dit-il, il faut partir, et je ne puis moi-même abandonner mes gens. Que je périsse, moi, on peut me remplacer de suite, ou du moins dans un an; mais qu'un prêtre du pays, qu'un de ces écoliers, soit perdu pour la mission, il faudra vingt et trente ans peut-être pour le remplacer (1). »

« Plein de confiance en la Providence, je m'arrange pour 250 piastres. J'arrive à Syngapore. Là, 17 estomacs à satisfaire, plusieurs de mes compagnons en haillons, sept écoliers à envoyer à Pinang, et rien, plus rien dans ma bourse! »

« Le ciel ne m'abandonna pas. MM. Barbe et Albran daignèrent prendre sur eux de m'aider aux frais de la

(1) Voilà peut-être la raison pour laquelle M. Cuenot a souvent montré pour son clergé indigène des préférences qui ont quelquefois blessé les missionnaires européens.

procure, à laquelle j'abandonne mon viatique. Elle se paiera, capital et intérêts, et si je meurs avant que tout soit acquitté, ce sera une banqueroute, mais pas frauduleuse. »

M. Cuenot termine cette lettre par ces paroles qu'on est heureux de citer à la décharge, si ce n'est pour la justification de Mgr de Bide : « Depuis le départ de Mgr d'Isauropolis, dit-il, je n'ai eu qu'à me louer des attentions de Mgr de Siam pour moi; si, dans un autre temps, Sa Grandeur s'est comportée d'une manière qui nous a paru si dure, c'est que l'on n'est pas toujours maître de son antipathie, et que l'on ne se défie pas toujours assez des insinuations des faux amis. »

Jugement plein de charité et de sens, qu'il conclut par cette saillie de gaieté :

« Je suis faché, Messieurs, de n'avoir pas de choses plus intéressantes à vous écrire, mais, *nemo dat quod non habet:* personne ne donne ce qu'il n'a pas. »

Nous trouvons également dans sa lettre de 1832 une phrase bien capable d'effacer la tache que la conduite de M. Clémenceau avec les Siamois, a imprimée à son nom : « Dans un voyage, dit-il, j'ai vu avec bien du plaisir Mgr de Sozopolis; c'est un bien vénérable et bien aimable prélat... Nous nous sommes divertis *avec le charmant M. Clémenceau*; ce cher confrère ne pense plus à la Corée, et il fait bien. Le Laos suffit. Il suffira à son zèle et au zéle de bien d'autres.

« Autre nouvelle, ajoute-t-il, avec son enjouement que rien ne déconcerte, le portefeuille de procureur de la Cochinchine a été rendu à Monseigneur par M. Regereau, après la débâcle. Je l'ai par *intérim*. Mais j'espère, avec la grâce de Dieu, m'en débarrasser dès que je pourrai trouver à qui le donner. Il est vrai que je n'ai pas encore eu beaucoup de peine à le tenir, car j'ai zéro et dans le cahier et dans le coffre. »

Après tout cela, on n'est pas étonné de lire à la fin de sa lettre de Syngapore, 15 juillet 1834, à MM. les directeurs du séminaire de Paris, le projet flatteur que Mgr de Cochinchine avait conçu sur M. Cuenot : « J'ignore encore, dit-il, si je recevrai des nouvelles de M. Jaccard, que je voulais choisir pour mon coadjuteur. A son défaut, il est très-probable que je choisisse M. Cuenot. Mais, comme vous le savez, je n'ai rien à lui donner, ni crosse, ni mître, pas même un cérémonial des évêques. Moi-même je n'ai que deux ornements dont je n'ose me servir, tant ils sont mauvais. Veuillez m'envoyer tout ce que vous pourrez m'obtenir en aumônes pour cet objet. »

Glorieux dénuement qui, dans la vie apostolique, n'empêche pas ceux qui reçoivent de donner aussitôt ce qu'ils ont reçu !

La sainte Providence ne montrait-elle pas ainsi qu'elle approuvait le projet hardi de s'enfuir que M. Cuenot avait conçu, de même qu'en le secondant dans l'exécution, au gré de ses désirs ! Mais le vénéré Père n'avait pas tout vu; Dieu lui envoyait, sans plus de délai, une chose qui n'était ni dans ses désirs, ni dans sa pensée, savoir la dignité épiscopale, pour rentrer immédiatement dans sa mission, avec des bénédictions nouvelles.

CHAPITRE VI

De 1835 à 1838.

COMMENT IL PARLE DE SON SACRE. — SA RENTRÉE EN COCHINCHINE. — LA PRUDENCE DE SON ZÈLE. — DÉTAILS SUR LES DÉSASTRES DE LA PERSÉCUTION. — NOUVEAUX MISSIONNAIRES. — NOUVEAUX MARTYRS. — NOUVEAUX PROJETS. — TRAVAUX DE RÉORGANISATION. — NOUVELLES ÉPREUVES. — COURAGE ET SAGESSE PARTOUT.

La nouvelle importante du sacre de M. Cuenot et de

son départ pour la Cochinchine fut donnée de suite à MM. les directeurs du séminaire de Paris. Mgr Tabert écrivit de Syngapore même, le 16 mai 1835: «Je profite d'un navire belge pour vous annoncer que j'ai réussi dans mes projets. M. Cuenot a été sacré le jour de l'Invention de la sainte Croix, évêque de Métellopolis, coadjuteur de la Cochinchine. Il est parti le 14 pour sa mission. Il est accompagné de deux prêtres indigènes qu'il a délivrés de la captivité, et de deux autres élèves qu'il ordonnera prêtres dans le pays. »

Mgr Cuenot écrivit à son tour avec humilité, de la rade de *Tourane*, 16 juin 1835 : « Je laisse à Mgr d'Isauropolis le soin de vous informer des raisons qui l'ont déterminé au choix qu'il a fait. Ce choix vous surpendra sans doute, et il m'a suppris moi-même tout le premier. Mais le mal est fait, et celui là seul *qui potens est de lapidibus suscitare filios Abrahæ*, qui peut tirer des pierres des enfants d'Abraham, peut y apporter remède. Priez-le donc, messieurs, et prions le tous de faire ce miracle de miséricorde. »

Il écrivit encore du même lieu à M. Cuenot du séminaire de Besançon, trois jours auparavant : « Dans la circonstance où je me trouve, je manquerais à mon devoir, et à la reconnaissance que je vous dois, si je ne vous donnais de mes nouvelles. Mais je vous assure que je suis embarrassé pour le faire. L'on n'a pas coutume cependant d'avoir honte pour de bonnes actions. Non ; aussi n'est-ce pas une bonne action que j'ai à vous annoncer, ou, si c'est une bonne action, au moins elle est de genre à alarmer ceux qui s'intéressent à la gloire de Dieu et à mon salut. Voici ce que c'est.

« Je viens de me laisser nommer coadjuteur et sacrer évêque. *O stultum!* ô insensé! direz vous : *qui cum ad casum urgetur ex oneribus propriis humeros libenter submittit opprimendus alienis,* quoi! un homme qui a peine à porter la charge de lui-même, consent à se laisser

écraser par la charge des autres! Priez le bon Dieu, je vous en supplie, que ce malheur ne m'arrive pas, mais que, au contraire, je me sauve en dirigeant les autres dans les voies du salut. » (1)

Le 14 mai 1835, Mgr Cuenot partait donc de Syngapore sur le navire français le *Tayac* de M. Borel de Bordeaux, capitaine M. Jager. « Aucune des barques annamites, dit-il dans différentes lettres, n'avaient voulu se charger de conduire les deux prêtres qui m'accompagnaient. J'ai laissé à Syngapore cinq catéchistes, qui partiront pour Macao, et de Macao pour Dong-Noi, leur pays. Ils pourront porter quelques provisions aux prêtres de cette partie-là. A bord du *Tayac*, personne ne me connaît, à l'exception de M. Borel et du capitaine. On me regarde et on m'appelle *Esculape*. L'on pense que je vais à Manille. L'équipage en croit ce qu'il veut. Les Cochinchinois ne me soupçonnent certainement pas d'être missionnaire. Ils veulent absolument que je sois Anglais, on ne peut leur persuader que je suis Français. »

« Le 28 mai, nous nous sommes approchés des côtes du Phû-Yên, et, à la nuit tombante, mes cinq compagnons se sont embarqués dans une petite pirogue préparée à cet effet. Ils sont arrivés heureusement. Le 30 mai, vers le soir, nous arrivions à Tourane ou Touron, grand port de Cochinchine. Nous y restons jusqu'au 21 juin. Enfin, les chrétiens me font dire qu'ils m'attendent avec des barques au sortir du port : *Deo gratias !* Je ne

(1) Il écrivit encore à ses parents à cette occasion : « Mes confrères pensaient à me choisir pour être le procureur de la mission, et à me renvoyer à Paris pour en faire les fonctions. Mais la providence en a disposé autrement. Je n'en suis pas fâché. Je n'étais guère curieux de m'en retourner en France. A présent, il est à peu près certain que mes os reposeront en Cochinchine, jusqu'au grand jour de la résurrection. » (*12 juillet 1836.*)

sais pas encore dans quelle province ils me conduiront; j'ai laissé cela à leur volonté, (et à celle de Dieu : *fiat voluntas tua !*) Peu m'importe, pourvu que je reste avec eux, et que je puisse les aider, selon mes forces, cela me suffit.

« M. Bringol m'écrit que si les gens d'Hué ne veulent pas me loger, il pourra me recevoir, lui, *au Qui-nhon*. Maintenant les choses vont tous les jours de mieux en mieux pour moi. Après être resté au *Quang-goî*, pendant quinze mois, je suis de retour au *Qui-nhon* depuis sept mois; à force de m'observer, je suis parvenu à m'y maintenir. A cette heure, presque toutes les chrétientés consentent à me recevoir, pour les malades et pour les confessions des personnes âgées ou infirmes. Un grand nombre de nos apostats sont venus me trouver, pour se confesser, eux aussi ; et j'espère que, peu à peu, les choses se rétabliront.

« On a eu pour moi, à bord du *Tayac* toutes sortes d'égards. Il est, je crois, difficile de rencontrer un capitaine plus aimable que M. Jager. Je ne loue pas M. Borel : il est déjà connu par les services qu'il nous a rendus et par son dévouement (1). »

(1) Voici en quels termes un missionnaire parlait de cette fuite de Mgr Guenot : « A combien de dangers ne s'exposait pas ce vénérable à tête *passablement dure*, qui n'a voulu entendre à aucune observation? Ayant à traverser le golfe sur une petite barque, chargée de 17 personnes, poursuivi par cinq barques envoyées par le roi, qui regardait les captifs comme son bien, il pouvait être pris, périr en mer, tomber entre les mains des pirates malais. Mais les courants les portèrent sur une île cochinchinoise où, par bonheur, personne ne se douta qu'ils fussent chrétiens et qu'il y eût trois prêtres parmi eux.

Voilà un trait de témérité éminemment française ! M. Cuenot n'est pas du Midi, que je sache. Il est Franc-Comtois ou Breton, ou je ne m'y connais pas ! Dieu garde bien ceux qu'il protége. A Siam, jusqu'à mon départ, cette affaire n'a eu aucune mauvaise suite, ni pour nous, ni pour les captifs annamites. *Deo gratias!* (*Lettre du* 25 *septembre* 1835).

Pendant les seize mois que M. Cuenot passa dans la petite chrétienté voisine de Tourane, il eut à signaler sa prudence sur d'autres points d'une importance et d'une délicatesse majeure. Messieurs les directeurs du séminaire de Paris avaient été un peu choqués de quelques expressions un peu vives dont Mgr Tabert s'était servi en demandant des secours, et en faisant valoir les droits de sa mission. On parlait d'explications à exiger. M. Cuenot, c'était quelques semaines avant son sacre, prenant justement la défense de son évêque, leur écrit avec une douce fermeté :

« C'est, à mon avis, Messieurs, mal choisir le temps de demander raison de pareilles misères. Garder le silence serait bien plus chrétien, bien plus apostolique, bien plus avantageux sous tous les rapports. Un caractère vif et poussé à bout est exposé à des écarts. Je serai sans crainte, Messieurs, si vous ne consultez que votre sagesse, et si vous veillez particulièrement aux intérêts d'une mission que les derniers événements qui s'y sont passés ont dû et doivent vous rendre bien chère. »

Il s'agissait encore d'obtenir de ces messieurs,dans les mêmes circonstances, un missionnaire de Cochinchine , et M. Régereau , en particulier, pour soigner les élèves réfugiés de ce pays à Pinang. M. Cuenot leur dit avec adresse : « *Vous jugez*, sans doute, que cela est nécessaire. Les difficultés qu'ont les enfants à parler latin, et bien d'autres raisons,en font une nécessité indispensable. Aussi Mgr Tabert, *comptant sur votre agrément*, a-t-il destiné M. Réjereau à cet emploi. Les antécédents de ce cher confrère l'y rendent plus propre que tout autre. Mais, en confirmant ce choix, il est de la prudence de déterminer les rapports qui doivent exister entre les différents confrères qui sont au collége. Vous fermerez par là la porte aux petites tracasseries qui pourraient troubler la paix et le bon ordre qu'il importe tant de conserver dans une maison d'éducation ecclésiastique. »

« Je vous prie, Messieurs, conclut-il avec une nouvelle mansuétude, d'avoir égard à mes représentations. Elles ne sont point dictées par des motifs humains. C'est le seul intérêt de la mission à laquelle vous m'avez destiné, et, j'oserais dire, l'amour de la paix et de la concorde, qui me les ont inspirées. D'ailleurs, il me paraît naturel que les missionnaires, et surtout ceux que le chef de la mission honore de sa confiance, prennent et soutiennent les intérêts de la mission à laquelle ils appartiennent. »

Rien de plus conciliant que ce langage, auquel ajoute encore l'éloge qu'il fait de MM. Voisin et Tesson, rappelés récemment par ces Messieurs, pour partager leurs travaux de direction intérieure et de correspondance administrative.

Néanmoins, la conciliation se fit attendre. Il fallut parlementer de nouveau, et M. Cuenot le fit par de nouvelles mais non moins fortes raisons : « Les dernières nouvelles venues de Pinang m'affligent et affligent tous nos confrères de Cochinchine au dernier point. Vous avez cru devoir retrancher à Mgr d'Isauropolis et à M. Régereau leurs viatiques. Mais il est bien dur à un vicaire apostolique et à un ancien missionnaire d'être obligés de s'adresser à un jeune confrère pour le plus petit de leurs besoins, et d'être exposés à éprouver un refus. Il ne faut pas que vous pensiez que cette mesure est nécessaire pour les faire rentrer dans leur mission. MM. Jaccard et Delamotte pensent comme moi, et croient qu'il n'est pas encore expédient que Sa Grandeur revienne. Quant à M. Régereau, ce n'est que l'obéissance seule qui le retient à Pinang.

« Cette disposition des esprits peut porter Mgr et M. Régereau à former un collége à part, ou à renvoyer nos élèves en Cochinchine, ce qui anéantirait notre mission déjà si ébranlée. Elle peut produire d'autres mauvais effets encore : former des partis, éclater au dehors,

donner des scandales de division, qui nuiraient plus ou moins à l'œuvre commune. Permettez-moi donc, Messieurs, de faire ici des vœux pour la paix et l'union, et de vous prier de ne rien épargner de ce qui peut y contribuer. »

Ces vœux furent exaucés. Tout rentra dans le calme. Ces petites luttes intestines n'ont rien même d'étonnant pour l'homme sage. Il n'est pas un saint dont la vie n'ait ses petits points noirs; parce qu'il n'est pas d'homme sans quelque imperfection. Le firmament des âmes a ses nuages comme celui du ciel. La Providence elle-même en fait nos épreuves et nos mérites. Elle a permis, pour notre instruction et notre consolation, qu'on révélât les faiblesses et les petites passions des premiers apôtres et des saints les plus illustres de tous les âges.

Une autre affaire fut traitée dans un parfait accord entre les mêmes supérieurs et Mgr Cuenot : « Ce que vous dites, Messieurs, leur écrivait-il, de l'importance du poste de Syngapore pour les missions est surtout vrai pour la nôtre. Chaque année, un nombre de barques annamites s'y rendent furtivement de Dong-Noi, pour y faire le commerce. Une fois rentrés dans cette partie de notre mission, il nous sera facile de recevoir par la voie de Syngapore, soit les missionnaires, soit les provisions. L'envoi et le retour de nos élèves serait aussi bien moins dispendieux par cette voie que par celle de Macao. Mais il est de toute nécessité, Messieurs, que le missionnaire résidant à Syngapore ait commission expresse de votre part, de s'occuper de nous rendre services. »

Mgr Cuenot put se rendre compte peu à peu des désastres que la persécution et les guerres avaient entassés dans sa mission. Outre ceux dont nous avons déjà parlé, la dispersion de tout le troupeau, les déprédations tant des mandarins que des Siamois, les exécutions des uns, les apostasies des autres, l'intimidation de

tous, il signale encore les suivants : « Nous nous cachons tous soigneusement, dit-il dans une lettre à ses parents ; le roi fait souvent des édits pour ordonner de nous rechercher, mais heureusement qu'on nous cherche là où nous ne sommes pas. La bonne Providence nous éprouve mais elle nous garde. Nous avons de temps en temps de chaudes alertes, mais nous en sommes quittes pour la peur. Depuis que je suis rentré, je n'ai encore été obligé de déloger que trois fois. Nous espérons que cet état de choses ne durera pas, sans savoir quand ni comment il finira. »

« De plus, dit-il à Monsieur son bienfaiteur du séminaire de Besançon, nos chrétiens ont eu et ont toujours beaucoup de persécutions particulières à essuyer de la part des mandarins inférieurs, et des chefs de village. C'est la cupidité qui les excite plus encore que la haine de la religion, en sorte que les chrétiens se rédiment assez facilement en leur donnant de l'argent. »

« Le nombre de nos chrétiens est d'environ 80,000, répandus dans une très grande étendue de pays. Le Cambodge fait aussi partie de la mission. Autrefois, il y avait là un certain nombre de chrétiens, mais presque tous *métis* portugais; actuellement ce nombre se réduit à rien, presque tous ont été pris et conduits à Siam dans les différentes guerres entre les deux pays, et le petit nombre qui reste est très-abandonné, à cause de son éloignement des chrétiens de Cochinchine.

« Il vous paraîtra peut-être étonnant que la religion, ayant pénétré en Cochinchine depuis assez de temps, elle n'ait cependant pas fait plus de progrès. Cela m'étonne aussi, d'autant plus que les Cochinchinois ne sont pas opiniâtres dans leurs superstitions. On peut cependant en assigner plusieurs causes dont la première est le défaut d'ouvriers évangéliques. L'insalubrité du pays, qui emporte bien vite les Européens, y est aussi pour quelque chose, ainsi que les guerres fréquentes qui ont

ravagé cette contrée ; puis les persécutions, les émigrations, les famines, la peste, etc. L'ennemi du père de famille a aussi souvent semé la zizanie dans le champ du Seigneur. Priez pour nous, priez pour moi. Je suis menacé de me trouver seul chargé de cette désolée mission. Ma position est pleine de dangers. »

« Malgré l'état pénible où nous nous trouvons, deux nouveaux missionnaires ont pu pénétrer cette année en Cochinchine. Ce sont deux jeunes ecclésiastiques du diocèse de Bayeux. Nous sommes donc actuellement ici, non compris M. Jaccard, toujours en prison, six Européens missionnaires et vingt-six prêtres, dont six ordonnés depuis ma rentrée. »

Mgr d'Isauropolis ne connaissait ni ces deux arrivés, ni ces six ordinations, quand il écrivait, un mois auparavant, de Pinang, à MM. les directeurs du séminaire des Missions à Paris : « Il ne me reste que trois Européens (outre lui-même), dont un, Mgr Cuenot, est mon coadjuteur, et dix-huit prêtres ; le tout pour 80,000 chrétiens. »

Les deux nouveaux missionnaires dont il est ici question, étaient MM. Jeanne et Lefebvre. « Je me suis occupé de suite, dit Mgr Cuenot, dans sa lettre du 12 avril 1836, à leur trouver des *Latibula*, des cachettes, en moyenne Cochinchine... Ces deux nouveaux confrères viennent prendre la place de nos deux martyrs. Ils arrivent dans des circonstances bien critiques. Mais la sainte Providence, qui les a conduits jusqu'ici, ne les abandonnera pas. Ils auront sans doute beaucoup à souffrir dans la situation pénible où ils vont se trouver placés ; mais ils ne seront pas plus mal que leurs aînés. Ils se formeront dans le silence et l'obscurité des réduits pour des jours plus heureux qui, il faut l'espérer, ne tarderont pas à luire pour notre pauvre mission. »

C'est dans cette persécution, commencée en 1833, que les deux compatriotes de Mgr Cuenot, MM. Gagelin et

Marchand, auxquels il a fait allusion tout à l'heure, cueillirent la palme du martyre.

O bienheureux martyr de Jésus-Christ! priez pour la Cochinchine où vous avez mérité la couronne! Priez pour toutes les missions que vous avez tant aimées! priez pour la Franche-Comté dont vous êtes la gloire!

Voici ce que dit de l'un et de l'autre après des compliments aussi bien dits que bien mérités, Mgr Cuenot, dans sa lettre à Mgr Mathieu, récemment transféré du siége de Langres sur celui de Besançon, 4 juillet 1836, laquelle en résume plusieurs autres. « M. Gogelin ne sachant plus où se retirer, se livra lui-même aux mandarins, s'attendant à être renvoyé à Macao ou à Syngapore. Mais le roi le condamna à être étranglé. La sentence, motivée sur ce que M. Gagelin avait quitté Dong-Noi pour venir en moyenne Cochinchine y prêcher la religion, fut exécutée le 17 octobre 1833.

« M. Marchand, pris le 8 septembre 1835, en basse Cochinchine, fut ramené à Hué, dans une cage de fer, et la corde au cou. Dès le 17 octobre, on le mit à l'horrible torture des tenailles rougies au feu, pour lui faire donner des détails sur les lieux où il avait exercé le ministère, sur les chrétiens qui lui avaient donné asile, et sur ses confrères, les autres missionnaires. Il fit des déclarations, mais avec cette prudence et cette sagesse promises par Notre-Seigneur à ses disciples: *Ego dabo vobis os et sapientiam. Je vous donnerai moi-même alors l'art et la sagesse dont vous aurez besoin.* Personne n'a été compromis. Il en dit assez pour désarmer la fureur de ses juges ; voilà tout, dit-il ailleurs. Il ne reçut que deux plaies dans cette première torture, mais elles lui avaient coupé les chairs des deux cuisses.

« Le 20 novembre suivant, le roi ordonna de le torturer de nouveau pour le forcer à convenir de certaines horreurs propres à rendre la religion odieuse, et ses

ministres infâmes (1). Les bourreaux épuisèrent la rigueur des tortures. Mais les cris que faisait entendre M. Marchand n'étaient que des protestations répétées contre ces horribles calomnies. Il avait été condamné à avoir cent lambeaux de chair coupés, la tête et tous les membres tranchés, et le buste fendu en quatre. (Lettre à M. Cuenot de Besançon.) Mais les faibles liens qui retenaient encore son âme, n'exigeaient point, pour être rompus, un tel effort de barbarie. Elle s'échappa pour recevoir le prix de sa victoire, et les outrages dont on accablait le corps ne purent plus l'atteindre. »

« J'espère, Monseigneur, que le sort de ces deux Messieurs, ne découragera pas ceux de leurs compatriotes qui se sentent quelque attrait pour les missions. Ils n'en seront au contraire que plus ardents à marcher sur leurs traces. »

« On a bien accusé M. Marchand, dit-il encore dans un compte-rendu adressé, en latin, aux Eminentissimes Cardinaux de la Sacrée Congrégation de la Propagande sur les mêmes événements, d'avoir trempé dans la rébellion contre le gouvernement. Mais tous les témoignages, amis et ennemis, se sont accordés à le justifier de cette calomnie. Sans doute il avait été pris et conduit à Saïgon avec les rebelles. Mais il a dit hautement qu'il aimerait mieux mourir sous les coups de l'armée royale que de devoir la vie aux rebelles. Non-seulement le chef de la révolte, pris à son tour, et interrogé par les préfets, a déclaré de même son innocence, mais le roi lui-même, dans le conseil de ses mandarins, a reconnu qu'il n'y avait pas de traces de complicité à sa charge. Enfin quand, au bout de 22 jours, on put constater que

(1) Le roi voulait leur imputer des calomnies contraires à la pureté de la religion, et à la chasteté des missionnaires, pour justifier la proscription de la première et les rigueurs exercées contre ses prêtres. (*Lettre à M. Cuenot de Besançon*, 10 novembre 1836.)

2,000 révoltés avaient été tués dans la ville, on fut surpris qu'il n'y eût parmi eux qu'une soixantaine de chrétiens. »

Dans ce même compte-rendu, Mgr Guenot raconte aussi la mort admirable d'un jeune homme de 27 ans, fils unique d'une veuve, qui souffrit le martyre deux jours avant M. Marchand, c'est-à-dire le 18 novembre 1835. Il était dans les fers depuis deux ans, pour n'avoir pas voulu fouler aux pieds la Croix, et donner un billet d'apostasie. Lorsqu'on le conduisit de la prison au supplice, joyeux et ferme, sa mère, ses sœurs et sés parents le suivirent en pleurant. Mais rien ne put le distraire de sa prière. « Arrivé au lieu du supplice, comme on leur permet d'approcher, il les console, les exhorte à persévérer ; puis, se mettant à genoux pour prier un instant, il se relève, présente sa tête au bourreau qui l'abat. Sa mère étend sa robe pour l'y recevoir et se retire, pendant que ses proches emportent son corps de même. »

Peut-on mieux rappeler l'héroïsme de l'auguste Marie debout au pied de la croix, et recevant dans ses bras le corps inanimé de son divin Fils ! O heureux fils ! O heureuse mère !

Dans ce triste état de choses, il fallait aviser. Que fera Mgr Cuenot pour apporter remède à tant de maux ? L'effroi de tous était tel qu'ils n'osaient pas même prier à haute voix dans l'intérieur de leurs maisons, excepté dans les rares villages qui étaient tout chrétiens. Les prêtres indigènes eux-mêmes, beaucoup trop peureux en général, fuyaient certains lieux ou n'y passaient que précipitamment et en tremblant. De là, le refroidissement des âmes, l'accroissement de la tiédeur, l'ignorance en progrès. Il fallait donc rassurer les esprits et renouer les relations nécessaires des pasteurs et des fidèles.

Plusieurs prêtres, lévites et catéchistes avaient suc-

combé, victimes de l'un ou de l'autre des fléaux qui les avaient atteints. Il fallait combler ces vides si regrettables. Or, on voit avec quel esprit profondément pratique et quelle vive sollicitude Mgr Cuenot tenait à le faire, par les permissions étonnantes qu'il crut devoir demander à la Propagande, savoir : 1° d'élever à tous les ordres sacrés, y compris le sacerdoce, à titre de mission, c'est-à-dire sans titre clérical, ceux qui sauraient seulement lire la langue latine (1) ; 2° de consacrer des autels sans reliques, alors même qu'il pourrait s'en procurer d'authentiques. La raison qu'il donne de cette mesure, en temps de persécution, paraît péremptoire. C'est qu'il y a toujours danger de les exposer à la profanation des païens, ou de les perdre, vu les lieux humides où les chrétiens les cachent, haies ou étables, lorsque les prêtres ne les portent pas avec eux. Or ces transports sont d'une incommodité extrême, et le seul moyen d'y obvier, sans priver les chrétientés des fruits du saint sacrifice, c'est que chacune d'elles ait son autel consacré. Mais cela est impossible, si on exige des reliques.

Le sage prélat demande : 3° la faculté de célébrer, trois heures avant l'aurore, pour lui et pour tous ses prêtres, qu'il y ait des fidèles présents et obligés d'entendre la sainte messe, ou que la dévotion seule porte à la célébrer. Tout cela, entendu largement, faute d'horloges ou d'autres moyens de marquer le temps. Les motifs étaient que les prêtres indigènes, en particulier, lents à prononcer les paroles et à faire les cérémonies, avaient besoin de tout ce temps, pour ne pas s'exposer, et ne rien compromettre, surtout s'ils avaient des confessions à entendre, et la sainte communion à distribuer.

(1) Nous verrons que cette permission lui fut accordée, mais à la condition que ces prêtres mettraient tous leurs soins à apprendre cette langue peu à peu. Du reste, ces sujets pouvaient avoir, sans cela, beaucoup de bon sens et de connaissances pratiques pour le pays.

4° Enfin, il demande qu'on l'autorise à tolérer que les prêtres prononcent, quand ils le jugent nécessaire, toutes les paroles de la messe à voix basse, de peur d'être entendus des voisins, païens ou faux frères, ou même des voleurs de nuit, qui ne cessent de rôder autour des habitations; puis, à dispenser les chrétiens de l'abstinence, certains jours où la pratique leur en devient presque impossible; par exemple, au nouvel an, lorsque les inférieurs font leur visite obligée à leurs supérieurs.

Ces précautions de prudence une fois prises, afin de faire face plus facilement aux éventualités, l'intrépide prélat médite une expédition de zèle. En vain, les dangers qui l'entourent le forcent de se cacher dans une étroite prison, pendant quatorze jours; en vain circulent les bruits sinistres que le roi va désigner son héritier à la couronne, savoir, un fils qui l'emporte encore sur son père par sa haine contre les chrétiens, sa cruauté et ses débauches effrénées. Il se repose de tout sur Dieu: « Notre sort est entre les mains du Seigneur; fléchi par les ferventes prières de tant de saintes âmes, qui s'intéressent à nous, et par les prières de l'Église, il ne nous abandonnera pas: *Dominus mihi adjutor, non timebo quid faciat mihi homo; Dieu est mon appui, je ne craindrai rien du côté de l'homme.* »

Au mois de janvier 1838, il put envoyer M. Jeanne dans les provinces de Dong-Noï, pour y raviver la foi mourante de 30,000 chrétiens environ. Il envoya de même des prêtres indigènes à d'autres provinces qui manquaient de tout secours religieux, depuis le commencement de la persécution. Mais le projet de Mgr Cuenot était non-seulement de secourir les chrétientés souffrantes, c'était encore d'ouvrir une nouvelle porte à l'Évangile du côté des montagnes et du Laos. M. Jeanne s'écriait, dans une espèce de pressentiment du choix dont il allait être honoré: « Si Sa Grandeur réussit

j'espère que je ne serai pas le dernier à monter à l'assaut. » Aussi le prélat disait-il, à sa louange, dans sa lettre ci-dessus du 25 mai 1838 : « M. Jeanne vient de partir avec joie pour la basse Cochinchine, parce qu'il sait qu'il y aura beaucoup à souffrir. Le voyage est périlleux, l'entrée est difficile; c'est une entreprise hasardeuse. Mais la présence d'un Européen en ce pays est absolument nécessaire au maintien de la religion. Voilà trois ans que je fais tous mes efforts auprès des Pères et des chrétiens de cette partie, pour obtenir leur consentement à l'envoi d'un tel missionnaire européen, mais inutilement jusqu'à ce jour. Enfin, dernièrement, quelques familles ont consenti à recevoir chez elles celui qu'on enverrait, et je me suis hâté de leur envoyer M. Jeanne. Puisse le bon Dieu bénir le voyage, et conduire heureusement ce cher confrère, à travers mille dangers, jusque dans ces familles. »

On voit avec quelle sollicitude et quelle fermeté le zèle de Mgr Cuenot veillait sur sa mission, au milieu des plus grands obstacles. Il sait profiter de tout et rien ne l'arrête. Un calme de quelques mois lui est accordé sur la fin de 1837, et au commencement de 1838; il se met à l'œuvre pour réparer les brèches de la place et pousser même en avant. Quelques chrétiens souffrent vexations au sujet des superstitions du nouvel an annamite, ou des autels des ancêtres à rétablir dans leurs maisons; il signale le fait comme un détail digne d'être remarqué, mais qu'il suffit de citer en passant : « Les uns, dit-il avec son imperturbable esprit de foi, ont reçu des coups dont le bon Dieu leur tiendra compte ; les autres y ont trouvé une occasion de chute ; tous y ont beaucoup dépensé. Ils ont racheté leur vie en quelque sorte, en même temps qu'ils ont déconcerté la rage des mandarins par cette parole énergique : « Si nous avions voulu apostasier, nous n'aurions pas attendu jusqu'à ce jour, ni souffert l'exil pendant cinq ou six ans. »

Un fait assez singulier contribua peut-être à procurer un peu de relâche dans cette mission si éprouvée. Mgr Cuenot le raconte ainsi lui-même dans cette même lettre : « M. Delamotte vous a sans doute parlé de l'histoire des christs qu'à fait fondre le roi. L'on a fait bien des versions sur cet événement. Voici celle qui me paraît le plus digne de foi : Un navire du roi a fait naufrage je ne sais trop sur quelle côte. Là, un soldat de l'équipage a été accueilli par un prêtre, dit-il. Ce prêtre, ou ce chrétien, lui a donné un crucifix en lui indiquant de le tenir à la main pour se présenter dans les habitations de la route. Ce soldat, ainsi armé, a été accueilli et secouru partout. Arrivé en Cochinchine, il a rendu compte au roi de ses aventures. Sa Majesté a trouvé l'expédient merveilleux et surtout peu coûteux. Il a donc fait faire des crucifix pour les donner à ses gens qu'il envoie en commerce, et leur en a enseigné l'usage. Ainsi, dorénavant, les serviteurs porteront sur leurs poitrines, comme des missionnaires de France et des Jésuites, Celui que leur maître fait fouler aux pieds. »

La suite de la lettre achève de relater ses efforts de réorganisation : « Le nombre de nos religieuses, dit-il, s'élève à 250 environ, distribuées dans dix-huit maisons. Les circonstances ne me permettent pas de rétablir quatre de leurs anciens établissements. Nous avons dû les aider plus ou moins, tant pour acheter des emplacements plus convenables que les anciens, que pour bâtir des maisons et leur fournir un petit capital suffisant pour qu'elles puissent gagner leur vie.

« Nous avons aussi deux commencements de petits colléges de sept ou huit élèves chacun. L'un est dirigé par M. Lefebvre, et l'autre par M. Candols ; outre cela, chacun de nous enseigne quelques écoliers. M. Masson en a six dans son collége de Nghé.

« Le catalogue d'administration de l'année dernière

l'emporte sur celui des années précédentes ; cependant nous sommes encore loin de suffire aux besoins des chrétiens.

« Si notre position n'empire pas, nous avons besoin d'un nouveau confrère, et pour peu qu'elle s'améliore, j'aimerais en voir arriver deux. Si M. Delamotte s'en va procureur à Paris, il lui faut un remplaçant, et si nous pouvons déboucher du côté des montagnes vers les sauvages et le Laos, il en faudra deux autres à y envoyer.

« Quand le démon est enchaîné d'un côté, il nous attaque d'un autre. Cela est surtout vrai pour les infortunés pays d'Orient, où il règne depuis si longtemps en souverain absolu. » Voici ce qui explique la fin de cette lettre : « Vous avez appris sans doute, dit le prélat, les accidents fréquents qui sont arrivés aux différents viatiques que nous envoyait M. Legrégeois et les efforts inutiles qu'a faits ce cher confrère pour les réparer et venir à notre secours. Nous manquons de tout : de vin et d'eau pour la sainte messe, de livres pour les prêtres et les écoliers. Nos Messieurs du Tong-King fournissent depuis longtemps à nos besoins les plus pressants. Mais ils sont menacés de manquer eux-mêmes de ces choses de première nécessité. Pendant ces deux dernières années, j'ai fait faire toute sorte de démarches auprès des Chinois qui viennent commercer ici, afin d'ouvrir des communications directes pour Canton et Macao, mais sans succès ; la peur de se compromettre les retient. Si M. Jeanne n'est pas plus heureux par Dong-Noi, nous allons nous trouver dans un embarras bien sérieux et contre lequel la patience n'est pas d'un grand secours.

« Je vous prie, Messieurs, de nous envoyer des images pour le chemin de la croix, en abondance ; nous nous en servirons pour exciter nos chrétiens à faire amende honorable à ce signe de notre Rédemption, pour les outrages qu'il reçoit de nos ennemis, ou plutôt des ennemis de Dieu. »

Hélas ! l'orage de la persécution ne tarda pas à s'élever de nouveau, en Cochinchine et au Tong-King. Plusieurs lettres de Mgr Cuenot, écrites sur la fin de cette année 1838, les unes à Messieurs les Directeurs du séminaire des Missions, à Paris, une autre aux Éminences de la Propagande, laquelle résume les précédentes, relatent des désastres et des crises tels, que jamais la religion ne fut en plus grand péril dans l'empire Annamite, dit-il lui-même.

Voici les faits principaux qu'il signale : « Dans le Tong-King oriental, dit-il, le vicaire apostolique et son coadjuteur, tous deux de l'ordre de Saint-Dominique, ont été décapités (1). En outre, un autre Père Dominicain d'Europe, et sept prêtres indigènes, dont trois du vicariat occidental, ont été pris.

« Dans le Tong-King occidental, Mgr de Castorie est mort de fièvre, le 5 juillet, après avoir désigné par écrit M. Dumoulin Borie, pour son successeur, avec le titre d'évêque d'Acanthe. Mais, par un insondable dessein de la Providence, Mgr Borie a été pris bientôt lui-même, avec deux prêtres indigènes, et un écolier de son vicariat, et tous ont été mis à mort, le 24 novembre suivant. Le prélat a eu la tête tranchée, après avoir reçu trente coups de rotin. Les autres ont été étranglés.

« Dans mon vicariat de Cochinchine, M. François Jaccard, provicaire général, détenu depuis plusieurs années dans les prisons, a été étranglé, le 21 du même mois, avec un de ses écoliers, âgé de 18 ans. »

Il est bon de rappeler ici que M. Jaccard, aux termes d'une autre lettre, s'est toujours montré

(1) Le vicaire apostolique, Mgr de Mellipotamie, était mort d'abord dans une cage de bois, en prison, dans la nuit du 5 au 6 juillet. Mais le 6, au matin, on lui trancha la tête pour l'exposer en public.

d'une admirable intrépidité, soit dans les interrogatoires, soit sous la menace des plus cruels supplices. « Il y va roide, est-il dit, en homme qui n'a rien a y perdre, et qui a tout à y gagner. La belle couronne que ce cher confrère se prépare pour le ciel ! » (1)

Il avait été ménagé jusque-là, quoique resserré de plus en plus, au point que tout accès était devenu comme impossible aux chrétiens qui lui avaient longtemps prodigué les soulagements de leur charité, parce qu'il rendait des services au roi et à l'Etat. Un de ces services est qualifié d'*œuvre royale* dans les documents, tant il s'était rendu digne de la plus haute confiance! On l'avait chargé aussi d'enseigner la langue française à des jeunes gens d'élite, et il s'était acquis tant d'estime, que, par égard et reconnaissance, on lui rendit un jour tous ses livres dont on était parvenu à se saisir.

Mgr Cuenot continue : « M. Candols, qui nous est arrivé au commencement de l'année seulement, a été dénoncé, traqué et obligé de fuir dans les bois, où il est mort de la fièvre. De même, M. Vialle s'est évadé dans les forêts, devant une perquisition payenne, et nous gardons peu d'espoir de le revoir.

« Dans toute la Cochinchine supérieure et dans tout le Tong-King, tous les missionnaires et tous les prêtres indigènes sont dénoncés et poursuivis. Les ordres du roi sont formels. Récompense est promise à quiconque s'en saisit; comme, au contraire, châtiment certain pour tous ceux qui manqueront de zèle à les pourchasser.

(1) C'etait le fils d'une mère digne de lui. Mme Jaccard, pour fermer la bouche à ses amies qui lui conseillaient de s'opposer au départ de son fils, leur dit que non-seulement elle était heureuse de le voir partir, mais qu'elle apprendrait encore avec joie la nouvelle de son martyre. (*Lettre de M. Cuenot*, du 9 septembre 1839.)

« Cela va si loin, qu'il n'y a plus dans le Tong-King ni évêque, ni prêtres ayant pouvoir du Saint-Siége de succéder en cette qualité. D'où il suit que les choses spirituelles sont dans ces deux vicariats sur le penchant de leur ruine. C'est pourquoi je prie instamment Vos Eminences de les pourvoir au plus tôt de pasteurs ayant le caractère épiscopal... Je les supplie même de désigner deux autres missionnaires avec droit de leur succéder, en cas de mort prochaine, et enfin, de donner pouvoir au vicaire apostolique du Tong-King occidental de choisir lui-même son coadjuteur. »

Il donne ailleurs pour raison de cette dernière demande, qu'il doit y avoir harmonie parfaite entre le vicaire apostolique et son coadjuteur, ce qui ne peut avoir lieu, quand le choix de celui-ci se fait autrement. : « Nous avons eu l'occasion de le remarquer, dit-il, M. Pallegoix et moi.»

Après cela, il désigne à la sainte Congrégation et à MM. les directeurs du séminaire des Missions, à Paris, ceux des missionnaires qui lui paraissent les plus dignes de l'épiscopat. C'est M. Masson, qui a déjà refusé une fois cet honneur, et qu'il croit nécessaire d'y soumettre par l'autorité du Souverain-Pontife, en vertu de la sainte obéissance. C'est encore M. Retord pour le Tong-King, et M. Lefebvre pour la Cochinchine. « Si vous approuvez mes choix, ajoutait-il, écrivez vous-mêmes à Rome dans le même sens. Si vous ne les approuvez pas, écrivez contre et donnez vos raisons. Mais n'allez pas supprimer ma lettre, je ne vous le pardonnerais jamais, pas même *in articulo mortis*. Je vous propose même de nous obtenir une Bulle comme notre Saint-Père Pie VI en avait accordé une à Mgr d'Adran et de Gortyne, et à leurs coadjuteurs en 1798, le 28 juillet, par laquelle le survivant était autorisé à choisir et à sacrer son coadjuteur. »

Les noms mis en avant par Mgr Cuenot furent agréés.

Ce qui montre la confiance qu'inspirait sa sagesse. Les motifs qui l'avaient porté à repousser d'autres noms ne le montrent pas moins. « Celui-là, dit-il, tient trop de la colombe et pas assez du serpent. Celui-ci se laisse prévenir trop facilement, et revient difficilement. Quant à tel autre, il serait un *archange* que je ne lui donnerais pas ma voix, parce que je ne le connais pas assez. D'autres enfin sont trop vifs. C'est assez vous dire conclut-il, combien il importe de n'envoyer ici que des gens *prudents*, et j'ajoute : des *anges de patience*... »

« On me prévient que les interprètes du roi ont eu connaissance de ma rentrée en mission. C'est un effet de l'indiscrétion de quelques Européens des ports où les navires du roi vont faire le commerce... Mais S. M. T. P. à beau faire, je ne lui donne pas encore ma démission. »

Toutes ces réflexions font honneur à la sagesse et à la fermeté caractéristique de Mgr Cuenot. Elles sont même fort instructives, et doivent servir de règles pour le choix des sujets proposés pour tout emploi de direction spirituelle et temporelle.

Dans les missions, en particulier, les embarras sont parfois extrêmes, et il faut que la prévoyance ou la perspicacité des chefs suppléent, dans une foule de cas, aux conseils et même aux facultés qui doivent leur venir d'Europe, de Rome ou de Paris. Mgr Cuenot en donne une idée dans les extraits suivants : « Les effets de nos missions, dit-il, ont été jetés dans le fleuve du Tong-King, près d'arriver à la douane, parce que les chrétiens, dans les circonstances critiques où ils se trouvaient, n'ont pu aviser aux moyens d'aller les enlever de dessus les barques qui les avaient amenés jusque-là. » Ailleurs : « Cette année, le viatique a été jeté à la mer par ceux qui l'apportaient. Nous sommes donc toujours menacés de *suspense ipso facto*, faute de matière pour le saint Sacrifice. Et point de lettres ! Depuis ma rentrée, je n'en ai pas reçu, ni de vous, ni de Rome ; voilà même plus

de deux ans que je n'ai aucune nouvelle de Mgr d'Isauropolis, ni de M. Régereau. » Ailleurs encore : « Personne ne veut se charger de nos lettres, et de vingt que nous envoyons, à peine une seule peut-elle parvenir à destination. Au moindre bruit, à la moindre alerte, on nous les bringalise, et ces brûleurs de lettres ont beau jeu pour se disculper, car la crise du Tong-King a été occasionnée par des lettres. » Et encore : « Dans deux voyages d'un de nos élèves, messager, en février et en août 1837, nous avons perdu plus de trois mille piastres... Une grande partie de nos effets a été pillée par des brigands. Il est resté juste assez d'argent pour payer la barque ; voilà tout... M. Havard m'écrit que le vin existe encore, mais qu'il ne sait comment le faire venir de Phâ-van-ninh, à cause du grand nombre de pirates ; — Ainsi nous ne le tenons pas encore. Cette nouvelle n'est pas consolante. Mais enfin, *sit nomen Domini benedictum !* Il paraît que désormais il ne nous sera pas facile de rien recevoir d'Europe... D'après cela, vous voyez qu'une fête des plus belles se prépare. Il est à présumer que plus d'un missionnaire sera pris et obtiendra la couronne. »

Au plus fort de ces tempêtes, Dieu laissait parfois respirer certains lieux dans un calme relatif, de même qu'il protége certaines provinces contre les fléaux dont il frappe des régions entières. Le bien comme le mal, dans ces pays de centralisation douteuse et souvent nulle, dépend du caractère et des caprices des mandarins. L'un se porte à des excès incroyables, dit Mgr Cuenot, et ses recherches ressemblent plutôt à un pillage de pays ennemi qu'à des perquisitions. Un autre, qui n'avait pas traité une saisie de lettres au gré du roi, a été dénoncé, a perdu sa solde, a été menacé de destitution et enfin destitué. Mais le fait suivant, qui avait beaucoup plus de gravité, n'a pas eu des suites aussi funestes pour son auteur. Un sous-préfet, dit

encore le prélat dans la même lettre, ayant saisi une charge de livres et arrêté des chrétiens à cette occasion, les conduisit à un premier mandarin nouveau. Celui-ci lui dit : « Quatre lettres ont causé tant d'affaires et occasionné la mort de tant de personnes ! que ne sera-ce pas d'une charge de livres. » Il lui commande donc de brûler les livres et de renvoyer les chrétiens après les avoir fait apostasier. Le sous-préfet se retire pour exécuter les ordres de son seigneur. Mais cinq de ces chrétiens ayant refusé constamment d'apostasier, il se présente de nouveau au mandarin et lui demande ce qu'il faut faire de ces obstinés. Le mandarin lui répond, en colère, de les condamner à mort, de les mettre en pièces, et de les saler pour la nourriture de sa femme et de ses enfants. Le sous-préfet comprit l'intention du mandarin, et renvoya ces chrétiens. L'on dit aussi que ce mandarin a fait ôter de dessus le seuil des portes de la ville, Vi-Hoàng, les chapelets, les médailles et les croix que ses prédécesseurs y avaient fait jeter pour les faire fouler aux pieds des entrants et des sortants. »

Nous allons voir, dans le chapitre suivant, que l'esprit du mal mettait autant de persévérance dans ses ruses et ses fureurs, que les serviteurs de Dieu en mettaient dans leur héroïque courage et leur invincible patience.

CHAPITRE SEPTIÈME.

(Depuis 1839 à 1842).

CONTINUATION DE LA PERSÉCUTION. — GÉNÉREUX SENTIMENTS DE MGR CUENOT A CE SUJET. — ÉDIT OFFICIEL. — CRAINTES ET ACCABLEMENTS. — LARGEUR ET GRATITUDE ENVERS LES ASSOCIÉS DE LA PROPAGATION DE LA FOI.— SAGES MO TIFS D'UNE DISPENSE DEMANDÉE. — RÈGLEMENTS SYNODAUX, EN CONSÉQUENCE DU CONCILE DU SUT-CHUEN IDÉE DE LA COCHINCHINE D'ALORS. — PROJET DE PARTAGE. — TRAITS REMARQUABLES.

Dès le début de l'année 1839, Mgr Cuenot écrivait ces admirables lignes à M. Cuenot de Besançon : « Le sabre du roi de Cochinchine, qui a déjà fait tant de martyrs, est toujours hors du fourreau. Il en fera encore en 1839, et jusqu'à je ne sais quand. Vous vous intéressez assez à moi, je l'espère, pour me souhaiter d'être du nombre. Je n'ose y compter, non pas que je sois dans un lieu inaccessible aux recherches des persécuteurs, il s'en faut. Je suis peut-être le plus exposé des trois vicariats. Mais c'est que je ne mérite pas une telle faveur. Certes, si je voyais les archers à ma porte, le cœur me battrait à grands coups; mais ce serait de joie, et non pas de peur. Quand on voit ses confrères et ses amis y passer les uns après les autres, il est dur d'être laissé presque seul, comme un rebut indigne. Et ne serait-il pas indigne d'un missionnaire, surtout d'un évêque, de craindre, quand des enfants bravent le fer et le feu des persécuteurs ?..... Sans nouvelles d'Europe depuis quatre ans, et de mon vicaire apostolique depuis trois ans, je suis à peu près abandonné à moi-même, et dans des temps bien difficiles. C'est une nouvelle raison pour moi de souhaiter d'être pris : quelques coups de rotin bien appliqués, quelques morceaux de chair emportés par les tenailles froides

ou rougies au feu, ensuite la tête coupée, feraient merveilleusement mon affaire. Le bon Dieu, par égard, passerait la brosse sur toutes mes iniquités....»

Au mois de mai suivant, il écrivait au même : « Je ne sais ce que le bon Dieu nous réserve, mais je crains quelquefois que la religion en Cochinchine n'ait le sort qu'elle a eu au Japon. Que la sainte volonté de Dieu soit faite! C'est son affaire plus que la mienne. Cependant, si cela doit arriver, je ne serais pas fâché de passer un des premiers ; outre que j'y trouverais mon intérêt, je serais exempt de voir la désolation qu'un tel événement occasionnerait infailliblement. S'il fallait juger de l'avenir par les dispositions du roi et de son héritier à la couronne, nous devrions nous attendre à de plus rudes épreuves. On assure que le fils a dit que son père ne savait pas persécuter les chrétiens.

« Pendant le tapage de l'année dernière, je suis resté assez tranquille dans une petite chrétienté, sur les montagnes de ma province. Voilà un an que j'y habite. Mais il me faut déloger au premier jour, et assez embarrassé suis-je pour trouver une autre famille qui veuille et qui puisse me céder un petit coin de sa cabane. Je traine à ma suite trois ecclésiastiques et un grand écolier auxquels j'enseigne la théologie, puis, quelquefois, deux ou trois jeunes gens auxquels j'apprends à lire, à écrire, puis le latin, selon qu'ils sont plus ou moins avancés, afin de les envoyer ensuite au collége de Pinang. »

« Depuis quatre ans, moins un mois, j'imite assez bien mon illustre patron Stilite. Car, à part les voyages nocturnes que je fais quelquefois pour changer de lieu d'habitation, je reste dans mon petit réduit sans en sortir ni jour ni nuit, et personne, sans affaire importante, ne peut y être admis. Ce n'est quelquefois qu'après deux ou trois jours d'attente pour saisir le moment propice que l'on peut y arriver. »

Quelle idée tous ces détails nous donnent, et de la chaleur de la persécution, et du courage, de la patience, des privations et de l'adresse des missionnaires qui, pendant tant d'années, échappent, comme Mgr Cuenot, à tant de périls réunis, du glaive et des maladies !

Dans une autre lettre écrite à MM. les Directeurs du séminaire des Missions, à Paris, en date du 19 janvier, Mgr Cuenot signale encore d'autres faits qui caractérisent la fureur croissante de la persécution. « M. Vialle, dit-il, a rendu sa belle âme à Dieu, le 17 décembre dernier. Quoiqu'il n'ait pas eu la gloire et le bonheur de terminer ses jours par la main des bourreaux, comme plusieurs de ses heureux confrères, sa mort n'est pas moins une suite évidente du séjour que la violence de la persécution l'a obligé de faire dans les épaisses forêts de la haute Cochinchine, où l'air qu'on y respire est mortel, même pour les Annamites. La haine des persécuteurs l'a poursuivi jusque dans le tombeau. Les Néophytes ont été obligés de le déterrer secrètement, et de transporter ses restes inanimés pendant la nuit dans un lieu éloigné, pour les soustraire aux investigations de leurs ennemis. Ils ont ensuite cherché à apaiser par l'argent ceux qui menaçaient de les dénoncer, comme coupables d'avoir recélé dans leur village un maître européen.

« Nos rangs, comme vous voyez, s'éclaircissent rapidement, et si cette crise déplorable continue, nos pauvres chrétiens seront bientôt orphelins. »

« L'état de la religion dans les trois vicariats de l'empire annamite est donc fort alarmant. Car, outre les pertes cruelles que le glaive et les morts continuelles nous font éprouver, des édits récents donnent à la persécution une nouvelle marche qui doit nous faire concevoir les plus sérieuses inquiétudes. Pendant les six dernières années, le roi et les mandarins se contenaient de prohiber l'exercice de la religion; et, pourvu

que les chrétiens ne fussent pas surpris dans quelque acte extérieur de son observance, on ne les inquiétait ordinairement pas. Maintenant il leur est ordonné d'afficher publiquement l'enseigne d'une des sectes du pays, et de professer ainsi ostensiblement le paganisme, comme marque de soumission aux ordres du roi. C'est une nouvelle ère de persécution qui sera féconde en vexations de tout genre, et qui fournit surtout aux mandarins et aux chefs de village une occasion continuelle de satisfaire leur avidité insatiable pour l'argent.

« Recommandez donc bien nos missions désolées, aux prières des associés de la propagation de la foi. Oh! si les chrétiens d'Europe pouvaient connaître toute l'étendue des souffrances et des misères qui accablent leurs frères d'Asie, avec quel concours empressé ils feraient monter pour eux vers le ciel l'union fervente de leurs prières ! »

« Vingt-deux ont obtenu la palme du martyre, l'année dernière, dit-il dans une autre lettre aux mêmes, et l'un d'eux, chef de village, retraçant dans sa conduite tout ce qu'on lit de plus beau, de plus solide, de plus touchant dans les annales de l'Église, avait dit à un écolier cochinchinois qu'il avait logé chez lui : « *A présent, il est facile d'enlever le Paradis !* »

Quelque temps auparavant, M. Masson lui annonçait, le 25 février, qu'il était dénoncé officiellement, lui et M. Simonin. Il ajoutait, le 3 et le 7 mars : « Les affaires vont de mal en pis... Quoique dénoncés, nous tenons ferme au poste, tout connu qu'il est, et cela pour de bonnes raisons, car nous ne savons plus où aller. Mais voici une autre nouvelle : on m'assure que au Xu-nam, on fait faire des temples d'idoles partout où il y a eu des églises, et que le roi a envoyé des missionnaires de sa façon dans chaque canton, pour apprendre aux chrétiens à sacrifier, à faire des superstitions. »

Cette nouvelle était malheureusement un fait.

Voici l'édit spécial qui en témoigne, tel que Mgr Cuenot a pu le traduire :

Décret du roi Minh-Menh, contre la religion chrétienne porté le 3 octobre 1839.

GRAND MANDARIN JE ME CONFORME A L'ORDRE REÇU.

L'an 20 du règne de Minh-Menh, le 26 de la 8e lune. J'obéis à l'ordre du roi.

Phom-sî-oi (1), mandarin criminel de la Préfecture *Ha-Tinh*, prie de pourvoir de nouveau, par une règle générale, à ce que tous les sectateurs de la religion de Jésus, se soumettent aux ordres du roi.

Peu à peu, ils craindront et se repentiront.

Plusieurs ont déjà abandonné leur religion devant les tribunaux. Mais un grand nombre encore est très-adonné à la religion et en est profondément imbu. Il y en a aussi qui ne l'abandonnent pas, parce que les chefs de cantons et les maires des communes se laissent suborner, les laissent fuir, et les cachent même.

Je prie donc le roi de porter une nouvelle loi pour défendre cette religion, d'assigner un an de délai, pendant lequel les chefs, et sous chefs de cantons, et les maires seront tenus de rechercher et d'arrêter dans toute l'étendue de leur dépendance, les prêtres et tous les sectateurs de la religion de Jésus, et de les conduire tous, sans en excepter un seul, au chef-lieu de la préfecture. Que s'il se rencontre quelque chef assez hardi pour user d'indulgence envers quelqu'un d'eux, soit en le cachant, soit en ne le livrant pas aux mandarins, et qu'on puisse le découvrir, il sera puni selon sa condition.

Pour les sous-préfets de 2e et de 3e ordre, qui sont comme les pères et mères du peuple, ils s'attacheront à l'instruire dans toute l'étendue de leurs sous-préfectures ; et s'il y a des sectateurs de la religion de Jésus, ils devront reconnaître les lieux qu'ils habitent, et feront élever des temples aux génies dans leurs villages et leurs hameaux, et deux fois chaque année, au printemps et en automne, ils leur feront faire des sacrifices. Mais pour cela, les sous-préfets se rendront eux-mêmes sur

(1) D'après les lettres de ce mandarin, il serait parent du roi et commandant de division.

les lieux, pour les leur enseigner et les forcer à les faire. S'il se rencontre quelque sous-préfet négligent, en ce point, la préfecture s'en informera et lui fera comprendre l'importance de cette loi. C'est le moyen sûr de porter les chrétiens à abandonner l'erreur pour revenir à la vérité.

Cette loi ainsi proposée (c'est le ministre qui reprend) est très-propre à enlever jusqu'à la racine de l'erreur. Mais l'art de gouverner le peuple veut qu'on commence par l'instruire, avant d'en venir aux châtiments. Si on le châtiait avant de l'avoir instruit, ce serait cruauté. Or la religion de Jésus est une religion fausse et perverse, et sans doute qu'un grand nombre d'ignorants parmi le peuple s'y est laissé tromper. Mais des lois sévères l'ont déjà prohibée, et l'on s'est efforcé d'avertir et d'éclairer avec ordre et mesure ceux qui la suivent.

Quelques-uns, il est vrai, se sont présentés aux tribunaux pour l'abjurer de plein gré. Cependant il en reste encore un grand nombre imprégnés profondément de ladite religion, et qui, sans doute, s'étaient cachés dons des forêts, des déserts ou des solitudes, pour réciter encore à basse voix quelques prières. Et cela, parce que les chefs et sous-chefs de cantons et les maires s'entendent pour les laisser tranquilles, et les cacher. De là, la lenteur que les chrétiens mettent à abandonner leur religion. Il y a sans doute parmi eux des hommes qui entendent raison. S'il y en a, après avoir été instruits, l'intelligence naturelle, qui ne se perd jamais entièrement, se débrouillera bientôt et leur montrera la religion perverse pour l'abandonner, et la véritable pour la suivre.

C'est pourquoi les sous-préfets doivent instruire le peuple en pères et mères. Ce royaume jouit d'une grande paix. Mais l'instruction du peuple est peu avancée. Les sous-préfets doivent donc en faire leur première occupation.

Ordre donc à tous les préfets des provinces du royaume, soit en Cochinchine, soit au Tong-King, d'ordonner à tous les sous-préfets de publier, dans toute l'étendue de leur dépendance, l'ordre aux chefs de canton, et aux maires des communes de s'occuper à instruire le peuple ; dans tous les villages où il y a des sectateurs de la religion de Jésus, ils leur diront : Ce Jésus, auteur de votre religion, est un homme d'un pays éloi-

gné et d'une race différente de la nôtre. Et s'il était bien avéré que sa religion enseignât la fidélité au roi, la reconnaissance pour ses parents et l'union entre les frères aînés et les cadets, l'apprendre serait-ce un mal? Mais la religion de Jésus-Christ crucifié enseigne des articles contre l'ordre, et ne procure, d'ailleurs, aucun avantage à ceux qui l'observent. Pourquoi donc abandonnerez-vous vos lumières naturelles pour suivre, en aveugles, une religion dont la doctrine est perverse? Direz-vous : Nous observons la religion de Jésus afin d'aller au ciel après notre mort? Mais voyez le prêtre Joseph Marchand : il a volontairement suivi les rebelles, il a porté les armes contre l'armée, il s'est exposé à la mort, pour défendre, pendant trois ans, une ville orpheline. Mais la ville prise, ses pieds, ses mains, son corps ont été coupés, divisé par mille lames de sabres. Et le prêtre Cornay, parce qu'il s'était adjoint à une bande de brigands qui projetaient une révolte, a été arrêté, mis à mort, et a eu le corps fendu en quatre. Venons au chef Hien du Ming-Dé (le R. P. dominicain, européen, martyrisé l'année dernière, et dont j'ignore le vrai nom) et au chef second du Ming-Cô (Mgr de Fesseitre), ils ont eu la tête tranchée et exposée en public, ce qui a inspiré une telle crainte, que personne n'a osé jeter les regards dessus. Ces quatre prêtres observaient cependant la religion de Jésus plus parfaitement que les Annamites; pourtant leur mort n'a pas été heureuse, puisque, après leur exécution, leurs têtes et leurs corps se trouvèrent séparés et bien éloignés les uns des autres. A présent, croirez-vous que leur zèle leur a procuré quelque bonheur? Quelle raison aurez-vous encore pour dire qu'après votre mort vous monterez en paradis?

Quant aux indigènes devenus chefs de la religion, tels que Pam-Van Kurtal, etc., qui ont foulé aux pieds la croix, et abandonné votre fausse religion pour revenir à la véritable, ils ont été mis de suite en liberté par les mandarins et jouissent à présent du bonheur de vivre en paix chez eux, occupés à conserver les années d'âge que le ciel leur distribue, en exerçant leurs métiers, et se livrant à la joie! Examinez donc cette diversité, et voyez de quel côté est le malheur et de quel côté est le bonheur; de quel côté est le paradis et de quel côté est l'enfer! pourquoi donc ne prenez-vous pas de là de quoi vous convaincre? Serez-vous toujours obstinés à réci-

ter des prières tous ensemble? Comment donc être si stupides?...

Les mandarins s'attacheront à leur faire valoir ces raisons par degrès. Il est accordé pour cela jusqu'à la fin de la sixième lune de la 21e année du règne de Minh-Menh. (jusqu'à la fin de juillet 1840.) Il faut procéder peu à peu et avec adresse ; instruire chaque famille, les faire réfléchir, afin de leur inspirer un vrai repentir du passé, et un bon propos pour l'avenir.

Quant aux temples et au culte dans chaque famille, il faut les forcer à en élever un dans chaque commune, selon l'usage du pays, et à sacrifier aux époques, pour leur apprendre à adorer les ancêtres et à vénérer les génies. C'est le moyen d'éviter le mépris de leurs voisins et de se rendre dignes de l'ère de paix du règne actuel. Si, après la publication de cet édit instructif, il y a des sous-préfets qui ne s'efforcent pas de le faire exécuter, ou des chefs de cantons ou de communes qui ne s'y conforment pas, en instruisant le peuple, en sorte que, après l'expiration du délai fixé, on puisse arrêter quelque chrétien trouvé n'être en règle que pendant le jour, mais en contravention pendant la nuit, en faisant dans des lieux secrets les exercices de sa religion, et n'honorant ni les ancêtres ni les génies, ce chrétien coupable sera puni sans miséricorde, et le sous-préfet, chef de canton, ou le maire seront traités en coupables pour n'avoir pas fait leur devoir.

N'allez pas regarder cet édit comme peu important, et ne demandant pas toute votre attention.

— Qu'on observe ceci avec respect.

— Qu'on le publie et qu'on l'observe partout !

Quare fremuerunt gentes?... Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Christum ejus?... qui habitat in cœlis irridebit eos, etc. ! Veni, Domine, ad liberendum nos?...

Signé : Etienne-Théodore, Evêque de Métellopolis et Coadjuteur de Cochinchine.

« Le premier jour de l'an, dit encore Mgr Cuenot, ma province a été terriblement menacée. Le premier mandarin avait déjà dicté à ses secrétaires l'ordre à tous les mandarins et à tous les chefs de village, d'obliger les chrétiens à élever le bambou superstitieux et à placer chez eux l'autel. Mais, par un concours de circonstances extraordinaires, l'ordre n'a pas été envoyé. La concubine de ce mandarin, qui voulait se faire répudier juridiquement, bon gré, mal gré, lui a suscité tant d'affaires et de chagrins domestiques, qu'il a oublié et les chrétiens, et les bambous, et l'autel du diable. »

« Ce mandarin, un des trois auteurs de la persécution, a même été rappelé par le roi, et son remplaçant n'est pas encore arrivé. »

« Si on m'en laisse le temps, j'enverrai encore à Pinang sept ou huit jeunes gens pour le collége, afin de les soustraire à la vicissitude des événements. Si je ne puis empêcher la ruine de la religion chrétienne en Cochinchine, je pourvoirai du moins aux moyens de la rétablir dans des temps plus heureux. »

Il écrit de même à M. Albrand, appelé du collége de Pinang à Paris, en qualité de procureur de la mission de Siam : « Notre roi ne pense pas encore à se convertir, et il m'a bien l'air de n'y devoir jamais penser. Il est en bonne disposition d'envoyer au ciel les missionnaires et les chrétiens plus vite qu'ils ne le voudraient quelquefois. »

Enfin à M. Régereau, trois jours auparavant, 6 mai : « Vous espérez beaucoup pour 1840 ; et moi, je crains beaucoup. 1840 pourra bien être la dernière heure du christianisme en Cochinchine. Je vous envoie huit élèves, et, à la douzième lune, je vous en enverrai encore une douzaine, si je vis ; et alors, je me préparerai à mourir. Car je vous assure que je suis joliment fatigué de vivre. Je regarderais comme le plus beau de mes jours, celui où on me mettrait la main sur le collet

pour... Nos rangs s'éclaircissent; il commence à faire si chaud que l'on ne peut plus s'occuper qu'à s'ensevelir sous les ruines des débris de la religion. Je ne crains point la mort; non, tant s'en faut, je la désire; la corde, le sabre, la croix, les tenailles, etc., plutôt que de voir la chute de quelques lâches chrétiens.... De ma vie, je n'ai été si accablé, ni si embarrassé que depuis cinq ou six mois. Cependant il ne faut pas jeter le manche après la coignée; le diable en serait trop content. Il faut bien que je prenne un parti, selon les desseins de la divine Providence. »

« Mais s'il m'arrive d'être dénoncé en règle, je me livrerai sur-le-champ, pour empêcher les recherches, le pillage et l'apostasie. C'est une chose bien arrêtée, et c'est peut-être pour me préparer à un tel événement que le bon Dieu m'envoie tant de croix. »

« Qand il arrive des navires européens dans le port de Touranne, le roi prend toutes les précautions possibles pour empêcher le débarquement d'aucun étranger. Il envoie de suite deux mille hommes pour le garder, et fait mettre je ne sais combien de corps de garde pour l'espionner, tant sur terre que sur la rade. »

« Sa Majesté a même pris l'habitude, depuis quelques années, de laisser des espions à Manille, à Macao, Canton, Batavia, Syngapore, etc. Ce sont souvent des mandarins disgrâciés qui doivent rester en pays étranger un, deux et trois ans, et auxquels grâce est promise si on est content de leurs services. »

Quelle situation accablante! quelle habileté et quelle rage de la part de l'enfer pour défendre ses possessions! Mais il aura beau faire, les ministres du vrai souverain, Jésus-Christ, ne reculeront pas, et rien ne pourra jamais enchaîner ni la parole dont ils sont les hérauts, ni le feu de leur zèle. Nous verrons tout à l'heure quelle admirable sagesse le divin Maître leur inspire pour donner à leur ministère, dans l'occasion, toute la sûreté

et toute la souplesse qu'exigent de telles circonstances. L'œuvre des prêtres indigènes, en particulier, fixait toujours leur sollicitude au plus haut degré, et on est forcé de dire, à la vue des faits, que personne autant ou mieux que Mgr Cuenot, n'a eu cette œuvre à cœur, et n'en a compris la majeure importance. Non seulement il en a augmenté le nombre notablement, il a encore changé la coutume de ne les ordonner qu'à l'âge de 48 ou de 50 ans; cet âge trop avancé réduisait à rien les services qu'ils étaient appelés à rendre. Mgr Cuenot statua qu'on pouvait les ordonner à 28 ou 30 ans.

« Pour l'œuvre de nos écoliers (à Pinang), dit-il ailleurs, j'ai remué ciel et terre. J'ai donné plus de mille ligatures pour une barque, plus de deux cents ligatures à un Chinois; et voilà que tout manque à la fois! Nous nous trouvions à bout de tout. Mais le bon Dieu a eu pitié de moi; un autre Chinois s'est chargé de six écoliers pour Syngapore, et les courriers que M. Jeanne a envoyé à Macao, sont revenus avec provisions : *Sit nomen Domini benedictum in sæcula* : beni soit le nom du Seigneur à jamais. »

Avant d'achever cette sombre peinture de la situation, le courageux prélat s'égaie en faisant une réflexion qui montre que toutes les terreurs n'étaient pas du côté des missionnaires opprimés : « Il paraît, dit-il, que Minh-Meng a joliment peur de mourir. Il vient de faire faire à Hué les *prières des riches*, car il n'a nulle confiance aux prières des pauvres, afin d'obtenir pleine santé et longue vie. Le pauvre homme s'adresse à des dieux aussi impuissants que lui, et à des gens qui, de bouche, le bénissent et le louent, mais qui intérieurement le maudissent. Dans sa dernière maladie (1838), il dit à son fils que si son médecin le laissait mourir, il devait de suite lui couper la tête. (Je pense que les médecins de France ne seraient pas trop jaloux d'avoir la pratique de S. M. de Cochinchine.)

« Dieu, dont les desseins sont impénétrables, conserve le monstre pour châtier les pécheurs, pour éprouver les justes et ruiner le royaume annamite. On le dit à présent vermeil de santé; tant mieux pour moi; car il me reste grand espoir de... »

Ces derniers traits résument tout : « Tout n'est pas encore fini. La haine, la rage, la fureur de Minh-Menh ne diminuent pas. Il ne veut absolument rien rabattre de sa cruauté et de sa barbarie. Il veut bon gré, mal gré, exterminer et anéantir le christianisme dans ses Etats. Nous sommes tous proscrits; notre tête est à prix; les récompenses généreuses et les dignités sont un appas bien tentant pour des gens qui n'ont ni Dieu, ni foi, ni loi, ni conscience, et qui vivent comme les brutes, sans s'inquiéter de l'Éternité. Ce sera donc un grand miracle si quelqu'un de nous échappe. (*Domine, salva nos, perimus!* Seigneur, sauvez-nous, nous périssons!) Et alors, ce sera fait de la religion dans ce pays-ci. Cependant tout est entre les mains de la divine Providence. Elle peut faire des miracles pour nous sauver : *Deducit ad inferos et reducit :* elle conduit aux portes de la mort, et elle en ramène. »

« Le 18 décembre 1838, trois de nos catéchistes arrêtés avec M. Cornay ont été aussi étranglés pour la foi. Il y en a bien d'autres...

« Un nouvel édit contre tous ceux qui suivent la religion de *Dato* (Jésus), sans excepter personne, est daté du 29 juin 1839 (1). Quelle misère interminable!... Mais Dieu est plus fort que Minh-Menh, plus puissant que lui et tous ses mandarins. »

Veut-on avoir une idée de la tyrannie de ce prince envers ses sujets eux-mêmes? Qu'on écoute cette consultation de Mgr Cuenot à la Propagande : « Il vient de paraître un décret, dit-il, qui enlève aux propriétaires

(1) C'est l'édit déjà cité, il doit y avoir erreur de date.

de la province de Binh-Dinh la moitié de leurs fonds. Les communes ou villages en auront la propriété, et les revenus seront tout entiers au profit des employés de l'Etat, soit militaires, soit civils. Or, d'une part, je ne vois pas de titres qui puissent justifier une telle spoliation, le haut domaine du prince ne pouvant être invoqué qu'en faveur du bien public, qui n'est pas ici. D'un autre côté, il y a toute espèce d'inconvénients à s'opposer à l'exécution de ce décret dans nos chrétientés. Les particuliers, auxquels les revenus sont destinés, ne recevront de la commune aucune autre compensation des charges qui leur sont imposées. Les villages qui sont chrétiens en tout ou en plus grande partie seront regardés comme rebelles aux lois, s'ils refusent les propriétés qui leur sont concédées. Enfin, le refus des uns et des autres ne serait d'aucune utilité pour les anciens possesseurs. »

La probité chrétienne s'indigne de tels actes. Une seule chose est capable d'excuser ce genre d'absolutisme. C'est une coutume qui a force de loi, et à laquelle les peuples consentent par une sorte de condonation et de compensation tacite. (Autre lettre à la Propagande, du 18 décembre 1841.) Mais, à plus forte raison, ces actes contrastent-ils avec le dévouement apostolique qui, tout en se tenant à la merci de la Providence, trouve encore, dans sa pauvreté, de quoi donner à ceux qui demandent, surtout au nom de la reconnaissance.

Le conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, ayant exprimé le désir qu'un service solennel, autant que possible, pour les associés défunts de l'Œuvre de la Propagation, soit célébré dans toutes les missions, le 3 novembre de chaque année, Mgr Cuenot répond : « Pourrions-nous, Messieurs, ne pas accueillir avec empressement une demande si conforme aux sentiments que nous devons à nos bienfaiteurs défunts, et ne pas concourir, autant qu'il dépend de nous, à une

mesure qui donnera le spectacle touchant d'une multitude de néophytes prosternés en même temps aux pieds du Dieu de miséricorde, pour implorer sa clémence en faveur de ceux auxquels ils doivent le bonheur de le connaître? Soyez donc certains, Messieurs, que les missionnaires et les prêtres de la Cochinchine se feront une loi sacrée de se conformer aux désirs du conseil de l'Œuvre de la Propagation, et que, le 3 novembre de chaque année, ils offriront *tous* le sacrifice expiatoire pour les associés défunts de l'œuvre, sans cependant se croire dispensés de se souvenir d'eux, chaque jour, au saint autel. Et nous tiendrons à ce que, le même jour, tous nos néophytes récitent leurs prières pour ces défunts dans la même intention. »

« Pendant que la persécution désolera notre mission, nous ne pourrons joindre aucune solennité au saint sacrifice; mais, je l'espère, Dieu, fléchi par les prières ferventes des associés, nous rendra la paix, et alors nous ferons des services aussi solennels que nous le pourrons. »

Le devoir de gratitude ainsi rempli est bien propre à réjouir, à encourager, à multiplier les bienfaiteurs.

Nous avons vu que Mgr Cuenot avait sollicité de bonne heure de la Propagande une dispense de jeûne et d'abstinence, pour les chrétiens de la mission, les premiers jours de chaque année annamite. Cette année est lunaire; d'où il suit que ces jours tombent sous les lois de l'Eglise tous les trois ans et même plus souvent. La Sacrée Congrégation ayant demandé quelles étaient les raisons de cette dispense, raisons assez graves pour qu'il soit besoin de déroger à sa lettre du 30 août 1858, qui soumet les néophytes annamites eux-mêmes à ces lois de l'Église, à pareils jours, le digne prélat signale les suivantes, avec autant de respect que de sens : 1° La coutume de se visiter, ces jours-là, et d'accepter comme d'offrir alors des aliments gras, les seuls en usage,

sous peine de manquer à la politesse, au premier chef, de blesser la susceptibilité de tous, de se trahir comme chrétien et de se préparer mille embarras. Cette coutume atteint tout le monde, sans excepter le roi lui-même, qui est tenu à ce devoir vis-à-vis de sa mère. C'est la loi des inférieurs envers les supérieurs. (1) Or, dans le culte des ancêtres, qui n'a point de supérieurs ? 2° Les nombreuses fautes commises dans le passé, contre ces lois ou à leur occasion; les uns les transgressant, et en grand nombre; les autres recourant au mensonge pour excuser leur conduite, d'autres enfin préférant manquer au devoir de la politesse plutôt qu'à celui de la religion, mais au risque évident d'être remarqués, blâmés et peut-être persécutés, selon les temps et les lieux. 3° La force presque invincible du respect humain et de la sensualité sur des natures faibles et timides, vivant non seulement au milieu des payens qui les scandalisent par leurs exemples, mais encore sous leur dépendance. 4° La pauvreté, qui ne permet pas à une foule de chrétiens de manger de la chair, le reste de l'année, pas même du riz à satiété, et du riz plus ou moins fade ; quelle dureté de leur imposer une telle privation ! 5° Le danger certain de rendre par là le joug de la religion pesant pour les fidèles, et effrayant pour les payens, au point de mettre obstacle à leur conversion, par la crainte soit des sacrifices à faire, soit du mépris presque forcé des devoirs, du respect, de la révérence, de la reconnaissance envers les parents, les amis, les patrons, les chefs, les supérieurs de tout genre. 6° La persécution qui, si souvent, donne à tous ces motifs une nouvelle force, attendu que, alors, les chrétiens doivent éviter avec un redoublement d'attention tout ce qui peut prévenir ou indisposer les payens contre eux ; bien plus,

(1) La loi même de tous ceux qui subissent quelque dépendance.

s'efforcer de capter leur bienveillance par tous les moyens. Cette dernière raison se comprend mieux qu'elle ne peut s'exprimer. Mais les unes ou les autres de ces raisons regardent à peu près tous les chrétiens de ces pays, surtout celles tirées du respect humain, des scandales payens, de la sensualité, de la pauvreté, de la faiblesse du caractère.

« Du reste, dans ces visites d'urbanité qui obligent de s'asseoir à table et de goûter de ce qui est servi, n'importe à quelle heure du jour, sans qu'on puisse prétexter d'aucune excuse, pas même du mauvais état de la santé, il n'est pas trop à craindre de participer aux superstitions nationales ou locales. Les jours consacrés à ces visites sont plutôt des jours fériés que des jours de fêtes. On s'y abstient de tout travail, mais aussi de toute superstition religieuse. S'il faut excepter quelques familles qui font aux ancêtres défunts des offrandes respectueuses, c'est dans le secret de leurs maisons, et il est facile aux chrétiens de ne prendre aucune part à ces offrandes. »

« Il importe donc, conclut l'évêque, que la dispense sollicitée soit accordée non-seulement aux vicaires apostoliques, mais à tous les missionnaires, pour tous les repas du jour, et à tous les chrétiens en général, et non seulement à quelques-uns en particulier, parce que, autrement, vu la dispersion des fidèles et leur imprévoyance naturelle, la dispense serait à peu près de nul effet. »

Nous avons cru devoir noter ce point de discipline cochinchinoise, tant pour faire ressortir la profonde sagesse du vicaire apostolique, que pour initier de plus en plus le lecteur à la connaissance de ces peuples lointains, disons même au respect qui est dû aux lois de l'Église en question, dont l'éminente Propagande ne veut dispenser que sur un exposé fortement motivé.

Mais le travail de Mgr Cuenot qui, à cette époque,

savoir en 1841, révèle au plus haut degré et tout à la fois l'écrivain, le théologien, l'évêque organisateur, l'homme de Dieu, rempli de son esprit de sagesse et de zèle, c'est la lettre synodale adressée en latin à tous les missionnaires et prêtres de son vicariat, après le synode qu'il avait eu l'adresse et le courage de réunir dans la province de Binh-Dinh, en conséquence du concile du Sut-Chuen, en Chine, tenu en *1840.* Cette lettre extrait du Concile les points qui regardent la Cochinchine en particulier, quant aux abus à réformer, aux améliorations à introduire, et aux règles pratiques à suivre à ces fins, et elle en prescrit l'observation. Ne pouvant, àn otre grand regret, la rapporter tout entière, nous en citons les articles les plus généralement intéressants et instructifs, qui suffiront à en faire apprécier l'importance.

— Les prêtres revêtus du surplis pour administrer les sacrements ne se ceindront plus la tête d'un linge ; ils se couvriront d'un bonnet ecclésiastique, s'ils en ont un en leur possession ; sinon, ils resteront découverts.

— Tous ceux qui sont autorisés à conférer le baptême, en particulier en l'absence du missionnaire, se serviront d'eau naturelle, plutôt que d'eau bénite commune, parce que celle-ci n'est pas toujours sous leur main, ou parce que, mal conservée, elle se corrompt, et devient une matière douteuse et nulle. (1)

— Si un adulte payen demande à embrasser la foi, il faut le recevoir avec bonté, le féliciter de son bon projet, s'enquérir des motifs de sa conversion, sonder ses dispositions, et, si on le juge favorablement, l'admettre au nombre des catéchumènes, le faire instruire de la doctrine et de la vie chrétienne par ceux qui ont charge de remplir cet office. Mais qu'on prenne garde de les rebuter par une trop longue épreuve.

— On peut admettre au baptême soit les enfants

(1) Un décret de la S. Congrégation du Saint Office du 6 avril 1741 prescrit la même chose.

adultes qui le demandent, même contre le gré de leurs parents, soit une femme infidèle, pourvu qu'il y ait pour elle possibilité probable de mener une vie chrétienne dans la société de son époux non converti, et qu'elle promette d'obtenir, autant que la prudence le lui permettra, d'élever ses enfants dans les principes de la foi.

— En général, il ne faut pas prolonger l'épreuve des catéchumènes au-delà de 40 jours, de peur de les décourager et de les priver des grâces si abondantes des sacrements. On ne peut guère ajourner à un an que ceux qui ont l'esprit pesant ou obtus, gens du peuple et de service; puis ceux qui paraissent avoir des vues intéressées; ceux qui, à la veille d'une persécution, pourraient manquer de fermeté et de persévérance.

— On ne peut approuver la pratique de renvoyer à l'article de la mort le baptême de certains catéchumènes, vieillards ou autres, qui ne peuvent retenir de mémoire les prières et les points de doctrine communément exigés. C'est assez qu'ils les entendent et les acceptent.

— C'est avec une discrétion spéciale qu'il faut recevoir au baptême les jeunes gens, surtout riches, qui le demandent en vue d'épouser une jeune fille chrétienne. Il est d'expérience que plusieurs ne persévèrent pas. Il faut donc les éprouver plus longtemps. Et si ce sont des aînés, chargés de pourvoir au culte des ancêtres avec les fruits de certains héritages grevés à cet effet, il ne faut les admettre au baptême qu'après renonciation à de tels biens.

— Dans le cas de doute sur la sincérité des dispositions de ces jeunes gens, il vaut mieux dispenser le futur époux de l'empêchement de disparité de culte, s'il y a des raisons suffisantes de le faire, ce dont les supérieurs consultés seront juges.

— Défense de refuser le baptême à des enfants, sous le prétexte de punir ou de corriger ainsi la négligence ou les autres vices de leurs parents. Ce serait une injustice et une imprudence. Ce n'est pas le moment de faire ces corrections, de peur que la crainte ne porte les parents à ne pas présenter d'autres enfants au baptême. Et si on le juge possible et nécessaire, qu'on le fasse

dans un grand esprit de mansuétude, et après l'administration des sacrements.

— Afin de pourvoir au salut d'un plus grand nombre d'enfants payens en danger de mort, les missionnaires doivent avoir soin de choisir dans chaque chrétienté des femmes pieuses, connaissant bien la manière de baptiser et l'art des accouchements, qui leur donne accès dans les familles; puis d'établir aux mêmes fins, dans tous les lieux plus fréquentés, des hommes et des femmes dignes de confiance qui, sous le nom de médecins, connaissent le mal dit *des enfants*. Pas de moyen plus sûr de multiplier les élus.

— Chaque année, à l'époque de leur visite administrative, les missionnaires doivent examiner, les uns après les autres, pour plus de sûreté, les catéchistes et les sages-femmes, commis pour les suppléer, en leur absence, pour l'administration du baptême; qu'ils prennent même la peine de les exercer dans la manière de prononcer la formule, d'appliquer simultanément la matière, et de diriger leur intention.

— Chaque année, à la même époque, les missionnaires se feront présenter les enfants et les adultes ondoyés, afin de suppléer les cérémonies du sacrement. Mais ils mettront toute diligence à voir auparavant si ceux qui les ont ondoyés étaient suffisamment instruits des règles à suivre, soit en les examinant eux-mêmes, soit en interrogeant les personnes qui ont été témoins de leurs actes. En cas de doute prudent sur la validité du baptême, ils le renouvelleront, sous condition, mais non, si le doute n'est que léger, car ce serait un sacrilége, dit le catéchisme romain, et ils encourraient une irrégularité. Ils devront aussi avertir les chrétiens de ne pas prendre le même parrain pour plusieurs enfants, ce serait aller contre l'intention de l'Eglise.

— On enregistrera aussi dans chaque chrétienté tous ceux qui reçoivent le baptême, afin d'en témoigner, en cas de besoin, à l'effet, par exemple, de recevoir les ordres sacrés, ou de contracter mariage, sans empêchement de parenté spirituelle. Ce registre, et l'office d'y inscrire, seront confiés à un catéchiste choisi, dont les opérations seront annuellement contrôlées et signées par les missionnaires. A la vérité, une telle pièce peut tourner au préjudice des chrétiens, en

temps de persécution, si elle tombe en mains ennemies; mais ces inconvénients n'en balancent pas les avantages.

— De même pour la confirmation, un parrain pour les hommes, une marraine pour les femmes, ayant chacun la main droite sur l'épaule droite des confirmants, selon la coutume approuvée par la S. Congrégation du S. Office; puis un registre d'inscription, selon que l'exige le Rituel romain, surtout pour les enfants qui, sans cela, seraient exposés à recevoir plusieurs fois la confirmation.

— On n'empêche pas les femmes de se ceindre la tête d'un mouchoir pour recevoir la sainte communion. C'est un signe de plus grande décence et de vénération envers ce saint Sacrement, de même que la propreté du corps et des habits qu'il faut recommander aux mêmes fins.

— Nous ordonnons expressément à tous ceux qui sont soumis à notre juridiction, prêtres ou fidèles, de bannir du culte divin tout ce qui porte l'empreinte des quatre animaux superstitieux, savoir : du dragon, du lion, de la tortue et de l'aigle, auxquels on attribue une vertu merveilleuse, et dont on orne soit les temples d'idoles, soit les tombeaux des ancêtres. Que ces effigies emblématiques ne paraissent ni dans les églises, ni dans les oratoires, ni dans la partie des habitations privees où l'on a dressé un autel, ni parmi les ornements de cet autel, ni sur aucun meuble servant aux sépultures.

— Les missionnaires de ce vicariat ne sont pas tenus d'appliquer les fruits du saint sacrifice, les jours de dimanches et de fêtes, aux fidèles qui leur sont confiés. Mais l'esprit de zèle doit les porter à faire par charité ce qu'ils ne doivent pas à titre de justice.

— Nous avons statué que, le 3 novembre de chaque année, tous les prêtres ayant charge d'âmes célèbrent une messe aussi solennelle que possible pour les défunts de la Propagation de la foi; que, le jour suivant, non empêché par une fête du rit double, chaque prêtre célèbre une messe pour les évêques et prêtres défunts, pour tous les bienfaiteurs défunts de notre Collège, selon la coutume de ce vicariat, sans oublier les vivants ;

que, conformément à la même coutume, chaque prêtre, à la mort d'un missionnaire ou de quelque serviteur du vicariat, célèbre trois messes dans le premier cas, et une dans le second, pour le repos de leur âme, le plus tôt qu'il le pourra commodément.

— Nous voulons que personne n'accepte de fondation, soit perpétuelle, soit temporaire, sans la permission par écrit du vicaire apostolique, sous peine de nullité.

— Les missionnaires veilleront avec un soin particulier à la confection des pains d'autel. Ils les renouvelleront tous les deux mois, et ils prendront garde qu'ils se corrompent dans l'intervalle; de plus, ils tiendront les linges sacrés, les ornements sacerdotaux dans une propreté décente. Ils changeront de purificatoire tous les quinze jours, et de corporal tous les deux mois.

— Que tous les prêtres se rappellent bien que la charité leur fait un devoir grave d'entendre les confessions des fidèles à eux soumis, non-seulement dans le cas de nécessité extrême, mais chaque fois que le précepte les oblige, par conséquent, une fois au moins chaque année.

— Interroger les pénitents selon leurs besoins, leur âge, leur ignorance, leur timidité, avec autant de piété que de prudence, négligeant les circonstances inutiles, et tout ce qui peut tourner à scandale plutôt qu'à profit.

— D'après le principe que les sacrements sont pour les hommes, ne pas refuser ce secours aux moribonds sans connaissance, alors même qu'ils n'ont ni demandé le prêtre, ni vécu chrétiennement, parce qu'il est présumable que, dans le danger prochain de damnation où ils sont placés, ils désirent s'y soustraire par tous les moyens.

— Exiger strictement des parents qu'ils évitent de scandaliser leurs enfants, d'exposer leur innocence, de les laisser dans des nudités indécentes, de tolérer de leur part des incrépations, des blasphèmes, des propos lascifs, des compagnies ou des amitiés dangereuses, des fréquentations de personnes de sexe différent ou de lieux suspects.

— Pour toutes les restitutions incertaines qui excèdent dix ligatures, en référer au vicaire apostolique, sauf l'exposition sincère des besoins du district, et de

l'emploi jugé le plus opportun qu'il convient d'en faire.
—Imposer des pénitences vraiment médicinales, eu égard aux besoins, aux habitudes, à la position des pénitents, et même à leurs dispositions actuelles ou présumées, car il ne faut exiger d'eux que ce qu'on espère en obtenir, sans rien outrer, sous prétexte de les détourner plus efficacement du mal.

— On peut exiger utilement en ce sens qu'on visite les malades, qu'on se prive d'une promenade ou d'une société tant de fois, qu'on s'abstienne de telle superfluité favorite, tabac ou bétel, qu'on jeûne tel jour, de telle façon plus ou moins sévère, qu'on donne telle somme aux pauvres, qu'on récite telle prière devant telle image, les bras en croix ou à genoux, qu'on fasse telle lecture dans tel livre, etc.

— Ne recevoir les confessions que dans les églises ou les oratoires, et à travers une grille interposée, surtout s'il s'agit des femmes non malades à entendre dans une maison, afin d'enlever tout prétexte aux scandales des faibles, aux mauvais soupçons, aux propos injurieux.

— Administrer l'extrême-onction à tous les adultes baptisés et gravement malades, pourvu qu'ils aient manifesté quelque intention de le recevoir, selon la déclaration de la Propagande. N'importe qu'ils aient perdu l'usage de la raison, et qu'ils n'aient rien demandé auparavant. Les pécheurs manifestes, notoires, impénitents, excommuniés, peuvent seuls en être privés, aux termes du Rituel romain.

— Mettre le plus grand soin à tenir les vases des saintes huiles dans la plus grande propreté, et les conserver dans un lieu décent, fermé, à l'abri de toute profanation.

— S'appliquer à discerner les jeunes gens pieux, doués de vertus et de talents, ayant de l'aptitude et du goût pour les études, afin d'en enrichir le séminaire. Rien de plus cher au Saint-Siége, rien de plus utile au vicariat, rien de plus efficace pour la Propagation de la foi. Mais se défier de ceux qui s'offrent eux-mêmes ou qui laissent soupçonner qu'ils cherchent à se soustraire par là au service militaire, aux travaux pénibles, à la misère. Ce ne sont pas eux qu'ils doivent chercher, mais Jésus-Christ.

— Quelles que soient les circonstances, il importe d'avoir toujours quinze ou vingt élèves au collége général. Mais avant de les y envoyer, il faut les éprouver un an ou deux ans dans le séminaire de la mission, et même choisir pour le grand collége ceux qui obtiennent plus de succès dans les études ecclésiastiques.

— Tenir à ce que les mariages se célèbrent aussitôt après les fiançailles, et jamais au-delà d'un délai de trois mois. Exiger de même des fiancés et de leurs parents qu'il n'y ait dans l'intervalle ni fréquentation entre les époux, ni assiduité du jeune homme dans la famille qui l'adopte, même sous le prétexte d'y rendre divers services. Ce sont là des sources ou des occasions d'innombrables abus.

— Pareillement, aussitôt après leurs fiançailles, que les futurs époux se confessent, et se préparent à célébrer saintement leurs noces. La tranquillité de toute leur vie, et leur salut éternel dépendent de là.

— Permis de célébrer la messe renfermant une bénédiction spéciale pour les époux honnêtes, et en premières noces, du moins de la part de l'épouse, car on ne le fait ni pour les veuves, ni pour les victimes de la séduction, à moins que le propre séducteur ne les épouse, en réparation publique de l'injustice et du scandale.

— Défense aux chrétiens de se conformer, dans leurs mariages, à certaines pratiques superstitieuses, comme de faire des saluts devant une table, portant seulement deux cierges allumés, et une cassolette d'encens, sans une image de Notre-Seigneur, ni des saints; pratiques suspectes en l'honneur des ancêtres; ou bien de fixer la célébration des noces à tel jour, à tel mois, à telle année, ou d'y observer quoi que ce soit de vain et de suspect.

— S'efforcer d'obtenir que le cadeau de noces fait par le futur aux parents de sa fiancée n'excède pas cent ligatures pour les riches, cinquante ou dix ligatures pour les fortunes médiocres et les pauvres. L'excès de dépenses dans les noces ou à leur occasion, a causé de nombreux abus, surtout un ajournement souvent fatal du mariage après les fiançailles.

— Avis aux missionnaires de ne pas dispenser trop

facilement des empêchements qui se rencontrent, c'est-à-dire sans de bonnes raisons, lesquelles doivent être plus graves pour un mariagé projeté, que pour un mariage fait, à régulariser. Sans cela, les dispenses tournent à la ruine, plutôt qu'au profit de l'édification, contrairement à leur fin. Elles sont même nulles, si ceux qui les accordent sans motifs légitimes n'ont qu'un pouvoir délégué.

— Ordre exprès aux mêmes de noter, sur un registre ouvert à cet effet, les dispenses d'empêchements publics, afin que, dans le besoin, on puisse en donner acte. (Sacrée Congrégation et Rituel romain.) Inscrire même de la sorte tous les mariages en règle, pour en témoigner en temps et lieu.

— Permis aux prêtres de porter des habits de soie commune, pourvu qu'ils soient de couleur noire, et que, selon que l'exige saint Bernard, ils ne sentent ni la singularité, ni la superfluité, ni l'orgueil, ni la vaine gloire. Car, dit saint Jérôme, ce n'est pas la richesse de l'habit qui doit faire l'ornement des clercs, mais la pureté de leur cœur.

— Défense à eux faite de s'occuper d'agriculture, par eux-mêmes ou par d'autres, de chasser, de quelque manière que ce soit; de jouer, n'importe à quel jeu. Rien de tout cela ne convient aux hommes apostoliques. Leurs fonctions peuvent en souffrir, et grand nombre de gens s'en scandaliser. Toutes ces choses sont bonnes en soi, mais elles ne conviennent pas! *Omnia mihi licent, inquit apostolus, sed non omnia expediunt.*

— Les prêtres de la loi nouvelle devant être les dépositaires de la vraie science, bien mieux encore que ceux de l'ancienne loi, ordre est donné à tous ceux du vicariat de résoudre par écrit les cas de conscience, et de répondre aux questions de morale qu'on leur soumettra chaque année.

— Par amour de la pauvreté dont le divin Maître nous a constamment donné l'exemple, qu'ils sachent se contenter du vivre et du vêtir; qu'ils évitent d'être à charge aux fidèles; qu'ils leur épargnent tout ce que la nécessité n'exige pas, tout ce qui excède les règles de la tempérance, soit en dons particuliers, soit en dépenses de table, à l'occasion de leurs visites administratives. Dans

le cas même où les chrétientés seraient pauvres ou peu généreuses, qu'ils supportent eux-mêmes leurs dépenses.

— Dans ces mêmes visites, ils doivent parler tous les jours aux fidèles réunis, tantôt sous forme d'exhortation pieuse, les jours de dimanches et de fêtes, tantôt sous forme de catéchisme, les autres jours. Cette dernière forme est plus utile aux esprits communs, ignorants ou incultes.

— Obligés de n'être pour personne des pierrres d'achoppement : *Nemini dantes ullam offensionem*, ils doivent fuir jusqu'à l'apparence du mal, surtout dans des pays livrés tout entiers à l'esprit de malice. Qu'ils s'abstiennent pour cela de recevoir, en temps de visites, les salutations des femmes séparées de celles des hommes.

— Dans l'impossibilité où ils sont de soigner à la fois les fidèles et les infidèles, autant que leurs besoins l'exigent ils doivent exhorter tous les chrétiens qu'ils dirigent à travailler avec zèle et de toutes leurs forces, à la conversion des infidèles. Un grand nombre de ces infortunés embrasserait la foi, s'il y avait quelqu'un pour leur prêcher Jésus-Christ. Car il est écrit : *Fides ex auditu* : La foi entre par les oreilles. — En plusieurs endroits, les chefs de villages et les familles prêtent de l'argent ou du riz, à un taux usuraire de 30, 40 et 50 pour 100. Il faut s'y opposer et interdire aux chrétiens d'y concourir.

— Chaque année, ils rendront compte de leur administration, en répondant aux différentes questions qui ont été déterminées par le Concile du Sut-Chuen, et aux suivantes que nous y ajoutons : Combien de premières communions? Combien de baptêmes faits par les prêtres ? Combien par les catéchistes? d'embryons ondoyés? de cérémonies suppléées ? de malades administrés? de morts sans sacrements? d'enfants d'infidèles qui ont échappé à la mort après le baptême et qui sont élevés parmi les chrétiens ? Combien de fidèles dans tout le district?...

Telles sont les importantes instructions que Mgr Cuenot savait donner à ses collaborateurs, sans parler de plusieurs autres d'un intérêt plus local que général. Il ne s'en tint pas là. Afin que ses instructions fussent

plus fidèlement et plus méritoirement suivies, il obtint alors de la Propagande, outre la permission de traduire et d'éditer en langue vulgaire certains ouvrages de piété, tels que le *Pensez-y bien* et la *Bible* de Royaumont, les indulgences suivantes, en faveur et en récompense du zèle :

1° Indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, pour tous les élèves lévites et les prêtres de la mission qui feront le serment exigé par le Concile du Sut-Chuen, à la condition de se confesser, s'ils en ont la faculté, sinon de s'exciter à une vraie contrition, de communier, et de prier aux intentions du Souverain Pontife.

2° Même indulgence pour les mêmes, le jour de la rénovation du serment.

3° Même indulgence pour les catéchistes présents ou futurs soit le jour de leur promotion à cet office, soit les jours anniversaires, et aux mêmes conditions.

4° Même indulgence pour les catéchistes de second ordre, chargés non d'instruire et de convertir les infidèles, mais simplement de veiller à la police, au bon ordre des chrétientés et des districts, tant qu'ils seront maintenus en charge.

5° Indulgence de sept ans et de sept quarantaines applicable aux âmes du purgatoire, pour tous ceux et celles qui, par conseil ou par action, contribuent à la conversion d'un infidèle adulte, comme à sa régénération par le baptême; puis à tous ceux et celles qui procureront la même grâce du baptême, par eux-mêmes ou par d'autres, à un enfant en danger de mort.

6° Indulgence plénière, toujours applicable aux défunts, aux conditions précitées, pour quiconque contribuera efficacement à la conversion de dix adultes infidèles, ou à la régénération baptismale de dix enfants à l'article de la mort, dans la même année; indulgence même répétée autant de fois que le nombre décennaire.

7° Indulgence de 100 jours, chaque fois, pour tous ceux qui récitent dévotement, en quelque langue que ce soit, la prière composée par saint François Xavier, pour la conversion des infidèles, et commençant par ces mots : « *Père éternel, créateur de toutes choses*, etc. »

A la suite de ces demandes si riches d'encouragement dans les œuvres du zèle, le judicieux prélat propose des embarras sur lesquels bien d'autres que lui seraient heureux d'être mieux renseignés.

« Dans une feuille de pouvoirs accordés au vicaire apostolique de la Cochinchine, dit-il, le numéro second lui donne la faculté de délivrer les âmes du purgatoire, selon son intention, tous les lundis, non empêchés par un office de neuf leçons, en disant une messe de *Requiem*. Or, que signifient ces paroles ? Le pouvoir concédé est-il celui de délivrer les âmes du Purgatoire tout-à-fait, ou de leur appliquer une indulgence plénière ? Par office de neuf leçons, faut-il entendre tout office de rit double seulement, ou bien encore les offices semi-doubles ? Les prêtres des missions étrangères qui, par indult du 19 mars 1775, jouissent tous de la faveur de l'autel privilégié quotidien, et les prêtres indigènes auxquels ce privilége a été étendu, à la date du 10 février 1795, peuvent-ils, tous les lundis non empêchés, délivrer à la fois telles âmes qu'ils voudront, et appliquer à d'autres âmes du purgatoire l'indulgence plénière qu'ils tiennent de leur privilége ?

« En temps de persécution, les missionnaires européens qui sont cachés dans des maisons particulières, peuvent-ils y célébrer la sainte Messe les jeudis et samedis saints, alors que deux ou trois personnes seulement peuvent y assister ? D'une part, les rubriques s'y opposent; mais d'autre part, il serait pénible pour les missionnaires de ne pouvoir, ces jours-là, ni célébrer, ni entendre la messe, ni faire la sainte communion prescrite au clergé ?

« Le coadjuteur, qui habite la Cochinchine méridionale, par exemple, à une grande distance du vicaire apostolique, peut-il, avec la permission de celui-ci, consacrer des huiles, afin de n'avoir pas à attendre, un ou deux mois, celles consacrées par le vicaire apostolique, lesquelles ne peuvent même lui parvenir qu'à travers mille périls de terre et de mer?

« Un coadjuteur peut-il profiter de la même tolérance dont jouit le vicaire apostolique, savoir de se servir de la crosse, en pontifiant, et de s'asseoir sur un trône?

« Lorsque les ordinations se font dans les maisons privées, en temps de persécution, faut-il omettre la tradition des clefs, ou peut-on se servir de clefs quelconques?»

Nous ne connaissons pas les réponses faites à ces questions. Mais il est clair que ces questions et tous les règlements qui précèdent témoignent d'une haute habileté administrative.

A son tour, l'infatigable prélat eut à répondre à des questions de la Propagande sur l'état de son vicariat, et les détails d'intérêt commun qu'il va donner au préfet de la sainte Congrégation, composent un tableau bien complet de la mission de Cochinchine à cette époque.

« Toute la partie de la Cochinchine, dit-il, qui renferme des chrétiens, confine à la mer, en sorte qu'on peut l'aborder tout entière par la voie d'eau. »

« La Cochinchine méridionale et le Camboge sont des pays fertiles. Mais la Cochinchine centrale et septentrionale mourraient de faim sans le secours de la première. Les peuples s'y nourrissent de riz, et les deux matières du saint sacrifice manquent totalement dans le vicariat, lequel, de plus, tout en étant d'un parcours facile, parce qu'il est plat, est meurtrier pour les étrangers, surtout du côté de la Cochinchine méridionale, du Camboge et des montagnes encore sauvages.

« Ce vicariat comprend donc toute la Cochinchine,

tout le Camboge, le royaume du Ciampa qui est formé par une province sous le nom de Binh-Thuan, puis des montagnes dont les habitants sont encore à l'état inculte, au couchant de la Cochinchine méridionale et septentrionale, enfin plusieurs provinces du Laos, de l'autre côté Ouest de ces montagnes.

« La Cochinchine proprement dite fait partie de l'empire annamite, tout en ayant son roi particulier, se qualifiant même d'empereur du Doi-Nam, depuis qu'il a soumis le Tong-King à son autorité. Le Camboge appartient partie à l'empire d'Annam, partie au royaume de Siam, et partie à des chefs indépendants. Il en est de même des montagnes sauvages ; les unes sont au roi de Cochinchine, les autres à des princes distincts.

La Cochinchine contient quinze provinces, trois au Nord, formant la partie septentrionale, six au Centre et six au Midi, formant de même les deux grandes divisions. Le nombre et le nom des provinces, soit du Camboge, soit des montagnes, soit du Laos, me sont inconnus. Jusqu'à ce jour, il n'y a de chrétiens que dans la Cochinchine et la province royale du Camboge.

« Nous n'avons plus de séminaire. Nous envoyons nos lévites au collége de Pulo-Pinang, tenu par des missionnaires français. Il y a là trente-deux élèves cochinchinois étudiant la langue latine. Sept autres élèves, dont deux acolytes et trois tonsurés, étudient la théologie à la suite des missionnaires en activité.

« Pas de lieu principal dans tout le vicariat, autre que Hué, capitale, et je ne puis préciser la distance respective des chrétientés. Mais presque tous les noms de villages portés sur le tableau de Mgr Tabert indiquent des chrétientés distinctes.

« Le vicariat touche au Nord-Est celui du Tong-King occidental, dont il est séparé par le fleuve *Giang-Giang*; du côté de l'Ouest, par où il touche le vicariat de Siam, il n'a pas de limites bien déterminées.

« Le nombre de nos chrétiens est d'environ 80,000, dont 300 seulement dans le Camboge. Ils souffrent persécution depuis 1833.

« Nous avons peu de maîtres chrétiens qui enseignent les lettres, et, parmi eux, personne qui élève la jeunesse dans les éléments de la foi. La persécution a dispersé ceux qui s'en occupaient auparavant.

« Notre personnel évangélique se compose de trente prêtres indigènes, dont un fort vieux est captif à Siam, et un autre dans les prisons de Canton; puis de huit missionnaires européens, dont deux évêques et six prêtres; encore, un des six est presque en démence, et un autre dans les fers. Je garde avec moi un des prêtres indigènes pour traduire des livres en langue annamite. Tous les Européens sont Français. Ce sont MM. Bringol, Jeanne, Miche (pro-vicaire), Duclos, Chamaison, Galy (déjà condamné à mort), Lefebvre, coadjuteur, et moi (1). »

« Les prêtres indigènes, en temps de leurs visites administratives, reçoivent leur nourriture des chrétiens. Mais ils pourvoient eux-mêmes à leurs autres besoins avec les honoraires de leurs messes. Quant aux Européens, ils vivent des subsides annuels qui leur viennent du séminaire de Paris.

« Il y a dans le vicariat une Congrégation de femmes séculières, appelées les Amantes de la Croix, fondée par l'avant-dernier vicaire apostolique de la Cochinchine, l'évêque de Véren. Elles vivent en communauté. Le jour de leur profession, elles font non un vœu, mais seulement un bon propos de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Elles ne gardent pas non plus la clôture. La persécution a détruit plusieurs de leurs maisons, après en avoir dispersé les religieuses. Toutefois, il reste quelques-uns de ces pieux asiles. »

(1) Il rend les meilleurs témoiguages des talents des vertus de ces mêmes prêtres.

« Je dois vous signaler parmi d'autres abus déjà portés à votre connaissance, celui d'invoquer les âmes du purgatoire et de faire des vœux pour mériter leur assistance. Il n'est pas certain que ces âmes puissent secourir ceux qui s'adressent à elles. De plus, les chrétiens légitimement dispensés, sous le coup de la persécution, de la loi qui prohibe les œuvres serviles, les jours de dimanches et de fêtes, se sont fait une telle habitude du travail, ces jours-là, que l'autorité de la sainte Congrégation est devenue nécessaire pour les rappeler au devoir. Il en est de même par rapport à l'emploi de certains revenus ecclésiastiques, dont les catéchistes se sont permis d'user pour leur avantage, plutôt que pour celui des chrétientés. »

« La persécution nous a fait toutes sortes de maux. Cependant le sang des martyrs paraît déjà promettre de précieux germes. Mais nous manquons d'ouvriers européens et de catéchistes dignes de ce nom. Mon projet est d'en établir qui s'occupent avec zèle de la conversion des payens, de l'instruction des catéchumènes sous la direction des prêtres. Ils accompagneront les missionnaires qui pourront même les envoyer où leur ministère pourra être utile. Ce n'est pas que je veuille supprimer la première institution des catéchistes. Les fonctions que ces officiers des chrétientés remplissent, quoique moins utiles, sont très-importantes pour le maintien de l'ordre extérieur.

« Le temps ne me fait pas changer d'avis quant à la division déjà proposée par moi de ce vicariat en deux parties. C'est un des plus puissants moyens de favoriser les progrès de la religion chrétienne en ce pays. Seulement le moment ne paraît pas opportun, tant parce qu'il n'y a pas de missionnaire européen valide dans la Cochinchine méridionale, que parce que la guerre y exerce ses ravages, ainsi que dans le Comboge. »

Pour donner la facilité de mieux juger dans la suite

combien était heureuse cette idée de partager le vicariat de Cochinchine, donnons le tableau suivant des opérations de 1841, envoyé à la Propagande le 10 août 1842. Ce sera un terme de comparaison entre les années et les années, relativement aux progrès obtenus par ce moyen.

Confessions annuelles, 20,060. — Communions annuelles, 12,762. — Confessions renouvelées, 14,000. — Communions renouvelées, 6,700. — Viatiques, 405. — Extrême-Onction, 737. — Confirmation, 250. — Mariâges bénis, 407. — Baptêmes d'adultes, 190. — Catéchumènes, 355. — Enfants d'infidèles baptisés solennellement, 285. — Enfants ondoyés par les cathéchistes, 2,777. — Cérémonies baptismales suppléées, 2,007. — Embryons ondoyés, 63. — Enfants d'infidèles ondoyés en danger de mort, 1,880. — Echappés à ce danger, 300.

Si la persécution fait des victimes et des apostats, elle fait aussi des héroïsmes qu'il serait criminel de ne pas transmettre à l'admiration de l'Église universelle. Mgr Cuenot le sentait mieux que personne. Il a consigné les suivants dans une lettre du 18 novembre 1839.

« Les deux petites filles d'un chrétien, dit-il, âgées, l'une de 14 ou 15 ans, l'autre de 10 ou 11 ans, avaient été conduites à la préfecture avec leur mère, leur père et leur grand-père. Là, elles ont constamment refusé d'apostasier. Le mandarin a ordonné de leur frapper les pieds et les jambes pour les faire avancer et marcher sur la croix; mais elles se sont laissé frapper jusqu'à en avoir les pieds et les jambes meurtries et enflées, sans jamais vouloir faire un pas en avant.. Prises et placées de force sur la croix, elles n'ont cessé de faire leurs efforts pour éviter de toucher la croix et pour protester contre la violence qu'on leur faisait. »

« Au Ciampa, la première année de la persécution, les soldats y étant venus pour forcer les chefs à livrer les objets du culte, se rendirent à la maison du premier

catéchiste. Celui-ci venait d'en sortir pour conduire le prêtre en lieu de sûreté. Ils n'y trouvèrent donc que les deux filles de ce catéchiste. Ils les lient, les attachent aux piquets, et donnent à chacune d'elles jusqu'à quatre-vingts coups, sans qu'elles veuillent jamais déclarer où était leur père, ni où il avait déposé les effets de religion.

On lit dans d'autres lettres : « Pendant que les païens abattaient une église, un d'eux monta sur l'autel, et étendant les bras, il dit : *Moi, je suis Jésus !* A l'instant un morceau de bois se détache du toît que l'on découvrait, et frappe le malheureux au front, lui faisant une large plaie dont il est mort peu après. Libre à chacun de voir là un événement fortuit, mais le fait a plus l'air de la vengeance d'un blasphème.

De même, dans la chrétienté de Binh-Dinh, quelques païens, avant d'abattre une église, ayant témoigné leur crainte au chef qui devait présider à l'exécution, celui-ci se prit à rire, et répondit par des railleries d'esprit fort. Les païens mettent donc la main à l'œuvre. Mais pendant que ce chef orgueilleux se tourne et se retourne pour donner ses ordres, une colonne de l'église s'ébranle, tombe et l'écrase dans sa chute.

Deux faits désolants, sans doute, mais qui n'en font pas moins ressortir le courage des confesseurs.

Une jeune personne, fille d'un chrétien, craignant que son père ne pût supporter la douleur des coups dont on l'accablait, pria de les tourner contre elle, et se mit aussitôt en mesure de les recevoir. Chacun sait que M. Charrier, pressé, sous la verge et le rotin, de faire connaître les lieux et les personnes de la mission, répondait constamment qu'il lui était défendu de nuire *au peuple du roi* (aux enfants de Dieu), que son Dieu et sa religion lui défendaient de le faire, et que jamais on ne l'obtiendrait de lui. Sur son refus de fouler la croix, on essaya de le mettre dessus, mais

en vain. Alors on la lui mit dans son pantalon; mais il protesta que le bon Jésus était son Dieu et qu'il l'adorait partout.

Mais rien n'est touchant comme les traits de foi et de charité que M. Galy raconte à Mgr Cuenot, dans sa même lettre du 8 décembre 1841, datée de la prison d'Hué, comme celle de M. Miche, que nous avons déjà citée. Il expose d'abord ainsi les affronts et les souffrances auxquelles les confesseurs sont en butte. « Telle est, dit-il, la dépravation des soldats, des prisonniers et des chefs de garde, qu'il est impossible de rapporter les paroles et les actions qu'ils se sont permises devant nous et contre nous, jusqu'à essayer d'attenter à notre vertu!... Hommes et femmes, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, chacun se mit en devoir de nous témoigner sa haine; les uns, en traçant des croix sur notre passage, les autres en nous tirant par les habits, plusieurs en nous jetant des pierres. Je fus livré sans défense à leur brutalité, moins heureux en cela que M. Berneux. C'était à qui m'interpellerait avec plus de rudesse, sur un ton assourdissant. Ils plantaient et ils faisaient brûler des cierges superstitieux autour de ma natte. Ils m'auraient dévalisé, si je n'avais pris le parti de laisser mes habits chez M. Berneux... Les chefs de mon quartier me montraient comme une bête curieuse, me laissant exposé aux insultes des spectateurs qui me regardaient en grimaçant, ou en me faisant des menaces. Je n'en étais pas moins pour ces derniers un objet de ridicule frayeur. Je n'avais qu'à me diriger vers la porte, sans même lever les yeux sur eux, et ils se précipitaient vers la rue avec la même rapidité que si le diable se fût mis à leurs trousses. J'ai vu des femmes fuir à ma rencontre, et se cacher derrière les soldats en poussant des cris d'épouvante, tant est profonde la terreur qu'on a inspirée aux païens, pour ces pauvres « *da Tô.* » (Chrétiens ou sectateurs de la religion de Jésus).

N'est-ce pas là déjà une immense difficulté à lever quand il s'agit d'instruire ces gens-là? Il faut qu'ils déposent ce sentiment de terreur panique et sauvage, et qu'ils se laissent approcher. Voyons comment la grâce en fait peu à peu d'autres hommes, disons même des anges consolateurs. C'est un contraste plein de sens et de charmes.

« Dans les rares visites que nous font les chrétiens continue M. Galy, il nous est doux d'abandonner notre cœur à la confiance et à la joie. Nous les recevons en commun. Leur tenue modeste et leurs paroles respectueuses les trahissent aussitôt aux yeux attentifs des prisonniers et des soldats. »

« Lorsqu'ils ne sont pas encore connus, dit-il ailleurs, on leur donne, en les envoyant. pour nous rendre quelque service, une consigne convenue : pa exemple, celle de passer trois fois leur main gauche su leur front et sur leur nez.

« Un jour, nous fùmes visités par deux vieillards. Il nous apportaient les hommages de leurs chrétientés ainsi que leurs offrandes et leurs regrets de ne pouvoi se transporter en masse dans la prison des Pères. L'u de ces vieillards s'exprimait avec une clarté qui me pe mettait de comprendre toutes ses paroles. Il nous disai entre autres choses édifiantes : « Toutes les Église d'Europe ont de nombreux martyrs ; la nôtre n'en avai pas encore ; mais, depuis quelques années, Dieu veu bien nous en donner. On nous assure que bientôt le ro vous fera mourir ; nous conjurons les deux Pères d ne pas nous oublier dans le ciel, et de nous obtenir pa leurs prières que la France continue de donner des pasteurs à notre Eglise désolée. » Le bon vieillard nous demanda encore s'il était permis d'aller à la rencontr du martyre, ne se possédant pas de joie en nous e parlant.

« Nous conservons aussi particulièrement le souve

nir d'une dame chrétienne, que son air patriarcal nous fit nommer la bonne Rachel. Elle venait tous les dimanches, sous prétexte de visiter un prétendu parent prisonnier avec nous. Bien qu'elle fût assise à trois pas de M. Berneux, nous ne pûmes jamais échanger une parole. Mais ses gestes et ses regards y suppléaient abondamment. Son parent nous servait d'intermédiaire. C'est par lui que nous sûmes qu'elle venait de très-loin à la ville royale pour voir les deux Pères. C'est par le même qu'elle nous faisait passer tantôt des fruits, tantôt un pulmentum (espèce de ragoût), quelquefois de l'argent. Elle fêtait en même temps les prisonniers et les soldats de garde qui se réjouissaient de cette bonne fortune. Pendant qu'elle nous regardait manger, de grosses larmes coulaient de ses yeux. Elle laissait échapper de temps à autre un long soupir qui faisait dresser les cheveux sur nos têtes. Une fois, elle fut près d'éclater en sanglots. Elle alla cacher son émotion derrière une colonne qui l'aurait mal protégée contre la surveillance des soldats, s'ils n'avaient pas été occupés en ce moment à faire honneur à ses présents.

« Pour lui procurer le plaisir de nous voir, lorsqu'elle sortait, nous allions nous promener dans la cour. Elle s'arrêtait longtemps à la porte en compagnie de son parent, que nous appelions le *petit frère.* C'était là un de ces moments où notre sort, toujours heureux, était digne d'envie pour les anges mêmes.

« Un dimanche, la bonne Rachel ne revint pas. Nous remarquâmes que le *petit frère* avait changé de prison. Ayant perdu son introducteur, elle renonça à son pèlerinage. Nous ne l'avons plus revue.

« Vous ne connaissez, Monseigneur, que nos moindres consolations ; Dieu nous en réservait de bien plus douces encore. Nous avons vu sur le théâtre de leurs combats les généreux confesseurs du Quang-Tri ; nous avons été témoins de leur dernière victoire, qui était

peut-être la vingtième. Placés séparément avant de comparaître devant nos juges, nous ne pûmes nous regarder qu'un instant, en levant les yeux au ciel.

« Un jour notre gardien nous fit signe qu'un chrétien nous attendait dans la prison de derrière. Nous nous y rendîmes en toute hâte. C'était Philippe *Phè*, le plus jeune de nos confesseurs du Quang-Tri. Sa vue nous fit l'effet d'une apparition angélique. Dire tout ce que nous ressentîmes pendant cette entrevue, c'est chose impossible ; c'était un avant-goût du ciel. « Le ciel, nous dit-il, cher objet de nos espérances, oh ! il vaut bien les quelques tribulations que nous souffrons à la suite de Jésus-Christ, notre bon Maître. »

« Aussi fut-ce pour nous une grande peine de voir s'ajourner indéfiniment l'arrêt de notre condamnation. Déjà nous nous étions coupé mutuellement les cheveux derrière la tête, pour donner au glaive un libre passage, nous avions préparé nos beaux habits; une fois, M. Berneux avait déjà chaussé ses sandales pour partir. »

Que cela est admirable ! Qui pourrait surtout comprimer cette exclamation, à la vue du nombre incroyable de lettres de ces missions persécutées, toutes pleines de semblables détails?

A l'occasion de la mort de Mgr Tabert (1), en 1841, M. Miche nous apprendra ci-après que Mgr Cuenot n'était pas le moins généreux de tous les confesseurs et martyrs.

Ecrivant donc du fond de sa prison à Mgr Cuenot, en date du 2 décembre 1842, il dit :

. . . .

« Selon le rapport de l'interprète laossien, rencontré par Tiên, il y a un temple bâti en pierres sur la montagne de

(1) Mgr Tabert était de Saint-Etienne, diocèse de Lyon ; en mission depuis 1820, au milieu des difficultés sans nombre, il fut chargé par Rome en 1840, de l'administration de Calcutta, et il est mort à la peine, en étudiant l'anglais, parce qu'il devait avoir à prêcher là en cette langue.

Ong-Thê, tout au sommet. Dans l'intérieur de ce temple il y a trois autels, deux collatéraux, et le troisième placé dans le fond. Le même interprète, interrogé s'il y avait quelque chose de particulier sur le grand autel, a répondu qu'il y avait une image d'un crucifix, et pour mieux exprimer sa pensée, il a étendu les bras en croix disant, voilà comme est cette image. Il a ajouté qu'il y avait quatre grands villages situés aux pieds de cette montagne, lesquels sont gouvernés par quatre mandarins respectifs. Chaque sept jours, les habitants de ces villages se rassemblent dans cette église, les mandarins à leur tête, pour prier. L'auteur de ce récit a dit qu'il n'y avait pas de prêtre là, mais que son père et sa mère, qui ont habité ces lieux, lui ont dit qu'il y en avait un autrefois et qu'il est mort depuis longtemps. Les chefs de ces villages maintiennent le peuple dans la religion que ce prêtre leur a enseignée. Il est à remarquer que cet homme n'a jamais pénétré en Cochinchine, et n'a pu y voir aucune église chrétienne. Où donc a-t-il pu puiser l'idée de ces trois autels? Ce n'est pas dans les pagodes cambogiennes ou siamoises, où je n'ai jamais vu qu'un autel, sur lequel leur Dieu Sâmmonacoudom est assis, les jambes croisées à la manière des tailleurs, et portant sur sa tête une coiffe ou bonnet hérissé de pointes, comme l'écorce d'un Dourian. Et cette image du crucifix placée sur l'autel, où cet homme l'a-t-il prise? Je sais que, selon quelques livres sacrés des Cambogiens, Sâmonacoudom descendant aux enfers, y trouva son frère Tivéalot attaché à une croix et ayant le corps traversé par une barre de fer. Mais ce Tivêalot, loin d'être placé sur un autel, loin d'être honoré par les Cambogiens, Siamois ou Laossiens, est maudit et exécré de tout le monde, parce que, de son vivant, il n'a cessé de persécuter Sâmmonacoudom, le premier et le meilleur de tous les bonzes. Si l'histoire en question est fausse, il faut que celui qui l'a faite soit un Laossien du nord, qui aura habité, dès son enfance, les contrées que Monsieur Deschavanes a parcourues.

« Assurément, ajoute-t-il, je pardonne de tout mon cœur au traitre qui nous a livrés; comment pourrais-je conserver du ressentiment contre un homme qui m'a conduit si près de la porte du ciel! Mais, quand je pense à ces pauvres sauvages que je devrais maintenant évangéliser et qui me paraissaient si bien disposés à recevoir la parole du salut, il faut que je réprime les mouvements de la nature, pour ne pas maudire le coup de langue qui a renversé de fond en comble et mes désirs et mes espérances. Oh! que les conseils de la Sagesse éternelle sont impénétrables! adorons-les et gémissons en silence! Je voudrais mourir, *Cupio dissolvi et esse cum Christo;* mais quand je

pense aux sauvages, je m'aperçois que je tiens encore à la vie : il me semble toujours entendre une voix qui m'appelle au-delà des monts. Si Dieu m'appelle à lui, je promets bien sincèrement d'être l'intercesseur de ce pauvre peuple après ma mort, puisque je n'ai pas été trouvé digne d'être son apôtre pendant ma vie. »

La seconde particularité concernant le Laos vient de M. Chamaison, qui, dans une lettre d'une date bien postérieure, savoir du 13 novembre 1855, mais qui renferme d'autres indices de christianisme, et qu'il convient pour cela de rapprocher de la précédente, s'exprime ainsi :

« Au-delà du grand fleuve dit-il, il y a une tribu de Quon de Siam. Ils sont riches. Le peuple se couche à terre devant eux quand ils passent. Si les Laossiens ne leur obéissent pas, le Monsieur, ou seigneur, ou roi de ces grands leur fait couper la tête. Si quelqu'un d'eux vient le visiter, ce roi, il lui fait demander s'il a une carte écrite et en règle. Il demande même à voir cette carte, et si elle est en bonne et due forme, il reçoit, sinon, non. Il va de temps en temps à Siam. Alors les Laossiens sont obligés de lui envoyer de Bang-kok, de l'or et de l'ivoire. S'ils ne le font pas il leur fait couper la tête. Les envoyés en cette occasion sont nombreux, de peur qu'on les vole Tous les soirs, ils enterrent leur riche charge, et ils allument un feu tout autour. C'est ainsi qu'ils passent la nuit.

« Les Laossiens habitent de très-grands villages. Nulle idée des villes. Leurs maisons se suivent sans interruption. Ils ont des bonzes nourris aux frais du public. Quand quelqu'un est malade, on fait appeler le bonze résident, lequel, *une chandelle à la main, fait plusieurs examens et pronostics sur le corps du malade*. Les temples sont grands et tout resplendissants d'or. *Le bonze ne se marie pas*. Les Laossiens et les Cambogiens commercent beaucoup entre eux. »

Le même M. Miche avait déjà donné dans une autre lettre, datée aussi de sa prison, 28 septembre 1842, la description d'Hué et de sa prison, que tant de confesseurs et de martyrs ont rendus célèbre. Mgr Cuenot, à qui tous ces détails sont donnés sur sa demande, devant souffrir lui-même en cette ville et en cette prison, on ne

peut se dispenser de relater ici cette description, qui est, d'ailleurs, du plus piquant intérêt.

En me demandant la description physique et morale de la capitale et de la prison de *Trấnhphủ* que nous habitons (1), Votre Grandeur m'a imposé une grande tâche que je ne puis remplir que *secundum quid*. Car qui n'a vu qu'une partie ne peut raisonnablement discourir sur le tout; je ne parlerai donc que de ce que j'ai vu et appris de gens bien informés, et, ce faisant, je répondrai aux vues de Votre Grandeur qui ne peut pas me demander autre chose.

La ville de Hué ne diffère des *Tinh* des provinces que par son étendue et ses hautes murailles de briques. En province, l'enceinte des villes fortifiées est très-restreinte, et les remparts sont de gazon. Elles représentent toutes un carré parfait, dont les quatre angles sont autant de bastions de forme européenne. Ici c'est la même chose, avec cette différence, que la capitale est d'une grandeur démesurée. Mais cette vaste étendue, jointe à la hauteur des remparts, est précisément ce qui fait la faiblesse de cette place, qui ne verra jamais dans son sein le nombre de soldats voulus pour la défendre. Les murailles étant si hautes, cinq ou six coups de canon suffiraient pour les abattre, et amèneraient assez de décombres pour combler une partie des fossés qui leur servent de ceinture. La partie sud de la ville est assez bien défendue par la nature. Un fleuve assez large, mais peu profond, en défend l'accès, et promène lentement ses eaux à une distance de deux cents pas des murs dont il semble ne s'éloigner qu'avec regret. Les grands navires du roi ne peuvent pas remonter ce fleuve; mais les grandes barques arrivent sans difficulté jusqu'à la ville. Quant aux fossés creusés aux pieds des remparts, ils sont d'une largeur démesurée et assez profonds. Je pense que, dès le mois d'octobre jusqu'à la fin de janvier, ils ne manquent pas d'eau ; mais lors de notre arrivée ils étaient complètement à sec. Il paraît que les Annamites n'ont aucune idée des ponts-levis, ou du moins, s'ils en ont connaissance, ils les ont jugés bien peu nécessaires à la défense du premier boulevard du royaume, car on n'en voit aucun. De grands ponts en pierres et d'une structure massive et solide, sont jetés sur les fossés, et conduisent à chaque porte; en sorte que, dans un cas de siége, la voie est toute frayée à l'ennemi pour arriver jusqu'aux remparts, et si les assiégés s'avisaient de faire crouler ces ponts pour arrêter les assiégeants, ceux-ci trouveraient dans les dé-

(1) Il parle de MM. Charrier, Duclos et Berneux qui partageaient son heureux sort.

bris une digue toute faite, qui les conduirait aussi sûremen à leur fin que le pont même.

Les portes de la ville sont assez bien bâties et paraissen fort solides. Elles sont pavées de marbre, et surmontée d'une tour carrée, large à sa base et couronnée d'un peti belvédère. Dans le voisinage des portes, les remparts son d'une épaisseur extraordinaire : partout ailleurs, ils ne pa raissent pas de nature à pouvoir résister longtemps à un batterie dirigée par les Européens. En somme, la capitale d Cochinchine, vue du dehors, présente un assez bel aspect en fait de ville de guerre, c'est un chef-d'œuvre pour l pays. Mais le général français qui la prendrait après l avoi assiégée avec des *pommes cuites*, ne recevrait certainemen pas le bâton de maréchal pour ce fait d'armes. Les Annamites croient leur capitale imprenable, et, en cela, il n'y rien qui étonne, car ils n'ont jamais rien vu de plus beau ni de plus fort.

Quand on a vu les dehors de la ville et qu'on pénètr dans l'intérieur, l'œil cherche en vain à se reposer su quelque objet qui réponde aux belles apparences qui on frappé d'abord. Les rues sont droites et tracées au cordeau En plusieurs endroits, elles sont bordées de murailles d briques de huit à neuf pieds de hauteur. Ces murs annon cent un édifice public, un tribunal, une caserne, la de meure de quelque grand madarin, un magasin de riz, o enfin, le palais de quelque prince du sang. Tout le rest n'est que masures et terrain inculte, en sorte que la première ville du royaume ressemble plus à un désert qu'à une capitale. De distance en distance, on rencontre de misérables cabanes, bâties avec de la boue, et adossées contr les murs dont je viens de parler. Ce sont, pour la plupart, de *nhà quàn*, des maisons de soldats ou de petits bazars, don le plus richement assorti ne contient pas de marchandise pour la valeur de 30 sols : quelques feuilles de papier à cigare, des peignes, des allumettes odoriférantes qu'on brûle devant la tablette des ancêtres (etc., etc.) ; voilà les précieux objets dont les boutiques de Hué sont munies. Quoique ces boutiques obstruent la voie publique, elles n'entravent pas néanmoins le passage des *carosses ni des omnibus*. Les herbes qui croissent dans les rues, et jusque sur le seuil de la porte des princes et des grands mandarins, annoncent à l'étranger que ces lieux sont peu fréquentés et que l'homme redoute d'y fixer sa demeure. Les honnêtes gens, les citoyens paisibles, les bourgeois un peu à l'aise, semblent avoir fait un pacte entre eux pour fuir cette sombre cité, et aller chercher dans les bourgades du voisinage, une paix et une sécurité qu'ils voyaient sans cesse menacée à l'ombre du palais de leur roi. Quand on connaît tant soit peu les allures du pouvoir suprême en

Cochinchine, on conçoit sans peine qu'il ne peut pas en être autrement. Le lièvre et le lapin osent encore brouter l'herbe et folâtrer dans les lieux que fréquentent le renard et le loup; mais aller placer leur terrier à côté de l'antre de l'ours et du tigre, c'est chose inouïe!

Il est au sein de cette grande cité une vaste caverne décorée du nom de Tranh-noï, et dont tout le monde fuit l'abord. Là, il y avait naguère un tigre qui semait partout l'épouvante. Sans sortir de son antre, sa griffe atteignait ses victimes au loin, au Nord et au Midi, à l'Est et à l'Ouest, et jusqu'aux confins du royaume. Ce tigre, il était dévoré d'une soif brûlante, et dans sa soif, il lui fallait du sang, et ce sang devait être du sang chrétien; il en a bu, il s'en est gorgé, jusqu'à ce qu'enfin il est tombé mort ivre de sang, mais demandant encore à boire! Il n'est plus! mais son nom fait encore frémir, et son seul souvenir répand encore la terreur. L'aîné de sa nombreuse progéniture, héritier de ces penchants féroces, l'est aussi de son antre et de sa puissance. Jeune encore, il essaye ses forces naissantes, et ses ongles, quoiqu'un peu moins longs que ceux de son illustre modèle, déchirent à merveille. Il en est encore aux essais, et, néanmoins, tout annonce que s'il veut s'en donner la peine, il balancera, par ses hauts faits, la gloire de son immortel devancier. Déjà il a porté la coupe sanglante à ses lèvres; déjà il s'est abreuvé du sang chrétien. Mais cet horrible breuvage a-t-il étanché sa soif et flatté son palais? Nul ne le sait: car il en est encore à goûter et à savourer. En attendant que son goût se décide, il retient onze victimes sous sa griffe, tout prêt à les mettre en pièces, si le sang réjouit son âme, et à les laisser partir avec l'empreinte de ses ongles, si ce breuvage lui répugne.

Cette *Tranh-Nôi*, ou ville intérieure est, pour les ennemis du dedans, ce que la ville extérieure est pour ceux du dehors : elle a ses forts et ses remparts garnis de bouches à feu. Quoi de plus naturel? Quand un seul homme tient tout un peuple dans un mortier et qu'il a sans cesse le pilon à la main, il n'est plus possible de compter sur l'amour des sujets comme sur un rempart assuré, et alors, il faut s'exiler dans une forteresse, s'entourer de murailles et de bastions, et prendre pour ameublement des canons, des boulets et des bombes. Nul profane ne peut approcher de la résidence royale; des soldats casernés tout autour en défendent l'accès. Un régiment féminin est chargé du service intérieur, sous la direction d'une douzaine de ces êtres que je ne puis appeler ni hommes, ni femmes, et qui appartiennent cependant à l'espèce humaine. Malheur aux soldats qui veillent autour de cette enceinte redoutable! malheur à l'ouvrier qui a donné des preuves de son talent

et qui est appelé au service du monarque pour exercer so industrie. Si son travail est agréé, les ateliers du pala deviennent sa prison, et le modique salaire qu'il reçoit l fournit à peine de quoi sustenter ses jours. S'il sort de l c'est ordinairement avec la chaîne au cou, la cangue su les épaules, et souvent aussi pour aller au gibet. Il y peu de temps que nous sommes ici, et néanmoins, il nou est déjà venu de cette *Tranh-Nôi* plus de quinze prison niers. Passer par mégarde par une porte prohibée, pronon cer un mot qui se trouve être le nom d'un enfant roya briser un vase ou quelque chose de moins que cela en core, en voilà plus qu'il n'en faut pour constituer un crim de lèse-majesté, encourir le courroux de la petite divini qu'on adore en ces lieux. Votre Grandeur sait que je pourra citer grand nombre de faits en preuve de ce que j'avanc mais puisque M. Duclos vous a envoyé récemment l'his toire contemporaine des iniquités du Bô et du Palais, m'abstiendrai de répéter dans cette lettre tant de mons truosités qui soulèvent l'estomac de dégoût. Si j'énume rais les traits de cruauté, et les sentences iniques pronon cées par le tribunal, si justement appelé tribunal de supplices, et ratifiées par la Cour, au lieu d'une lettr j'aurais à écrire le martyrologe de la Cochinchine!

En voilà assez pour donner une idée de la capitale d royaume annamite. Votre Grandeur la connaît au physiqu un mot suffira pour la peindre au moral. C'est une vas caverne de brigands et de voleurs; et de tous ceux q l'habitent, nul n'a plus de droit à revendiquer ce titre, qu ceux qui planent au-dessus des autres, par l'éminence d leurs charges ou de leurs dignités. Ici, il y a des individu mais pas de société (excepté dans la plus basse classe d peuple). Les grands se connaissent, et partant ne peuve s'estimer; or, sans l'estime, il n'y a pas d'amitié, et sans l'a mitié, point de communication. D'ailleurs, une autre raiso les force de s'isoler complétement, c'est la crainte de por ter ombrage au Pigmalion qui les observe. Les oncles d roi eux-mêmes, le *Kien-an* comme les autres, se condan nent volontairement à vivre en ermites, pour pouvoir viv plus longtemps ; c'est sagesse, car celui qui est et qui ve être seul *quelque chose* ici, les épie sans cesse, et, la fau à la main, il est toujours prêt à *faucher* toutes les têt qui auraient l'orgueil de vouloir s'élever au-dessus du sie En vain se flatterait-on de trouver un appui dans les trib naux! L'ombre d'un crime est toujours un crime rée quand il a quelque rapport au chef du gouvernemen Combien de fois n'ai-je pas entendu répéter ici comme Phuyen dans le langage servile de ces gens-là : que tou iniquité est permise quand elle est commandée par le ro

Aussi n'a-t-on jamais vu un tribunal refuser au caprice ou à la haine du monarque une tête innocente quand il s'est avisé de la lui demander.

Un mot maintenant de notre Trân-Phu, puisque Votre Grandeur le désire. Quelle transition, allez-vous dire, du palais royal à une prison ! Elle est toute naturelle, Monseigneur ; on ne va pas de cette prison au palais, j'en conviens, mais on passe tous les jours du palais à notre prison, j'ai donc pu suivre cette voie. Notre manoir, comme tous les autres édifices publics, est un grand bâtiment couvert en tuiles et environné de quatre murs. Vu du dehors, on le prendrait en France, aussi bien que les maisons des grands dignitaires de l'Etat, pour une belle écurie. Il peut avoir 130 pieds de face, sur 40 de profondeur. Une belle cour placée sur l'avant, et aussi longue que le bâtiment, en fait, à nos yeux, l'agrément et la commodité. Cet édifice est divisé en trois compartiments où président trois capitaines, avec chacun 50 soldats sous leurs ordres; ce qui porte le nombre de tous les militaires de notre prison ou caserne à 150 hommes ; mais il est rare qu'ils soient ici tous à la fois, excepté les premiers jours de la lune, parce qu'alors il faut faire acte de présence pour recevoir la paie. Hors cette époque, les deux tiers des soldats sont absents; les uns sont employés par le roi, et les autres vont revoir leurs familles. Chaque compartiment ou capitainerie est ensuite sous-divisée en deux parties inégales : l'une étroite, maussade, obscure, est placée sur l'arrière; l'autre plus spacieuse du double, plus propre, plus éclairée, et surtout mieux aérée est sur l'avant. Celle-ci n'est destinée qu'aux soldats ou geôliers, ainsi qu'aux prisonniers de marque ; l'autre est proprement ce qu'on doit appeller la prison, et renferme tous les instruments destinés à punir le crime et à éprouver la vertu persécutée. Des chaînes, des cangues garnies de fer, des ceps et des cangues à deux ais , voilà les ameublements de ce réduit obscur.

Lorsqu'un prisonnier arrive, il est d'usage qu'il fasse un présent aux chefs de sa capitainerie; ce présent consiste en quelques ligatures, en bétel, arêque, avec un vase de vin. Malheur à l'infracteur de cette rubrique; il subira toutes les rigueurs de la peine à laquelle il a été condamné, et mille vexations particulières lui seront prodiguées, jusqu'à ce qu'il assouvisse la cupidité des cerbères préposés à sa garde. Ce présent une fois fait, suffit ordinairement pour soustraire le prisonnier à l'incommodité des ceps. Il paraît cependant qu'il y a une exception pour les Chrétiens. Quand il s'agit de leur distribuer des cangues ou des chaînes, ils ont toujours la plus belle part : c'est-à-dire, qu'ils ont ce qu'il y a de plus grand et de plus lourd. Aussi appelle-t-on ici les grosses chaînes, des chaînes de *Dato*.

Ainsi rétribués par leurs geôliers, il est bien juste que le *Chrétiens* reconnaissent cet acte de générosité, par des lar gesses plus abondantes. Long-Fien, qui a eu le malheu d'être placé dans la troisième Capitainerie où nous somme nous deux M. Galy, ayant fait son premier présent, n'e fut pas moins mis aux ceps, quoique tous ses compagnon d'infortune en fussent délivrés. Ses gardiens impitoyable n'attendirent pas qu'il leur demandât la raison de cette dif férence de conduite, ils le prévinrent et lui dirent qu'i fallait encore de l'argent. Mais je n'en ai pas : tu es *Chré tien*, lui répondit-on, *tu en auras quand tu voudras : ca tous les chrétiens s'aiment, s'entr'aident et se soutiennent* Voilà l'impression que produisent sur ces barbares le vertus du Christianisme : ils les connaissent, il les ad mirent et se contentent de les exploiter au profit de leu avidité! Tous les mois, les *Cai* et les *Bêp* d'office se relè vent; mais les pauvres prisonniers, en changeant de sur veillants, ne font que changer d'oppresseurs. Ceux-ci en trant en fonction, ne manquent jamais de prétextes pou tourmenter les infortunés confiés à leur garde, et ne de viennent plus traitables que quand ils ont eu leur part d *gâteau*. Gens sans cœur et sans pitié, ils s'abreuvent, san remords, des larmes du malheureux, et ils broieraient se os dans un mortier, s'ils espéraient pouvoir en extraire quelques sapèques! Tel est le régime de l'arrière-prison où sont enfermés nos trois confesseurs de Phu-Yen. Long-Quon, qui est dans la seconde Capitainerie, est mieux traité, d'abord parce que le *Cai* qui nous nourrit, est de cette Capitainerie, et, ensuite, parce qu'il remplit les fonc tions de médecin pour ses chefs. Sa réputation s'est déjà étendue au dehors, au point que d'insolents *Tho-lai* du Bô, qui ont remué ciel et terre pour lui extorquer de l'argent lorsque notre affaire était pendante, s'abaissent maintenant jusqu'à implorer les secours de son art. En exerçant ainsi la médecine, il jouit d'une assez grande liberté, et la reli gion y trouve son profit : un enfant en danger de mort a déjà été baptisé, et je pense qu'il pourra en baptiser d'au tres dans la suite.

Les païens qui gémissent dans cette prison ténébreuse sont bien à plaindre. Infortunés! ils souffrent, et ils souf frent sans espérance! Que le sort du *Chrétien* est bien diffé rent! Dieu compte ses soupirs et ses larmes, et il sait que les tribulations passagères qui l'éprouvent et le purifient, lui procureront un poids immense de gloire; l'espérance dilate son cœur, la vue de sa chaîne le réjouit, et il la contemple avec plus de joie qu'un jeune monarque ne fait de sa couronne. Si le découragement et l'ennui venaient un moment s'emparer de nous, ce serait un de ces légers nuages qui passent et disparaissent en un clin d'œil. Ici,

tout nous parle de courage, de constance, de victoires et de palmes. Impossible de faire un pas dans cette enceinte sans rencontrer quelques nobles souvenirs. Dans la première Capitainerie, Long-Thien, qui n'a besoin que de contempler ses glorieuses cicatrices pour penser à ses victoires, et à la récompense qui l'attend, siége à l'endroit même ou M. Delamotte rendit son âme à Dieu, après avoir si généreusement combattu pour sa gloire. Dans la deuxième où est Long-Quin, tout y parle encore de la foi vive, de la constance inébranlable de trois confeseurs, Phe, Xa Duyen et Luat, qui ne sont sortis d'ici que pour aller porter au cachot de Cang-Duong la bonne odeur de leurs vertus, en attendant que le glaive de la persécution les conduise à l'heureux terme auquel ils aspirent. Dans la troisième, le vieillard Tièn repose sur le grabat où les bourreaux vinrent prendre l'illustre Thay-Hoa pour le conduire au supplice et lui procurer les honneurs du martyre. Vous voyez, Monseigneur, que tout ici nous crie : courage courage ! encore un moment et vous serez réunis à vos immortels et glorieux dévanciers,

Sous le règne de Minh-Meng, les prêtres étaient détenus dans la prison obscure: témoin M. Delamotte. MM. Galy et Berneux y ont aussi été plongés dès leur arrivée à la capitale. Maintenant, nous sommes tous dans la prison de devant. MM. Charrier et Duclos sont dans la première capitainerie, M. Berneux est dans la seconde, M. Galy et moi dans la troisième. Nos ennemis nous considérant de plus près ont vu, sans doute, que nous n'étions pas des *mangeurs d'hommes*, comme on le leur avait fait croire, et ont pris la résolution de nous traiter avec plus d'égard. Nous avons pour compagnie des mandarins de tout dégré, depuis celui de Cai jusqu'à celui de Tông-dôc inclusivement. Ainsi, si l'on nous range dans la classe des criminels, on nous fait du moins l'honneur de croire que nous appartenons à la *race noble.*

Notre manière d'être est considérablement améliorée depuis plusieurs mois ; plus d'insultes, plus de vexations de la part des militaires. Nous jouissons de toute la liberté compatible avec notre état de prisonniers. Nous passons d'une capitainerie à l'autre quand nous le voulons.

Le quartier de M. Berneux est notre rendez-vous commun. C'est là que nous mangeons, et c'est là aussi que nous nous récréons. En recueillant nos souvenirs, nous sommes venus à bout de composer un office de la sainte Vierge. Nous récitons cet office ostensiblement, au milieu de la cour, ou à nos places respectives; nous lisons et relisons l'Evangile et les épitres de saint Paul ; nous écrivons sous les yeux de tout le monde, et nos chefs, loin de nous interdire cette licence qu'ils ne nous ont pas donnée, mais que nous avons

prise, contemplent avec admiration les caractères que nous lisons et traçons, et élèvent bien haut notre science e notre habileté. Quand le jour est près de s'éteindre et que la chaleur a perdu de son intensité, nous nous promenons tous au milieu de la cour autant de temps que l'incommodité de nos chaînes nous le permet. Dès que la nuit es venue, nous rentrons chez M. Berneux, où nous reston ensemble jusqu'à 9 heures. Là, on parle des confessenrs e des martyrs, des craintes et des espérances de la mission, de missionnaires pris et des missionnaires à prendre, et comm Votre Grandeur occupe une large place dans nos cœurs, l nom de Monseigneur de Métellopolis est souvent sur nos lè vres. Quand le canon se fait entendre dans le Thanh-Noi, nou nous séparons pour rentrer dans nos quartiers respectifs Néanmoins, s'il nous plait de prendre le frais plus long temps, on ne nous force pas de rentrer. Quelquefois mê me il nous arrive de sortir dans la cour, au milieu de l nuit, sans nous attirer de réprimande, pourvu que nou avertissions le soldat de garde, tandis que les autres déte nus sont obligés de rentrer à la première veille, pour n sortir que le lendemain au point du jour. Cet adoucisse ment apporté à notre sort serait très-significatif et d'un bo augure, s'il partait des sommités du pouvoir, mais nous n le devons qu'à nos geôliers. Nos gardiens ont entendu re péter cent fois que le Roi ne voulait pas nous faire mou rir. De plus, ils savent que la mort ne nous fait pas peu et de là ils concluent que nous sommes incapables de so ger aux moyens de nous évader : chose cependant qui nou serait très-facile si nous voulions fuir la palme du ma tyre.

Jusqu'ici j'ai entretenu votre Grandeur de notre *cage*, j'ai parlé assez au long des oiseaux qu'elle renferme ; en core un mot sur nos gardiens. et votre Grandeur aura un idée complète de notre Tran-Phu. Voyez de quels homm sa Majesté nous environne! La garde royale est aussi nôtre, et nous avons pour geôliers l'élite des guerriers an namites. Il est vrai que les moutons du roi partagent c honneur avec nous ; mais cela ne fait que les élever sa nous déprimer. Thieu-Tri, pensant comme M. D., que l gigots de moutons valent bien les *Khoai* et les *mâm*, fait acheter un troupeau de moutons à Batavia. Ces inn cents étrangers, trop humbles pour habiter au palais, f rent, dès leur arrivée, engagés en prison avec nous étrangers et innocents pouvaient espérer mieux ! Vite fallut construire une bergerie dans un coin de notre vas cour, aux frais, bien entendu, de la garde royale qui d être bien dédommagée de ses dépenses, par l'honneur loger et de mener paître des moutons qui doivent pass sous la dent royale. Tous les jours donc il faut que nos nobl

guerriers, déposent la lance et le sabre, s'arment de la houlette pastorale, pour aller remplir tour à tour l'humble office de bergers. Si par hasard quelque petit agnelet tombe de fatigue ou meurt de quelque maladie secrète, la garde royale toute entière s'en émeut : il faut prouver par un procès-verbal en bonne et due forme, que le berger n'est pas du tout *glouton*, que le jeune défunt est mort de sa belle mort, sans quoi la caserne serait gravement suspectée d'avoir voulu couper les vivres à sa Majesté. Ce voyant, on comprend sans peine, que la loi, en Cochinchine, ne défend pas de cumuler les charges, Voilà les mêmes hommes qui sont tout à la fois *gardes-voleurs*, *gardes du roi* et *gardes-moutons*. Cependant vous ne connaissez pas encore la plus importante de toutes leurs charges, celle dont ils sont le plus fiers; ils sont encore bourreaux ! ! Oui, en Cochinchine, la noble profession des armes est avilie jusqu'à faire du soldat un exécuteur des hautes-œuvres. Le même homme qui attache aujourd'hui un assassin à la potence, ira demain tout imprégné de ce sang impur, faire l'ornement du cortége royal ; que dis-je, ce cortége entier sera composé de bourreaux, puisque la fonction la plus ordinaire, la fonction quotidienne de la garde royale est de torturer les criminels et de remplir l'office de bourreaux. Je n'exagère rien. Depuis que nous sommes ici, nous n'avons pas encore vu un soldat s'exercer au maniement des armes ; il en est qui ont plus de vingt ans de service et qui n'ont pas encore vu un sabre dégaîné, hormis le temps des exécutions. Voici l'unique exercice auquel le soldat s'applique. Le soir, un peu avant le coucher du soleil, on place au milieu de la cour, devant chaque *Capitainerie*, un paillasson recouvert d'un lambeau de natte, et représentant autant que possible une *fesse* humaine ; puis les soldats s'avancent à tour de rôle avec un rotin à la main, écoutent attentivement les instructions de la plus vieille moustache de la caserne, et frappent ce paillasson avec lenteur jusqu'à ce qu'il soit déchiré. Ceux dont tous les coups coïncident et creusent un sillon profond, sont les braves : ils savent torturer ! ! Ils iront au Bô le lendemain répéter sur un dos de chair, peut-être sur celle d'un innocent, l'ignoble et horrible leçon qu'ils ont apprise la veille. Voilà à quoi se réduit toute la science de la garde royale de Cochinchine. Quand un soldat connaît cette manœuvre, il sait où aller. Vient-il un envoyé du tribunal demander un soldat à notre caserne, (ce qui arrive tous les jours), ne sachant pas encore pourquoi on le demande, le soldat s'arme d'un rotin, d'une corde, prend une mailloche et deux piquets garnis de fer qu'il suspend à son épaule, et part en cet équipage pour le tribunal. Il ne s'est pas trompé. Arrivé là, il plante ses piquets, lie les mains et les pieds

de la victime qu'on lui livre, l'étend entre les deux pieux et, au signal donné par le mandarin, il creuse en peu de coups un large sillon dans les chairs du patient, et lui arrache des cris de douleur sans qu'aucune émotion paraisse sur sa face! La sentence de mort est-elle prononcée contre le criminel? c'est le soldat qui fera tomber cette tête. Est-il condamné à être coupé par morceaux? c'est le soldat encore, le garde royal, le geôlier, le berger qui déchiquetera ce corps palpitant, et s'en reviendra gaiement à sa caserne, tout couvert de sang, sans se douter nullement qu'il a rempli un office ignoble et indigne de sa noble profession. J'ai lu quelque part que ces annamites étaient assez bons soldats : certes, il est bien difficile de le croire, lorsque je considère le régime auquel ils sont soumis; je crois fermement qu'une armée de Cochinchine n'est et ne peut-être qu'une troupe d'esclaves, et de lâches esclaves, sans honneur, sans générosité, sans grandeur d'âme. Ils ne voient rien, ils ne font rien de ce qui peut relever le moral de l'homme et ennoblir ses sentiments: et on les occupe à tout ce qu'il y a de plus ignoble, de plus dégradant et de plus avilissant. Rampants devant leurs chefs, tyrans envers ceux qui sont au-dessous d'eux, la crainte est le seul mobile qui les fait agir, et ils ne se croient grands eux-mêmes que quand, armés du rotin, ils font trembler le faible devant eux.

Le soldat annamite est toujours ou *battant* ou *battu*. Le prisonnier est torturé par le simple soldat : mais celui-ci à son tour est fustigé par son caporal pour la moindre peccadille. Le caporal est frappé par le sergent; le sergent est flagellé par le capitaine ; celui-ci est roué par le colonel : le colonel est rançonné par le Bô, et le Bô à son tour doit marcher droit, pour ne pas encourir le courroux du petit Jupiter de la *Thânh-Nôi*, qui ne se montre aux grands comme aux petits qu'avec la foudre à la main.

Pauvre peuple annamite! Quand viendra donc le moment où tes maîtres, formés à l'école de Celui qui n'achève pas de briser le roseau à demi rompu, verront des hommes comme eux dans leurs inférieurs, et chercheront à régner dans les cœurs par l'amour plutôt que par la crainte! Partout où l'évangile de Jésus-Christ a jeté des racines, la dignité de l'homme a été reconnue ; et le pauvre et le faible ont été traités d'une manière plus conforme à leur dignité. Mais malheur au peuple qui repousse cette bienfaisante lumière : il n'a pas besoin que Dieu le punisse, il se chatie lui-même!!

« Serait-il vrai que le poids immense de toute la mission dût encore retomber une fois sur vos seules épaules? Oh ! comme on ne peut douter que les croix de la divine Providence nous sont autant de faveurs, consolez-

vous, Mgr, vous êtes l'enfant bien-aimé du Seigneur, car le calice d'amertume est collé à vos lèvres et semble depuis longtemps ne vouloir pas s'en détacher! Quand je considère la chaîne qui est suspendue à mon cou et que je compare ce poids léger aux immenses tribulations de Votre Grandeur, je rougis de la petite part qui m'a été faite, et surtout de l'usage que j'en fais, et je sens la nécessité de reporter mes pensées sur votre Grandeur pour apprendre à souffrir.

Je doute fort que depuis 10 ans aucune bonne nouvelle soit venue flatter votre oreille et réjouir votre cœur; c'est pourquoi l'on peut vous annoncer sans détour les faits les plus sinistres qu'on ne pourait transmettre à bien d'autres sans certains ménagements. Décidément, Thieu-Tri est *persécuteur*. Le sang chrétien a coulé par décret royal, une tête vient de tomber; c'est celle du P. Kanh, arrêté à peu près en même temps que nous, dans le district de M. Masson. M. Simonin qui nous communique cette nouvelle de mauvais augure, ajoute que M. Masson n'a pas osé vous écrire depuis cet événement, parce qu'il est persuadé que nous avons subi le même sort. Cette exécution a eu lieu dix ou douze jours avant la révision des sentences de MM. Charrier, Gally et Berneux. Voilà donc Thieu-Tri lancé dans une voie de sang! Quand et où s'arrêtera-t-il? *Exsurgat Deus et dissipentur inimici ejus, et fugiant qui oderunt eum a facie ejus.* Il faut que le bon Dieu ait été bien offensé, pour châtier son peuple d'une manière si terrible et avec autant de persévérance! Toutefois, ne désespérons pas, le jour du salut brillera enfin, et peut-être que, bientôt, comme aux martyrs de l'Apocalypse qui demandaient à Dieu de venger leur sang injustement répandu, il sera dit à ceux de Cochinchine : *Ut requiescerent adhuc tempus modicum, donec compleantur conservi eorum, et fratres eorum qui interficiendi sunt sicut et illi* (ch. 6, v. 11). Oh! si je devais compléter le nombre arrêté dans les décrets éternels de ceux qui doivent sceller la foi de leur sang sur la terre de Cochinchine, que d'actions de grâces je rendrais au Seigneur! Mais je sens trop combien mes péchés me rendent indigne de cette faveur, et je ne croirai à mon martyre que quand le glaive sera levé sur ma tête. Pour vous, Monseigneur, plus heureux que nous, vous n'avez rien à envier aux martyrs de J.-C.; leur palme sera la vôtre; oui, vous serez martyr, dût le glaive du persécuteur n'atteindre jamais votre tête. La Croix à laquelle Votre Grandeur est constamment attachée pour la cause de J.-C. vous promet infailliblement cet honneur.

Adieu, Monseigneur, ou plutôt à revoir en Cochinchine ou au ciel, je vous conjure au nom des intérêts de la mission d'abréger vos veilles et de soigner un peu une santé, de laquelle dépend le salut de plusieurs milliers d'âmes.

CHAPITRE HUITIÈME.

(Depuis 1842 à 1846.)

TENTATIVE DE MISSION AU LAOS. — RÉCITS INTÉRESSANTS. — LE ROI THIEU-TRI. — NOUVELLES DEMANDES A LA PROPAGANDE. — INTERVENTION DE LA FRANCE. — QUELQUES BEAUX EFFETS DU BAPTÊME. — PERTES NOUVELLES. — ORPHELINATS. — SAGES CONSEILS. — DÉPENSES DE LA MISSION. — MÉTHODE D'ÉVANGÉLISATION. — DIVISION DE LA COCHINCHINE EN DEUX VICARIATS. — RÉPONSE SUR L'IMMACULÉE CONCEPTION DE MARIE. — TABLEAU SYNOPTIQUE D'ADMINISTRATION.

On a vu que, depuis longtemps déjà, Mgr Cuenot méditait une excursion apostolique du côté du Laos. Des marchands païens lui avaient dit qu'il y avait déjà des chrétiens sur les bords du fleuve qui donne son nom au pays. Il y envoya d'abord deux missionnaires pour s'assurer du fait. Mais ils revinrent bientôt, sans en avoir découvert le moindre indice. Toutefois, le projet d'ouvrir une mission chez les sauvages qui habitent à l'ouest du Phù-Yen ou de la moyenne Cochinchine ne fut pas abandonné. MM. Miche et Duclos furent chargés de cette entreprise, « tous deux excellents sujets, » dit Mgr Cuenot. Mais l'ennemi de tout bien suscita un mauvais chrétien, qui, pour satisfaire sa jalousie contre le chef de l'expédition, alla dénoncer l'affaire aux mandarins de la préfecture. Ceux-ci envoyèrent de suite des soldats à la poursuite des missionnaires, lesquels, malheureusement, après avoir franchi les limites de l'empire annamite, se croyaient en sûreté, marchaient lentement, et avec trop peu de précaution. Ils furent donc atteints, et arrêtés le 24 février 1842. Ramenés à la préfecture du Phù-Yen, ils y furent chargés de chaînes,

torturés et fort maltraités. Après deux mois de souffrances, on les conduisit à Hué par ordre du roi, pour les réunir aux trois missionnaires arrêtés en 1841. Le grand tribunal porta contre eux une sentence qui les condamnait à avoir la tête tranchée. Mais le roi, tout en confirmant la sentence, en suspendit l'exécution jusqu'à nouvel ordre. Nous verrons ci-après, que la peur de la France, dont le pavillon avait été vu flottant sur ces mers lointaines, les fit rendre à leur mission avec d'autres prisonniers.

Malgré ces accidents et celui d'un jeune prêtre indigène également arrêté sur dénonciation dans la préfecture de Quang-Tri, neuf cents païens environ ont reçu le baptême cette année là, et le nombre des enfants païens moribonds baptisés à l'article de la mort a été au moins de deux mille. « Si nous avions le paix et des missionnaires, dit le prélat, en deux endroits, quel bien ne ferions-nous pas dans cette partie? Ce ne serait pas par cents que nous compterions les conversions annuelles de païens, mais par mille et par dix mille. Cette mission est encore plus désolée par le manque d'ouvriers que par les ravages de la persécution. »

On peut au moins, tout en respectant le témoignage des premiers missionnaires envoyés au Laos, douter de son exactitude, lorsqu'on lit les deux étonnantes particularités qui suivent.

Le successeur de Minh-Mênh au trône, son fils, Thieu-Tri, (1) s'était annoncé d'abord par des menaces de mauvais augure. Mais soit superstition, soit surtout crainte de la France, il se montrera moins cruel que son père. Un de ses navires revenant de Batavia et de Syngapore, lui avait rapporté que la France en-

(1) On dit qu'il fut appelé de ce nom, parce qu'il l'avait donné lui-même à l'ère de son règne.

voyait, en effet, des bâtiments de guerre en Cochinchine, pour lui demander raison du sang français versé avec si peu de ménagement dans ses Etats. Cette nouvelle lui causa de l'inquiétude et l'engagea à attendre, d'abord, jusqu'au retour de ses navires qui devaient revenir, en juin, de Syngapore, avec de nouvelles informations. — En attendant, il ne donnait pas la paix. Plusieurs chrétientés continuaient d'être persécutées, mais en particulier, et partiellement, et ceux qui en étaient l'objet en étaient quittes pour quelques ligatures données ou quelques coups reçus. Le premier mandarin du royaume, son beau-père, est allé même, dit-on, jusqu'à lui parler deux fois en faveur des chrétiens. La première fois, le roi garda le silence. La seconde fois, il a répondu qu'il ne convenait pas de changer l'ordre de choses établi par le roi son père. Aussi a-t-il fait exécuter un prêtre du Tong-King, et envoyé deux autres prêtres de la même mission en exil. Mais, certes, Minh-Meng ne condamnait pas les prêtres à l'exil.

Mgr Cuenot n'avait voulu croire à l'intervention de la France, en faveur des missions, ni sur le rapport des navires du roi, ni sur une lettre de Mgr Gauthier, coadjuteur du Tong-King, qui annonçait l'arrivée de trois frégates. Cependant tous ces bruits étaient fondés. La corvette l'*Héroïne* parut, réclama au nom de la France les prisonniers d'Hué, et les ramena avec elle à Pinang. Dans une lettre du 20 du mois d'août 1840, Mgr Cuenot priait MM. les directeurs du séminaire de Paris d'en rendre mille actions de grâces, au nom de la mission, au commandant qui avait opéré cette heureuse délivrance, et il ajoutait : « Cet événement, non-seulement n'a eu aucune mauvaise suite pour nous, mais paraît avoir servi à donner au public une meilleure idée de la religion et des Français. »

Dans une autre lettre aux mêmes, datée du 20 janvier 1844, il exprime le désir que MM. Miche et Duclos ren-

trent dans leur mission. « Ils le peuvent sans difficulté, dit-il; ils n'ont pas plus à craindre que nous ; et, dans le cas d'une nouvelle révolution, ils ne souffriront qu'une mort comme tout autre missionnaire. Cependant j'écris à M. Miche que, si vous l'avez nommé supérieur du collége, il doit sacrifier ses inclinations particulières à l'intérêt public, en acceptant ce fardeau d'après les ordres de la divine Providence ; mais de rentrer au plus vite si vous ne l'avez pas nommé. Je marque à M. Duclos que, dans tous les cas, il doit rester à Pinang, et y prendre soin de nos élèves, la mission se chargeant même de pourvoir à son entretien, si le collége s'y refuse. M. Galy peut rentrer quand il voudra. »

L'avis de Mgr Cuenot eût été qu'on nommât comme supérieur du collége de Pinang, ou M. Albrand, ou M. Claudet, ou M. Grandjean, alors à Bang-Kock tous les trois.

Il parle dans la même lettre du triste naufrage de M. Régereau, de plusieurs tracasseries nouvelles causées, les unes par l'arrivée des mandarins qui ne cherchent qu'à extorquer de l'argent; les autres, par un enterrement fait avec les cérémonies chrétiennes, que, cent ligatures données au mandarin ont encore excusées ; d'autres, par la malice d'un bonze, chef de pagode, qui avait cru voir sa profession discréditée et méprisée dans certains livres chrétiens; ainsi de plusieurs autres encore, toujours apaisées par le charme des ligatures.

« Je ne finirais pas, dit Mgr. Cuenot, si je voulais rapporter toutes les affaires de ce genre qui ont eu lieu dans le courant de l'année. Il n'y a pas jusqu'au baptême des enfants moribonds des infidèles, qui n'en ait occasionné plusieurs. En voici quelques traits. Une chrétienne de cette province, arrêtée par la mère de l'enfant qu'elle venait de baptiser, est traînée devant deux petits mandarins militaires qui se trouvaient dans la commune. Ceux-ci lui demandent ce qu'elle a fait à

ces enfants. Elle répète ce qu'elle a fait et dit. Les mandarins, loin de la punir, louent au contraire le zèle généreux qui la porte à faire ainsi du bien à l'âme des enfants. Une autre chrétienne a été consignée pendant un jour, dans la maison commune, comme malfaitrice. Mais un catéchiste, informé de l'aventure, est allé la réclamer et a obtenu sa mise en liberté. Beaucoup d'autres ont eu des querelles à soutenir pour la même cause, mais sans suite grave. Les païens ne peuvent concevoir le zèle des chrétiens à chercher les enfants moribonds pour les baptiser. Pour s'en rendre compte, ils forgent mille contes absurdes, savoir: « que les chrétiens enlèvent et s'approprient les âmes, qu'ils jettent sur les enfants des sorts pour les faire mourir à leur place, et se prolongent ainsi la vie à eux-mêmes. »

A cette même époque, Mgr le vicaire apostolique adressait à la Propagande de nouvelles demandes qui nous font connaître, en même temps, la sage modération de sa discipline, les privations des missionnaires et les ressources du pays.

La première est la dispense de visiter, tous les dix ans, les tombeaux des saints apôtres, selon le serment annexé à la consécration épiscopale. Non-seulement ce voyage lui paraît impossible, mais encore la faculté de constituer un procureur pour remplir ce devoir en son nom. Donc dispense, ou constitution d'un tel procureur par la Sainte Congrégation elle-même.

La seconde est la dispense pour les missionnaires européens, de tout autre jeûne que des jeûnes pratiqués par les indigènes. Déjà cette demande avait été faite ; mais le prélat n'en avait pas encore exposé les motifs. Les voici brièvement : 1° dans ce pays, il n'y a ni pain, ni vin, ni laitage, ni légumes de jardins, ni autre viande que celle de porc ou de volaille. Le riz à l'eau avec ces deux espèces de viandes, du poisson et certaines herbes des champs, voilà toute la nourriture de ces

peuples. 2° Ce pays est tellement malsain pour les européens, en particulier, qu'il est rare d'en trouver un seul qui ne soit d'une santé débile, sinon atteint de quelque infirmité; ce qui a fait appeler la Cochinchine le tombeau des européens. 3° A l'époque du carême, le soleil fait déjà sentir ses feux, en sorte que ceux-là même qui ont faim ne peuvent satisfaire leur appétit vers le milieu du jour, sans être incommodés, et dans l'impossibililé de rien faire le reste de la journée. Ces deux derniers numéros regardent surtout la Cochinchine occidentale et le Comboge. 4° Dans les moments de trêve que nous laisse la persécution, les missionnaires doivent prêcher, catéchiser, entendre les confessions tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir. Or, en jeûnant, ils ne peuvent que très-difficilement suffire à ce travail, plusieurs jours de suite, sans s'exposer à de graves maladies, au grand préjudice des âmes et de la mission. 5° Le pouvoir de dispenser, dans les cas particuliers, accordé au Vicaire apostolique ne suffit pas, parce que plusieurs n'y ont pas recours, soit crainte de se flatter, de se faire illusion, soit zèle ou inquiétude de conscience par rapport au respect dû aux fidèles qui, connaissant les obligations spéciales des européens, seraient scandalisés de les voir enfreindre leurs jeûnes, incapables qu'ils sont de juger de leurs raisons : autant d'inconvénients qu'une dispense générale fait disparaître. 6° Mgr Tabert et Mgr de Castorie, vicaire apostolique du Tong-King occidental, n'ont pas demandé cette dispense, il est vrai, mais ils étaient persuadés qu'il est urgent de l'obtenir.

La troisième demande concerne l'extension à tous les prêtres du vicariat, du pouvoir de déléguer les missionnaires Européens, pour administrer le sacrement de Confirmation, parceque, en temps de persécution, il y a une foule d'endroits fermés aux Européens.

Enfin, le digne prélat demande s'il faut tolérer qu'un

missionnaire en danger de mort, et en l'absence de tout prêtre pour l'assister, s'administre lui-même l'extrême-onction, selon que le permettent certains théologiens, et si, après l'avoir fait, il peut et il doit recevoir de nouveau ce sacrement de la main d'un prêtre qui survient.

Au commencement de cette même année 1840, Mgr Cuenot remerciait Sa Sainteté Grégoire XVI, d'avoir bien voulu admettre l'introduction de la cause des Martyrs de Cochinchine. Sa lettre est aussi remarquable pour la forme qne pour le fond. C'est la plus pure latinité revêtant les plus solides réflexions. En voici la traduction littérale :

Très-Saint Père, Votre Sainteté a daigné admettre l'introduction de la cause de ceux qui, dans ces régions lointaines, sont tombés sous le glaive des persécuteurs, pour la foi catholique. En mon nom et au nom de tout le vicariat de Cochinchine dont je suis l'indigne titulaire, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je vous en rends les plus humbles actions de grâces, et vous supplie de daigner penser à la déclaration de leur martyre et au décret de leur canonisation. Depuis que la nouvelle de l'introduction de cette cause s'est répandue dans ce pays, elle a relevé et accru le courage des fidèles, et consolé leur foi. Plusieurs même en ont été si excités, qu'ils brûlent du désir de répandre, eux aussi, leur sang pour la foi catholique. Mais si tel a été l'effet de cette première faveur de Votre Sainteté, celui de la canonisation sera bien plus grand encore. Ceux qui seront tombés feront pénitence, ceux qui sont découragés reprendront cœur, les faibles seront affermis, tous se sentiront plus forts pour affronter de nouvelles tempêtes. D'où il arrivera, grâce à la bienveillance de Votre Sainteté, que le temps prédit de la ruine entière des églises de Cochinchine, sera au contraire, celui de leur triomphe et de leur gloire. »

« C'est à moi qu'il appartenait d'instruire le procès,

selon la méthode indiquée dans l'instruction dont la sainte Congrégation m'a honoré, mais ce travail m'a été impossible, dans le temps de la persécution où nous nous trouvions ; je me serais mis en danger manifeste de tomber entre les mains de nos ennemis, moi et plusieurs autres, au grand détriment de tout le vicariat. Ne pouvant donc rien de plus, je résume en un point tout ce qui peut faire foi en faveur du martyre des serviteurs de Dieu. C'est que ce martyre n'est nullement douteux, étant de notoriété publique dans tout le vicariat, relaté par des témoins dignes de foi, consigné sur les tablettes et autres monuments infaillibles. »

« En outre, par une merveilleuse disposition de Dieu, tous ceux qui ont ainsi donné leur vie pour la foi, ont été mis en jugement avec une telle publicité, condamnés et livrés à la mort si solennellement, qu'il ne peut y avoir place à l'erreur, ni sur le caractère, ni sur la cause de leur martyre. Aussi, dans toute l'étendue de ce vicariat, personne qui n'ait la persuasion intime que les vénérables serviteurs de Dieu : François-Isidore Gagelin, Paul Bùòng, André Trong, Joseph Marchand, François Jaccard, Thomas Thien, Pierre Dumoulin-Borie, Vincent Diêm, Pierre Khoa, Nicolas Thé, Augustin Huy, Antoine Nam, Pierre Tû, Simon Hoà (1), Dominique Minh, R. Père Odoric, Joseph-Louis Delamotte et Jean-Baptiste Trong, ne soient de vrais martyrs de Jésus-Christ. Quant aux autres, dont j'ai cité

(1) Du fond de sa prison, celui-ci avait écrit à Mgr ces admirables paroles : « Nous venons de lire la lettre du Souverain-Pontife aux chrétiens Annamites, pénétrés du plus profond respect, tout inondés de joie, et même tremblants d'effroi, en voyant que le saint Pontife, père de toute l'Eglise, ne dédaigne pas de jeter les yeux sur ses pauvres et indignes enfants, et d'avoir pitié d'eux. C'est pourquoi, baisant humblement la plante des pieds de Sa Sainteté, nous inclinons nos fronts devant elle jusque dans la poussière, afin de la saluer mille et mille fois. »

aussi les noms dans mon rapport, la persuasion n'est pas la même, pour des raisons, toutefois, qui ne les touchent en rien.

« Jusqu'ici je n'ai entendu parler d'aucun miracle opéré par l'intercession de ces glorieux serviteurs de Dieu. Mais, à mon avis, il faut attribuer à leur crédit auprès de Dieu la notable augmentation des conversions païennes qui se sont opérées pendant la durée même de la persécution.

« Prosterné aux pieds de votre sainteté, je vous demande très-humblement votre bénédiction apostolique, pour moi et pour le troupeau confié à mes soins... De votre sainteté, le très-humble et très-obéissant serviteur. »

ETIENNE-THÉODORE CUENOT, évêque de Métellopolis, vicaire apostolique de la Cochinchine, du Camboge, etc.

Aussi écrivait-il peu après à Besançon, dans les mêmes sentiments de confiance : « J'espère que bientôt les honneurs du culte rendus aux vénérables Gagelin et Marchand, serviront non-seulement à renouveler dans leur vocation les ecclésiastiques nos compatriotes, mais encore à en engager un plus grand nombre à se consacrer à l'œuvre des missions. Les besoins dans les missions déjà ouvertes sont immenses. Et que de régions où le démon règne encore tranquillement, sans qu'aucun missionnaire ne se présente pour arracher quelques âmes à sa tyrannie !... »

On est forcé de convenir que les âmes sont rendues à un tout autre état de liberté, de lumière et de réaction contre le démon par le baptême qu'elles reçoivent, quand on voit et qu'on entend des faits aussi admirables que ceux-ci : « Dans le district où je me trouve, dit Mgr Cuenot, trois chrétiennes nouvellement baptisées, et qui appartiennent à trois communes où la foi vient seulement de s'introduire, ont essuyé des vexations ; mais voye

quelle force ! La première, âgée de vingt et quelques années et dont toute la famille est encore païenne, ayant reçu le baptême, s'en retourna chez elle. Les chefs de la commune, informés qu'elle était devenue chrétienne, la firent arrêter, lui donnèrent le rotin et l'obligèrent à payer une amende. Mais elle n'en est devenue que plus hardie et plus zélée, et elle ne cesse de presser sa famille d'embrasser la religion. Une autre, à peu près du même âge, qui venait de recevoir le baptême avec toute sa famille, de retour dans son village, fut aussi arrêtée et reçut vingt coups de rotin, avec l'ordre de ne plus retourner dans la chrétienté où elle avait été instruite ; mais elle répondit hardiment aux chefs de son village qu'elle ne leur obéirait pas. La troisième, mère de famille, dont le mari était absent pour se faire instruire et baptiser, fut arrêtée par les chefs des gardes du temple de Confucius, parce que son mari est un de leur compagnie. Les chefs l'ont torturée plusieurs fois pour lui faire avouer où était son mari, mais en vain ; et, comme on lui proposait de faire au moins sortir son mari, afin qu'il vint, par sa présence, faire cesser les mauvais traitements qu'on lui faisait souffrir, elle a répondu : « Gardez-vous-en bien ; laissez mon mari s'instruire et recevoir le baptême ; j'ai assez de force pour souffrir ». On ne finirait pas si on voulait recueillir tous les petits traits de ce genre.

Si de telles consolations font oublier bien des épreuves, il faut du moins des missionnaires pour mériter les unes par les autres. C'est pourquoi Mgr le Vicaire apostolique écrivait à M. Jurines : « Envoyez-nous des missionnaires et de bons sujets. Vous savez que je demande la division du vicariat. Il nous faut donc des coadjuteurs, des pro-vicaires et des hommes capables de nous remplacer au premier besoin. Il s'agit aussi d'ouvrir des missions chez cent peuplades sauvages, et même chez les Laossiens. Car, quoique on nous ait écrit

que ce n'était pas à nous, mais à Siam à s'occuper du Laos, il n'en est pas moins vrai que les tribus Laossiennes méridionales, ne pourront jamais être évangélisées par d'autres que par les missionnaires de Cochinchine. D'après les connaissances locales que j'ai, je suis persuadé que, si les missionnaires de Cochinchine ne s'occupent pas du Laos, la religion ne s'y introduira jamais. Dans l'état actuel des choses, tel qu'il est à Siam, nos chers confrères ne prêcheront jamais au Laos. Bien plus, cet état de chose changeant, et nos confrères à même de pénétrer au Laos, ils ne pénétreront jamais à l'*Est* et *Nord-Est* de leur mission, mais seulement au *Nord* et *Nord-Ouest* de Bang-Kock, en suivant leurs trois grands fleuves. M. de Chavannes, qui avait si à cœur le Laos et qui était parvenu à convertir quelques Laossiens au Nord de Bang-Kock, après avoir pris tous les renseignements possibles, était si convaincu que, pour pénétrer dans le cœur du Laos, il fallait partir de Cochinchine, qu'il avait demandé et obtenu de Mgr Tabert, de venir au Camboge et en basse Cochinchine, pour y joindre le fleuve du Laos et le remonter (1). Ces Messieurs du Tong-King ont aussi une grande difficulté pour pénétrer dans le cœur du Laos ; et les innombrables tribus Laossiennes entre le fleuve du Laos et le Tong-King ont de quoi les occuper pendant plus d'une semaine d'années. Excusez cette petite digression dont la conclusion est que c'est aux missionnaires de Cochinchine à travailler pour le Laos. Le Camboge pacifié, Mgr Lefebvre descend en barque et peut aller en dormant à travers tout le Laos, donner une poignée de main à nos chers confrères du *You-Nam*.

« Je vous engage à presser de toutes vos forces la

(1) Aux termes d'une lettre de M. Jurines, 13 février 1843, la langue du Laos ne diffère du siamois que par la terminaison des mots. Seule raison d'évangéliser ce pays depuis Siam.

division du vicariat de Cochinchine. Aucun de nos missionnaires qui n'en sente l'absolue nécessité. Si quelqu'un pouvait avoir des motifs de s'y opposer, ce serait moi. Mais je me garderai bien de sacrifier le bien public à mon amour propre et à une petite vanité. On pense peut-être nous objecter que les circonstances actuelles ne sont pas favorables. Qu'on ne s'occupe point des difficultés. Cela nous regarde. Qu'on nous obtienne seulement l'érection demandée, et nous nous chargeons du reste. »

En effet, il dira bientôt à la Propagande elle-même, que les raisons de différer le partage n'étaient pas ce qu'elles étaient en 1842. Son coadjuteur, Mgr Lefebvre, résidait déjà dans la Cochinchine méridionale et en avait toute la direction. La guerre elle-même entre le Camboge et Siam ne paraissait pas devoir être un obstacle sérieux, parce que, quelle qu'en fût la durée, elle ne pouvait guère s'étendre jusqu'aux provinces en question.

Dans une autre lettre du 14 janvier, il avait donné à la Propagande les motifs suivants de cette division : 1° Pendant cinq moins de l'année, les communications par mer sont à peu près impossibles entre la Cochinchine méridionale et les autres parties; celles par terre sont aussi très-difficiles, les chemins à tenir étant longs, à travers des lieux incultes et déserts, et pratiqués seulement par les soldats ou par les employés royaux. 2° Le vicariat a 400 lieues de longueur, du *Nord* au *Sud* et à l'*Ouest*, ce qui en rend l'administration fort pénible. Il arrive même que plusieurs besoins locaux restent ignorés du vicaire apostolique, d'autant plus que les prêtres, ses auxiliaires, ne peuvent que rarement lui faire le compte-rendu de leur gestion, tellement que le vicaire apostolique ne les connaît quelquefois eux-mêmes que de nom. 3° Cet espace de 400 lieues à parcourir est cause que le vicaire apostolique ne peut

presque pas s'occuper des païens, absorbé qu'il est par les soins à donner aux chrétiens.

Il conclut à la nécessité de deux vicariats, l'un de la Cochinchine occidentale, comprenant l'*Ouest* et le *Sud* du pays, avec le Camboge; l'autre de la Cochinchine *orientale*, comprenant le *Nord* et l'*Est* avec les innombrables tribus qui bordent l'*Ouest*. En conséquence, il demande aussitôt que Mgr Lefebvre soit chargé du premier, et lui du second; qu'on leur accorde la faculté de choisir des coadjuteurs parmi les missionnaires français de la Cochinchine ou du Tong-King; puis, en cas de mort, la faculté au survivant des deux, d'élire un vicaire apostolique pour succéder au défunt; enfin, en cas de captivité des deux, la faculté aux élus de se faire sacrer par le premier évêque venu.

Les 28 janvier 1845 et 20 mai de la même année, il reçut du cardinal-préfet de la Congrégation l'heureuse nouvelle que tous les pouvoirs qu'il avait demandés, toutes les indulgences qu'il avait sollicitées, lui étaient accordés. On en a vu le détail dans les pages précédentes. Il reçut même la bulle de la division du vicariat de la Cochinchine, en tout point, selon les dispositions qu'il avait indiquées. Par malheur, Mgr Lefebvre était alors dans les prison d'Hué. Il était tombé entre les mains des persécuteurs dans le courant d'octobre 1844, avec un catéchiste et trois chefs du village où il avait été trouvé caché. Mais Mgr Cuenot ne se hâte pas moins de mettre la main à l'érection du vicariat de la Cochinchine occidentale, sons l'autorité du prélat prisonnier, mais en lui donnant un coadjuteur aussitôt, pour faire l'*interim* de son administration jusqu'à la fin de sa captivité, dans un sens ou dans un autre.

On voit par là quelle était toujours la sagesse et des demandes et de la conduite de Mgr Cuenot, parmi tant de péripéties, au milieu de tant d'embarras de toute nature que chaque jour lui suscitait. Ce qui suit va

nous montrer sa générosité et son désintéressement, nonobstant les pertes que faisait la mission, le nombre des œuvres et la pesanteur des charges qui semblaient se multiplier en raison directe de ses pertes.

« L'argent dépensé et déboursé à l'occasion de l'arrestation de MM. Miche et Duclos, dit-il à M. Jurines, monte à plus de deux mille piastres. A cela il faut ajouter la perte des effets de ces messieurs, et plus de deux cent piastres de préparatifs pour le voyage. Item les dépenses de nos cinq confrères à Hué et de nos dix autres confesseurs. Nos confrères du Tong-King voulaient absolument se charger des dépenses de MM. Charrier et Berneux; mais je m'y suis opposé. Je ne le souffrirai jamais. Si on veut y avoir égard dans l'allocation des secours, à la bonne heure; mais pour permettre que la mission du Tong-King s'en charge, non, jamais. Ces deux messieurs étant chez nous, c'est à nous à pourvoir à leurs besoins. Cela ne regarde et ne peut regarder que nous. »

Il était question alors de transporter la procure hors de Macao, du côté du nord. Monseigneur combat le projet au point de vue de la dépense et de la facilité des communications pour la mission. « Cette mesure, dit-il, avantagerait beaucoup les missions de Chine: mais la Cochinchine, et le Tong-King surtout, y perdrait beaucoup. Ici, en Cochinchine, nous avons pu, les dernières années, nous mettre en relation directe avec Syngapore; mais 1° nous sommes obligés d'envoyer une barque *ad hoc*, et une expédition de ce genre, étant toute à la charge de la mission, elle lui coûte horriblement. Ainsi, l'expédition de 1841 m'a coûté environ 560 piastres, et mon gros patron était à peine content; 2° le voyage de Syngapore est très-périlleux, à cause des pirates, et peut devenir impraticable; 3° il est fort casuel; une loi peut nous priver de cette ressource, et je m'attends à ce que le roi la porte, car il ne peut pas

ignorer la contrebande qui se fait avec cette station; 4° le chrétien qui nous rend ce service peut mourir ou être arrêté; or cela, et mille autres causes, peuvent rompre nos communications avec Syngapore; 5° si depuis quelques années nous n'avons presque rien tiré de Macao, c'est à raison de la persécution, car, auparavant nous tirîons tout de là, et sans grande dépense; et, la persécution cessant, nous le ferons aussi facilement que jamais. »

« Veillez à ce que les jeunes missionnaires ne s'imaginent pas qu'il faut agir avec les Cochinchinois ou autres, sèchement, sans confiance, dédaigneusement. Ils seraient par là des hommes à peu près nuls. Nos Cochinchinois rendent la monnaie qu'on leur sert. Si on veut avoir leur confiance, il faut leur en montrer; si on veut en être aimé, il faut les aimer; si on les regarde comme des parias, comme une caste vile, on peut s'attendre à en être détesté cordialement.

« Que ces Messieurs soient aussi des hommes de Dieu. La science est bonne, nécessaire même; mais, avant tout, une piété solide et dévouée.

« Envoyez-nous avec des hommes, des choses : médailles miraculeuses, petites croix, petits christs, images, surtout noires et en taille douce, chapelets, missels, calices, rituels, etc. Nos chrétiens ont à peu près perdu tous leurs objets de religion; il faut leur en fournir à nouveau. Il en est de même de plusieurs prêtres qui ont aussi perdu leur équipage; puis, les livres qu'on ne perd pas s'usent bien vite ici.

« J'ai reçu, l'année dernière, plusieurs feuilles d'agrégation à l'archiconfrérie du sacré et immaculé Cœur de Marie; j'en offre mes très-humbles actions de grâces à M. Desgenettes. Mais je ne puis encore établir des confréries particulières, faute de lieu fixe pour les réunions des chrétiens. Nous sommes encore sans églises, sans autels. Dès que le temps le permettra, je me ferai

un devoir de m'occuper de cette excellente œuvre, et de mettre nos chrétiens à même de participer aux faveurs que la sainte Vierge daigne répandre sur ceux qui honorent son très-saint Cœur. En attendant, je vous prie 1° de me faire inscrire à Paris sur les registres de M. Desgenettes comme membre de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires; 2° de me recommander d'une manière toute spéciale aux prières des membres de l'Archiconfrérie; j'en ai un besoin tout particulier, non pour la conservation du corps et de la santé, mais pour celle de l'âme ; 3° de recommander également cette désolée mission, afin d'obtenir par tant de saintes prières, la conservation et l'augmentation de la foi chez les uns, puis, la conversion de tant de milliers de païens et de sauvages qui meurent malheureusement dans l'esclavage du démon. »

Que de bons conseils ! Que d'œuvres de charité et de piété! Et cependant, son zèle était loin d'être satisfait. Tout ce qui se présente de bien à faire, il l'embrasse avec amour, selon ses forces d'abord, et en comptant sur les fonds inépuisables de la sainte Providence.

« J'ai déjà, dit-il, une trentaine d'orphelines, dont vingt-deux ou vingt-trois sont réunies dans un établissement dirigé par deux de nos religieuses. Ce sont toutes, deux exceptées, des enfants de païens, ou données par leurs parents, ou achetées ou recueillies. Elles ont de sept à vingt ans. J'ai déjà sept ou huit garçons pour lesquels je n'ai pas encore fait bâtir de maisons. Ils sont chez un catéchiste qui en est chargé, en attendant que j'arrive à en faire un établissement. J'ai déjà ailleurs de petits noyaux d'orphelines et d'orphelins; mais je dois aller lentement pour plus d'une raison. Si nous avions la paix, que de bien on ferait ici!...

« Dans le temps, je vous ai écrit que nous ne trouvions pas à dépenser de grandes sommes pour le baptême des enfants moribonds païens. Cela était vrai alors;

mais nous sommes parvenus à donner un peu d'élan à cette bonne œuvre, et nous trouverons facilement à dépenser mille piastres pour elle annuellement. »

Au sujet de cette œuvre des orphelinats, M. Miche faisait, en 1845, ces belles réflexions en écrivant à MM. les directeurs des missions étrangères à Paris : « Tandis que Mgr de Janson traçait en France le plan d'une association nouvelle en faveur des orphelins et des enfants trouvés en Chine, le zèle actif et entreprenant de Mgr de Métellopolis entreprenait cette œuvre en Cochinchine, sans connaître les projets du vénérable évêque de Nancy, devançant ainsi en pratique celui qui l'avait devancé en spéculation. Plusieurs maisons pour l'un et pour l'autre sexe, sont déjà élevées à cet effet, et remplies de jeunes innocents qui y trouvent, outre les secours nécessaires à la vie, la grâce du baptême, et une instruction solide, qui leur fera un jour bénir la sainte Providence, de les avoir arrachés du sein de leurs mères dénaturées, pour les placer entre les mains d'un père adoptif, qui, sans négliger les besoins du corps, veut avant tout en faire des enfants de Jésus-Christ. Dans ce moment, Sa Grandeur avise aux moyens de multiplier ces pieux asiles, qui promettent d'autant plus pour l'avenir, qu'ils seront placés non pas hors du pays, mais sur les lieux mêmes où ces enfants sont recueillis. Cette œuvre demandera sans doute de grandes dépenses. Mais la divine Providence, nous l'espérons, y pourvoira. »

Comme la charité et le zèle catholiques sont bien toujours les mêmes! De la Cochinchine à l'Algérie la distance est grande; mais ne dirait-on pas que c'est la même main qui agit dans les deux pays? C'est du moins le même esprit, l'esprit de Notre-Seigneur, qui force, en ce moment, vers les côtes d'Afrique, l'admiration de tous ceux qui ont un cœur.

Cependant, pour avoir une idée générale des dépenses annuelles que nécessite une mission comme celle de la

Cochinchine, le lecteûr sera bien aise d'avoir sous les yeux le tableau suivant avec les explications qui s'y rattachent.

1° Population catholique de 70,000 à 80,000, sur une population infidèle de 8,000,000, à la fin de 1843.

2° Clergé : missionnaires 60, prêtres nés dans le pays 30.

Or: pour l'évêque, son clergé, les personnes attachées à la mission, catéchistes, élèves revenus du collége général, jeunes gens qu'on éprouve dans quatre petits colléges préparatoires, environ 8,000 ligatures. (1)

3° Achat et entretien de barques, envoi d'une expédition à Syngapore, correspondance intérieure pour le gouvernement de la mission, 4,100 ligatures.

4° Entretien des catéchumènes pendant leur instruction, rachat des enfants de plusieurs d'entr'eux, secours pour les aider à s'établir au milieu des fidèles, après leur baptême, environ 5,000 ligatures.

5° Baptêmes d'enfants moribonds, environ 1,620 ligatures.

6° Secours donnés aux fidèles, ou compromis par la persécution, ou impliqués dans les superstitions, entretien de quelques jeunes gens pauvres pendant leur instruction, secours donnés à quelques maîtres d'école, rachat de fidèles pris pour dettes par des païens, secours à quelques religieuses, environ 4,680 ligatures.

7° Entretien des confesseurs de la foi, soit en exil, soit en prison, 1,680 ligatures.

8° Imprimerie, environ 4,800 ligatures.

Total : 30,000 ligatures, qui représentent environ 25,000 *francs*.

Sur quoi plusieurs détails du plus haut intérêt, vont donner l'explication, non-seulement de ce qui précède,

(1) La ligature vaut environ 80 centimes de notre monnaie.

mais encore de la méthode adoptée pour instruire les catéchumènes. Laissons parler Mgr Cuenot :

« Nous avons trois classes de catéchistes, dit-il : 21 de la première, 35 de la deuxième, et 2,000 de la troisième. Ceux de la première sont des hommes mûrs, formés à la controverse avec les païens, et capables d'instruire ceux qui se rendent à leurs exhortations, de les préparer à la réception du baptême et des autres sacrements. Ils sont de nouvelle institution. Ils ne datent que de 1841. Nous nous efforcerons d'en augmenter le nombre le plus possible ; c'est de là que dépend, en grande partie, le progrès de la foi.

« Les catéchistes de deuxième classe sont des jeunes gens qui suivent les missionnaires et les prêtres indigènes. Les plus capables instruisent les fidèles et les préparent à recevoir dignement les sacrements de pénitence et d'eucharistie; les autres aident le prêtre dans les autres fonctions de son ministère. Avant la persécution, chaque prêtre en avait quatre avec lui et à sa suite; mais depuis que nous n'avons plus pour résidence que la cabane de nos pauvres néophytes, c'est beaucoup d'en avoir deux.

« Les catéchistes de troisième classe sont pères de famille pour la plupart, et à poste fixe. Leur fonction est de veiller au bon ordre, de terminer les différends, de présider aux réunions, d'ondoyer les enfants nouveaux-nés, de présider aux mariages, de procurer aux malades le secours des sacrements, en faisant venir le prêtre, de les assister à la dernière heure, etc., en un mot, de remplacer le pasteur autant que leur condition le leur permet. Ils sont encore sous-divisés en deux catégories : les uns, que nous appelons grands catéchistes, ont juridiction dans tout un district; les autres n'ont d'autorité que dans leur propre congrégation.

« Je ferai remarquer encore que les missionnaires européens dépensent beaucoup plus pour eux qu'avant

la persécution; car, non-seulement ils doivent se nourrir et s'entretenir entièrement, eux et leurs servants, mais encore assez souvent pourvoir aux besoins de la famille qui a la générosité de leur donner l'hospitalité. Les prêtres du pays eux-mêmes sont presque dans le même cas. Ils doivent se nourrir eux-mêmes, quand ils n'administrent pas, ou quand ils administrent des chrétientés pauvres, et ils n'ont pour subvenir à leurs besoins que leurs honoraires de messes. Il arrive donc que la mission doit leur donner de temps en temps quelque secours ; et, dès qu'ils sont hors d'état d'aller à l'administration, ils se trouvent entièrement à la charge de la mission. Il y en a presque toujours dans ce cas. Outre cela, la mission doit fournir une chapelle à tous les nouveaux prêtres, entretenir celle des autres, fournir à tous la matière du saint Sacrifice. Ces chapelles continuellement sur le dos de ceux qui les transportent d'une extrémité d'une province à l'autre, sont bientôt délabrées, et il n'arrive que trop souvent qu'elles sont enlevées par les persécuteurs ou par les brigands. Voilà quelques années qu'il est comme de règle que nous en perdions deux ou trois par an.

« Outre la barque qui sert au voyage de Syngapore et qui nous coûte environ 2,000 fr. chaque année, nous avons deux autres barques pour conduire les européens d'une province à l'autre; et si l'état des choses ne s'améliore pas, nous serons obligés d'en avoir autant que nous avons de provinces.

« Le gouvernement de la mission exige une correspondance active avec tous les points. Mais elle nous expose beaucoup. Il suffirait d'une lettre interceptée, pour occasionner une crise terrible. Nous ne pouvons donc nous servir que de personnes choisies qu'il faut louer plus ou moins cher.

« Enfin, pour mieux juger de l'article dépenses, il est nécessaire que vous connaissiez la méthode d'évangéli-

sation que nous avons adoptée. Dès qu'un certain nombre de païens, dix, quinze, trente, cinquante, selon la sécurité des lieux et des temps, consentent à se faire instruire, on les réunit dans une des chrétientés du district. Des femmes sont chargées d'apprendre la lettre des prières et du catéchisme aux personne de leur sexe, et des hommes l'apprennent aux hommes. Deux ou trois fois par jour, le catéchiste, ou bien un clerc, ou le prêtre indigène leur en expliquent le sens, leur prouvent la fausseté de leurs superstitions, et la nécessité de notre sainte religion. Cela dure environ quarante jours, pendant lesquels les catéchumènes ne vaquent à rien autre chose qu'à leur instruction. Aux heures réglementaires, ils se rendent dans le lieu destiné pour les repas, qu'ils prennent tous ensemble, et pendant lesquels on leur fait une lecture. Or, il faut nourrir non-seulement les catéchumènes, mais encore ceux qui les instruisent et qui les servent. Il faut un matériel de cuisine et de ménage qui, quoique bien simple, ne laisse pas que de coûter. Il faut aussi bâtir des cabanes ou en louer; car nos néophytes, quoique très-généreux dans les circonstances, ne peuvent pas toujours nous céder les leurs, surtout lorsque les sections de catéchumènes, nombreuses, se succèdent les unes aux autres, pendant une bonne partie de l'année. Nous sommes même obligés de donner aux catéchumènes, en les baptisant, un habit de toile blanche qui nous coûte environ 1 fr. 50 c.

« Ce n'est pas tout. Nos catéchumènes baptisés, il faut les sortir du milieu des païens et de leurs propres familles. Les y laisser, ce serait les exposer au danger évident de retomber dans le paganisme. Il faut donc les aider à se fixer parmi les fidèles, en leur procurant une cabane. Pour 7 ou 8 fr., il est vrai, on peut mettre une famille à l'abri des injures de l'air. Mais ce qui embarrasse le plus, c'est de trouver le local propre à recevoir la cabane. Nous avons cru devoir acheter der-

nièrement des terres incultes pour y recevoir tous nos chrétiens, nouveaux et anciens, qui ont besoin de se soustraire aux vexations des païens et à leurs superstitions.

« J'ai parlé de jeunes gens pauvres qu'il faut nourrir et entretenir pendant leur instruction, j'entends même leur instruction primaire. Avant la persécution, il y avait des personnes dévouées qui suppléaient au défaut de maîtres et de maîtresses d'école par rapport à eux. Mais cette œuvre est totalement abandonnée, et les parents, en très-grand nombre, soit négligence, soit pauvreté, soit crainte de la persécution, laissent croupir leurs enfants dans l'ignorance. Le remède à ce mal serait d'instruire les jeunes gens, ou de les faire instruire par des maîtres d'école. Mais cette œuvre nous coûterait beaucoup, parce qu'il faudrait en même temps nourrir les néophytes, dont le très-grand nombre a besoin de son travail pour vivre. Mais aussi quel bien !

« De tout temps le besoin des maîtres d'école s'est fait sentir dans cette mission. Il y en a toujours eu. Il y en a encore ; mais trop peu. Cela vient de ce que les parents, trop pauvres, ne peuvent faire un honoraire suffisant pour la subsistance d'un instituteur, si modique qu'il soit, car une somme de 70 francs suffit dans ce pays.

« J'indique aussi le rachat des enfants de fidèles pris pour dettes par des païens, comme un autre objet de dépenses. C'est surtout en basse Cochinchine que le malheur des temps en a jeté un plus grand nombre dans cette triste servitude. J'ai peut-être ici plus de 2,000 chrétiens, écrit Mgr Lefebvre, dans ce déplorable cas. Ils doivent même y rester toute leur vie : car, chaque année, ils n'acquittent que l'intérêt de leur dette. Le capital reste toujours entier. Ces pauvres chrétiens perdent ainsi leur religion, eux et les leurs. Ce n'est, certes, pas perdre son argent que de l'employer à racheter ces pauvres âmes. J'ai dépensé environ dix mille ligatures

dans le courant de 1843 ; je compte sur vingt mille pour l'année qui commence, 1844. »

Hélas ! pourquoi ces zélés missionnaires n'ont-ils pas en leurs mains le superflu de tant de riches qui en abusent! Qu'ils sont heureux ceux qui ont des richesses à prêter à Dieu pour servir à la sanctification des âmes! Mais qu'ils sont à plaindre ceux qui, dans leurs illusions mondaines, les dépensent à toute autre chose!...

Quoiqu'il en soit, tous ces faits sont bien dignes de remarque et mettraient fin à beaucoup d'injurieuses déclamations, même dans nos sociétés européennes, s'ils étaient plus connus et jugés avec équité. Est-il possible de concevoir plus de zèle pour l'instruction des ignorants et des pauvres, et pour le soulagement de toutes les misères ! Et cela, au milieu d'embarras et d'obstacles incomparables ! Dieu lui-même en suscite par des fléaux, soit qu'il veuille vaincre l'obstination des uns dans le paganisme, soit qu'il daigne arracher les autres plus vite aux dangers qu'ils courent sans cesse, et récompenser ainsi leur fidélité chrétienne. « La main de Dieu, dit Mgr Cuenot à M. Jurines, s'appesantit sur le pays d'une manière terrible. Des maladies épidémiques enlèvent un nombre infini de personnes. Nos chrétiens n'en sont pas exempts. J'estime bien à dix mille le nombre des victimes du choléra parmi eux. Ainsi, quoique nous ayions baptisé un bon nombre de païens, je présume que les nouveaux néophytes joints aux nouveaux-nés, égaleront à peine le nombre des morts. La famine se fait aussi sentir sur plusieurs points. Je termine là mon *omnibus.* »

Lui-même, le courageux prélat, voyait sa robuste santé s'affaiblir de jour en jour. C'est ce qu'il écrivait à sa propre famille, sans jamais oublier de l'exciter à souffrir avec patience les infirmités, les maladies, la pauvreté, le manque même du nécessaire, s'il le faut, vu que les souffrances bien supportées, avec résignation,

sont le meilleur moyen de bien mourir, et qu'il faut se hâter de s'y préparer, à cette bonne mort qui ouvre le paradis : « Notre rendez-vous, dit-il, ne l'oublions pas. Que mes frères et mes sœurs soient sages afin de n'y pas manquer. »

« Ma santé n'est plus forte, parce que je suis accablé d'ouvrage. Mais je suis content et je ne changerais pas mon sort avec tous les royaumes du monde entier. Ce qui me fait estimer ma position, c'est que je n'ai pas encore perdu l'espoir d'avoir la tête coupée par le sabre des persécuteurs. Si vous saviez combien peu je crains les tenailles rougies au feu, les cordes, les couteaux, les sabres et les fers, vous demanderiez tous les jours au bon Dieu qu'il m'accorde, enfin, d'être mis en pièces et pilé dans un mortier pour la gloire de son nom. »

Ailleurs : « J'aimerais beaucoup mieux mourir par les sabres ou les cordes que de maladie. »

Ailleurs encore : « Je ne crache plus le sang; le rhumatisme me laisse assez tranquille. Mais je porte lunettes ; je suis faible des jambes ; j'ai une double névralgie aux pieds ; en un mot, je me fais vieux. Le moment de notre départ ne peut être éloigné, moins pour vous encore, mon cher père et ma chère tante, que pour moi. Mais la vieillesse est une grâce pour qui sait en profiter. Un peu plus, pourtant, je vous précédais dans l'autre monde. Il y a six mois, j'ai eu une fièvre pernicieuse qui m'a fait toucher à mon dernier moment. »

Il n'est guère possible d'avoir des sentiments plus généreux, plus dignes d'un évêque et d'un apôtre. On ne peut se défendre non plus d'un certain étonnement, en voyant vers combien de côtés, à la fois, semblait rayonner ce foyer de zèle, sans que rien ne pût en comprimer l'essor, ni les maladies, ni l'imminence perpétuelle des dangers, ni les voyages, ni la privation d'un

domicile fixe, ni la plus vaste correspondance, ni les tracas d'une administration sans cesse entravée. Quelle éclatante condamnation de tant de vies oisives, paresseuses, inutiles, livrées à la futilité et à la mollesse du sensualisme effréné qui nous envahit !

La division de la Cochinchine en deux vicariats, que Mgr Cuenot avait sollicitée avec instance, étant devenue un fait, en 1845, un fait approuvé, quoique non encore accompli, à cause de la captivité de Mgr Lefebvre, il leur fallait des coadjuteurs à l'un et à l'autre; mais un embarras l'arrêtait, lui surtout. Celui de ses missionnaires qu'il voyait le plus propre à cette dignité n'avait que 28 ans. Il demanda et obtint la permission de passer outre, moyennant la dispense de deux ans, vu que l'âge canonique est de trente. Ce sera M. Pellerin, arrivé le 22 juin 1845. Quant à celui de Mgr Lefebvre, il paraissait le prédire dans la personne de M. Sohier, récemment arrivé avec MM. Barbier, Lacroix et autres. Voici ce qu'il en écrivait à M. Jurines, le 25 avril 1845: « M. Sohier est arrivé heureusement en haute Cochinchine, à peu près quand Mgr Lefebvre arrivait à Hué. Je regarde cela comme un événement important, et j'espère que l'état de la religion ne tardera pas à se ressentir de la présence de ce cher confrère qui a tout ce qu'il faut pour réussir dans cette partie. » Cependant nous verrons plus bas que le coadjuteur de Mgr Lefebvre fut M. Miche. M. Sohier était réservé pour un autre vicariat.

Les circonstances n'étaient elles-mêmes guère propres à faciliter une nouvelle organisation administrative. On pouvait croire, il est vrai, en France et ailleurs, que des jours de paix étaient enfin arrivés pour ces régions orientales, car l'édit en faveur de la religion catholique venait d'être porté par l'empereur de la Chine.

« Mais il est bien à craindre, dit Mgr Cuenot, que l'on n'en retire pas tout le bien qu'on en attend. Notre

roi en a connaissance. Mais il ne se presse pas d'imiter l'empereur du céleste empire... Le sang coule toujours ici, et, dans la seule Cochinchine, nous avons plus de cinquante confesseurs qui portent ou les fers ou la cangue, ou qui sont employés aux travaux publics... Un vieillard respectable et d'une foi vive, premier catéchiste de son district, pris avec Mgr Lefebvre, a voulu le suivre jusqu'à Hué. Les mandarins voulaient le dispenser du voyage, mais il demanda à suivre son pasteur, afin d'avoir l'honneur de confesser la foi devant le grand tribunal avant de mourir. Ses vœux ont été exaucés : il est mort quelques jours après son arrivée, épuisé de fatigue. De même, Monseigneur a été fortement indisposé en traversant les provinces. Mais il va mieux... Seulement, autant on était à l'aise dans la basse Cochinchine avant l'arrestation de ce digne prélat, autant on paraît y être à l'étroit depuis. M. Miche, qui doit y être arrivé, y aura beaucoup à souffrir... Plusieurs catéchistes m'écrivent même pour me prier de retirer M. Fontaine pour quelque temps, jusqu'à ce que la crise soit apaisée. Bien entendu que je n'en ferai rien. Mais je vais être embarrassé des missionnaires arrivants. »

Dans son compte-rendu de cette année 1845, le premier du vicariat de la Cochinchine orientale, depuis son érection, il parle ainsi de ses projets : « Voilà bien longtemps que je souhaite pouvoir ouvrir la mission des sauvages qui bordent la Cochinchine à l'ouest. Mais jusqu'ici mes tentatives n'ont pas été heureuses. Cela ne m'empêchera pas de continuer, et je n'épargnerai rien pour tâcher d'y réussir. Si nous pouvions nous établir au milieu de ces tribus indépendantes du roi de Cochinchine, nous en retirerions d'immenses avantages. Nous y trouverions un asile sûr pour les moments de crise ; nous y établirions notre collége, etc. Il y a

tout lieu de croire que ces peuplades embrasseraient en masse notre sainte religion. »

Mais puisque, à partir de ce moment, les compte-rendus donnés chaque année par Mgr Cuenot, ne concerneront plus que la Cochinchine orientale, dont la population est réduite au chiffre de 50,000 fidèles, et de 5,000,000 d'infidèles, il convient de donner ici le tableau synoptique et comparatif des administrations de toute la Cochinchine, pendant tout le temps qu'elle est demeurée sous sa houlette. C'est ce que nous ferons à la fin de ce chapitre, après avoir signalé le dernier fait important porté sur la rubrique de 1845. Enfin nous donnerons un tableau semblable, concernant la seule Cochinchine orientale, lorsque Mgr de Métellopolis aura remis son âme à Dieu, et l'administration de son vicariat en d'autres mains.

Le Souverain-Pontife, le grand et immortel Pie IX, ayant reçu d'en-Haut l'inspiration providentielle de définir dogmatiquement que l'auguste Marie a été conçue sans péché, s'était adressé à tous les évêques de la catholicité, pour savoir officiellement quelle était leur foi et leur opinion et celle de leurs peuples relativement à ce glorieux mystère. Mgr de Métellopolis répondait à cet appel solennel par une lettre latine, dont la précision, l'exactitude théologique et la tendre piété ne laissent rien à désirer. En voici la traduction :

« Très-saint Père, que la très-sainte Vierge, mère de Dieu, ait été préservée, dans sa conception, de la tache originelle, par un singulier privilége de grâce, la piété des fidèles n'en a jamais douté. Il n'est personne qui, ayant une juste idée de Dieu et de l'ineffable dignité de sa très-sainte Mère, ait jamais pu se persuader que l'heureuse Vierge, choisie de toute éternité pour être la mère de Dieu, et écraser la tête de l'antique serpent, a pu être un seul instant livrée à la tyrannie du démon, l'objet de la haine de Dieu, elle, enrichie de tant de grâces,

comblée de tant d'honneur. Nul ne croit qu'il ne répugnerait pas à la sainteté du Christ, Notre-Seigneur, qu'il naquit d'une chair maudite et souillée par le péché ; que la mère de Dieu qui est si fort élevée au-dessus des anges et des hommes, eût été formée sans la grâce sanctifiante, privée à son premier moment d'une prérogative dont furent favorisés, dans leur création, non-seulement les anges bons et mauvais, mais encore nos premiers parents que nous savons avoir été créés dans la droiture et l'innocence. »

« Cette doctrine, qui a gagné davantage de jour en jour dans l'Eglise, est devenue, par une disposition spéciale de Dieu, tellement ferme et générale, en notre temps, que le moment est venu, on peut l'affirmer sans crainte de se tromper, où le Siége apostolique de Pierre peut la consacrer par un jugement solennel, la déclarer, par autorité infaillible, renfermée dans la parole de Dieu écrite ou non écrite, et la définir avec le caractère de dogme de foi.

« Qu'il me soit donc permis, Très-Saint-Père, d'unir mes prières, quelles qu'elles soient, à celles de tous les autres évêques, à l'effet d'obtenir de votre Sainteté cette solennelle déclaration. Plein d'espérance que Dieu, en récompense de cette nouvelle glorification de son auguste Mère, fera déborder l'océan de ses grâces sur tous les enfants de son Eglise.

« Prosterné aux pieds de votre Sainteté, que je baise avec amour, je vous supplie de me donner votre bénédiction apostolique,

Moi,

de votre Sainteté,

le plus humble et le plus dévoué petit enfant,

ETIENNE-THÉODORE CUENOT,

Evêque de Métellopolis, Vicaire apostolique de la Cochinchine orientale,

Province de Binh-Dinh, 14 novembre 1845.

Quel beau langage et quels beaux sentiments ! Il ne faut pas s'étonner que le ministère d'un tel homme ait été béni de Dieu et de Marie, selon que le tableau suivant en fait foi, en attendant qu'un autre, celui qui clôra cette biographie, en donne une autre preuve confirmative.

CATALOGUE D'ADMINISTRATION DU VICARIAT DE COCHINCHINE

SOUS LE GOUVERNEMENT DE MGR CUENOT

Depuis 1835 à 1845.

Années	CONFES.		COMMUNIONS			BAPTÊMES						cérém. supplé	extr.-onctio.	confir.	maria.	Catéch
	annuel	répét.	annuel	répét.	viatiq.	adultes	enfants solenn.	id. en partic.	id. morib.	id. sur-vivants	Embry.					
1835	12616	1869	9252	1646	222	17	144	1720	139	» »	1	342	530	» »	263	» »
1836	15946	4975	10376	3948	410	62	196	2259	498	47	26	964	851	» »	386	27
1837	22236	10370	15841	6561	527	103	286	2116	1027	101	26	1754	960	2	581	68
1838	18075	9251	12146	4918	321	96	254	2701	663	110	30	1467	567	» »	491	89
1839	17255	7281	11342	4760	285	72	182	2341	729	60	22	1103	455	19	410	42
1840	15722	8885	10637	4752	373	78	205	2696	770	91	13	780	608	60	379	72
1841	20060	11000	12762	6700	405	190	285	2777	1881	300	63	2007	737	250	407	355
1842	26711	15362	16613	8333	642	11088	25	98	2563	534	82	2556	1167	274	640	437
1843	20771	20631	22938	12232	1346	1611	25	99	8273	1457	125	2110	2802	847	589	500
1844	30842	22110	20195	12146	619	1007	2506	2706	» »	1500	» »	2550	1332	305	669	356
1845	20511	» »	14380	7597	361	361	1568	» »	3805	1100	» »	1094	690	86	451	161

Mgr remarque que la persécution est la cause de la notable diminution des œuvres de la mission sur les deux années précédentes; de plus, les prêtres, surchargés, ne pouvant faire l'administration de leur district dans l'année, ils sont souvent forcés de confesser sans pouvoir donner la communion.

CHAPITRE IX.

(Depuis 1846 à 1850.)

NOUVELLES CONTRARIÉTÉS. — LA SAINTE-ENFANCE ET L'ARCHICONFRÉRIE DU SAINT-COEUR DE MARIE, EN COCHINCHINE. — NOUVELLE CAPTIVITÉ DE MGR LEFEBVRE. — CHANGEMENTS. — PERSÉCUTION. — AUTRES DEMANDES A LA PROPAGANDE. — BASES DE NOUVELLES DÉPENSES. — DEUXIÈME AFFAIRE DE TOURANNE. — TU-DUC. — NOUVEAUX ÉDITS. — NOUVEAUX DÉSASTRES. — HABILES INDUSTRIES.

Il est rare que, dans un gouvernement important, quel qu'il soit, temporel ou spirituel, une difficulté ne succède pas de près à une difficulté. Mais nulle part on ne le voit mieux que dans les missions, et dans celles des missions où les bourrasques de la persécution règnent en permanence. Telle est celle de la Cochinchine, dont l'histoire peut être appelée un vrai martyrologe. Aussi de nouvelles contrariétés, de nouvelles calamités, de nouvelles persécutions vont-elles assaillir Mgr Cuenot.

Dès le commencement de 1846, il écrivait à MM. les Directeurs du séminaire des Missions étrangères, à Paris, que, des trois missionnaires qui lui étaient destinés, M. Pellerin seul lui arrivait, M. Legrand étant parti pour Macao, et M. Destagne restant à la disposition de Mgr Lefebvre. Il ne craint pas de dire à ces Messieurs de Paris que leurs prédécesseurs donnaient des renseignements aux vicaires apostoliques sur les sujets qu'ils leur envoyaient; qu'il ne faut pas abroger les bonnes coutumes, et qu'il est louable de les établir quand elles n'existent pas. Il déplore que l'existence du collége de Pinang soit en péril, au grand risque pour les missions de la Cochinchine d'en ressentir un contre-coup fatal, et il donne ses avis, toujours frappés

au coin de la sagesse, sur les mesures à prendre pour parer à ce malheur. Une autre question non moins importante vint compliquer les embarras.

« La division de la mission faite, dit-il, j'ai proposé à Mgr Lefebvre de lui laisser un tiers de toutes les ressources dont je disposais auparavant. La proposition a paru juste à M. Miche, un peu forte à M. Chamoison. Monseigneur m'a répondu lui-même qu'il acceptait volontiers les dispositions par moi proposées. Il en résulte, en effet, que j'ai été généreux en faisant cette proposition. Mgr d'Isauropolis n'aura que 20,000 ou 22,000 chrétiens, et moi de 50 à 55,000. L'espace occupé par les chrétiens de Monseigneur, n'est pas le tiers de l'espace occupé par les chrétiens de la Cochinchine orientale. Il s'en faut bien. Les chrétiens de basse Cochinchine sont bien autrement faciles à administrer que les chrétiens de moyenne et de haute Cochinchine. J'ai près de trois cents chrétientés, tandis qu'en basse il y en a tout au plus quatre-vingts. Mon pays est pauvre; celui de Monseigneur est riche. »

Il est vraiment difficile de ne pas approuver sa conduite devant de telles raisons. Aussi chacun l'approuva d'abord. Mais ces premiers jugements tournèrent plus tard en dissentiment chez quelques-uns, et causèrent bien des chagrins au généreux prélat, jusqu'à ce que sa cause obtînt tout le triomphe désirable. Ce qui serait probablement arrivé plus tôt, si, à toutes les raisons précitées, il avait ajouté de suite celle-ci, qu'il émit plus tard : « Ayant toujours eu le projet et l'espoir d'obtenir une seconde division de mon vicariat, comment aurais-je pu faire face aux besoins des deux parties nouvelles, si je n'avais pas eu soin de me réserver la part proportionnelle des ressources nécessaires ? »

De plus, la demande que Mgr Palegoix avait faite de missionnaires pour le Camboge le piquait au cœur. « S'il est venu de Rome, dit-il, quelque bref accordant

le Camboge au vicaire apostolique de Siam, envoyez-en une copie. Mais s'il n'en existe point, pourquoi n'avez-vous pas représenté à Sa Grandeur que le Camboge ne lui appartenait pas ! »

Nous avons déjà remarqué quelque part que les petites collisions de zèle entre confrères n'ont rien qui puisse contrister la charité. Le zèle est un feu qui cherche à s'étendre toujours, mais pour échauffer et sanctifier, et non pour ravager. — Si quelquefois il y a rencontre de deux courants semblables qui paraissent opposés, l'union qui en résulte augmente l'intensité et l'heureuse efficacité de la flamme au lieu de l'éteindre.

Continuant à raconter ses traverses, Mgr Cuenot dit aux mêmes et à la même date : « La persécution renouvelée en 1845 dure encore, et nous a fait déjà des maux sans nombre : perquisitions domiciliaires, pillage, emprisonnements, extorsions d'argent, soit directement, soit par rachat de liberté ou d'objets de religion capables de compromettre, dénonciations répétées et répétées, au sujet des corvettes, américaine et française, auxquelles on savait que Mgr Lefebvre avait écrit pour les prier d'obtenir son élargissement, continuel envoi d'espions à la recherche des Européens ; rien n'a manqué pour rendre notre situation pénible. Je puis dire que depuis le commencement de ces affaires, je n'ai jamais eu de si fréquentes alertes. J'ai passé environ un mois, n'osant rien garder avec moi, et avec un filet à ma porte, prêt à me recevoir et à m'emporter au premier signal de l'ennemi. C'est le départ du vice-roi de la province qui nous a rendu un peu de calme. Il a été envoyé en basse Cochinchine. Malheureusement, ce n'est pas pour toujours. On dit qu'il va revenir prendre son ancien poste.

« Il faut remarquer que la frégate française l'*Alcmène*, envoyée par M. l'amiral Cécile, n'est arrivée à Touranne que deux ou trois jours après le départ de la frégate

américaine qu'on crut quelque temps être française. Mais les officiers français, loin d'imiter les Américains, se sont comportés avec beaucoup de circonspection. Le roi en a été content et les a loués. C'est même, dit-on, ce qui l'a engagé à leur accorder si facilement et si promptement la délivrance de son illustre prisonnier, refusée aux américains. »

Nous verrons cependant, tout-à-l'heure, que Monseigneur regardait cette persécution de 1845 comme la suite de l'expédition de Touranne.

Dans ces moments de crise, la sainte Providence protége souvent les missionnaires d'une manière sensible. Pendant que par ses soins, dit encore le prélat, M. Miche échappait, en basse Cochinchine, au danger évident d'être pris, M. Lacroix s'embarquait pour se rendre en Quang-Nam, où M. Chamoison lui avait préparé un gite, comme dans une province plus tranquille. Mais trois jours après, il revint, ayant failli périr dans les flots, lui et ses compagnons. Une autre épreuve l'attendait au port. Ses conducteurs, qui craignaient la visite de la douane, le déposèrent dans un petit bois, près d'un village païen, où il resta exposé tout un jour à être découvert et arrêté, souffrant de la faim et de la soif. S'étant embarqué de nouveau pour le Quang-Nam, il arriva à la vue de la rade de Touranne, au moment où la frégate américaine venait de commencer son tapage. Il fallut donc retourner en arrière et se présenter à une chrétienté éloignée de cette rade. Les catéchistes, avertis de son arrivée, se préparaient à le recevoir. Mais un vent violent s'étant levé, emporta la barque fort loin. Après trois ou quatre jours, elle se présenta de nouveau devant cette chrétienté, et, de nouveau, le même vent la repoussa, et ramena M. Lacroix jusque chez moi. C'était désolant. Mais quand nous avons connu les événements du Quang-Nam, atteint, lui aussi, par l'orage de la persécution, nous avons béni Dieu,

qui, par trois fois, a empêché ce cher confrère d'entrer dans une province, où il aurait été infailliblement arrêté en quelques jours. »

En attendant le récit de nouveaux désastres, reposons notre esprit et notre cœur sur les détails suivants, qui intéressent les deux excellentes œuvres de la Sainte-Enfance et de l'Archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie.

Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, venait de mourir. Il avait écrit à Mgr de Métellopolis pour lui exposer le but de la Sainte-Enfance, fondée par lui, et pour le prier d'indiquer la nature et les besoins de chaque mission en vue d'atteindre ce but. Plusieurs personnes avaient d'abord pensé que cette mort entraînerait la chute de l'œuvre. Mais une lettre de M. Langlois rassura là-dessus Mgr Cuenot, en lui disant que l'œuvre était prospère, nonobstant cette perte. C'est alors que celui-ci écrivit ce qui suit à M. Jurines, procureur de la mission, à Paris : « Je vais vous mettre en état de donner quelques renseignements aux conseils de l'œuvre. S'il ne s'agissait que de l'achat et de l'éducation des enfants, je ne voudrais pas avoir annuellement de grosses sommes à y consacrer, car, tandis que la persécution durera, nous ne pourrons jamais faire beaucoup en ce genre de bien, et il ne serait pas prudent de le tenter. Mais l'œuvre se proposant aussi le baptême des enfants moribonds, nous avons une grande latitude, et vous pouvez accepter la somme qui nous sera allouée. Quelque grande qu'elle soit, nous trouverons toujours les moyens de l'employer selon les pieuses intentions des donateurs.

« Je viens de dire que je ne voudrais pas avoir de grosses sommes à dépenser annuellement à l'achat des enfants. Gardez-vous bien de croire que je néglige cette œuvre. Non ; je la regarde comme trop importante, et je suis dans la ferme résolution de ne rien épargner

pour la faire prospérer. En attendant le moment propice, j'espère bien que, chaque année, nous pourrons toujours acheter un certain nombre d'enfants; mais ce nombre ne peut être grand, soit à cause du manque d'établissements pour les recevoir, soit à raison de la difficulté de les placer convenablement chez les chrétiens, soit aussi pour d'autres motifs qu'il serait trop long d'énumérer. Mais toutes ces entraves disparaîtront, je crois, avec la persécution.

« La crise a même renversé mes projets touchant mes orphelinats. Bien loin de pouvoir multiplier ces asiles de salut, j'ai été obligé de disperser mes orphelines réunies à Gô-Thi, et de les tenir chez des chrétiens, une grande partie de l'année. En ce moment, il n'y en a encore que 14 rentrées dans leur maison.

« D'après mes calculs, l'entretien de 30 orphelines me coûtera par an environ cent piastres. Leur âge est de 14, 15 ou 16 ans. L'achat ne coûte pas beaucoup. Si l'enfant n'a que cinq ans, il coûte tout au plus deux piastres. S'il en a dix ou douze, il peut coûter jusqu'à trois et quatre piastres, surtout si c'est un garçon. J'ai été obligé de donner jusqu'à cinq piastres pour racheter une fille de 16 ans, dont tous les parents venaient de se faire chrétiens. Plusieurs de ces orphelins et orphelines ne coûtent rien, il suffit de s'en charger. Les petits enfants qui viennent de naître, ou d'un an, ou de deux ans, sont souvent donnés par leurs parents ou ne coûtent que très-peu. Mais leur entretien coûte beaucoup plus que celui des plus âgés. Nous rétablirons ces orphelinats dès qu'on nous laissera un peu tranquilles, et que nous en recevrons les moyens des mains de la sainte Providence. D'ailleurs, nous avons une autre espèce d'orphelins qui ont plus de droits encore à notre sollicitude : ce sont les enfants chrétiens que la mort de leurs parents ou d'autres causes laissent dans un abandon total.

« Vous pouvez aussi recevoir des noms de baptême

pour les imposer aux enfants moribonds en les baptisant. Il est vrai que ce n'est pas trop l'usage d'imposer des noms en ce cas. Mais ce sera un moyen de plus de nous exciter à la recherche de ces enfants. »

Au sujet de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, il écrit au même : « Je m'occupe sérieusement d'envoyer des missionnaires chez les sauvages et vers le Mécon. Mais il y a des obstacles presque insurmontables. Veuillez donc prier M. Desgenettes de vouloir bien recommander cette entreprise, d'une manière toute particulière, aux prières de l'archiconfrérie. Il s'agit de pénétrer dans un pays entièrement soumis au démon, et de lui arracher des millions d'âmes qu'il retient dans l'esclavage. Que d'efforts ne va-t-il donc pas faire encore pour nous en interdire l'entrée ! Mais si Marie est pour nous, le succès n'est pas douteux.

« M. Desgenettes et les membres de l'archiconfrérie seront peut-être bien aises d'apprendre que la Cochinchine orientale a déjà trois confréries agrégées, et celle de Go-Thi, lieu de ma résidence, compte environ cinq cents confrères ou consœurs, avec une assez belle église. Les mêmes n'apprendront pas avec moins d'intérêt, que le prêtre cohinchinois décapité au Quang-Nam, en haine de la foi, le 30 août 1845, était un de leurs associés. Il s'appelait Père Thoû. »

Le lendemain, c'est-à-dire le 3 février, il écrit au même pour lui demander différents objets pour les missionnaires qu'il enverra chez les sauvages, notamment trois boîtes à musique, quelque ouvrage sur la poterie, sur la maréchalerie, sur la manière de trouver et de cuire le sel, parce que les sauvages manquent de tout cela et de bien autre chose. Il demande même pour lui une paire de lunettes montées, « parce que dans ce pays, dit-il, on ne sait ni couper les verres ni les monter. »

Alors, il était encore indécis sur le choix à faire des

chefs de cette importante et difficile mission. Il flottait entre MM. Barbier et Lacroix d'une part, et MM. Douai et Pellerin, de l'autre, trouvant ce dernier, sans contredit, le plus propre de tous pour cette expédition, mais désirant pouvoir le garder plus près de lui. Quant à M. Sohier, « il paraît, dit-il, avoir été moulé pour la haute Cochinchine. » Le jugement qu'il porte sur ces deux sujets est d'autant plus remarquable, qu'il va être bientôt justifié par leur promotion à la dignité épiscopale.

Cependant Mgr Lefebvre retombait en captivité au port même de Saïgon, dans son propre vicariat, le 6 juin de cette année 1846. Un missionnaire européen, M. Duclos, déjà pris en 1842, et délivré ensuite, y retombait avec lui. Mais il mourut peu après dans le Seigneur, consumé par une maladie. Quant au prélat, le roi avait ordonné de le ramener chargé de chaînes à Hué, où il était encore, au départ de cette lettre. Mais on disait que le roi cherchait l'occasion de le renvoyer à Syngapour. Néanmoins, du fond de sa prison, il avait pris en mains l'administration de son vicariat, donnant à ses prêtres leurs nouveaux pouvoirs en son nom, et choisissant l'un d'eux pour provicaire général, à l'effet de gouverner la mission à sa place. Sur quoi, Mgr Cuenot dit : « Enfin la division de la Cochinchine est définitive ; me voilà déchargé de la partie occidentale : *Deo gratias !* »

C'est alors qu'il choisit pour son coadjuteur M. Pellerin, du diocèse de Quimper, âgé de 31 ans, d'abord vicaire à Brest, puis professeur des élèves de Cochinchine à Pinang, pendant moins d'un an, et arrivé depuis environ quinze mois seulement dans le vicariat. Il le sacra avec le titre d'évêque de Biblos suffragant de Tyr. Nous avons vu qu'il le croyait doué de toutes les grandes qualités qui doivent distinguer un évêque.

En même temps s'opérait un autre changement qui

intéressait la mission de la Cochinchine orientale. M. Jurines, son procureur à Paris, se retirait à la fois de cette charge et de celle de directeur du séminaire des missions étrangères. Il fallait donc lui nommer un successeur, et Mgr Cuenot nommait M. Chamoison, missionnaire en Cochinchine depuis 1841, et ayant le titre de provicaire-général depuis 1843, lequel allait rentrer en France par Rome, dans l'intérêt de diverses affaires pendantes.

Par la même occasion, il envoyait au séminaire des Missions, à Paris, les restes vénérables de MM. Gagelin et Jaccard, et ceux de Thomas Thien, jeune et illustre compagnon de M. Jaccard. Tous les missionnaires du vicariat consultés avaient approuvé les raisons de cet envoi : « D'abord, dit-il, si nous les avions laissés quelque temps encore en terre, il n'en serait peut-être rien resté, et nous n'avons ici aucun lieu sûr où nous puissions prudemment les mettre en dépôt hors de terre. En second lieu, après la canonisation de nos martyrs, il nous sera presque toujours impossible de rendre à leurs reliques les honneurs convenables, car il ne serait pas prudent de les mettre, ni dans les églises, ni dans les maisons particulières. Ce serait les exposer à être profanées, et fournir aux païens un nouveau prétexte de nous accuser ou de nous soupçonner de mille choses extravagantes. »

Non seulement Mgr Cuenot recueillait ainsi avec soin les restes des martyrs, il se montrait encore plein de zèle pour l'introduction de leur cause à Rome, il s'empressait de donner toutes les attestations nécessaires sur la grave question d'authenticité. C'est de sa main qu'on tient les relations de plusieurs martyres, avec les sentences de mort, en particulier du martyre de M. Delamotte, à qui une première bastonnade fendit la tête, dans une longueur de cinq pouces, et une largeur d'un pouce, sans parler de plusieurs autres plaies; (lettre

du 5 novembre 1840) la relation même du martyre de Mgr Borie, évêque d'Acanthe, qu'il fit faire à M. Miche, à la date du 8 décembre 1841; puis les restes de M. Gagelin, les restes et les autographes de M. Jaccard, à la date du 27 décembre 1842; enfin, le 7 janvier 1843, la relation détaillée de la grande persécution de 1836 et 37, en 215 pages in-folio.

Quel droit n'acquérait-il pas par là à la protection des saints et à la reconnaissance de l'Eglise?

Avec M. Chamoison partait de la mission de Cochinchine pour Syngapore ou Pinang, M. Douai, dont la poitrine, par suite d'un accident, était dans le plus mauvais état. « Il trouvera là, dit son évêque, des médecins qui pourront lui prescrire quelques remèdes utiles; et, ce qui lui vaudra mieux que tous les remèdes, il y sera libre, et pourra sortir en plein air et y respirer à son aise; ce qui n'est pas donné aux missionnaires de Cochinchine. Si donc il sort de la mission, c'est par obéissance, et non par fantaisie. C'est un sujet distingué, et à qui rien ne manque pour devenir un grand missionnaire. »

Ces messieurs étaient chargés de prendre des renseignements précis sur M. Claudet, leur confrère dans la mission de Siam. En vue de l'organisation des tribus Laossiennes, dont la langue diffère assez peu du siamois, on avait besoin d'un missionnaire sachant en même temps les langues annamite et siamoise. Or tel était M. Claudet qui, du reste, avait demandé à venir en Cochinchine. Mais pour des raisons qui ne sont pas de notre sujet, le projet n'eut pas de suite.

Cette mission commençait. Les premières difficultés s'applanissaient lentement. Pour en triompher plus vite, Mgr Cuenot crut devoir solliciter de la Propagande une nouvelle division de son vicariat pour les motifs suivants : 1° Le vicariat de Cochinchine orientale, en particulier, a encore 7 degrés de latitude nord, du

10me au 17me, et 5 degrés de longitude *Est*, y compris toutefois, le pays du Laos. 2° La plus grande partie de cette contrée est couverte de montagnes élevées et escarpées, de forêts et de fleuves qui en rendent le parcours difficile. 3° Il y a déjà deux parties distinctes dans la Cochinchine orientale, savoir, la moyenne Cochinchine et la Cochinchine septentrionale ; et quoique les relations entre elles ne soient interrompues qu'en temps de guerre, elles rencontrent plusieurs difficultés, savoir, celle d'une haute montagne qui sépare ces contrées, celle de plusieurs stations militaires qui harcèlent les voyageurs, et, enfin, celle d'une distance longue et dangereuse. D'où il arrive que le vicaire apostolique ignore souvent ce qui se passe dans la partie où il ne réside pas, et ne peut pourvoir à temps aux besoins qui s'y manifestent, étant quelquefois plusieurs années sans rencontrer les missionnaires et les prêtres qui y travaillent, et plusieurs mois sans recevoir de leurs nouvelles. 4° La Cochinchine septentrionale, distraite du reste, comprendrait encore trois provinces, en y rattachant toutefois le tiers de la province de Quang-Binh, qui appartient au Tong-King occidental, mais qui, civilement, dépend déjà de la Cochinchine.

Pour toutes ces raisons que nous verrons bientôt prises en considération à Rome, Mgr Cuenot demandait qu'on confiât le nouveau vicariat de la Cochinchine septentrionale à Mgr Pellerin, son coadjuteur, pendant qu'il conserverait, lui, le reste du vicariat actuel, sous le même nom de Cochinchine orientale.

En second lieu, il demanda à la Congrégation la permission de faire une nouvelle édition de plusieurs livres utiles à sa mission, notamment des saints Evangiles, de l'Imitation, d'un abrégé de la Bible, de quelques méditations pour tous les jours de l'année, du livre des quatre fins dernières, de quelques homélies pour tous les dimanches, etc., etc. « Tous ces livres, dit-il, ont été traduits

en langue annamite, sont depuis longtemps dans les mains des néophytes, mais fourmillent de fautes et même d'erreurs, dues à l'incurie ou à l'ignorance des traducteurs. Or, le vrai et seul moyen de les faire disparaître, c'est de les reproduire après correction diligente. Il demande la faculté de le faire, non-seulement pour lui, mais encore pour ses successeurs, afin qu'un cas de mort ne recule pas l'exécution de cette entreprise ou ne la fasse abandonner tout-à-fait. De plus, quant aux livres chinois également en question, c'est une sorte de nécessité de les éditer de nouveau et de les conserver, parce que les jeunes gens qui fréquentent les écoles pour apprendre la langue chinoise l'apprennent dans des livres chinois. Or tous les livres composés par les païens sont remplis de superstitions et d'erreurs. Il importe donc souverainement que les enfants chrétiens aient des livres expurgés pour étudier les mêmes choses sans danger. »

Enfin il demanda la suppression de plusieurs fêtes chômées qu'il est à peu près impossible de maintenir. « Nous ne pouvons pas même obtenir, dit-il, qu'on s'abstienne du travail les jours de dimanche, parce que nos néophytes sont pauvres et ont réellement besoin de leur travail pour vivre. Ensuite, pour cette raison, il s'est trouvé des missionnaires qui ont jugé qu'une telle pauvreté les dispensait de la loi ; ce qui a été cause qu'ils ont contracté l'habitude de travailler ces jours-là sans scrupule, entraînés d'ailleurs par l'exemple des païens au milieu desquels ils ont à vivre. Or le moyen le plus efficace de déraciner ces abus, c'est de réduire assez le nombre des fêtes chômées, pour que toute excuse de leur part devienne inacceptable. Ainsi, que trois fêtes seulement restent obligatoires le jour où elles tombent, savoir : la fête de Noël, celle de l'Ascension et celle de l'Assomption ; que trois autres soient renvoyées au dimanche suivant, si elles ne tombent pas

le dimanche même, savoir : la fête de l'Epiphanie, la Fête-Dieu, et celle des apôtres saint Pierre et saint Paul; que, dans toutes les autres, nos néophytes soient dispensés d'entendre la sainte messe et de s'abstenir de leurs travaux professionnels. »

Les demandes de Mgr Cuenot étaient toujours tellement motivées et ses entreprises tellement mûries par la réflexion, qu'on était presque toujours obligé de les approuver. Mais il n'en conservait pas moins de respect pour la volonté de ses supérieurs, auxquels il recourait avec la simplicité d'un enfant, toujours disposé à se plier, par obéissance, à leur décision, quelle qu'elle fût. On en trouve un exemple frappant dans ces paroles, à propos des livres à rééditer : « Telle est, dit-il, la réponse de la sainte Congrégation; je m'y conformerai scrupuleusement. » Et un peu plus bas : « Si les restrictions qu'elle fait tombent sur ceux dont nous avons commencé l'impression, n'importe, nous jetterons au feu ce qui est fait. » Rien ne coûte aux hommes apostoliques, et les sacrifices étaient devenus familiers à Mgr Cuenot.

Tour à tour les maladies, les persécutions lui enlevaient ses missionnaires, ses prêtres et ses néophytes; la cupidité des mandarins, les besoins des confesseurs et de la mission, le forçaient à de lourdes dépenses, qui le privaient quelquefois du nécessaire. Il ne se plaignait que lorsque les âmes pouvaient en souffrir.

Ces dépenses, toujours croissantes avec les besoins, quoique toujours discrètes, Mgr Cuenot les signale ainsi dans la meilleure forme aux conseils de l'œuvre de la Propagation de la foi : « J'ai l'honneur de vous adresser mes comptes pour l'année 1846. Ils s'élèvent un peu haut, et la dépense dépasse peut-être la recette. Cependant, Messieurs, nous sommes loin d'avoir soulagé toutes les misères et pourvu à tous les besoins. Que de bien n'avons-nous pas laissé à faire, dans l'appréhension de

multiplier trop nos dépenses ! Et il n'y a pas de probabilité que nos besoins diminuent jamais. Ceux occasionnés par la persécution pourront cesser, mais d'autres prendront leur place, surtout si nous pouvons enfin franchir les frontières des tribus innombrables qui occupent cette grande étendue de pays, à l'Ouest de la Cochinchine. Mais pouvons-nous espérer que les secours augmenteront à proportion? Au moins, ai-je la ferme confiance que, si cela n'a pas lieu, ce ne sera pas, Messieurs, manque de bienveillance de votre part. Le passé m'est garant de l'avenir, et je manquerais à la reconnaissance que je vous dois, et comme membre de la société des missions étrangères, et comme supérieur du vicariat de la Cochinchine orientale, si je ne reconnaissais pas votre prédilection pour notre société et pour la Cochinchine en particulier. Veuillez, Messieurs, nous la continuer. De mon côté, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour ne pas m'en rendre indigne. »

Ces dépenses furent de 35,000 fr. environ. Pour en comprendre la nécessité, il suffit de se rappeler, dans l'ordre des détails déjà une fois donnés sur ce sujet, que Mgr Cuenot conservait dans son nouveau vicariat sept missionnaires européens, vingt-et-un prêtres indigènes, dont plusieurs malades ou infirmes, cent quinze élèves ou aspirants au sacerdoce, seize communautés des Amantes de la Croix, renfermant ensemble trois cents religieuses, cinq catéchuménats, trois maisons d'orphelines, cinquante confesseurs en prison ou en exil ; ajoutez, comme détails nouveaux, 1,500 fr. pour pertes éprouvées ; 1,700 fr. pour tentatives faites chez les sauvages. En vérité, qu'est-ce qu'une telle somme de 35,000 fr. pour tant d'œuvres ?

Dans ses observations générales, Monseigneur se plaît à répéter celle-ci, et nous la répétons nous-mêmes avec complaisance, pour mieux faire ressortir l'importance d'un clergé indigène dans les missions, sur la-

quelle nous avons déjà insisté au commencement de cette biographie : « Il m'est démontré, dit-il (après une expérience de plus de vingt ans), que le meilleur et presque l'unique moyen d'augmenter et de faire prospérer l'état de la religion dans la Cochinchine orientale, c'est de multiplier le clergé indigène. Pour y parvenir, ce ne sont pas les vocations qui nous manquent, car les jeunes gens se présentent en si grand nombre, que nous pouvons à peine en recevoir la moitié. Ce qui nous manque, c'est un collége pour les recevoir, et des secours pour les entretenir, pendant leur éducation cléricale. Il est vrai que, depuis 1834, nous avons trouvé l'un et l'autre au collége de Pinang. Aussi ce collége est-il devenu le principe de notre existence et de notre avenir. Il nous a déjà fourni des prêtres, et plusieurs clercs qui le seront bientôt. Nous espérons que dans sept ou huit ans nous serons en mesure d'obtenir les plus grands succès avec le clergé indigène qu'il nous donnera. »

Ces espérances reposaient probablement sur des apparences de paix. Depuis qu'on n'était plus persécuté, traqué ouvertement, et partout, on se croyait au moment de voir se lever de meilleurs jours. Ce n'était qu'un calme perfide. La paix qu'on se croyait sur le point de posséder, s'enfuyait sans cesse comme une ombre. Le grand nombre des confesseurs retenus dans les fers ou l'exil en était la preuve irrécusable. L'un d'eux y mourait, dans l'exil, après avoir passé auparavant cinq ans dans les prisons. Quel long martyre! Mais aussi quelle récompense, dès ce monde même! Car, son fils, compagnon de ses souffrances, après l'avoir inhumé, est allé prier M. Miche de le recevoir parmi ses servants, pendant que la veuve, sa mère, édifiait de son côté tous les néophytes par la vivacité extraordinaire de sa foi.

Ces grands exemples n'étaient point des faits isolés.

Mgr Lefebvre, qui avait passé plusieurs jours au milieu des confesseurs, dans les prisons d'Hué, écrivait à Mgr Cuenot : « La conduite de nos confesseurs prisonniers pour la foi est admirable. C'est vraiment une des gloires de l'Eglise. Ils font ici l'admiration des païens eux-mêmes par leur patience et leur charité. Il y a quelque chose d'étonnant dans la réputation que se sont faite ceux qui exercent la médecine. Quoique autrefois ils n'aient pas donné de grandes preuves d'habileté, ils sont maintenant regardés comme les premiers médecins de la ville, et ils font des cures merveilleuses. Ils s'enrichiraient facilement, s'ils ne faisaient pas tant d'aumônes. Mais ils aiment mieux s'enrichir de mérites pour le ciel.

« Le fils de la veuve qui s'est si fort distingué dans l'affaire de M. Delamotte imite sa brave mère. Il venait après moi chez un mandarin. Celui-ci lui ayant demandé s'il était chrétien, l'enfant répondit affirmativement. Le mandarin le menaça, le fit frapper pour qu'il marchât sur une croix tracée par terre. L'enfant refuse constamment, alors on le traîne sur la croix; mais il dit au mandarin : « C'est vous qui êtes coupable, et non moi. » Le mandarin s'avoua vaincu et renvoya l'enfant. Il est âgé de 13 ou 14 ans. »

A part ces cas particuliers de vexations dont les chrétiens se délivraient avec le moyen ordinaire qui est l'argent, cette année 1846 avait été une des moins orageuses depuis le commencement de la persécution. » Cependant, dit Mgr Cuenot, il y a encore loin de là à la paix. Les missionnaires européens sont toujours obligés de s'observer strictement pour n'être pas arrêtés, et si nous l'étions, nous compromettrions nos néophytes tout autant que du temps du roi Minh-Menh.

« Cette année, ajoute-t-il, il y a eu deux amnisties, l'une à l'occasion d'une maladie de Sa Majesté qui lui a fait craindre pour ses jours, et l'autre à l'occasion de la

quarantième année de son âge. Quelques-uns de nos confesseurs en ont profité. Six ont été rendus à leur famille. La peine de mort portée contre plusieurs autres a été changée en celle de l'exil. »

Mais la nouvelle affaire de Touranne, dans laquelle les Français se couvrirent de gloire, ralluma plus que jamais le feu de la persécution. Voici comment Mgr Cuenot le raconte à MM. les Directeurs du séminaire des Missions étrangères à Paris.

« Le roi avait formé le noir projet de surprendre les français. Il ne se proposait pas moins que d'en faire un exemple de sévérité, capable d'inspirer la terreur aux Européens Mais ayant échoué honteusement, il s'est vengé de la destruction de sa flotte sur les chrétiens. Il les regarde d'ailleurs comme la cause de l'arrivée des Français en Cochinchine. Il les soupçonne de les avoir avertis du complot tramé contre eux. Il a donc porté un nouvel édit qui ordonne la recherche des prêtres et surtout des missionnaires européens, condamnant ces derniers à être décapités immédiatement après leur arrestation, sans aucune forme de procédure.

« Ce premier édit n'était que pour les préfets et les gouverneurs de province. Il est resté secret. Un autre succéda bientôt, lequel, transmis aux préfets et aux communes, devint le signal de mille vexations... Mais la haine du roi n'était pas satisfaite, et le 3 mai, il a porté un nouvel édit plus solennel que les deux premiers, dans lequel il sanctionne de nouveau tous les édits de persécution de son père Minh-Menh. Il a été publié partout et a jeté nos pauvres néophytes dans la dernière consternation. Souvent, il est vrai, il leur suffit d'avoir de l'argent pour se tirer d'affaire. Les mandarins en veulent plus encore à leur bourse qu'à leur foi. Parmi nos chrétiens qui se sont distingués, on cite un lieutenant-colonel qui a envoyé sa démission, en déclarant qu'il aimait mieux quitter son grade que d'abandonner la

religion. De même, deux soldats, après avoir été horriblement torturés et traînés de force sur la croix, ont protesté devant les mandarins de leur invincible attachement à la religion, avec une énergie digne des plus généreux martyrs. Mais la crise ayant peu duré, à raison de la mort du roi, ces faits glorieux n'ont pu être bien nombreux.

« Dans l'un des édits que je vous envoie, le roi dit que le capitaine Diem était chrétien, qu'il a livré aux Français le plan de l'attaque qu'on allait diriger contre eux, et que cette trahison est la cause de l'échec subi à Touranne. Or, ce sont là autant de mensonges. Ce capitaine était païen ; il n'a pas livré, mais on lui a enlevé le papier renfermant le complot des Annamites contre les Français. Il était même celui qui avait ordre de jeter de la poudre sur les navires français et d'y mettre le feu. Aussi, le malheureux a-t-il eu la tête tranchée. Mais le roi avait besoin d'un fait propre à justifier son ressentiment contre les chrétiens, afin de les livrer à l'animadversion publique. Il l'a eu bientôt forgé.

« Une troisième pièce renferme le testament du roi Thieu-Tri et des avis pour le nouveau roi. Elle est plus que curieuse. Elle ferait honneur à son auteur, s'il ne s'y donnait pas des louanges si peu méritées. J'y joins un édit du nouveau roi, qui ordonne d'offrir des sacrifices à tous les dieux et génies du pays, aux montagnes, aux fleuves, afin d'obtenir un règne heureux à Sa Majesté.

« Thieu-Tri n'est plus. Il est mort le 4 novembre dernier (1847). Avant de mourir, il a désigné le deuxième de ses fils pour lui succéder. Ce prince n'a que 18 ans. Mais tout le monde s'accorde à dire qu'il est le meilleur et le plus capable de ses fils. On le dit surtout très-pacifique. Il a été proclamé le 10 novembre sans la moindre opposition. Il a pris le nom de Tu-Duc. Pour signaler son avènement au trône, il a remis l'impôt d'une

année, et accordé un pardon général, en vertu duquel les exilés sont rappelés, et la peine des condamnés à mort commuée en celle de l'exil. Les chrétiens en profiteront comme les autres. Déjà les néophytes Tonquinois exilés en Cochinchine sont partis pour s'en retourner, et chaque jour j'attends le retour des nôtres.

« Le nouveau roi accordera-t-il le libre exercice de la religion chrétienne que les Français avaient demandé ? Tous nos chrétiens s'y attendent. Beaucoup de païens le disent. Mais, moi, je n'ose l'espérer encore. Le roi est trop jeune pour gouverner par lui-même. Ce sont donc les quatre grands mandarins que Thieu-Tri a nommés tuteurs du nouveau roi qui gouverneront sous son nom. Or, le premier et le plus influent des quatre, est un ancien ami et ministre du roi Minh-Menh ; et, pendant le dernier règne, il s'est toujours montré le zélé défenseur des actes de l'ancien souverain. Il n'accordera donc pas le libre exercice de la religion sans y être forcé. Mais au moins est-il certain que l'on ne renouvellera pas de sitôt la persécution, car les embarras d'un nouveau règne, la jeunesse du roi, son élévation au préjudice de son aîné, et, par-dessus tout, la crainte des Français s'y opposeront au moins pendant quelque temps.

« En attendant Mgr Lefebvre et M. Borel sont rentrés heureusement en Cochinchine occidentale, les derniers jours de mai, M. Miche a été sacré son coadjuteur le 13 juin suivant. Voilà le vicariat constitué aussi bien qu'il peut l'être. »

Nous ne pouvons passer sous silence un autre fait à cause des enseignements divers qu'il renferme : « Vers la mi-octobre dernier (1847), dit encore Mgr Cuenot, les Anglais sont arrivés à Touranne avec un vapeur et une frégate. Ils ont annoncé qu'ils venaient en ambassade apporter des présents au roi, protéger le pays contre les Français, demander à établir une factorerie à Tou-

ranne, dès qu'ils auraient parlé au roi dans sa capitale. Mais le roi, comme on devait s'y attendre, a refusé de les laisser aller jusqu'à Hué. Il a pris pour prétexte la mauvaise saison et la difficulté des chemins; et, pour adoucir ce refus, il a ordonné de les inviter à un repas donné en son nom, et de leur offrir des présents en échange des leurs. »

« Les Anglais, mécontents, n'ont voulu ni assister au repas, ni recevoir les présents du roi. Informé de ce refus, le roi n'a pas cru pouvoir garder les présents des Anglais et il a ordonné de les leur rendre. La négociation ainsi rompue, les Anglais se sont retirés et ont quitté la rade le 1er novembre.

« On assure que, en se retirant, ils ont menacé de revenir bientôt obtenir par force ce qu'on n'a pas voulu leur accorder de gré. On ajoute que cette menace n'a pas peu contribué à occasionner une rechute au roi Thieu-Tri, qui était déjà convalescent. C'est cette rechute qui l'a emporté, peu de jours après le départ des Anglais.

« Je n'ai pas connaissance qu'ils aient cherché à nous nuire en rien. Mais aussi se sont-ils bien gardés de nous être utiles. Ils ont eu grand soin de déclarer qu'ils ne professaient pas la religion catholique, et qu'ils ne venaient point pour réclamer la liberté de religion. Cette déclaration nous a cependant été utile, car elle a empêché de soupçonner les chrétiens de vouloir se mettre en relation avec eux, et on ne les a point inquiétés à leur occasion. Cela a même été cause, nous dit-on, que le conseil du roi a été d'avis d'accorder aux Français le libre exercice de la religion chrétienne, plutôt que d'accorder aux Anglais de s'établir en Cochinchine.

« S'il en faut croire le bruit public, les Anglais n'ont pas seulement demandé à établir une factorerie à Touranne, mais encore à acheter la presqu'île qui borde la rade au *Sud;* on dit qu'ils en ont offert dix mille piastres. »

« Les Anglais paraît-il, croyaient que le roi Thieu-Tri, allait se jeter à corps perdu entre leurs bras, et mettre son royaume sous leur protectorat. Ils se sont bien trompés. Le roi de Cochinchine, tant qu'il sera fidèle à la politique de ses prédécesseurs, repoussera toujours, tant qu'il pourra, les Européens de ses États. Mais, dès qu'il ne le pourra plus, il ouvrira ses ports aux Français plutôt qu'à toute autre nation européenne. J'ignore si les Anglais ont annoncé le prochain retour des Français en Cochinchine. Mais on s'est empressé de transporter à Touranne les nouveaux canons, et de les mettre en place dans les forts nouveaux. Après quoi, ils ont fait des radeaux en bambou placés dans les différents endroits de la rade, et ils s'exercent à tirer dessus. »

Les occasions de remarquer la patience de Mgr Cuenot ne nous ont pas manqué jusqu'ici, et, cette patience, nous ne la verrons jamais se démentir. Mais son zèle ne peut se défendre d'une certaine irritation, dès que les intérêts des âmes ou de sa mission lui paraissent méconnus ou en péril. Citons-en quelques exemples qui appartiennent à cette biographie et qui n'en brisent nullement le fil.

Il y avait, depuis quelque temps, des tiraillements de divers côtés, tendant à faire supprimer le collége de Pinang, ou du moins à lui enlever son titre de collége général des missions d'Orient. Mgr Cuenot écrit à MM. les Directeurs de Paris : « Il faut que l'œuvre du collége soit celle qui déplaît le plus au démon, puisqu'il suscite contre elle tant d'orages. » Et ailleurs, à M. Legrégois, en particulier : « Vous me dites que, dans votre travail sur le collége de Pinang, vous lui avez conservé son titre de collége général, bien que, dans la réalité, il ne le mérite pas. Voulez-vous donc que je mette flamberge au vent ! Mais à quoi bon se fâcher pour des mots ?... J'espère bien que, bon gré, mal gré, le collége de Pinang subsistera, sera appelé et sera en

réalité, collége général. » Il avait déjà dit auparavant : « Persuadé que la suppression de ce collége ferait plus de mal à nos missions que les persécutions de Minh-Menh, je remuerai ciel et terre pour le défendre. »

On avait proposé une nouvelle mission, la mission de Lassa. Il dit dans la même lettre à ces Messieurs de Paris : « La Cochinchine orientale donne sa voix pour l'acceptation de Lassa. » Et ces paroles, expliquées par d'autres qui précèdent, signifient : « acceptation, non-seulement par notre société, mais par le vicariat de Cochinchine orientale lui-même. »

Depuis longtemps, on désirait avoir un réglement commun pour les missions. Quand il arriva sur la fin de 1847, Mgr ne craignit pas de faire une petite remontrance : « Vous auriez dû faire une lettre commune, dit-il, pour l'annoncer aux missions, en leur rendant compte de leurs votes et de leurs amendements, et pour constater son acceptation par la majeure partie de la société. En agissant ainsi, vous auriez ôté tout prétexte à la défiance, et tout le monde aurait regardé le réglement imprimé comme adopté définitivement. »

A la faveur du calme momentané dont jouissait la Cochinchine, Mgr s'efforça de donner aux œuvres qu'il avait tant à cœur, l'élan et l'affermissement dont elles avaient besoin. Il avait demandé au commencement de 1848, au conseil central de l'œuvre de la Propagation de la foi, à Lyon, une somme annuelle de 5,000 francs, pour la mission des sauvages qui commençait à prospérer. « Voilà déjà un an, dit il, qu'un prêtre indigène est au milieu d'eux, et il espère s'y maintenir. » Les Annamites font tout ce qu'ils peuvent pour l'arrêter. Le diable surtout, dit-il encore ailleurs, lui suscite toutes sortes de difficultés. Cela n'étonne pas, c'est son métier. — « Ces jours derniers, un autre prêtre, accompagné d'un clerc, et de cinq ou six jeunes gens de la mission, a dû franchir la frontière pour aller joindre le premier, et

je ne tarderai pas à y envoyer une seconde compagnie, composée d'un minoré et de quatre ou cinq jeunes gens destinés, comme les premiers, à devenir catéchistes, et même prêtres, s'ils s'en rendent dignes. C'est pour l'entretien de ces personnes et de celles qui les suivront, comme pour faire les établissements nécessaires au succès de la mission, que je demande l'allocation annuelle ci-dessus. J'espère beaucoup de cette mission qui renferme au moins une population de 2,000,000 d'âmes; mais il faut bien encore deux ans avant qu'elle porte ses premiers fruits.

« Je demande en outre une autre somme de mille francs, également chaque année, pour établir une école destinée à former des maîtres d'école. Point de pays, peut-être, où le besoin de maîtres d'école se fasse sentir comme en Cochinchine. A peine si, sur douze ou quinze chrétientés, on trouve un maître d'école chrétien, et les autres maîtres ayant étudié chez des païens, et avec des livres pleins de supertitions et d'obscénités, ne sont guère propres à instruire chrétiennement les enfants. Le seul remède à ce mal, ce me semble, serait d'établir une école particulière, pour y former des jeunes gens, qui deviendraient ensuite maîtres d'école; mais, pour cela, il faudrait entretenir et payer un maître de lettres, qui coûterait environ 150 francs par an, et entretenir aussi les jeunes gens qui seraient admis à cette école; ce qui coûterait environ 60 francs par tête, chaque année. Ainsi avec mille francs par an, on pourrait avoir un maître et quatorze élèves qu'il faudrait enseigner au moins trois ans. Le maître, après avoir fait son cours de trois ans dans une province, passerait dans une autre, car il serait trop dispendieux d'établir une école de ce genre dans chaque province. »

Cette question des écoles, comme tant d'autres, dont nous avons eu occasion de parler, révèle évidemment en Mgr Cuenot un rare talent d'organisation, lequel

sait à la fois remarquer les besoins, deviner et calculer les mesures à prendre, et les mettre à exécution avec résolution et fermeté.

Il avait eu aussi la sagacité de prévoir que la tranquillité ne serait pas de longue durée pour les chrétiens. Au mois de juillet 1848, le jeune roi portait un édit qui condamnait les missionnaires européens à être jetés à la mer, les prêtres indigènes à être marqués et envoyés en exil, les fidèles à subir la bastonnade. Ce n'était encore rien. Il promettait de plus trente barres d'argent, environ 300 onces, ou 2,500 fr. de notre monnaie, à quiconque dénoncerait un missionnaire européen. C'est une grande tentation pour les Annamites, et un immense danger pour nous. Aussi paraît-il que, aussitôt, et au Tong-King surtout, chez Mgr Retord, plusieurs se sont mis en chasse, et ces chasseurs étaient non-seulement des payens, mais des judas.

Tant il est vrai que partout où le christianisme ne règne pas sur les passions, le veau d'or est le grand dieu des hommes, et cela, dans les pays soi-disant civilisés, non moins que dans ceux qui passent encore pour barbares. C'est au point qu'un jour les mandarins du Tong-King durent être congédiés à coups de barres d'or et d'argent, selon la forte et pittoresque expression d'un missionnaire, M. Masson, alors qu'ils surprenaient un vicaire apostolique, célébrant la fête de Noël pontificalement, avec trois missionnaires européens, cinq prêtres indigènes et trois cents élèves. Quelle prise magnifique! Mais l'argent et l'or leur parurent encore de meilleure prise!...

Cependant l'édit dont on vient de parler ne fit pas tout le mal qu'on en pouvait craindre. Ses deux principaux résultats furent d'autoriser à extorquer beaucoup d'argent aux néophytes, et d'empêcher les maisons de prières de se multiplier. Il y avait encore deux cent quarante chrétientés qui en manquaient en 1850.

Plusieurs individus même qui voulurent inquiéter les chrétiens eurent le dessous. Ce n'était pas par bienveillance qu'on agissait de la sorte à leur égard. « La politique, dit Mgr Cuenot, exigeait que tant que le roi ne serait pas très-affermi, on évitât tout ce qui pourrait occasionner quelque trouble. »

« Nous avons donc perdu tout espoir, ajoute-t-il, d'obtenir le libre exercice de notre sainte religion. Mais il y a tout lieu de croire que le roi ne poussera jamais vivement la persécution, car il paraît aimer vraiment le peuple. On prétend même, dit-il ailleurs, qu'il a porté son dernier édit à contre-cœur, sous la pression des mandarins qui forment son conseil. »

Mais si Monseigneur et sa mission avaient moins à souffrir de ce côté, s'ils avaient la consolation de voir Mgr Miche commencer un établissement au Camboge, sur l'invitation d'un roi que les Siamois venaient d'y placer du consentement des Annamites, puis Mgr Luquet, agréé de toute part pour l'emploi de procureur-général de la société des Missions à Rome, le privilége d'être voués à la souffrance ne leur échappait pas. Ils apprenaient que la santé de Mgr Lefebvre allait toujours de mal en pis. Ils recevaient même la triste nouvelle que l'allocation de l'année, et une partie arriérée de l'année précédente, avaient été prises et pillées par les pirates, en revenant de Syngapore. Quelle épreuve que celle d'une perte d'environ 30,000 fr. qui sont en même temps l'unique viatique de l'évêque, de son clergé, de cent élèves, de plus de soixante autres personnes à la charge de la mission, et la ressource à peine moins nécessaire des établissements fondés ou à fonder! La simple pensée de tous les embarras qui durent s'ensuivre, effraie l'imagination.

Ce fut peut-être en *partie* pour les soulager dans les embarras qu'elle leur ménageait, que la sainte Providence avait inspiré auparavant à Mgr Cuenot, de solli-

citer du préfet de la Propagande la permission de se livrer à quelques opérations commerciales, tant pour le navire qui faisait le service de la mission à Syngapore, que pour le personnel de la mission chez les sauvages. Nous disons en *partie*, car tout autres étaient les vrais motifs que Monseigneur avait exposés. Ces motifs étaient : 1° Que les frais du service nécessaire vers Syngapore écrasaient la mission; 2° que ce commerce mettrait les chrétiens à l'abri des soupçons des infidèles, pendant que la vue d'un navire sans négoce aucun ne manquerait pas d'exciter leur curiosité et de les porter à le dénoncer aux préfets, non seulement à son détriment particulier, mais au grand dommage de tout le vicariat.

Mêmes motifs par rapport à la mission chez les sauvages. On ne peut pénétrer chez eux qu'à la faveur du commerce. Il faut même acheter le droit de négocier sur leurs terres, et ce négoce est tout à la fois difficile, dangereux et dispendieux. Comment donc suffire à ce surcroît de dépenses ? Comment aller chez ces tribus et en revenir, sans le secours et le couvert du négoce ? Impossible d'échapper autrement aux regards investigateurs des payens qui pourraient même facilement s'imaginer qu'on ourdit contre eux quelque projet perfide.

Nous verrons dans les chapitres suivants ces justes demandes accueillies avec faveur, de même que nous trouvons à cette date de 1850, dans les documents authentiques, la note collective de la concession de toutes les demandes précédentes, à dates diverses, toutefois, sous forme de compte-rendu général de pouvoirs et de grâces. Plaçons en avant une réclamation importante qui fait partie de cette pièce ; elle ressortira mieux en tête du chapitre.

CHAPITRE X.

De 1850 à 1855.

RÉCLAMATION. — DERNIERS MOTS SUR LA MISSION DES SAUVAGES. — M. ARNOUX — POUVOIRS CONCÉDÉS. — LETTRES DE FAMILLE. — NOUVELLE DIVISION DU VICARIAT. — ALTERNATIVES DE PERSÉCUTION ET DE CALME.

La congrégation de la Propagande ne peut servir la cause de l'Eglise dans toutes les contrées de la terre, sous la direction suprême du Souverain-Pontife, qu'à la condition de se faire renseigner par les premiers pasteurs de chaque région, sur les besoins locaux auxquels ils sont obligés de faire face. Aux vicaires apostoliques des missions lointaines, en particulier, elle adresse, chaque année, des questions précises sur les personnes et sur les choses, des questions nombreuses dont la solution est pour elle un exposé d'état complet. C'est dans la série de ces réponses faites par Mgr Cuenot, concernant son vicariat, que se trouvent les graves détails suivants dont l'omission nuirait à l'intégrité de cette biographie.

« Dans sa lettre du 25 juillet 1848, ayant pour objet le convocation du Synode du Tong-King, la Congrégation fait de la Cochinchine orientale un évêché suffragant du Tong-King occidental, dit de *Ké-Ko*. Or, cela est impossible, dit le prélat. Il est vrai que, autrefois, cette partie de la Cochinchine était soumise au roi du Tong-King, dont la capitale était *Ké-Ko*. Mais l'état des choses est entièrement changé. La Cochinchine qui n'avait alors que trois ou quatre provinces peu fréquentées, est devenue un grand royaume, ayant sa capitale propre qui est Hué, dans laquelle se trouve la cour avec tous les chefs de l'Etat, de même qu'elle est devenue le grand centre des affaires du pays jusqu'à ses plus extrêmes limites. Au contraire, Ké-Ko, qui était le siége

de la cour, n'est plus qu'un siége de préfecture, n'ayant plus aucune relation avec les autres provinces. Si donc on juge opportun d'établir une province ecclésiastique pour tout l'empire annamite, je crois que Hué, située dans la Cochinchine septentrionale, doit en être constituée la métropole, et non pas Ké-Ko, vu l'extrême difficulté des communications pour les suffragants de Cochinchine. J'irai même plus loin. Il faudrait constituer deux métropoles, l'une à Hué pour la Cochinchine, l'autre à Ké-Ko pour le Tong-King, et si l'on ne consultait que la commodité des suffragants, il faudrait établir le siége de la première dans la Cochinchine orientale.

« En audience du 23 septembre 1843, le Souverain-Pontife Grégoire XVI a daigné m'accorder, par l'entremise du secrétaire de la congrégation de la Propagande, les pouvoirs extraordinaires suivants, pour dix ans : 1° Faculté de promouvoir aux ordres sacrés, et au sacerdoce, des clercs qui n'ont ni titre patrimonial, ni intelligence de la langue latine, pourvu qu'ils sachent la lire, et sauf l'obligation de l'apprendre. 2° Faculté de conférer les ordres sacrés, sans excepter la prêtrise, les jours de féries, même consécutifs. 3° Faculté de dispenser de la disparité de culte partout où les païens sont plus nombreux que les chrétiens, comme aussi de légitimer leurs enfants, pourvu, toutefois, qu'il y ait des raisons graves d'en agir ainsi, et sauf l'honneur de Dieu ou de la religion. 4° Faculté de dispenser des empêchements d'affinité et de consanguinité, au second degré, et même au premier degré d'affinité en ligne collatérale; au même degré, en ligne directe, si l'affinité provient de crime, pourvu qu'il soit certain que l'un des époux contractants n'est pas l'enfant de l'autre. 5° Faculté de permettre aux chrétiens de s'allier aux infidèles, mais sans proclamations préalables, sans solennité aucune, en dehors des oratoires, sans bénédiction sacedotale, pour vingt cas seulement, lorsque la

prudence permettra de croire que cette indulgence tournera au profit de la religion, que la partie catholique, loin de courir aucun danger de perversion, pourra pratiquer ses devoirs en toute liberté, promettra par serment de faire baptiser et élever dans les principes de la foi chrétienne tous les enfants à naître, du moins de faire tous ses efforts pour cela, et pour convertir la partie païenne. 6° Faculté d'ériger dans toute l'étendue du vicariat le chemin de la croix, et d'attacher à ce pieux exercice toutes les indulgences qu'on peut gagner dans les églises de l'ordre de Saint-François; puis, d'indulgencier de même des crucifix, pour l'usage des fidèles qui ne peuvent faire les stations ordinaires, mais à la condition de réciter devant ces christs bénis les prières qu'il plaira au vicaire apostolique de fixer; enfin d'indulgencier des chapelets, des croix et des médailles, conformément à la feuille imprimée et approuvée. 7° Le pouvoir d'ériger les confréries du Sacré-Cœur de Jésus, du Rosaire, du Scapulaire, et autres approuvées, avec toutes les indulgences concédées, comme aussi d'indulgencier les chapelets et les scapulaires y annexés. 8° Pouvoir d'autoriser les prêtres indigènes peu exercés dans la langue latine, à célébrer tous les jours les messes votives de la Sainte-Trinité ou de la Sainte Vierge, avec faculté d'y ajouter les jours de dimanche et de fêtes le *Gloria in excelsis* et le *Credo*, lorsqu'ils sont prescrits dans la messe du jour, et que les fidèles pourraient en remarquer l'omission. 9° Pouvoir de se servir, lui et ses prêtres, de la formule abrégée du baptême, pour les adultes comme pour les enfants, quand ils le jugeront opportun. 10° Pouvoir de déléguer des prêtres pour administrer la confirmation aux termes de l'instruction du 4 mai 1774. 11° Pouvoir de dispenser les chrétiens pauvres du repos des dimanches et des fêtes chômées, mais après l'audition de la messe, autant que possible, à l'exception, toutefois, des quatre fêtes

de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption. Quant à ceux qui n'ont pas besoin de leur travail pour vivre, ils ne pourront s'y livrer qu'après midi. 12° Permission aux prêtres de célébrer la sainte messe une heure après minuit, s'il y a une raison plausible de le faire. 13° Pouvoir de permettre à ceux de ses néophytes qu'il en croit dignes, d'ériger un oratoire dans leur maison privée, en se conformant, toutefois, aux règles canoniques, et sans préjudice des droits paroissiaux. 14° Permis aux missionnaires de donner la sainte Eucharistie et l'Extrême-Onction sans cierges, sans surplis, sans étoles, aux malades chrétiens perdus au milieu des païens, s'il y a danger de suivre les cérémonies d'usage. 15° Pouvoir de se constituer des provicaires avec délégation des mêmes pouvoirs communiqués, ordinaires et extraordinaires, excepté ceux-là seuls qui réquièrent le caractère épiscopal; pouvoir même de communiquer les mêmes pouvoirs, en cas de besoin, au plus ancien prêtre européen du vicariat le plus voisin, pour faire un intérim nécessaire, jusqu'à ce que le Saint-Siége, diligemment informé, y ait pourvu. 16° Pouvoir, pour un vicaire apostolique élu, mais non encore consacré, puis pour un provicaire ou tout autre supérieur intérimaire, pendant la vacance du siége, de donner la confirmation et de subdéléguer, dans l'exercice de ses fonctions, les prêtres soumis à sa juridiction.

« Dans toute la Cochinchine orientale, à part Hué, qui en est la capitale, il n'y a pas d'endroit qu'on puisse regarder comme principal, dans le sens que la congrégation semble attacher à ce mot. Livrés à la culture des champs, à peu d'exceptions près, les Annamites vivent dispersés par petits groupes dans la campagne. Les chefs-lieux de province qu'on décore des noms de villes ne sont guère que de petites forteresses, où résident les préfets ou gouverneurs avec un détachement de soldats. Les particuliers en sont exclus. Mais ils fixent

d'ordinaire leurs habitations dans le voisinage, et les habitations reliées les unes aux autres forment un tout plus ou moins fort, qu'on appelle village. Mais les chrétiens s'en éloignent plutôt qu'ils ne s'en approchent.

« Les préfectures se divisent en cantons; les cantons en communes. Le seul port de Touranne est ouvert jusqu'ici aux Européens.

« L'exercice de la religion chrétienne est prohibé dans toute l'étendue de l'empire annamite.

« Parmi les prêtres indigènes du vicariat, il y en a deux ou trois qui sont distingués. Mais aucun ne me paraît encore propre à commander aux autres (1).

« L'abus de fumer l'opium a gagné les chrétiens depuis quelques années. On ne peut l'attribuer qu'à leurs relations avec les païens qui s'en font les esclaves, de cet abus, malgré la défense expresse des lois. Il est moralement impossible de le déraciner; on pourrait peut-être, toutefois, en diminuer la gravité, en excommuniant ceux qui le vendent, ceux qui le préparent, ceux qui engagent à en procurer, ceux qui en fournissent les moyens. »

Voilà un compte rendu d'autant plus intéressant qu'il nous découvre tout à la fois les formes d'un gouvernement oriental, la situation d'un vicaire apostolique en ces pays si différents des nôtres, et aux prises avec un paganisme encore barbare, les besoins de ces sortes de missions, et la touchante sollicitude de l'Eglise qui ne refuse rien de ce qui peut contribuer au salut des âmes, et des âmes les plus rebelles, qui sont pour

(1) Cette observation explique pourquoi les missionnaires européens sont toujours nécessaires comme chefs de mission, pourquoi les vicaires apostoliques, les coadjuteurs, les provicaires sont rarement pris dans les rangs du clergé indigène, pourquoi ce clergé indigène a été négligé quelquefois.

elle plus que des étrangères, c'est-à-dire des créatures infortunées à changer en enfants de Dieu.

Cependant Mgr Cuenot n'oubliait pas sa famille. On est heureux de le voir s'acquitter toujours avec une rare fidélité de ses devoirs de bon fils, de bon frère, de bon parent, de bon ami, au milieu de ses plus accablants travaux de missionnaire. Ceux qui accusent le dévouement religieux de froideur, d'oubli, de dureté à cet égard, n'ont qu'à lire les lettres suivantes pour se convaincre que la grâce consacre et perfectionne les sentiments légitimes de la nature au lieu de les éteindre. Dans ces lettres, c'est bien toujours le même esprit, tourné tout entier vers Dieu, et s'efforçant d'y tourner les autres, mais tour à tour grave et gai, selon les personnes et les circonstances.

Il écrit à son père et à sa tante : « M. Arnoux du Mémont est arrivé ici le 30 juin de l'année dernière. Il m'a donné de vos nouvelles. Je vous écris *chaque année*. Mais il y a loin d'ici aux maisons Lessus. Il n'est pas étonnant que ces lettres s'égarent quelquefois. Vous ne me dites rien de mes deux frères ; que *sont-ils devenus ?* on dit que ma tante est déjà bien *voûtée*; sortis de terre, nous y rentrerons. Travaillons à en ressortir un jour tout glorieux, tout rayonnants, pour aller en paradis, où il n'y aura plus ni vieillesse, ni infirmités, ni mort à redouter. »

« Nous sommes toujours persécutés en Cochinchine. Cependant nous allons notre petit train... On a arrêté un missionnaire français au Tong-King (M. Schoeffler); le roi l'a envoyé en paradis par le chemin le plus court, en lui faisant trancher la tête. Sa Majesté se propose bien de faire la même chose à tous ceux qui seront pris ; mais où le *pis aller* est le martyre, on n'est pas à plaindre. Saint Pierre a ordre d'ouvrir la porte du ciel de suite à ceux qui vont y frapper la tête dans les mains.

« M. Arnoux est resté avec moi jusqu'au 5 de ce mois. Il m'a quitté pour aller chez les sauvages, à environ soixante ou quatre-vingts lieues d'ici. Il y aura beaucoup à souffrir, car ces sauvages sont très-pauvres. Ils sont nus en hiver comme en été. Ils n'ont qu'une toute petite bande qui leur cache les reins, et cette bande est quelquefois d'écorce d'arbre. Ils ont faim la plus grande partie de l'année, car ils ne songent pas au lendemain, Ils manquent même de sel. Les missionnaires qui vivent au milieu d'eux manquent souvent de tout. Néanmoins, tous désirent ardemment d'y être envoyés. J'espère que nous finirons par en faire des hommes et des chrétiens, priez beaucoup pour nous.

« L'heure de votre passage approche. Préparez-vous y d'une manière toute particulière. Pensez tous les jours au paradis. Désirez-le de tout votre cœur. Le bon Dieu ne le donne qu'à ceux qui le veulent, qui le désirent, qui travaillent à l'obtenir.

« Donnez de mes nouvelles à mes trois sœurs de la retraite. Engagez-les de ma part à la constance dans leur vocation. Elles sont heureuses d'être hors du monde. Mais il ne suffit pas d'avoir bien commencé. Il faut persévérer avec courage jusqu'au bout. Il en coûte; mais la couronne que l'on reçoit au bout de la carrière est si belle !...

« Adieu, cher père, adieu, chère tante ; mes salutations à mes frères, sœurs, cousins et cousines, de près et de loin. Je vous envoie ma bénédiction épiscopale. Vous m'enverrez la votre avant de mourir. Adieu, nous nous retrouverons là haut, je l'espère !... »

Quoi de plus beau que cette lettre, et de plus sentimental dans le sens chrétien? Mais une autre réflexion se présente en la lisant. Pourquoi les missionnaires catholiques ne rencontrent-ils pas chez les sauvages du Laos, les envoyés bibliques du protestantisme, qui semblent faire concurrence de zèle à l'Eglise catholique

sur tant d'autres points? On le voit, au premier coup-d'œil; parce que là, rien que des âmes à sauver, à force de pauvreté, de privations et de souffrances, sans le moindre appas de commerce et de richesses.

Mgr Cuenot écrit de même à sa sœur Dauphine, religieuse aux Fontenelles : « Une lettre de notre vieux père m'annonce comme la vôtre que Séraphine est dans une maison de la retraite à Boulogne, que Marie est dans une autre à Londres. Je rends mille actions de grâces à Dieu de ce qu'il a eu pitié de vous, et vous a retirées du monde toutes les trois, pour vous faire entrer dans un asile assuré de salut. L'essentiel maintenant pour vous, c'est de persévérer dans votre vocation, et de profiter des grâces abondantes que le bon Dieu vous prodigue dans la retraite. Vous y aurez sans doute des peines et des croix, car on en a partout, et comment arriverez-vous au ciel sans croix? Quel est le saint qui n'en a pas eu? Ne sont-ce pas les grandes croix qui font les grands saints? Mais ce n'est pas ici le lieu de vous montrer le prix des croix. Vos supérieurs l'ont déjà fait, et le feront encore, mieux que je ne pourrais le faire moi-même. Je vous renvoie donc à eux.

«J'ignorais que le R. P. Jérôme fût le successeur du R. P. Charles, défunt. Si vous en avez l'occasion, rappelez-moi à son souvenir, en lui offrant mes très-humbles respects. Je ne perds certes pas de vue les obligations que je lui ai en grand nombre.

« Puisque la Providence vous a laissée près de nos parents, tâchez de leur être utile, d'abord par vos bons exemples, ensuite par quelques bons conseils pour les sanctifier. Mais que leurs affaires temporelles et leurs besoins corporels vous laissent froide et indifférente.

« Nous avons dans cette mission des religieuses dites Amantes de la Croix. Elles sont environ 400 dans une quinzaine de maisons. Plusieurs ont bonne volonté;

mais elles sont bien abandonnées, et n'ont pas la cinquantième partie des moyens de sanctification que vous avez dans la retraite. Si la mission des sauvages réussit, comme j'ai lieu de l'espérer, j'en enverrai une centaine pour instruire les femmes et les filles sauvages. Toutes montrent beaucoup de zèle pour cette bonne œuvre.

« Vous seriez sans doute curieuse de savoir s'il n'y aurait pas moyen de recevoir ici des religieuses d'Europe. S'il y a une chose impossible, c'est celle-là. Les religieuses d'Europe ne peuvent être utiles à la Cochinchine que d'une seule manière, en priant et en priant encore. » Adieu.

« Vous souhaitez être la marraine d'une petite Cochinchinoise. J'en ferai acheter une à laquelle je ferai donner votre nom. Engagez Delphine à s'acquitter avec zèle de ses devoirs, envers notre père et notre tante. Plus elle aura de peine, plus elle acquerra de mérites. Vous voulez ma bénédiction, je vous l'envoie. »

Afin de glaner dans les lettres de famille qui nous restent, tout ce qu'elles renferment d'édifiant et d'utile relativement à notre but, de manière à ne pas y revenir ou à ne pas trop couper d'autres récits, continuons à citer quelques faits des années suivantes, lesquels nous prépareront au fatal dénouement de cette biographie.

Mgr Cuenot écrivait donc encore en 1854 et 1855, tant à son père qu'à sa sœur des Fontenelles : « Un peu plus je n'avais pas le temps de vous écrire. Jamais je n'ai été si encombré ni si embarrassé que maintenant. C'est la persécution qui en est cause. On vexe nos chrétiens en mille manières. On fouille les maisons pour y saisir des objets de religion, on abat des hameaux tout entiers pour réduire les chrétiens à la misère, et les forcer ainsi à apostasier. On promet 100 taëls à qui dénoncera un prêtre indigène, et 300, si c'est un mission-

sionnaire Européen. Ceux-ci sont condamnés à avoir la tête coupée, pendue à un poteau pendant trois jours, puis les membres séparés du tronc, et le tronc fendu en quatre. Après quoi, tout sera porté à la mer pour servir de pâture aux poissons. Voilà comment le roi du pays entend traiter les Européens. Les indigènes auront seulement la tête coupée. Les simples chrétiens ne sont pas condamnés à mort, mais vexés en mille manières.

« Mais le roi et les mandarins auront beau faire ; ils pourront bien tuer des hommes, faire des exilés, mais ils ne pourront plus détruire la religion dans le pays. Il y a plus : la religion y fait des progrès, lents, il est vrai, mais sensibles. D'après mes calculs, le nombre des chrétiens s'est accru de plus de cinq mille dans les cinq dernières années.

« Le vice-roi, qui nous persécutait si rudement, et qui a jeûné plus d'une fois, et fait des pélérinages en l'honneur des idoles, pour obtenir de pouvoir me prendre, vient enfin d'être dégradé et mis lui-même aux fers par ordre du roi, pour le punir de ses fautes contre les lois du royaume.

« Vous me dites que Delphine est surchargée d'ouvrage. Qu'elle se rappelle que nous sommes en ce monde pour travailler et pour souffrir. Si elle était sœur dans un hôpital, occupée à soigner des centaines de malades, elle serait bien autrement surchargée. Si un verre d'eau froide donné à un pauvre doit être récompensé dans le ciel, à plus forte raison les soins qu'elle donne à un père, à une tante, le seront-ils. Mais il faut qu'elle agisse pour Dieu, en vue de Dieu, en vue de Jésus-Christ qu'elle doit voir en vous deux. »

On voit par ce qui précède quels sont surtout les hommes qui sont les plus ardents à persécuter la religion et ses enfants. Ce sont les plus grands criminels, généralement parlant, qui font bon marché des lois

elles-mêmes, quand ils le peuvent impunément. Mais le moment de la justice pour eux ne se fait pas souvent attendre; en ce monde même, il prélude aux châtiments de l'Eternité.

Quoiqu'il en soit, Mgr Cuenot avait pressenti, en 1851, que la persécution ne tarderait pas à se relever. Nous avons vu à quelle occasion. Le frère aîné du roi avait tenté de s'évader, dans l'intention, croit-on, de chercher un appui pour son ambition déçue, chez les Européens. On avait profité de cela pour faire croire au roi que les chrétiens étaient d'intelligence avec lui. Aussi, le roi avait-il aussitôt lancé des espions à travers le royaume, pour tâcher de découvrir le complot. Il avait tenu plusieurs grands conseils pour aviser aux mesures à prendre contre eux, mais sans jamais s'arrêter à aucune. Plus tard, il fit appeler les trois mandarins, chargés spécialement du gouvernement de la province royale, pour leur dire qu'il était informé que les chrétiens de leur dépendance avaient élevé de nouvelles églises et s'y assemblaient, et pour leur reprocher leur négligence à les surveiller. En même temps, il avait augmenté le nombre des soldats qui gardent Touranne, et les mandarins qui les commandent passaient pour avoir à la main des longues-vues qu'ils braquaient sans cesse vers la haute mer, y découvrant toujours de nouveaux navires qui n'arrivent jamais.

« Les missionnaires de haute Cochinchine, ajoute Monseigneur, ont cru alors devoir se préparer à tout événement. Ils ont renvoyé chez leurs parents une partie de leurs élèves ; ils ont diminué les bâtiments de leur collége. Pour moi, plus éloigné du foyer de l'orage, j'attends encore. »

L'orage arriva pourtant, et même un double orage, car le choléra, qui avait déjà fait de nombreuses victimes, en 1848 et 1849, et toujours quelques-unes depuis, avait recommencé ses ravages, tantôt dans une

partie, tantôt dans une autre, et même dans plusieurs provinces à la fois.

Si le fléau du choléra ne s'était pas fait connaître en Occident, on aurait peine à croire ce que M. Galy raconte de ses ravages, en 1849, en Cochinchine.

« Il décima, dit-il, le royaume d'un bout à l'autre. La capitale et ses environs offrirent en peu de temps un spectacle horrible. Dès le début, on voyait aux abords de la ville et dans les villages, des files de convois funèbres. Bientôt les bières venant à manquer, on jetait les cadavres dans des fosses creusées à la hâte. Enfin les vivants ne suffisant plus à ensevelir les morts, ceux-ci étaient abandonnés dans les champs, sur les chemins, au premier endroit où l'on pouvait s'en débarasser.

« Les chrétiens, comme toujours, se distinguèrent par leur dévouement. Ils sauvèrent bien des enfants laissés sur les cadavres de leurs mères. Ne se gênant plus ni du roi ni des mandarins qui pensaient à toute autre chose qu'à la religion, ils firent publiquement les exercices des Quarante-Heures, ordonnés par Mgr Pellerin, pour apaiser le ciel. Par les devoirs qu'ils rendaient au risque de leur vie, soit avant, soit après le décès, aux victimes du fléau, ils s'attirèrent les éloges des mandarins eux-mêmes, qui purent juger alors si elle est une religion *perverse*, celle qui inspire un si généreux dévouement. »

Mais le vénérable prélat échappait à tous les dangers, selon l'espèce de prophétie qu'il en avait faite, en écrivant autrefois à M. l'abbé Gilbert Cuenot, son cousin : « Soyez à peu près sûr, lui disait-il, que je ne serai pas martyr. Ne vous apprêtez pas à vénérer mes reliques. » De même, en 1835, à M. Legrégeois : « Vous me croyez déjà au nombre des martyrs ; mais je suis trop coquin pour que le bon Dieu y consente ; j'échappe à tout et toujours. »

Aussi s'occupait-il sans relâche et comme en pleine

paix , de la mission des sauvages, en particulier, qui était moins exposée aux coups de la persécution. Après y avoir envoyé MM. Dégouts et Dourisboure rejoindre MM. Fontaine et Combes, non pour rester ensemble, mais pour prendre soin de différentes tribus dont ils devaient avant tout apprendre la langue, il y envoya encore M. Arnoux, selon que nous l'avons déjà dit : « Jusqu'ici, dit-il, tout me fait espérer le succès de l'entreprise, moyennant du temps, des hommes et de l'argent. Ce succès dépassera certainement nos espérances. Je ne rêve rien moins qu'un nouveau Paraguay, ajoute-t-il, dans une autre lettre à M. Cuenot, du séminaire de Besançon; seulement, envoyez-nous les deux choses que vous pouvez nous fournir. Faites même que les nouveaux confrères que vous nous destinerez, sachent quelques métiers utiles pour les enseigner à leurs néophytes. D'après mes plans, j'espère que cette mission des sauvages, une fois établie, pourra se suffire à elle-même. » On savait combien cette mission lui tenait au cœur. M. Duclos, lui disait dans une lettre du 25 janvier 1843 : « J'ai la ferme confiance que Votre Grandeur ne mourra qu'avec le titre d'apôtre des sauvages. »

Elle était commencée depuis longtemps. Déjà, en 1834, le 4 septembre, M. Verdié écrivait à M. Barran : « Me voici depuis deux ans à Con-Trong. Je commence à bégayer la langue. Deux ou trois mois encore, et j'espère à la fin comprendre, et me faire comprendre assez. Le peuple y est bon. Mais les conversions sont rares. On peut même s'en occuper à peine. Le village a changé de site. Les fièvres m'ont peu tourmenté. Je n'ai eu que deux faibles accès séparés par un intervalle de quinze jours. Elles ne m'empêcheront pas de me livrer au ministère des âmes. »

MM. Miche et Duclos l'avaient précédé, et commençaient à peine leurs travaux, lorsqu'ils furent arrêtés

par des marchands d'Annam, livrés aux mandarins, conduits à Hué, et là, déchirés à coups de rotin, condamnés à mort, et enfin délivrés par un navire de guerre français.

M. Dourisboure fut bientôt associé à M. Verdié pour la mission du Ba-Huara, en particulier, la seule qui ait eu chez les sauvages un véritable succès. L'histoire de cette mission qu'il vient de donner en 1866 à Mgr Charbonnier, successeur de Mgr Cuenot, est souverainement édifiante. Le trait suivant mérite une mention spéciale parmi tant d'autres.

« La première conquête de la grâce dans cette tribu, dit l'auteur, fut un jeune homme du nom de Do, doué de grandes qualités, généreux, courageux, plein de confiance en la Providence. Envoyé à Pinang, où il passa neuf ans comme élève, et deux ans comme professeur, il s'en revint diacre, avec le zèle du meilleur missionnaire, déguisé en marchand, et n'ayant pour habits que des haillons. Dans l'impossibilité où il était d'acheter aux enchères le droit de commercer, et de voiler ainsi ses projets apostoliques, il se fit domestique d'un marchand, gardien de pourceaux, cuisinier de son maître, portant dans une hotte une marmite et quelques écuelles pour les besoins de la route. Mais au bout de six mois, lorsqu'il connut un peu la langue et les peuplades du pays, il déserta et revint à son évêque, Mgr Cuenot, qui le fit repartir avec des clercs pour auxiliaires. Ses airs de riche marchand tentèrent la convoitise des voleurs qui le pillèrent, et il fut obligé de revenir sur ses pas. MM. Combes et Fontaine, qu'on lui adjoignit de nouveau, ne furent guère plus heureux. Leur jonque fut également pillée par des pirates, et le P. Combes, pris pour un Anglais, à cause de sa chevelure blonde, blessé d'un coup de sabre à une épaule. Tous furent donc encore obligés de rebrousser chemin, presque nus, à travers des monts escarpés, infestés de bêtes féroces, tigres et éléphants, dont deux autres néophytes, déjà blessés, faillirent devenir la proie. Mais Mgr Cuenot accueillit leur retour avec un air de froideur et de mécontentement qui les décida bien vite à repartir, sur ses ordres, en habits de mendiants,

avec une espèce de crépissure basanée sur le visage, et un mauvais chapeau étouffoir. Enfin, vaincu en quelque sorte par tant de courage, Dieu leur donna pour puissant appui, capable d'assurer le succès de leur mission, celui-là même qu'ils avaient le plus à craindre, le chef Kiem, d'une influence immense par son talent et son commerce, ayant le titre de vice-roi dans la tribu.

C'est alors que M. Dégouts vint se joindre à M. Dourisboure qui a passé 13 ans chez ces pauvres Ba-Huara, s'oubliant lui-même, oubliant jusqu'à la langue de sa patrie, à force de parler le sauvage, au milieu de difficultés dont on se fait difficilement une juste idée. Là il faut marcher pieds nus, subir la morsure fréquente, ou des sangsues qui remplissent certains lieux marécageux, ou de grosses fourmis qui laissent leur dard et leur vie dans la main qui les enlève, passer les rivières à la nage, faute de ponts, craindre, à l'approche des villages qui s'en font des remparts contre leurs ennemis, les lancettes de bambou enfoncées dans la terre, les unes pour les pieds, à une hauteur de quatre pouces, les autres pour les jambes et le ventre, et dont les blessures toujours profondes, tant leurs pointes sont aiguës, donnent souvent la mort. Puis, ce sont les fièvres, les bruits calomnieux de séduction, de magie, de trahison qui éloignent; ce sont les fatigues excessives, les intempéries de froid, de chaud, les privations de tout genre, les alarmes perpétuelles, les conspirations ourdies dans l'ombre; en un mot, tout ce qui peut faire souffrir et échouer.

Néanmoins, grâce à une protection très-visible de la providence, à l'intervention de l'auguste Marie, qui guérit un jour subitement un missionnaire malade de la fièvre, puis au patronage combiné de Kiem, d'Ilmur, de la femme et de la sœur de ce dernier, tous convertis et influents, enfin au traité favorable des français victorieux dans ces parages, la mission a prospéré et prospère de jour en jour. L'accès des sauvages est devenu plus facile; leur estime et leur affection acquises aux missionnaires ont ouvert une large porte à l'évangélisation, et, depuis plusieurs années, de quinze à vingt, le nombre des chrétiens est devenu considérable. »

Et quand on pense que tout cela est dû à l'inspiration, au courage, à l'initiative de Mgr Cuenot, de quelle ad-

miration ne se sent-on pas saisi pour ce grand cœur de missionnaire!

Tel est le sentiment qu'a conçu M. Dourisboure lui-même et qu'on trouve exprimé en ces termes au commencement de son mémoire sur la mission des sauvages : « Après Dieu, dit-il, la principale gloire de cette mission appartient à Mgr Cuenot. Il ne m'appartient pas de faire l'éloge détaillé de cet homme apostolique. Mais mon sujet me force d'en dire quelque chose. Doué d'un caractère fortement trempé, quand il avait médité et mûri un projet, il fallait qu'il en vît l'exécution. Les difficultés et les obstacles, loin de l'arrêter en chemin, ne faisaient pour ainsi dire qu'exciter son ardeur. Il vit son évangélisation des sauvages, en particulier, arrêtée cinq ou six fois comme impossible, sans abandonner l'œuvre pour cela. Une route fermée, il en ouvrait une autre ; cette seconde devenue impraticable, il se dirigeait sur un autre point, jusqu'à ce que enfin, le succès couronnât sa constance. Cette mission sera certainement un des plus beaux fleurons de sa couronne au ciel. Il se fût certainement arrêté au premier ou au second insuccès, s'il eût été une de ces âmes communes aussi faciles à se refroidir qu'à s'échauffer. Mais non, certes ; d'autant plus qu'il s'était lié, en faveur de cette mission, par un vœu obligatoire jusqu'à la mort, indépendamment des devoirs de l'amitié qu'ils s'étaient jurés réciproquement, lui et Kiem, dès qu'ils se connurent, et cela, selon l'effrayant cérémonial sauvage, en buvant du sang à la même coupe, peut-être même du sang l'un de l'autre.

Les efforts incroyables qu'avait coûtés cette mission des sauvages firent que M. Combes, qui aimait tant ces pauvres peuples, et qui savait si bien s'en faire aimer, appela celle des Ba-Huara qui avait réussi : mission de Notre-Dame de la délivrance.

Mgr Cuenot se faisait renseigner diligemment sur

cette mission chérie, et en restait le directeur attentif, comme on le voit par la lettre suivante du 13 novembre 1835 :

« J'ai envoyé de nouveau quelques chrétiens à la découverte du pays. Ils sont partis de Phù-Yen, et se sont avancés à l'ouest, à la distance de 18 ou 20 lieues. Ils ont traversé le pays des sauvages *Châm*, celui des sauvages *De*, et se sont arrêtés au moment d'entrer dans celui des sauvages *Cha-Rai*. Sur ces voies fréquentées par les marchands annamites, point de montagnes escarpées à gravir, point de forêts épaisses à franchir; ce sont des plaines ouvertes, coupées par des collines et par des monticules couverts de bois antiques.

Les *Châm*, que l'on rencontre en première ligne, habitent des hameaux de 10 à 15 cabanes. Ces hameaux sont clairs-semés. Nos gens n'en ont vu que 4 ou 5 dans une étendue d'environ 14 lieues. Ces *Châm* n'ont point de rois; cependant chaque hameau a un chef qui n'est appelé tel, je pense, que parce qu'il est le principal personnage du lieu. C'est lui qui reçoit les étrangers et traite avec eux. Ils sont tributaires du roi de Cochinchine et doivent chaque année fournir une certaine quantité ou de cire ou de rotin, ou d'autres objets de ce genre. Le droit de commercer avec eux, comme avec tous les sauvages de la longue frontière annamite, s'afferme chaque année aux plus offrants. Cela n'empêche pas que la plupart des marchandises que les annamites en rapportent ne paient un droit à la douane. Les annamites portent à ces sauvages du sel dont ils manquent, du poisson salé, de la toile, quelques outils de fer, et ils reçoivent en échange la cire, le coton, le tabac, le rotin, etc. Ces sauvages cultivent le riz (celui des montagnes), le maïs, le tabac et l'arbre à coton; mais ils ne sont rien moins qu'habiles cultivateurs; car, après avoir nettoyé le terrain, en y mettant le feu, ils effleurent la superficie du sol avec un petit instrument de fer ou avec un bâton, et sèment sans autre préparation. Aussi éprouvent-ils souvent la famine.

Ils ne sont pas stables; après avoir recueilli une ou deux récoltes dans un même lieu, ils transportent leurs cabanes ailleurs pour cultiver une terre vierge. Il paraît que leur industrie se borne à faire la toile grossière dont ils s'habillent.

L'habillement des hommes se compose de trois ou quatre aunes de toile qu'ils ceignent autour des reins, et d'un habit à manches, étroit, descendant jusqu'aux genoux, et se boutonnant par devant sur la poitrine. Celui des femmes consiste en une robe à la mode malaise qui descend à mi-jambe, et en un habit à manches, étroit aussi, mais qui ne descend pas si bas que celui des hommes.

Leurs armes sont l'arc et un couteau qu'ils portent à la ceinture. Ils chassent, mais sans avoir la réputation d'habiles chasseurs.

Les querelles d'homme à homme ont lieu quelquefois; et alors, ils s'épient, ils tâchent de faire des prisonniers qu'ils vendent, s'ils ne sont rachetés, ou si on ne leur donne pas satisfaction. On dit que, lorsqu'un sauvage n'a pu se faire payer une dette de son vivant ou obtenir satisfaction d'une injure, il transmet à ses enfants l'obligation de se faire payer ou de tirer vengeance de ses griefs. Quand les annamites les ont trompés, ou quand ils ne paient pas les dettes qu'ils ont contractées, en recevant à crédit leurs marchandises, ils descendent en nombre à la douane pour demander justice. Si elle leur est refusée, ils arrêtent les annamites qu'ils peuvent rencontrer et vont les vendre au loin. Dans ces circonstances, ils vont jusqu'à les tuer.

Ils sont intègres, généreux; on vante surtout leur hospitalité et leur fidélité à tenir leurs engagements. Mais ces qualités semblent avoir souffert quelques atteintes chez ceux qui sont les plus rapprochés des annamites.

Ces sauvages ne connaissent pas la polygamie ni le divorce. Une chose digne de remarque, c'est que l'époux passe dans la famille de l'épouse, et, d'après des rapports fidèles, les filles seules partagent la succession de leurs parents. Ils n'ont point de temples, point d'idoles, point de bonzes. On n'aperçoit chez eux aucune trace de culte extérieur. Ils ont cependant des idées de religion. Nos Pères en ont vu quelques-uns réciter des prières avant de boire et de manger.

Leur langue n'a aucun rapport avec celle de Cochinchine. Elle diffère également du cambogien et du Laossien. Ils n'ont point non plus d'écriture.

Les *Dê* paraissent être plus nombreux que les *Châm*. Ils ont les mêmes usages, le même costume, à peu près la même langue. Ils diffèrent cependant des premiers

en ce qu'ils ont un *roi* que les annamites appellent le *roi du feu*; apparemment parce qu'il est surtout le *chef* d'un plus grand hameau dans lequel se trouvent des fondeurs et des maréchaux. La qualité de roi ne le dispense pas de labourer la terre, ni de chasser. Les jours où il sort pour choisir son terrain de culture ou pour chasser, sont deux jours sacrés pour les *Dê*, dont aucun n'ose sortir alors de sa cabane. Le roi n'a point de gardes, point d'armée. Ses officiers se réduisent à deux, qu'il envoie en ambassade tous les trois ans chez les annamites. Pour tribut, il reçoit annuellement un don volontaire de ses sujets. On le craint, toutefois, parce qu'on est persuadé que, lorsqu'il maudit, sa mélédiction est suivie de l'effet.

Les *Dê* paraissent aussi plus actifs, plus ouverts, plus francs que les *Châm*, et, étant plus éloignés, leurs bonnes qualités n'ont pas tant souffert de leurs relations avec les annamites.

En troisième lieu, les *Chà-Rai*. S'il faut en croire nos gens, il y a environ vingt lieues de chez les *Dê* jusqu'au fleuve du *Laos*, et cette étendue de pays appartient aux *Chà-Rai*. On les dit plus nombreux encore et plus habiles cultivateurs que les *Dê*. On fait d'eux un portrait très-intéressant, et qui me fait croire qu'ils embrasseraient facilement notre sainte religion.

Au dire de M. Dourisboure, 4 mars 1856 : « Les progrès de la religion sont très-lents chez les *Contranois*; ce qui provient, en partie, de la difficulté de parler à ces sauvages, qui sont presque toujours aux champs. Cependant il avait versé l'eau sainte du baptême sur la tête de quelques adultes. Ils sont au nombre de neuf, trois pères de famille, trois jeunes gens en âge d'être mariés, et trois jeunes garçons de 14 à 17 ans. Le jour de la cérémonie, trois enfants en bas âge ont été également régénérés dans les eaux sacrées du baptême ; ce sont les trois enfants des trois pères de famille. Nous avons actuellement un petit nombre de catéchumènes qui se préparent à la même grâce. Il semble que les jeunes gens devraient avoir plus de répugnance à embrasser une religion qui réprime les passions les plus choyées. C'est le contraire qui a lieu. L'éducation superstitieuse qui a obscurci les idées des gens âgés, n'ayant pas eu le temps d'éteindre les lumières de la raison dans ceux qui sont encore jeunes, il arrive que

la vérité les frappe plus vite, et qu'ils abandonnent plus facilement des croyances qui n'avaient pas encore de fortes racines. Et puis, une autre raison, c'est qu'on ne trouve pas autant d'occasions de parler aux hommes et aux femmes qu'aux jeunes gens, lesquels couchent dans une maison commune.

Nous n'avons encore aucune femme chrétienne. Il y en a pourtant actuellement quelques-unes qui étudient; mais elles sont si légères!

Chez M. Combes (1), la religion est bien plus vénérée qu'à *Côn-Trang*. La raison en est que là les familles étant peu nombreuses, le chef une fois chrétien, toutes les superstitions cessent, voilà toute une maison qui brave alors les *Cir* impunément, au su et vu de tous les sauvages qui, témoins de cela, commencent par douter, et finissent par ne plus y croire. Tandis qu'à *CônTrang*, où les familles sont plus nombreuses, et font leur rôy ensemble, aucune n'a encore osé servir d'exemple aux autres.

« Un de nos Pères a aussi ouvert la mission chez les *Giâ-Rai* qui paraissent on ne peut mieux disposés à embrasser notre sainte religion. Seulement, ayant été attaqués d'une épidémie, sur ces entrefaites, ils se sont persuadés que c'était leur divinité abandonnée qui se vengeait, et ils ont repris les superstitions. »

Dès les commencements, en mars 1833, Mgr Cuenot avait donné les bons avis suivants à M. Fontaine :

« Vous placerez un collége chez les Connedjeaux, dans l'endroit le plus sain, (élevé, aéré, près de la rivière). Mettez-y le bon ordre, mais jamais de coups pour châtiments. Inspection et surveillance; mais sans négliger l'instruction des sauvages. Que les étudiants soient séparés des servants, les vieux des jeunes, les charpentiers des forgerons et des jardiniers. Que les étudiants apprennent la langue des sauvages. Qu'ils interrompent quelquefois leurs études pour vaquer aux travaux du dehors, par exemple à la pêche, à la moisson, à la bâtisse. Je vous recommande de choisir aussi un bel emplacement pour l'église que vous ferez bâtir; qu'il soit élevé,

(1) Mgr Cuenot avait l'intention d'en faire son successeur. Mais le digne missionnaire mourut en 1857. M. Dourisboure ne consentit pas même à être son pro-vicaire. C'est M. Harrengt qui le sera.

aéré, vaste, central. Il est vrai que l'église étant en bois pourra toujours être transportée. Un point important, pour le moment, c'est de s'approprier des terres fertiles et d'une vaste étendue, car enfin, il faudra se charger d'entretenir une première année et les Conned-jeaux et les tribus environnantes; ainsi faisaient les jésuites; et pour cela, il faut du riz, et pour en avoir, il faut des champs. Il faut donc faire marcher le temporel avec le spirituel ; l'un ne va pas sans l'autre, quoique le premier doive être subordonné au second. Je ne puis vous marquer, *in specie*, tout ce que vous devez faire; je ne connais pas assez les localités et les ressources. Je me borne à vous recommander, *in genere*, de prévoir les choses, et de vous procurer le plus de ressources que vous pourrez, soit pour la mission, soit pour la réduction du collége. »

Aussi, par une juste combinaison de sagesse et de zèle, Mgr Cuenot destinait-il à cette mission des sujets dignes de toute sa confiance, du nombre desquels était sans contredit M. Arnoux.

Par malheur, ce digne débutant, parti le 5 février 1852, fut obligé de revenir en janvier 1853, porté sur les bras de ses compagnons, une partie du chemin, tant il souffrait d'une gastrite chronique dont il ne put guérir. Monseigneur devait en être d'autant plus affligé, que le jeune missionnaire était son compatriote et un sujet de grande espérance. Non pas qu'il l'eût demandé à ce titre, car il écrivait en 1847, à la date du 20 juin, à son cousin, l'abbé Gilbert, qui lui avait parlé de M. Sage : « Je ne serais certainement pas fâché de voir quelque compatriote venir dans ma mission. Mais je ne ferai jamais rien pour en obtenir de préférence à d'autres. Je me suis toujours si bien trouvé, toute ma vie, de m'être abandonné à la Providence en tout et partout, que je me garderai bien d'agir jamais autrement. »

Excellente leçon pour les supérieurs et les inférieurs qui sont également intéressés à suivre cet exemple. Laissons Dieu maître des choses, des sujets et des postes. C'est son droit, que notre devoir est de res-

pecter. Le bien de l'Eglise, celui de la société et le nôtre propre en dépendent.

Mgr Cuenot honorait ce bon abbé Gilbert d'une affection spéciale qui durait depuis l'enfance. On le remarque sans peine aux paroles plus tendres, et souvent agréablement plaisantes, dont il se sert en lui écrivant. Outre celles que nous avons déjà citées, celles-ci feront sentir de plus en plus au lecteur à quel degré cette grande âme se possédait, et restait calme au milieu des tempêtes : « Les infirmités de la vieillesse arrivent, lui disait-il un jour, ma barbe est à peu près toute blanche. Ceux qui n'en ont pas sont exempts de cette infirmité. Mes jambes voudraient presque me refuser le service. Cela vient du peu d'usage que j'en fais. » Et ailleurs : « Quoi! vous avez laissé partir M. Arnoux pour la Cochinchine orientale, sans lui donner un mot pour moi! C'est trop fort! On voit bien que vous ne craignez que les coups de crosse qui viennent de Besançon. » Ailleurs encore :

« M. Cuenot, de Besançon, s'en est allé au ciel, les mains pleines de mérites. Il nous a plantés là, vous et moi, pauvres orphelins. Vous voilà sexagénaire et vous voudriez battre en retraite, sous le prétexte de vous préparer à la mort. Croyez-moi, la meilleure préparation est celle de continuer à gérer les affaires de notre bon Maître. Restez à votre poste, de peur d'aller contre la volonté de Dieu. Mourons sur la brèche, au champ d'honneur. »

Toutes ces leçons étaient bonnes, ainsi que bien d'autres encore qu'il donnait au même dans l'occasion. Telle est celle-ci : « Je ne puis trop louer votre zèle, lui dit-il, à multiplier le clergé, et je vous exhorte beaucoup à déterminer quelques vocations pour les missions. Mais il nous faut de bons sujets, et par bons sujets, j'entends du solide plutôt que du brillant. »

Un mois plus tard, il apprenait la nouvelle si désirée

et par conséquent satisfaisante du nouveau partage de son vicariat en 1850. Observateur attentif, il avait dit un jour, en voyant tout ce que son zèle lui montrait à faire autour de lui : « Non, des milliers de missionnaires ne suffiraient pas ici »; et il avait plusieurs fois sollicité ce partage. La Cochinchine orientale donnait donc encore deux vicariats, l'un appelé la Cochinchine septentrionale, confié à Mgr le coadjuteur, Mgr Pellerin; l'autre conservant le nom de Cochinchine orientale, laissé à Mgr Cuenot, comprenant la Cochinchine moyenne, le Ciampa et le Laos, ou les missions sauvages; par conséquent, une chrétienté de 30,000 néophytes désormais, au lieu de 50,000. Sa résidence était toujours à Binh-Dinh, à deux lieues environ du rivage de la mer, 13,57 latitude nord. Ses principes, qui ne lui permettaient pas d'abandonner son poste, ne l'empêchaient pas de se sentir vieillir, et il disait dans la même lettre : « Le 8 de ce mois, j'ai eu mes 50 ans accomplis ; mais 50 ans en Cochinchine, par le temps qu'il y fait, en valent 60 et plus. »

N'importe, il était si peu tenté de manquer de courage, qu'il avait prononcé un jour cette autre belle parole rapportée par un de ses missionnaires, M. Galy : « Quand même un missionnaire serait réduit à ne pouvoir que réciter son bréviaire, il suffirait que sa présence fût connue, pour retenir les chrétiens dans le devoir et conserver la foi parmi eux. »

Une chose qui étonnera peut-être certains lecteurs, c'est que Mgr Cuenot ni ses missionnaires ne donnent pas de nouvelles politiques dans leurs lettres. Il y a de cela deux raisons principales, bien simples, qui satisferont pleinement les gens sensés : c'est, d'abord, que les missionnaires ne sont pas en mission pour s'occuper ni de politique, ni de curiosités scientifiques; preuve évidente, après tant d'autres, qu'ils ne sont jamais pour rien dans les troubles et les bouleversements si fré-

quents, soit au dedans, soit au dehors, d'Etat à Etat, chez ces peuples qui ne connaissent guère que les droits de l'intérêt et de la force. « Ensuite, dit Mgr Cuenot dans une de ses lettres, la politique, en ces pays-là, est fort peu de chose, et ce peu n'est connu que bien imparfaitement du public. »

On peut dire qu'un des plus grands soucis de la politique orientale, c'est de persécuter et de repousser la religion chrétienne. La biographie de Mgr Cuenot tout entière, comme celle des autres missionnaires en ces pays, atteste clairement que la persécution est là toujours en permanence, quoique souvent à l'état latent. Ce ne sont pas même, au fond, des alternatives de calme et de persécution. Le calme, quand il apparaît, n'est qu'un calme perfide. Ainsi, en 1851, alors que les néophytes pouvaient s'assembler, prier ensemble, pendant quelque temps, sans que personne parût se mettre en peine de les en empêcher, les prêtres pouvaient rarement visiter leur district, sans avoir à craindre d'être arrêtés par quelque chef subalterne, dans le but surtout de leur extorquer une rançon. En pareil cas, les Européens peuvent moins encore sortir et se montrer. Le christianisme se retrouve là, vraiment, dans les mêmes conditions que dans les trois premiers siècles de notre ère. Les vexations privées et locales ne cessent jamais. Elles sont comme les jets de flammes ou les étincelles qui s'échappent çà et là des cendres fumantes d'un vaste incendie. Mais les préjugés nationaux et séculaires toujours entretenus, toujours mis au service des plus violentes passions, de l'orgueil et de la cupidité, secondés par la calomnie, selon qu'on a eu souvent l'occasion de le remarquer, dans le cours de ce travail, ravivent tout-à-coup l'incendie mal éteint de la persécution, au moment où l'on s'y attend le moins, sous des princes même plus pacifiques et plus humains.

Aussi Mgr Cuénot écrivait-il à son parent et bien-

faiteur de Besançon, en 1852, que, « la persécution était toujours à l'ordre du jour ; que, sans la persécution, le nombre des adorateurs serait bientôt doublé. » Elle dura les quatre premiers mois de cette année, et fut probablement la vraie cause qui fit ajourner indéfiniment le projet si fort goûté d'un synode général des vicaires apostoliques de l'Indo-Chine. Et, en effet, la persécution éclata de nouveau au mois d'août 1853, dans la province même de Binh-Dinh, où résidait le vicaire apostolique, et menaçant de s'étendre dans tout le royaume. Cela ne tarda pas. L'année suivante, en annonçant l'arrivée de M. Harrengt en Cochinchine, le 29 mai, Mgr Cuenot ajoute : « Nous sommes tranquilles au Binh-Dinh. Mais il n'en est pas de même des autres provinces. Nos néophytes sont presque partout inquiétés. Ils se tirent d'affaire en soldant. »

On est étonné de voir de brillants établissements se fonder sous le vent de ls persécution. M. Galy, dans sa lettre déjà citée à M. Barran, en signale deux exemples remarquables, savoir : la fondation d'un séminaire, et les concours de catéchisme.

« Persuadé, dit-il, que les missions les plus florissantes qui ne sont point fondées sur un clergé indigène, ne sont, à vrai dire, qu'un édifice bâti en l'air, Mgr Pellerin, digne émule de Mgr de Métellopolis, dont vous connaissez le zèle pour l'éducation cléricale des jeunes annamites, a dirigé toutes ses pensées, tous ses efforts vers la fondation d'un séminaire. Les obstacles étaient grands et nombreux. Son activité persévérante vint à bout de les aplanir tous. A l'endroit où, il y a quatre ans, Sa Grandeur trouva M. Sohier renfermé dans un étroit réduit avec deux ou trois élèves, on voit s'élever aujourd'hui un joli collége, qui ne le cède sous aucun rapport aux établissements de ce genre, existant depuis longues années dans d'autres missions. Il en est déjà sorti trente excellents prêtres, et, parmi les qua-

rante ou cinquante élèves qui le composent, à l'heure qu'il est, il y a deux diacres, deux sous-diacres, trois minorés et plusieurs tonsurés.

« Vous avez peine sans doute à vous expliquer l'existence d'un grand collége sous les yeux du roi et des mandarins. Cette merveille est due au dévouement et à l'énergie particulière des grands catéchistes de Deloon... Le collége est situé au milieu du village, dans un vaste jardin, entouré d'une épaisse haie de bambous. L'entrée en est impitoyablement interdite à tout le monde, même aux chrétiens de l'endroit, et, parmi ces derniers, chacun est bien averti de garder sa langue. »

On le voit, cette institution, comme la fermeté qui l'a fondée et la prudence qui la garde, ont encore été l'œuvre indirecte de Mgr Cuenot. Il en est probablement de même des concours de catéchisme dont parle le missionnaire, M. Galy :

« Un dimanche, dit-il, on annonça publiquement l'ouverture prochaine d'un concours sur le catéchisme. Ce fut une fièvre d'enthousiasme parmi toute la jeunesse. On avait un mois pour se préparer. Si je n'en avais pas été témoin, je ne me serais jamais fait une idée d'une émulation pareille. Tous les soirs, les garçons d'un côté, les filles de l'autre, se réunissaient par petites bandes dans les maisons des principaux chefs chargés d'enseigner la lettre du catéchisme. La récitation se prolongeait jusqu'à onze heures, quelquefois plus tard. Si vous aviez traversé par hasard la chrétienté de Hé-Sin, vous auriez été assourdi par un bruit de chants pieux, qui ne manquait pas d'une certaine harmonie. Comme toutes leurs prières, les Annamites récitent leur catéchisme en chantant. Pendant le jour, c'était le même tapage dans les maisons particulières, dans les champs et jusque sur les chemins, où ceux qui se préparaient au concours repassaient, en s'interrogeant mutuellement, la leçon de la veille, et, le dimanche, avait lieu dans l'Eglise une répétition générale, à laquelle assistaient tous les catéchistes. Enfin, arriva l'époque fixée pour le concours.

« Chacun des candidats reconnu par le conseil de son

village, capable de soutenir l'épreuve de l'examen, avait donné son nom. On devait concourir successivement pendant deux nuits entières, dans les deux principales chrétientés du district. Le premier concours se fit dans la chapelle de Hé-Bang. Cette église, quoique assez vaste, ne put contenir la foule des spectateurs. Le moindre incident pouvant troubler cette cérémonie si bien préparée, des gardes furent placés en bon nombre à toutes les entrée du village, pour faire sentinelle.

« Maintenant, voulez-vous savoir la part qu'on fit au missionnaire ? Il dut se contenter d'être simple assistant. Je fus introduit furtivement dans l'église, et caché derrière les tentures du grand autel, où l'on m'avait ménagé une petite ouverture qui me permettait de tout voir sans être aperçu. Le P. Trung, homme grave et très-respecté des chrétiens, présidait le concours. Il était assis magistralement sur un fauteuil placé sur le marche-pied de l'autel, tandis qu'en bas siégeaient, des deux côtés, les chefs des différentes chrétientés. Les examinateurs, choisis parmi les premiers lettrés de chaque village, étaient au milieu. Un grand coup de tambour annonce l'ouverture de la séance. Après une invocation solennelle du Saint-Esprit, un personnage, paré d'une longue robe de cérémonie, tire du fond d'une urne les noms des deux premiers concurrents, qu'il appelle d'une voix de stentor. Un second personnage vêtu du même costume, tire d'une autre urne, un billet sur lequel étaient indiqués les chapitres du catéchisme qui devaient faire la matière de l'examen, ce qu'il proclame aussi à haute voix, et le concours commence.

« Les deux candidats s'interrogeaient et se répondaient tour à tour, au milieu d'un silence profond, interrompu quelquefois par un roulement de tambour ; c'était lorsque l'un ou l'autre se trompait sur un mot, alors ils s'arrêtaient, jusqu'à ce que les examinateurs eussent jugé si l'erreur devait être considérée comme une faute ou non. Il y avait seulement deux degrés : celui qui récitait imperturbablement et sans ombre de faute la partie qui lui était échue par le sort, obtenait le premier degré. Un seul mot prononcé avec hésitation faisait passer au second degré. A trois fautes, on ne méritait ni blâme, ni louange : à quatre, on était censuré. Les deux personnages à la longue robe, proclamaient les noms des vainqueurs, qui étaient conduits en procession, et au

bruit d'une musique retentissante, à l'autel de la sainte Vierge. Là, ils faisaient hommage à Marie de leur triomphe, se consacraient à elle par une prière spéciale, et s'en retournaient à leur place au milieu d'un redoublement de musique.

« Le concours de Hé-Bang dura toute la nuit. Il fut continué la nuit suivante dans la chrétienté de Hé-Sin; tout s'y passa absolument de la même manière. Dans les deux endroits, il n'y eut que cinq ou six candidats vaincus. Quoique tous les autres eussent répondu admirablement, une petite fille de 10 ans eut les honneurs du concours. Elle remporta la palme d'emblée. Je n'aurais jamais cru que cela se fit avec autant d'ordre, de pompe, et surtout de sévérité de la part des juges. Pendant que les concurrents s'interrogeaient, ils ne détachaient pas un instant les yeux du catéchisme. J'admirai comment, durant toute la nuit, aucun d'eux ne parut tenté de succomber au sommeil. Un mot prononcé de manière à présenter un sens équivoque, provoquait le roulement du tambour, et devenait parmi eux le sujet d'une longue discussion grammaticale. Des docteurs de Sorbonne n'auraient pas fait la chose plus gravement.

« Le concours fut terminé par une messe d'actions de grâces que célébra le P. Trung. Après le Saint-Sacrifice eut lieu une large distribution de croix, de médailles et de chapelets. Mais cette multitude avait faim. On ne pouvait pas la renvoyer à jeun. D'ailleurs, chez les Annamites, et bien ailleurs, une fête même religieuse ne serait pas complète, si elle n'était pas terminée par un repas. Je n'eus garde de déroger à la coutume, encore moins d'exposer ces braves gens à tomber de défaillance en chemin. Ce fut en vain que, d'après mes ordres, on appela au festin les malheureux vaincus. Ils se cachèrent si bien qu'il n'y eut pas moyen de les trouver. La fête étant terminée à la satisfaction de tout le monde, chaque troupe regagna son village, et moi, je rentrai dans ma prison. »

« Ainsi, dit-il ailleurs, le ministère apostolique en Cochinchine est loin d'être dépourvu d'intérêt, et ceux-là seraient dans une grave erreur qui penseraient que nos jours s'écoulent misérablement, aussi tristes qu'inutiles dans une sombre réclusion.

« Pour moi, du reste, quand je n'aurais fait que préparer, de loin ou de près, un seul élève au sacerdoce, je

ne croirais pas avoir perdu mon temps. Je conviens qu'aux yeux de la nature, notre genre de vie n'est rien moins qu'agréable. Mais que sommes-nous venus chercher en mission ? Nos aises et nos commodités ? Personne ne le pensera. Tout le monde sait, au contraire, que, parmi les jeunes gens qui partent de notre maison, ceux-là se regardent comme les mieux partagés, qui sont envoyés dans les pays où ils auront le plus à souffrir. »

Terminons ce chapitre par une lettre de Mgr Cuenot, datée, il est vrai, de 1855, mais qui raconte des faits antérieurs à cette date.

« Dès le mois d'août 1853, dit-il, le vice-roi de Binh-Dinh avait commencé à nous persécuter, et, avant la fin de l'année, nous avions déjà trois chrétientés dispersées et plusieurs établissements notables détruits. Ce gouverneur continua son œuvre avec la même ardeur pendant tout le cours de l'année 1854. Son plan, développé dans un placet au roi, était celui ci : 1° Qu'on ne laissât à chaque famille chrétienne que trois arpents de terre ; 2° qu'on défendît aux catholiques et aux païens de se rien prêter mutuellement; 3° qu'on prohibât toute alliance entre chrétiens et idolâtres; 4° qu'on interdît aux néophytes l'usage des barques pour le commerce ; 5° qu'on fermât à leur négoce l'entrée des pays sauvages; 6° enfin, que, dans tous les villages où il y avait des catholiques, on établît un professeur de superstition, qui imposerait ses doctrines par l'enseignement et par la force, avec injonction à tous les habitants de suivre ses cours.

« Ce plan était donc de faire des chrétiens une caste méprisable et pauvre, et de lasser leur constance à force de tracasseries. Il espérait, par l'avilissement, empêcher les conversions nouvelles, et, par des vexations incessantes, disposer les fidèles à l'apostasie. Non-seulement il leur a interdit tout commerce, toute navigation, toute acquisition de propriétés; il les a soumis à un système de formalités onéreuses, de déclarations juridiques, d'enquêtes arbitraires et de taquineries administratives qui fournissent aux autorités locales mille moyens de pressurer les néophytes. Il savait bien que ceux-ci se tireraient d'affaire avec de l'argent, mais son but n'en était pas moins atteint, puisqu'il désolait leur patience et ruinait leur fortune.

« Les visites domiciliaires, déjà si fréquentes, furent poursuivies avec une nouvelle activité. Le vice-roi cherchait les missionnaires qu'il savait être dans la province, ou au moins quelques objets européens qui le missent sur leurs traces. Les choses en vinrent au point que personne n'osait plus abriter nos effets, ou, si on les recevait, c'était à la condition de pouvoir les enterrer ; aussi avons-nous presque tout perdu.

« Dans cet état de choses, je devais battre en retraite. Pour cela, il fallait franchir le blocus rigoureux qui empêchait toute sortie du canton. Si j'ai réussi à m'évader, ce n'est pas sans avoir vu l'ennemi de près. Je puis dire que j'ai plus souffert et couru plus de dangers, en 1854, que dans les vingt-deux autres années de persécution. Les principales victimes de cette crise sont les neuf catéchistes que le vice-roi a fait arrêter sous divers prétextes, et qu'il a détenus toute l'année à la préfecture. On les lui avait signalés comme les personnages les plus influents parmi les chrétiens de la province. Il les faisait souvent comparaître en séance publique, pour les exhorter à abandonner leur religion, et, parce qu'ils ont constamment refusé d'apostasier, ils viennent d'être condamnés à l'exil et aux fers.

« Le vice-roi mettait trop de zèle à persécuter notre sainte religion, pour qu'il tardât longtemps à ressentir la colère de Dieu. Vers la fin de l'année, il a été accusé d'avoir vendu ou laissé vendre du riz à un navire chinois. Le roi a donc ordonné une enquête : des commissaires sont venus examiner l'affaire sur les lieux, et, le vice-roi ayant été trouvé coupable, a été dégradé et condamné aux fers pour trois ans. Il vient de partir enchaîné pour la capitale. Sa chute ne nous a pas rendu la paix, car un nouvel édit vient de paraître. »

L'orage ira donc toujours croissant; mais les chrétiens lui tiendront tête jusqu'au bout, avec une énergie toujours proportionnée, surtout Mgr Cuenot, dont le ciel couronnera enfin les immenses travaux. Nous verrons même Dieu prendre cause pour ses serviteurs de plus en plus visiblement, et les exemples frappants de sa justice se multiplier tellement, que l'opinion s'est accréditée parmi les païens, que faire du mal aux chrétiens, c'est s'attirer de grands malheurs.

CATALOGUE D'ADMINISTRATION DE LA COCHINCHINE ORIENTALE

SOUS LE GOUVERNEMENT DE MGR CUENOT

Depuis 1845 à 1856.

Années	CONFES. annuel	CONFES. répét.	COMMUNIONS annuel	COMMUNIONS répét.	COMMUNIONS viatiq.	BAPTÊMES adultes	BAPTÊMES enfants solenn.	BAPTÊMES id. en partic.	BAPTÊMES id. morib.	BAPTÊMES id. sur-vivants	BAPTÊMES Embry.	cérém. supplé	extr.-onctio.	confir.	maria.	Catéch
1845	20544	13912	14380	7597	341	361	1568	»	3805	1100	»	1094	694	86	451	161
1846	23990	17225	16222	8785	364	311	1602	»	5307	1500	36	1836	682	322	561	220
1847	27280	16655	19146	9726	373	328	1778	»	5863	4000	»	1703	609	191	479	238
1848	26147	18764	18621	10044	348	295	1936	»	5017	865	»	»	632	196	601	240
1849	30528	21851	22588	12354	601	315	2211	»	4074	1000	»	1835	1544	78	572	248
1850	29780	21525	21325	14233	412	210	1267	»	3413	»	»	2340	4207	2616	472	163
1851	»	»	»	»	»	130	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1852	»	»	»	»	»	750	»	»	8000	»	»	»	»	»	»	»
1853	17467	11343	14632	8217	259	1518	1254	»	11106	»	»	1104	417	209	510	»
1854	16754	1512	9916	»	»	1040	»	1116	14802	1156	»	»	356	»	249	600
1855	16754	1512	9916	»	»	1200	1158	14802	20000	6000	»	»	300	»	240	600
1856	(1) 16196	15226	14392	13197	354	622	»	1339	15787	»	»	»	574	312	289	»

(1) Quelles que soient les lacunes de ce 2e tableau, qu'il nous est impossible de compléter, faute de documents, jusqu'à la mort de Mgr Cuenot, on constate une augmentation de 60,000 chrétiens, de 1840 à 1853, dans les trois vicariats du Tong-King et des deux Cochinchines, c'est-à-dire dans toute l'Église annamite; de 11 évêques, de 143 prêtres, enfin de 5,000 conversions annuelles. Cet heureux progrès fut arrêté par l'affaiblissement moral de Sa Grandeur et par la persécution.

CHAPITRE XI.

IDÉE DE LA RELIGION CHEZ LES ANNAMITES. — NOUVEAUX ÉDITS DE PERSÉCUTION. — MALADIE DE Mgr CUENOT. — DÉSASTRES EFFROYABLES. — A QUELLE OCCASION. — ARRESTATION DE MONSEIGNEUR. — SA MORT. — TRAITÉ DE PAIX. — DÉPUTATION A HUÉ. — LA VEUVE LEU. — DERNIERS MOTS SUR MONSEIGNEUR.— SA CAUSE A ROME.

On ne peut se dispenser de donner une idée de la religion des Annamites, dans une biographie où cette religion, perpétuellement comparée à la religion chrétienne, il y a plus, préférée et défendue comme étant la vérité et la justice absolue, arme tous ses adeptes contre sa rivale, et n'aspire qu'à la noyer dans une mer de sang. De telles prétentions sont-elles fondées ?

« Les Annamites, dit Mgr Retord, ont plusieurs religions qu'ils tiennent des Chinois, qu'ils connaissent peu, et qu'ils n'observent guère que dans ce qu'elles ont d'extérieur et d'attrayant, je veux dire les festins et les fêtes : — c'est d'abord le culte de Confucius. Dans tout chef-lieu de province, d'arrondissement, de canton, un temple ou plutôt un autel, le plus souvent sans toiture, lui est élevé. Ce philosophe et ses principaux disciples ont chacun un trône en pierre, où les mandarins, les lettrés et les dignitaires des environs vont offrir des sacrifices, brûler de l'encens, adresser des vœux et faire des prostrations. Ils s'y rendent principalement aux équinoxes du printemps et de l'automne, au commencement et au milieu de chaque année. Ils n'y adorent pas Confucius, comme le dieu du ciel et de la terre, mais seulement comme un grand saint, qui peut obtenir à ses partisans de hautes dignités, une mémoire heureuse, et des grades littéraires.

« La seconde religion des Annamites est le boudhisme. Chaque commune a sa pagode avec un bonze qui la dessert, et quelques arpents de terre affectés à la nourriture du prêtre, à l'entretien du temple, et aux frais du culte. La masse du peuple méprise Boudha, sa religion, ses prêtres et toutes leurs cérémonies. Les

bonzes, de leur côté, ne s'inquiètent nullement du peuple. Tout leur soin est de percevoir le revenu des terres affectées à la pagode, d'envoyer leurs adeptes mendier pour le compte de l'idole, et de vivre tranquilles, en récitant à certaines heures du jour, de longues prières en l'honneur de Boudha.... Autant que j'ai pu en juger, le boudhisme a une double face : l'une extérieure qui renferme quelques bons principes de morale, mêlés à beaucoup d'absurdités et de niaiseries; et l'autre intérieure, qui cache de honteux mystères.

« Mais le culte le plus en honneur ici, est celui des esprits tutélaires. Chaque village a son esprit et chaque esprit a son temple. Les plus beaux sanctuaires sont en briques, couverts en tuiles, à plusieurs compartiments, avec un mur d'enceinte, et un bosquet d'arbres plantés à l'entour. Les pagodes de Boudha et celles des esprits sont fort semblables à l'extérieur; mais, au dedans, elles ont cette différence essentielle que, dans les premières, outre l'idole de Boudha, il y a encore une foule d'autres divinités plus ou moins grotesques, en terre, en bois, en cuivre, ordinairement dorés; tandis que dans les secondes, on ne voit qu'un trône où l'esprit est censé résider d'une manière invisible. Les uns sont reconnus par le roi qui les élève ou les abaisse à son gré. S'il leur demande une fraîche brise, pour mettre à la voile, et que le vent ne souffle pas, ou bien s'il implore la fin d'une sécheresse et que la pluie ne vienne point, alors il fait mettre leur trône à la cangue, et ordonne de le frapper à coups de verges, pour punir l'esprit d'être resté sourd aux supplications. Parfois, il lui retire son diplôme de dieu et le flétrit d'une destitution publique. Que la pluie vienne, au contraire, que le vent désiré souffle, alors l'esprit est élevé d'un rang supérieur, il obtient de l'avancement par un décret royal... Parmi ces divinités étranges, on compte d'anciens personnages qui ont été rois ou reines, des chefs de guerre ou de brigands, des voleurs fameux, des femmes perdues, les inventeurs de quelque art ou métier. Il y a aussi des esprits chiens, buffles, serpents, dragons, poissons, etc. Le tout se divise en deux catégories : les bons qu'on invoque pour en obtenir des bienfaits; les malfaisants qu'on adore pour éviter les coups de leur colère. Ce culte n'a point d'unité, point de règles générales. Chaque village suit en cela ses coutumes traditionnelles. Mais quelle que

soit la diversité des rites, on peut dire qu'ils se réduisent, en somme, à ces quelques points : nombreuses prostrations devant le trône de l'esprit, processions bruyantes où ce trône est porté en palanquin doré, chants et jeux licencieux, festins splendides, avec accompagnements de rires, d'ivresses et de propos obscènes.

« Au culte des génies, il faut joindre celui des ancêtres ; il est pour la famille ce que l'autre est pour la commune. Dans chaque maison païenne un peu à l'aise, on réserve un appartement, au moins un lit, consacré à leur mémoire. C'est là que, au commencement de l'année, et aux jours anniversaires de leur mort, toute leur descendance se réunit pour leur offrir des sacrifices, brûler de l'encens, faire des prostrations en leur honneur, s'assoir à un banquet commun.

« Je termine par la secte des magiciens, sorciers, devins et autres jongleurs qui reconnaissent Laotsé pour leur fondateur et père, et qui professent un culte pour toute espèce de démons. Que ce soit habileté de leur part, ou intervention diabolique, toujours est-il certain qu'ils font ici beaucoup de choses très-étonnantes ; ils produisent entre autres les phénomènes du magnétisme et du somnambulisme, dans un degré, je crois, bien supérieur à tout ce que font, en France, vos opérateurs les plus vantés.

« En résumé, ces différents cultes sont pleins d'absurdités, d'inconséquences et de contradictions. Tout y est sans fondement, sans preuve, sans suite et sans liaison. C'est comme une forêt sombre et impénétrable, remplie de reptiles venimeux et de précipices sans fond. Cependant, au milieu de ce chaos d'erreurs, on aperçoit quelques vérités fondamentales, comme la croyance à l'Etre Suprême, aux bons et aux mauvais anges, à l'immortalité de l'âme, à une vie future, où les saints reçoivent la récompense de leurs vertus, et les méchants le châtiment de leurs crimes. »

Comment expliquer cette puissance de l'influence chinoise, qui va jusqu'à imposer à tant de pays les formes plus ou moins travesties de son boudhisme ? Ne serait-ce pas par son génie commercial, qui paraît avoir atteint une supériorité relative, qui porte le peuple à

s'expatrier facilement, mais avec l'espoir du retour, après fortune faite; qui enfin, lui vaut assez ordinairement la prépondérance de la prospérité et de la richesse, dont l'éclat fascine partout les esprits?

Du reste, les Chinois s'expatrient d'autant plus facilement qu'ils ont su fonder chez eux des établissements d'émigrations, qui ne manquent ni d'humanité ni de patriotisme. Ce sont des maisons riches qui remettent aux émigrants une certaine somme, savoir, celle qui leur est nécessaire pour payer leur passage aux lieux vers lesquels ils se dirigent; quelque chose de plus même, s'il le faut, sur la simple promesse par eux faite de rembourser, à tels intérêts, cette somme à leur retour. Et, chose étonnante! Ces maisons prospèrent, malgré les pertes qu'elles font par suite ou de naufrages, ou d'accidents fortuits, ou de mauvaise fortune de la part de ces sortes de commanditaires.

Bien plus, ces émigrants trouvent toujours chez leurs compatriotes établis une hospitalité gratuite pour deux ou trois mois, laquelle leur suffit d'ordinaire, pour réussir à s'établir eux-mêmes.

Cela est digne d'éloge et d'imitation. Mais que ces peuples soient assez aveugles pour verser tant de sang, afin de maintenir l'empire de leurs superstitions ridicules, on ne peut pas plus l'expliquer que les folies et les cruautés de l'ancien paganisme, à l'apogée de sa civilisation, sans l'influence cachée de l'esprit d'erreur et d'iniquité qui trouble le sens humain, et surexcite les passions. On parvient même à convaincre ces peuples infortunés de leur égarement, à leur faire apprécier la beauté et la sainteté du christianisme; mais ils sont enchaînés à leurs superstitions, par la tyrannie de leurs princes et de leurs chefs hiérarchiques qui ne leur laissent aucune liberté, plus encore que par celle des vices dont ils sont aussi les esclaves.

Rien ne le montre mieux que les nouveaux édits

lancés contre les chrétiens, et tous ceux qui seraient tentés de le devenir. La persécution durait déjà depuis plus de vingt ans. A peine Thieu-Tri avait-il permis à 28,400 exilés de rentrer dans leurs foyers, au commencement de son règne, sans parler de 5,000 autres retenus au Camboge: en vain Tu-Duc, son successeur, avait affecté de garder le silence sur l'affaire de la religion, depuis 1844, grâce au commandant français de l'*Héroïne*, allégeant même souvent la peine décernée contre les chrétiens, d'après les édits furieux de Minh-Menh, il n'en confirmait pas moins toutes les sentences portées par les mandarins, selon ses intentions connues et souvent sur ses ordres secrets.

Mais un jour, les trois grands sujets de crainte qui le contenaient ayant disparu à la fois : la fin violente de son frère aîné dont il avait usurpé les droits au trône; la mort du gouverneur général du Tong-King qui était si favorable au christianisme qu'on le croyait sur le point de l'embrasser; enfin la retraite de la flotte française qui venait de lui ravir Touranne, il résolut d'en finir avec la religion chrétienne, malgré les sages observations de son conseil, sur le danger d'aggraver, par d'inutiles rigueurs, la misère du peuple, et la famine qui désolait le royaume. Il signa donc le 18 septembre 1855 l'édit suivant, pris en abrégé, avec le dispositif textuel, par Mgr Pellerin, sur un manuscrit de 17 pages :

« La pièce commence, dit ce prélat, par d'horribles blasphèmes contre la personne de Notre-Seigneur et sa sainte religion. Force injures et pas une raison. On a même la maladresse de reprocher aux chrétiens leur bonne conduite et la charité qu'ils exercent envers les malheureux. Suivent de grossières insultes aux *sauvages de l'Occident*, c'est-à-dire aux Européens.

« Après ce début, vient le résumé de tous les édits publiés par Già-Long, par Minh-Menh, par Thieu-Tri, par Tu-Duc. Des anciens décrets on passe à différentes requêtes, et on conclut : En conséquence, dit-on, les

mandarins chrétiens qui résident à la capitale ont un mois pour apostasier, et ceux qui sont dans les provinces, trois mois. S'ils confessent leur crime et se soumettent à l'édit, ils seront amnistiés; sinon, ils perdront leur grade, seront traités comme le peuple et punis sans pitié. Six mois sont accordés aux soldats et au peuple pour faire leur abjuration. S'ils obéissent, on les laissera en paix; mais si, plus tard, on s'aperçoit qu'ils ne se conforment pas aux usages *sublimes* du pays, qu'ils s'abstiennent des sacrifices et autres œuvres nationales, ce sera une preuve qu'ils n'ont pas abandonné de cœur la religion perverse, et ils seront châtiés comme de grands coupables.

« En outre, les chrétiens, quelque lettrés qu'ils soient, ne pourront pas concourir pour prendre leurs degrés, et, malgré leur entente des affaires, ils seront exclus de toute charge dans leurs villages, afin que leur vie reste vouée à l'ignominie. Si nos ordres sont éludés, et qu'on nous dénonce des prévaricateurs, alors il y aura des châtiments terribles. C'est ainsi que nous savons allier la sévérité à la mansuétude. »

« Parmi ceux qui exercent la profession de pêcheurs, ou qui demeurent près de la mer et des fleuves, il y a des scélérats chrétiens qui feignent d'aller prendre du poisson, et qui introduisent chez eux des maîtres de religion. Les Européens ont aussi à leur service des barques marchandes, avec lesquelles ils descendent secrètement à terre. Ils bâtissent des maisons de prières dans des lieux cachés, ils se creusent des retraites souterraines, ou bien se barricadent dans leurs refuges, plaçant des sentinelles aux avenues des villages ; et, lorsqu'on signale l'approche des étrangers, la nouvelle est aussitôt transmise, et le maître de la religion s'enfuit. Plusieurs personnes qui agissaient de la sorte ont déjà été prises sur le fait, et ont reçu un juste châtiment. Mais ces scélérats continuent à jouer encore ce rôle infâme. Désormais, quand on saisira un de ces donneurs d'avis, il faut lui faire son procès, et le mettre à mort sans rémission.

« Les maîtres européens qui seront pris, auront la tête tranchée; elle sera exposée pendant trois jours, puis jetée à la mer avec le cadavre. Tout disciple d'un maître Européen et tout prêtre du pays, aura également

la tête tranchée. Les disciples des prêtres indigènes seront marqués au visage et envoyés en exil.

« Quiconque arrêtera un prêtre européen recevra comme récompense trois cents clous d'argent (3,000 fr.); quiconque prendra un disciple des Européens, ou un prêtre indigène, recevra cent clous d'argent (1,000 fr.); par là nous montrons clairement, et nul n'en pourra douter, que nous savons mettre de l'ordre en toutes choses.

« Si quelque navire européen vient dans nos ports, les mandarins maritimes doivent se tenir sur leurs gardes et observer les édits du très-illustre et très-vertueux Minh-Menh. De leur côté, les chefs des provinces et des sous-préfectures sont l'œil du peuple ; les chefs des cantons et des villages en sont la tête, ils savent bien quels sont ceux qui suivent la religion perverse de Jésus, mais ils s'endorment dans l'insouciance, et laissent ainsi le peuple s'égarer dans la mauvaise voie. Il en est même qui cachent et qui excusent ces scélérats. Or, nous ordonnons aux mandarins de parcourir leurs districts à temps et à contre-temps; d'arriver lorsqu'on y pensera le moins, pour examiner ce qui se passe ; de prêcher, d'instruire, d'exhorter, afin que tous se convertissent et suivent la *sublime* religion du très-illustre et vertueux roi. Partout où il y a des maisons de prières, des habitations qui servent de retraite aux maîtres de religion, il faut les brûler, il faut combler les souterrains, raser les haies, interdire les assemblées chrétiennes, en un mot, prendre tous les moyens d'en finir.

« Voilà ce que nous ordonnons de nouveau. Mais si, désormais, un mandarin cache un maître de religion, un prêtre des sauvages d'Occident, et s'il est découvert par d'autres que par les mandarins, alors tous les fonctionnaires de la province, grands et petits, seront châtiés avec une rigueur exemplaire; les subalternes seront punis plus sévèrement encore que les supérieurs ; les recéleurs paieront de leur tête. Même conduite à suivre pour les prêtres indigènes, quoique le crime soit moins grand.

« C'est ainsi que nous agissons avec justice, mais aussi avec humanité. Nous ne sommes ni trop sévères, ni trop indulgents. Chacun saura qu'il faut craindre, et qu'il n'est pas permis de donner asile aux scélérats, ni de garder des ménagements avec les criminels ; et,

ainsi, nous verrons bientôt tout le peuple abandonner l'erreur et se convertir à la vérité. »

Cet édit inspira d'abord la plus grande terreur. Il n'en pouvait être autrement. On se cacha et on resta caché. Mgr Cuenot et M. Harrengt se confinèrent dans une petite cabane située dans l'enclos de la communauté de Gia-Hun, moins par peur propre, que par égard pour celle des fidèles et même des prêtres du pays qui poussaient les précautions jusqu'à l'excès, dit M. Harrengt. « Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, l'ennui n'a pas encore pu entrer dans ma cellule de reclus, grâce à la besogne qui m'est imposée. Faute d'être un docteur en annamite, je dois employer à l'étude de la langue toutes les heures que me laissent mes autres occupations plus pressantes, car je suis aumônier de la communauté, qui compte de soixante à soixante-dix nonnes, sans parler des élèves à qui Sa Grandeur enseigne la théologie, et les gens qui nous servent; de plus, Monseigneur m'a installé procureur de la mission, fonction habituellement peu onéreuse, mais qui le devient à la fin de l'année, lorsque tous les Pères et les communautés envoient leurs notes: catalogues d'administration, comptes de dépenses, etc. La prédication aux païens vaudrait mieux, d'autant plus qu'ils paraissent bien disposés à se faire instruire en ce moment. Déjà l'an dernier, l'élan était grand, le chiffre de nos baptêmes d'adultes considérable; mais, par malheur, voilà que les tracasseries qui ont suivi le nouvel édit ont tout arrêté. Nous attendons tous que le bon Dieu nous accorde un peu plus de tranquillité. »

Hélas ! il faudra longtemps attendre !

« Ce qui semble retarder l'exécution rigoureuse de l'édit, remarque Mgr Pellerin dans sa lettre ci-dessus, c'est l'espèce de réprobation qu'il a rencontrée partout. Il est certain que les païens, en général, regardent la persécution comme un crime et qu'ils s'attendent à voir

de grands malheurs fondre sur le royaume. Ils font courir mille rumeurs sinistres. On répétait entr'autres choses, ces jours passés, que le roi avait fait un songe dans lequel lui était apparu un glaive qui tombait du ciel sur sa tête, et que, à ses propres yeux, c'était en punition de son dernier édit. L'opinion attribue à la même cause tous les fléaux qui accablent ces contrées. Il est de fait qu'ici la misère est à son comble. Depuis longtemps les récoltes sont insuffisantes; cette année, la moisson a été nulle. Ce qui avait échappé à la sécheresse a été dévoré par les sauterelles. Jamais le riz n'avait été aussi cher. Le peuple meurt de faim. Des bandes de voleurs et de brigands ajoutent aux horreurs de la famine... Je crois, dit un autre, que si nous pouvions écrire sur nos portes : *Ici on achète les enfants,* on en apporterait de cinq lieues à la ronde. Mais je n'ai pu en acheter jusqu'ici qu'une cinquantaine, dont une bonne partie a été envoyée à Mgr Cuenot, chez qui le riz est moins rare.

« De plus, les épidémies se sont succédé sans interruption, le choléra, en particulier, et ont emporté beaucoup de monde. On parle aussi d'insurrection au Tong-King, et je m'étonne que, depuis longtemps, il n'ait pas éclaté quelque révolte. Les mandarins sont tout à leurs rivalités et à leurs intrigues. Les membres de la famille royale se déshonorent par leurs vices, et se rendent odieux par leur oppression. Aussi sont-ils universellement détestés. Le roi n'a pas d'enfants et pas d'espoir d'en avoir; il est usé et vieilli, quoiqu'il n'ait pas plus de 25 ans. Ce pauvre royaume croûle sous le poids de ses prévarications. Le christianisme seul relèverait ses ruines, et cependant il repousse la main qui pourrait le sauver. C'est évidemment la crainte des Européens qui est le motif de la persécution, et je suis convaincu que cette crainte et cette haine sont communiquées ici par la Chine, qui veut, à tout prix, conserver sa funeste influence sur les Etats qui l'entourent. La Chine est comme cette grande Babylone de l'Apocalypse qui enivre les rois et les peuples du vin de ses abominations. Mais bientôt peut-être on pourra dire d'elle aussi : *Cecidit, cecidit Babylon magna! Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone!* Les rebelles d'un côté et les nations étrangères de l'autre, lui feront ce que les barbares ont fait à Rome païenne ;

alors viendra une ère nouvelle. En attendant, le vice-roi des Binh-Dinh, qui avait fait tant de mal à la religion dans cette province, en 1854, par le plan dont nous avons parlé, faisant des chrétiens une caste méprisable et pauvre, lassant leur constance à force de taquineries, fut, lui aussi, par un autre châtiment visible de Dieu, dégradé, condamné aux fers pour trois ans, pour avoir vendu ou laissé vendre du riz à un navire chinois. »

(*Lettre de Mgr Cuenot*, 24 *février* 1855).

Mais, hélas ! l'ère nouvelle dont avait parlé Mgr Pellerin était bien loin encore. Au lieu d'approcher, elle va paraître s'éloigner pendant plusieurs années. Miné peu à peu par tant de travaux et de souffrances, Mgr Cuenot tomba malade vers la mi-juin 1856. C'était l'épuisement de la vie, de la vie morale, plus encore que de la vie physique.

« Jusqu'à la mi-novembre, ses idées se brouillèrent complétement, dit son digne pro-vicaire, moins celles peut-être qui avaient sa mission pour objet, et dont il voulait toujours s'occuper. Un moment, sa mémoire s'étendait à peine au-delà de l'instant présent. Cependant, grâce à la bonté divine, qui ne rejeta pas tout-à-fait nos ferventes prières, Monseigneur put dire la sainte messe le lendemain de la Présentation, le 22 novembre, et depuis, jusqu'à son arrestation. Toutefois, le mieux moral n'était guère que relatif. Il ne subsistait que les deux ou trois premières heures de la journée; à partir de là, ses idées étaient tellement fugitives que, lorsqu'il prenait la plume pour écrire, elles s'évanouissaient, et tout ce qu'il voulait dire était oublié. Pour le moindre billet à faire, il fallait m'appeler dix ou quinze fois. La tristesse, la défiance, une sorte de jalousie s'emparèrent ensuite de son esprit. Il nous prit tous en grippe, et la communauté des religieuses, et M. Arnonx, et M. Desgouts, et M. Roy, et Mgr Miche, et moi-même surtout, dont le titre et les fonctions lui paraissaient menacer davantage son autorité. Les indigènes eux-mêmes, pour lesquels il avait des préférences marquées, ne purent s'empêcher de s'en apercevoir. Le plus grand mal qui résulta de là, mais dont, en vérité, Sa Grandeur ne paraît pas être responsable, c'est que,

par ses ordres, il fallut abandonner la partie sud de la mission des sauvages, au grand déplaisir des dignes missionnaires que je viens de nommer. Pendant les trois dernières années surtout, une petite fièvre le faisait divaguer chaque soir. C'était l'état mental de la vieillesse en enfance. Ses idées habituelles étaient trois ou quatre idées fixes. On voulait mettre la main sur son argent, sur ses effets, sur son autorité. »

Quel malheur pour la mission et pour les missionnaires ! Mais ce qui frappe le plus dans cette épreuve qui, hélas ! poursuit la vie des hommes les plus éminents, à proportion même qu'ils ont rendu plus de services, ce sont moins les souffrances cruelles et prolongées qui s'ensuivent pour tous, que la conduite toujours respectueuse des missionnaires envers leur supérieur. En dépit de mille froissements, et nonobstant toutes les menaces de décadence qu'une administration détraquée pouvait renfermer, ils ne se départirent jamais des égards et de la soumission filiale qu'ils devaient à tant de vertus, se reposant de tout sur les soins d'une Providence vigilante qui sait tourner à profit les obstacles et les périls eux-mêmes, — admirable ensemble de procédés chrétiens, bien dignes d'être proposés à l'imitation d'un siècle qui ne sait plus ce que c'est que le culte de l'autorité, de la vieillesse et des souvenirs !

Aussi, Dieu sembla-t-il continuer à bénir la mission au-delà de toute espérance. Si les tables d'administration accusent quelque diminution dans les succès obtenus, on peut attribuer cet effet à la perte de plusieurs missionnaires (1) et aux circonstances politiques, non moins qu'à la maladie de Monseigneur.

Cependant l'orage de la persécution commençait à gronder avec plus de force. Déjà le mandarin Michel Hô-Dinh-Hi, sorte de chambellan du roi, seul manda-

(1) MM. Laffite, Pespin, Verdié, Desgouts et deux prêtres indigènes.

rin chrétien qui fût à la cour, avait été martyrisé, le 22 mai 1857, ainsi que le prêtre *Oai*, un peu plus tard, et grand nombre d'autres, tous tenaillés ou frappés du rotin à plusieurs reprises, avant condamnation définitive et exécution. Mgr Sohier en signale une foule d'autres, emprisonnés ou envoyés en exil. Mais, après le bombardement de Touranne par les deux escadres, française et espagnole, le 1er septembre 1858, le roi voulant en finir avec les chrétiens, moitié pour se venger, et moitié pour enlever aux Français, par l'extermination des chrétiens, tout motif, croyait-il, de rester sur ses terres et d'y revenir. Par un décret spécial, il promit quatre barres d'argent avec le grade de capitaine, et des titres de noblesse héréditaire, à quiconque tuerait un Français. Des récompenses pécuniaires et honorifiques étaient également assurées à celui qui arrêterait quelqu'un portant des nouvelles aux navires. Il ordonna de surveiller exactement les jonques marchandes et les barques de pêcheurs, de faire apostasier et marcher sur la croix, toutes les personnes qui sortiraient d'un port, voulant, par là, rendre impossible aux Français toute espèce de ravitaillement. Pendant ce temps, ce n'était chez les chrétiens que visites domiciliaires, arrestations et mesures arbitraires de tout genre. Les mandarins avaient une peur extrême qu'ils allassent se joindre aux Français. Pour conjurer ce péril imaginaire, ils prenaient les précautions les plus minutieuses et les plus vexatoires : défense pour eux de sortir en mer, de voyager à cheval ou en filet, de quitter leur village sans une lettre du chef païen ; obligation de se présenter chaque soir à la commune, d'y demeurer quelquefois toute la nuit, d'y déposer leurs haches, couperets, serpes, tout ce qui pouvait servir d'armes.

A l'entrée de septembre 1859, le mandarin de Phù-Yên alla, de nuit, avec mille hommes, cerner un village qu'on lui avait dénoncé comme donnant l'hospitalité à

un prêtre. Toutes les maisons chrétiennes furent fouillées et livrées au pillage. Le prêtre fut pris, et avec lui, quarante personnes. Les jours suivants, le mandarin alla dévaster trois maisons de religieuses établies en cette province, puis continuer ses perquisitions dans dix-huit villages, s'occupant surtout à rechercher, pour les confisquer, les biens appartenant aux chrétiens et à la mission. Bientôt une nuée d'espions s'abattit sur chaque chrétienté, ce qui obligea les prêtres à se cacher avec le plus grand soin, et les mit dans l'impossibilité d'exercer leur ministère. On n'entendait parler que d'édits et d'édits répétés : édit dans la province de *Quang-Nam*, 19 janvier 1856; édit dans celle de *Quang-Tri*, avril suivant; édit contre les religieuses, en juillet; édit contre les soldats et mandarins chrétiens, exilés au nombre de plus de cent cinquante; édits contre tous et partout. — Laissons M. Harrengt résumer ici dans une lettre du 27 septembre 1861, tous les principaux détails de ce drame affreux, donnés déjà par lui et par d'autres, mais d'après des renseignements jusque-là moins sûrs et moins circonstanciés :

« Ce ne sera pas sans doute, sans surprise, que vous recevrez de moi, une lettre datée de Saïgon. Quand j'eus l'avantage de vous écrire vers la mi-juillet, l'horizon de notre Binh-Dinh se couvrait bien de noirs nuages, mais rien ne faisait encore craindre un orage si prochain, du moins un orage aussi désastreux. Mgr Sohier nous avait prévenus que le roi appelait près de lui les grands mandarins du Tong-King, qui s'étaient le plus distingués par leur zèle et par leur acharnement contre les chrétiens depuis le commencement de la persécution, et qu'il voulait se servir de leur expérience et de leurs conseils pour donner le dernier coup à la religion en Annam. Bientôt la mutation de plusieurs mandarins d'humeur pacifique, leur remplacement par des hommes zélés pour la persécution, et une foule de rumeurs sinistres, nous firent voir que ce qu'on disait du roi n'était que trop vraisemblable. Ici, nous eûmes pour nouveau vice-roi, un vieux mandarin militaire assez mal disposé, et, pour son premier assesseur, ou second mandarin de la province (Quan-Bô), le misérable qui a dévasté toutes

les chrétientés du Quang-Nam. Bientôt on entendit dire qu'un nouvel édit venait de paraître, ordonnant de faire occuper par les païens tous les lieux habités jusqu'ici par les chrétiens, qui seront tranportés, hommes, femmes et enfants, et disséminés par famille, dans les villages des païens, sous la garde desquels ils demeureront, après qn'on leur aura gravé sur la figure, d'un côté les deux lettres *Tâ Dao* (religion perverse), et de l'autre, deux lettres indiquant leur sous-préfecture; cet édit, ajoutait-on, devait s'étendre même aux apostats, parce qu'on ne les croyait pas sincères, mais, au contraire, prêts à retourner au plus tôt a leur ancienne religion. De plus, les chrétiens déjà exilés dans les villages païens, devraient être transférés en d'autres villages.

« Cet édit parut si grave, si subversif de l'ordre et de la tranquillité des provinces, qu'on ne put d'abord croire qu'il fût vrai. Mais à l'entrée d'août, je reçus la nouvelle qu'il venait d'être exécuté au Quang-Nam. Les femmes et les enfants des notables, avaient été arrêtés et jetés en prison avec leurs maris, leurs pères; les chrétiens déjà exilés avaient été envoyés en de nouvelles résidences, où ils avaient été rejoints par leurs femmes et leurs enfants; enfin les chrétiens qui, pour cause de maladie, par oubli ou autrement, avaient été laissés chez eux, furent arrêtés, ainsi que tous les apostats, et exilés avec leur famille.

« Quant aux récoltes, bestiaux, mobilier, etc., des exilés, tout fut abandonné à la merci des pillards, les villages ayant été déchargés de la responsabilité qui leur incombe, d'ordinaire, de veiller à leur conservation.

« Depuis longtemps, le Père Van chargé du Quang-Nam, ne pouvait y faire que d'assez courtes apparitions, n'y comptant plus que quelques maisons où il pût obtenir un asile. Il s'y trouvait depuis une dizaine de jours, quand fut exécuté ce nouvel édit qui le força à se réfugier chez les païens; et le dimanche 4 août, il tomba eutre les mains des satellites, et fut arrêté. Peu après, j'appris que l'édit avait aussi été exécuté au Quang-Ngai, dans les deux sous-préfectures contigües au Quang-Nam. L'un des deux prêtres indigènes, qui jusqu'à présent, avait pu se maintenir dans cette partie de la mission, m'écrivit sur cette exécution les détails les plus lamentables. Depuis l'enfant nouveau-né jusqu'au vieillard, tout le monde fut arrêté et conduit à la sous-préfecture. Là, de nombreux satellites, armés de tessons de porcelaine bien aiguisés, gravèrent sur toutes les figures, les quatre lettres infamantes; le sang coulait à flots; les cris, les pleurs que la douleur arrachait aux femmes, aux enfants, faisaient verser des larmes aux païens accourus en foule à cette exécution. Mais le sous-préfet ne faisait qu'en rire et plaisanter avec les mandarins?

Il retint tout ce monde en prison pendant huit jours, pour s'assurer si après cicatrisation des plaies, les lettres seraient bien apparentes; sinon on recommencerait l'opération. Après quoi il dispersa tous ces pauvres gens dans les villages païens, ayant soin, pour rendre leur exil plus pénible, de les envoyer d'une sous-préfecture dans une autre. Là, quand ils auront mangé le peu qu'ils ont pu emporter avec eux, quand on les a violemment arrachés de leurs maisons, ces malheureux n'auront d'autre ressource pour soutenir leur existence, que de recourir à la mendicité. Et si, dans quelque village on a pour eux certaine commisération, dans beaucoup d'autres, au contraire, on les laissera sûrement mourir de faim sans la moindre pitié.

« En vérité, je crois que c'est Satan lui-même qui a inspiré au roi cette mesure infernale. Si on eût ordonné un massacre général, nous aurions vu promptement la fin de nos maux; et, nous encourageant les uns les autres à accepter volontiers la mort pour Dieu et la foi, tous eussent sauvé leur âme. Mais isolés au milieu des païens, réduits à se voir mourir lentement de faim, combien de nos pauvres gens n'auront point une foi assez ferme pour résister à une aussi rude épreuve, et regretteront peut-être dans leur cœur, d'appartenir à une religion qui donne tant à souffrir!

« Nos deux prêtres indigènes surpris par la débacle, n'eurent que le temps de fuir d'une chrétienté dans l'autre, jusqu'à la sous-préfecture qui touche au Binh-Dinh. Partout ils étaient suivis, presque immédiatement, par les satellites qui venaient procéder à l'exécution de l'édit. Nos pauvres chrétiens n'avaient souvent que quelques heures, tout au plus un jour, pour faire leurs préparatifs avant de suivre les soldats. Ils en profitaient pour mettre en dépôt chez des païens de leur connaissance ce qu'ils avaient de plus précieux; et, pour le reste, ils étaient forcés de l'abandonner aux pillards qui, pour se ruer sur les maisons, n'attendaient pas toujours que les propriétaires fussent sortis du village.

« La sous-préfecture du Quang-Ngai, contigüe à notre province n'eut pas long répit. Dès le lendemain de l'Assomption, j'en vis arriver quelques personnes fuyant la débâcle, entre autres un chrétien qui était parvenu à s'échapper, après que déjà on lui eut gravé sur la figure les lettres fatales. En cherchant un abri dans une ancienne étable, à buffles, isolée au milieu des champs, il y avait trouvé les deux prêtres blottis dans un tas de paille; déjà ils y étaient presque épuisés de faim et de fatigue, et ils attendaient la nuit pour continuer leur route vers Binh-Dinh. Ont-ils été pris? Sont-ils morts de faim? Que sont-ils devenus? C'est ce

que j'ignore, n'ayant plus eu de nouvelles d'eux avant mon départ.

« Voyant la déroute nous arriver par le nord avec tant de rapidité, les deux prêtres de mon district, et quelques-uns de nos plus notables chrétiens, vinrent me demander ce que je comptais faire, pour épargner au district les maux qui fondraient sur lui, si je venais à y être arrêté. Si un prêtre indigène, connaissant parfaitement ce pays, et pouvant le parcourir seul, ayant toute la province du Quang-Nam pour s'y cacher, sans bagages, sans objets compromettants à sa suite, n'avait cependant pu y tenir une dizaine de jours, sans s'y faire prendre, que ferait un Européen dans le Binh-Dinh, encombré de tout le matériel et de tout le personnel de la mission? Dans les circonstances actuelles, ajoutaient-ils, plus moyen de songer à fuir sur les montagnes, ni à se cacher dans la retraite souterraine qu'on m'a creusée, puisqu'il ne resterait personne pour m'y apporter du riz. D'un autre côté, rester à la mission jusqu'à ce qu'on vienne m'y prendre, c'est vouer à la mort tous ceux qui y habitent avec moi. D'où ils concluaient qu'il fallait songer au plus tôt à chercher une occasion de sortir du Binh-Dinh, à démolir ma cabane et autres bâtiments qui pourraient faire soupçonner le séjour d'un Européen; à mettre en dépôt chez des païens quelques effets, les plus précieux, ordonner aux chrétiens dépositaires des autres, de les brûler ou de les enterrer quand l'orage éclaterait. Je leur donnai satisfaction sur les deux derniers points, mais quant à ma personne, je leur dis que je ne pouvais les en débarasser pour le moment; que quand tout espoir de se cacher serait perdu, je me ferais conduire la nuit sur la route royale, loin de toute habitation, de manière à ne compromettre personne. Ils durent se contenter de cette réponse qui ne les satisfaisait guère, et, tandis qu'ils démolissaient ma cabane et ses dépendances, je me retirai avec mes élèves dans une masure près de là.

« Bientôt après je reçus des nouvelles du Sud de la mission; au Phu-Yên, le nouvel édit avait été exécuté comme au Quang-Nam et Quang-Ngâi. On n'y avait pas parlé cette fois-ci de fouler la croix, et on avait au contraire arrêté les apostats.

« Dans notre Binh-Dinh, dans les deux sous-préfectures du Sud, on venait de prendre une mesure qui n'était pas encore l'exécution de l'édit, mais un acheminement vers ce but.

« Notre féroce second mandarin (Quan-Bô) avait convoqué, au chef-lieu, tous les chrétiens inscrits sur les listes de recensement. Là, il fit jouer rudement le rotin, et gagna ainsi une trentaine d'apostats qu'il mit immédiatement en liberté. Tous ceux qui refusèrent d'apostasier furent mar-

qués sur la figure, et condamnés, tandis que les plaies se cicatrisaient, à aller prendre, à quatre lieues de là, les planches et les bois d'un vieux navire qu'on démolit, pour les rapporter à la ville; valides ou non, tous devaient faire cette corvée, et le rotin des soldats donnait des forces à ceux qui faiblissaient dans le chemin. On n'avait point encore arrêté les femmes et enfants. Pourquoi cette différence entre le Binh-Dinh et les autres provinces ? Il serait assez difficile d'en rendre raison, si ce n'est en disant que même les ordres du roi sont soumis à l'arbitraire de ceux qui ont à les exécuter. Cependant il faut dire aussi que le Binh-Dinh se trouve dans une position bien différente de celle des autres provinces, où le nombre des chrétiens, d'abord notablement moins grand, avait été peu à peu réduit encore, de sorte que le dernier coup pouvait être frappé sans une trop grande secousse. Ici, au contraire, en comptant les femmes et enfants, nous avons plus de douze mille chrétiens, et presque tout est encore à faire pour leur destruction; car les trois ou quatre cents apostasies. arrachées depuis octobre dernier, ont été en grande partie réparées, et le mandarin le sait si bien que, dans les recensements subséquents, il s'est abstenu toujours de convoquer les apostats pour leur faire réitérer leur apostasie, comme le prescrivaient les ordres du roi. Il préférait les supposer persévérants dans leur défection, plutôt que d'avoir à constater dans son rapport leur retour à la foi.

« Jusqu'à l'édit, quarante notables chrétiens avaient seulement été arrêtés, et sont détenus à la ville ; tous les autres ont été laissés libres chez eux, tandis, qu'ailleurs, tous les chefs de famille avaient été auparavant dispersés chez les païens. Or, les choses étant ainsi, disent quelques-uns, une subite et entière exécution de l'édit royal ne pourrait se faire, sans une trop grande perturbation de la province, et c'est pourquoi on y procède avec mesure.

« D'autres veulent que c'est par suite d'un plan infernal, d'un projet vraiment satanique, que les mandarins ont ménagé le Binh-Dinh. Ils savent que cette province, placée au milieu de la Cochinchine, est tout à la fois la plus riche et celle qui compte le plus de chrétiens. Ils calculent que tous les maîtres de religion et leurs gens ne manqueront pas de s'y réfugier quand ils ne pourront plus tenir ailleurs, et alors, il sera facile de s'en emparer en masse.

« Ce qui semblerait ajouter quelque vraisemblance à cette supposition, c'est que, maintenant, notre province est sillonnée par une foule d'espions qui parcourent le pays, s'informent des lieux où les chrétiens s'assemblent, des maîtres de religion, des couvents, des nonnes, etc.

« Avec les nouvelles du Sud, je reçus une lettre de Sa Grandeur qui me disait : « Nos affaires s'embrouillent terri-

blement. Pourquoi donc ne songez-vous pas à louer une barque pour vous conduire à Saïgon avec M. Roy et vos élèves ? Ce serait le moyen de ne pas exposer plus tard la mission à se trouver sans pasteurs. Pour moi, ma place est marquée; je dois rester au poste tant qu'il y aura possibilité d'y tenir, et, quand cela ne se pourra plus, je tâcherai de monter chez les sauvages. »

« En cela, Sa Grandeur paraissant donner un conseil plutôt qu'un ordre, je ne me sentais pas disposé à le mettre en pratique. Et puis, l'eussé-je voulu, la chose n'était pas possible, puisque, pour le moment, notre port n'avait pas une seule barque assez grande pour oser risquer le voyage de Basse, en la saison où nous sommes.

« Sur ces entrefaites, la barque de la mission nous arriva. Depuis près de trois mois, elle avait été prise de corvée pour transporter le riz du roi à Hué. Ne la voyant pas revenir, on la croyait naufragée ou capturée par les Français; mais non, elle n'avait été que retardée par quelques accidents divers, et, en passant, le pilote venait voir si je ne voulais rien lui donner pour le Sud. Il racontait qu'à Hué, au moment de son départ, on arrêtait les femmes et les enfants des chrétiens, ce qui prouvait de plus en plus que la mesure était générale et ordonnée par édit du roi. Les deux prêtres du district accoururent criant miracle, et me pressant vivement de profiter de cette occasion providentielle.

Ils me représentaient que, dans l'état actuel des choses, je ne pouvais plus rendre ici aucun service; que si, comme il était moralement certain, la débâcle nous gagnait dans quelques jours, s'obstiner à rester, ce serait non-seulement me sacrifier inutilement, mais les forcer à se sacrifier avec moi; car, moi présent, ils devaient rester à portée pour s'occuper de me faire fuir d'un lieu à l'autre, tandis que, moi parti, ils pouvaient profiter des retraites qui leur sont offertes chez des païens pendant le fort de l'orage, puis chercher encore moyen de rendre service aux chrétiens dispersés en exil. Ils me conjuraient donc, pour l'amour de la mission, de céder aux circonstances, et de partir, en emmenant le plus possible de personnes compromettantes. A ce prix, on pourrait peut-être amoindrir le coup terrible qui allait frapper le district, tandis que sa dévastation complète est certaine, si on vient à y prendre un Européen, ou un de ses élèves, ou ses effets.

« Assurément, je ne pouvais m'empêcher de trouver fortes ces raisons et beaucoup d'autres qu'ils me développaient avec beaucoup d'éloquence ; mais j'aurais voulu attendre, pour y céder, qu'il fût bien évident qu'il n'y avait plus moyen de rester au poste un jour de plus; alors ils m'objectaient qu'il était tout-à-fait impossible de tempo-

riser, d'abord parce que la barque requise pour le service du roi ne pouvait rester ici plus d'un jour ou deux sans se faire chasser par le mandarin du port; puis, pour organiser et effectuer mon départ, il fallait du monde, et bientôt nous n'en aurions plus, car déjà l'ordre était arrivé à notre sous-préfecture d'arrêter les chrétiens, de les faire se munir de vivres pour dix jours, et de les conduire au chef-lieu, pour y être marqués des lettres infamantes.

« Craignant d'assumer sur moi une responsabilité trop grande, en m'obstinant à suivre mon sentiment particulier contre le conseil de Sa Grandeur, contre l'avis de mes gens, je me décidai enfin à fuir, où mieux à me laisser mettre dehors. J'envoyai à M. Roy des guides qui me l'amenèrent la nuit suivante. Je fis prévenir deux prêtres septuagénaires réfugiés ici, l'un de Tu-Ngaï, l'autre du Tu-Yen, puis douze élèves et un domestique, en tout dix-sept personnes, et l'embarquement eut lieu, non sans bien des difficultés et des périls, dans la nuit du 20 au 21 août. J'avais auparavant envoyé un courrier à Monseigneur, pour le prévenir que notre barque était retrouvée, que, bien qu'elle fût requise pour une seconde corvée, j'allais m'en servir pour le voyage en question, et je suppliais Sa Grandeur, si elle ne se décidait pas encore à partir elle-même, d'envoyer au moins tous ses diacres, sous-diacres, minorés, et aussi six ou huit des onze prêtres indigènes, entassés les uns sur les autres à Gò-Thi et aux environs. A Saïgon, les uns pourraient continuer leurs études, les autres rendre service, tandis qu'à Gò-Thi, tous sont inutiles et compromettants aussi bien que compromis. J'indiquai le jour et le lieu à hauteur de Gò-Thi, où la barque irait attendre qu'un canot vînt apporter la décision de Sa Grandeur.

« Une lettre, reçue quelques heures avant mon départ, devait me faire croire que cette décision serait conforme à mon désir. Elle venait du curé du district de Gò-Thi à son confrère de chez moi. pour le prier, le supplier même, de faire son possible pour trouver chez lui une barque à louer, y mettre sans retard tous ceux qu'il était important de faire émigrer, et aller recueillir en passant les émigrants de Gò-Thi. Il devient évident, disait-il, que nous ne pourrons pas échapper à la débâcle, et Sa Grandeur dit que chacun doit veiller à sa sûreté, soit en montant chez les sauvages, soit en se rendant à Basse. Elle continue de dire que, pour Elle, c'est chez les sauvages qu'elle se retirera ; mais je pense qu'on la déciderait bien à se rendre à bord, s'il y avait une barque disponible. Dans le Sud, il n'y en avait pas pour le moment. C'est pourquoi on recourait au Nord.

« Cette lettre s'étant croisée avec la mienne qui annonçait le prochain passage de la barque, il y avait à regarder comme certain que je trouverais au rendez-vous, au moins

tous les élèves, tous les prêtres sans poste et peut-être aussi Sa Grandeur; mais non, Sa Grandeur avait changé d'avis, un canot m'apporta une lettre m'apprenant que Sa Grandeur, tout en approuvant beaucoup mon départ, ne se décidait pas encore à partir, ni à laisser partir ses gens. Elle voulait voir si la déroute ne s'arrêterait pas; que si elle continue, dit-Elle, et rend le séjour impossible, on a plusieurs moyens: d'abord monter chez les sauvages, puis, une grande barque venant de monter à Giâ, on tâchera de s'en assurer, afin de l'avoir à sa disposition en cas d'extrême besoin; enfin, à la dernière extrémité, on a deux maisons païennes qui consentent à donner asile à Sa Grandeur.

« Que Sa Grandeur tienne à rester au poste le plus longtemps possible, afin de maintenir ses prêtres qui doivent rester pour soigner leurs districts jusqu'à la fin, c'est très-bien; mais pour ses gens, il eût peut-être mieux valu en éloigner une partie, car, au dernier moment il sera moins facile qu'on ne pense, de recourir aux moyens sur lesquels on compte.

« Les circonstances ne permettant pas de faire de nouvelles observations à Sa Grandeur, nous continuâmes notre route. Au Rhinh-Hoà nous apprîmes que l'édit était exécuté, et que le prêtre avait pu se sauver en se jetant dans une barque qui allait au Binh-Dinh: au Binh-Umd, nous ne pûmes communiquer avec le père. Après 31 jours d'une navigation rendue pénible par la contre-mousson et le mauvais état de notre barque, nous arrivâmes à Saïgon, où nous attendait la plus cruelle, la plus amère des déceptions. Notre première parole fut pour nous informer de l'expédition contre Hué, que nous comptions, d'après les nouvelles reçues chez nous, devoir être sur le point de commencer, tout au plus ne pouvoir être retardée au-delà du printemps prochain. Jugez de notre consternation, quand on nous répond qu'il n'en est nullement question pour le moment, que peut-être bien elle aura lieu tôt ou tard, peut-être aussi jamais... Et nos pauvres gens qui comptent fermement que je vais leur revenir avec la paix, peut-être pour la Noël, au plus tard pour la fête de Pâques!!!

« Assurément, si j'avais soupçonné que sortir de ma mission, c'était m'exposer à devoir rester dehors plus de six mois à un an, ni les prières, ni les instances de tous mes gens réunis, ne m'eussent pu décider à monter en barque, et mon plus grand regret, maintenant, est d'avoir peut-être trop cédé au désir de leur épargner des maux auxquels, je le crains, ils n'échapperont néanmoins pas, et que je préfèrerais mille fois partager avec eux, plutôt que de me voir où je suis.

« Mais les regrets sont maintenant inutiles; il faut tirer de la situation le meilleur parti possible. M. Roy part

dans quelques jours pour Syngapore, afin d'y soigner un peu sa santé : c'est, à mon avis, le meilleur parti qu'il pouvait prendre. Je l'imiterais fort volontiers, si je n'étais retenu ici par les élèves que j'ai amenés avec moi. Je pensais d'abord chercher une maison et m'y installer avec tous mes gens pour continuer à les instruire, mais cela ne se pourra, d'abord à cause du manque total de livres qu'on ne peut se procurer ici, comme je l'espérais, puis à cause des frais énormes que ce plan entraînerait; surtout si nos affaires traînent tant en langueur. Car Saïgon est une petite Californie où, pour être fort mal, il faudra dépenser dix fois ce qui suffisait chez nous à un entretien très-convenable.

« Monseigneur Lefebvre me vient en aide pour tirer mes gens de l'obligation de rester oisifs. Il place nos deux vieux prêtres chez un prêtre annamite du voisinage, et une partie de mes élèves avec divers missionnaires européens qui les emploieront comme catéchistes. Cinq resteront avec moi, pour m'aider à instruire dans une petite paroisse que Sa Grandeur me confie. C'est Sainte-Croix, pagode convertie en chapelle, au commencement de l'occupation française, et où il y a maintenant sept à huit cents chrétiens venus de tous les points de la mission. Je compte, Dieu aidant, travailler là jusque vers le printemps prochain, époque où nous arriveront sans doute quelques barques du Binh-Dinh, qui pourront nous dire jusqu'à quel point la dévastation y a été complète. S'il y restait quelque coin où je puisse espérer me cacher, je tâcherai de m'y faire conduire; assurément, l'entreprise sera difficile, mais je ne reculerai devant aucun sacrifice pour la mener à bonne fin. Que ferai-je si ce plan ne peut réussir ? Les difficultés du présent me brouillent trop les idées pour que je puisse y songer aujourd'hui. Au reste, Dieu y pourvoira peut-être d'une autre façon ; ma santé est assez délabrée, ce climat ne me semble pas devoir lui être favorable : qui sait si, avant le printemps, je ne partirai pas pour un plus long voyage que le retour au Binh-Dinh, ou ailleurs ?

M. Herrengt croit devoir signaler encore, dans une autre lettre du 31 décembre 1861, ces autres détails plus navrants peut-être que tous les précédents.

« L'amiral Bonnard vient de s'emparer de Bien-Hoa, chef-lieu de la province de ce nom. Les mandarins y retenaient captifs 307 chrétiens, restes des nombreux massacres précédents. Quand ils virent les Français démolir à coups de canon les forts et barrages qui défendaient l'approche de la place, ils mirent le feu aux quatre coins de la prison, après l'avoir entourée d'une haie de soldats, qui massacraient ou repoussaient dans l'incendie ceux qui cherchaient à s'échapper.

« Samedi dernier, la canonnière *la Fusée*, débarquait chez moi une jeune fille de 16 ans, échappée presque par miracle à cette boucherie. A la faveur du tumulte, elle put fuir et grimper sur un arbre voisin, dans les branches duquel elle se cacha trois jours et trois nuits, jusqu'à l'entrée des Français dans la place. Elle fut recueillie par le capitaine Gonnard, commandant la canonnière n° 31, et c'est lui qui l'envoyait à Saïgon, en témoignant le désir de la faire élever chez les sœurs de Saint-Paul. Cette pauvre petite fille et sept malheureux, criblés de coups de lances et de sabres et à demi carbonisés, voilà tout ce qui reste des 307 chrétiens de Biên-Hoa.

« Il reste encore à prendre une sous-préfecture de la même province. Là, 1469 chrétiens sont entre les mains des mandarins. L'expédition chargée de s'emparer de ce point va partir, paraît-il, sous peu de jours. Mais on n'ose espérer qu'elle trouve ces malheureux en vie. Déjà la nouvelle circule, qu'en apprenant la prise de Biên-Hoa, on avait aussitôt mis le feu à l'une des prisons renfermant plus de 400 chrétiens. C'est le sort qui attend nos pauvres gens d'un bout à l'autre de l'empire d'Annam. L'ordre est donné, il sera exécuté, si on ne commence par s'emparer du tyran qui a eu la barbarie de le porter, et qui est trop redouté pour n'être pas obéi.

« O mon Dieu, quand donc abaisserez-vous un regard de pitié sur cette pauvre Eglise annamite !

« Je viens d'être appelé pour administrer une des victimes échappées aux massacres de Biên-Hoa. C'est une jeune femme qui a reçu dans le corps cinq coups de lance, et qui, avec cela, a dû rester cachée quatre jours dans les bois avant que d'être recueillie par les Français. C'est affreux !

Mais le mal qui mit le comble à tant de maux, fut l'arrestation de Mgr Cuenot. La nouvelle s'en répandit à Saïgon vers la fin de novembre : mais elle était si acblante qu'on n'osait y croire encore. Quand elle fut à peu-près certaine, M. Herrengt l'expliqua comme il suit dans une lettre du 12 décembre 1861 :

« Le pauvre Monseigneur, dit-il, a été, je le crains, la victime de quelques intrigants, qui, voyant que pour obtenir ses bonnes grâces, il fallait dire qu'il n'y avait pas encore de danger, se sont mis à blâmer, à faire punir même ceux qui insistaient pour céder à l'orage. Sans doute même, ils se sont chargés de trouver à Sa Grandeur une cachette sûre, ou de le conduire chez les sauvages. Là-dessus, Monseigneur s'est obstiné à résister aux supplications qui lui étaient adressées, aux occasions qui lui étaient offertes pour se

rendre à Saigon. Il a donc été pris, comme chacun le présageait, et, son arrestation attirera sur le Binh-Dinh des maux incalcutables. »

Voici comment le même pro-vicaire raconte l'arrestation de son cher et digne prélat :

« Par la malle du 28 décembre dernier, dit-il. dans sa lettre du 31 janvier 1862, je vous annonçai que je venais d'entendre dire que Mgr Cuenot était mort dans la prison, mais que cette triste nouvelle ne me semblait pas bien authentique, et qu'on pouvait espérer encore qu'elle serait plus tard démentie. Malheureusement cet espoir ne se réalisera pas. Hier, je vis arriver un de mes prêtres indigènes, accompagné d'un diacre, lesquels, après avoir erré pendant plus de trois mois dans les bois, avaient réussi à se jeter dans une barque païenne, qui les amenait à Saïgon. C'est probablement, hélas! tout ce qui nous restera de notre clergé indigène ! ! !

« Ce prêtre me donne, sur l'arrestation et la mort de Mgr Cuenot, des détails certains. Il se trouvait dans la même maison que Sa Grandeur, quand les soldats vinrent la cerner. A leur approche, il se sauva dans les rizières, tandis que Sa Grandeur se retirait dans sa cachette, d'où, après trois jours d'angoisses et de souffrances, elle dut sortir et se livrer à ses persécuteurs, ne pouvant résister davantage à la soif qui la torturait. C'est le 27 octobre que l'asile de Sa Grandeur fut investi, et le 29 qu'Elle dut se rendre. Elle fut transportée au chef-lieu de la province, dans une cage basse et étroite. On dit cependant que le vice-roi, en voyant ce vénérable vieillard, en eut compassion, et avait fait arranger sa cage de manière à ce qu'il pût s'y asseoir. Il y avait mis même une natte à fleurs et des rideaux en toile rouge, en même temps qu'il lui avait fait servir une nourriture convenable. Bien plus, au bout de quelques jours, le grand mandarin l'en fit sortir, et le laissa libre de circuler dans l'intérieur de la forteresse. Mais, bientôt, Sa Grandeur fut attaquée d'une diarrhée violente, qui l'épuisa d'autant plus rapidement, que, pendant la durée de sa détention, Elle ne put absolument rien manger de la nourriture qu'on lui préparait. Aussi, dès le 14 novembre, expira-t-Elle d'épuisement. A peine avait-Elle rendu le dernier soupir, depuis quelques heures, qu'un ordre du roi arrivait, mandant, non de transférer Sa Grandeur à la capitale, comme on l'avait d'abord dit, mais de la décapiter immédiatement. L'un des trois grands mandarins voulait néanmoins exécuter la sentence ; mais les deux autres s'y opposèrent, et leur avis prévalut. Ne trouvant point de cercueil proportionné à la haute taille de Monsei-

gneur, les mandarins firent envelopper le corps dans une natte, et l'enterrèrent dans quelque coin. Personne ne put s'approcher de Sa Grandeur pendant sa détention, pour recueillir ses dernières volontés, et si elle les avait consignées quelque part, ce testament aura été détruit avec tous les autres papiers, livres et effets de la mission, qui ne possède plus le moindre objet de culte ni autre.

« La débâcle est encore plus terrible que je ne le croyais en vous écrivant ma dernière lettre ; j'avais laissé dans la mission vingt-deux prêtres indigènes; treize sont tombés entre les mains des mandarins ; deux sont disparus, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus ; 6 sont à errer dans les montagnes ; un seul a pu échapper et arriver ici, à travers les plus grands périls. La moitié des élèves du séminaire, tous ceux du petit collége, toutes les religieuses, au nombre de près de deux cent cinquante, et les dix-sept mille chrétiens que comptait la province du Binh-Dinh, sont entre les mains des mandarins. Tous sont marqués sur la figure des lettres infamantes Tâ-Dao (religion perverse). Tous ont au cou la cangue ou la chaîne, parfois les deux. Tous sont disséminés dans les villages païens, par fractions proportionnées à l'importance du village, et parqués dans deux misérables hangars, autour desquels on a entassé toutes sortes de matières combustibles, pour brûler les prisonniers quand le jour en sera venu. Au départ de la barque, la nouvelle se répandait que deux villages avaient brûlé ainsi leurs prisonniers, pour se délivrer de la corvée de veiller à leur garde, et qu'ils s'étaient excusés auprès du mandarin, en donnant l'incendie comme le résultat d'un accident.

« Voilà, Messieurs et chers confrères, l'état pitoyable où se trouve notre chère mission. Quel remède à des maux si grands et si cruels? En vérité, je n'en vois plus. Un miracle du ciel peut seul sauver quelques débris de cette mission, jadis si justement fière de ces belles chrétientés et de ses trente-cinq mille chrétiens. »

Ci-joint la déclaration officielle de la mort de Monseigneur Cuenot.

EXTRAIT MORTUAIRE DE Mgr CUENOT

Je soussigné, Charles-Ferdinand Herrengt, pro-vicaire apostolique de la mission de Cochinchine orientale, actuellement réfugié à Saïgon, déclare et atteste que Mgr Etienne-Théodore Cuenot, évêque de Métellopolis, vicaire apostolique de Cochinchine orientale, Ciampa et Camboge, né dans le département du Doubs, parti de France en 1828, arrêté pour la foi le 27 octobre 1861, dans la province de

Qui-Nhôn, est mort dans la prison du chef-lieu de cette province, à l'âge d'environ 60 ans, le 14 novembre de la même année. Cette mort m'est attestée par des témoins dignes de foi.

En foi de quoi j'ai dressé la présente déclaration.

Saïgon, le 10 avril 1862.

Signé : C. HERRENGT,
Pro-vicaire apostolique.

Vu pour légalisation de la signature, au quartier général, à Saïgon, le 14 avril 1862.

Le contre-amiral commandant en chef en Cochinchine:
BONNARD.

Reposons-nous de la vue de toutes ces horreurs sur un fait qui honore la France, et qui était de nature à réjouir l'Église, si les Annamites participaient à la loyauté française. Nous laissons parler M. Herrengt, dont le récit toujours digne mérite aussi toute confiance.

« Par la même malle qui vous portera ma lettre, vous apprendrez sûrement, et avec plus de détails que je ne pourrais vous en donner, le grand événement qui occupe aujourd'hui Saïgon, la conclusion d'un traité de paix entre la France et la Cochinchine. C'est le 4 de ce mois, que le traité a été signé par le contre-amiral Bonnard d'une part, et de l'autre par deux grands mandarins ramenés de Hué par le *Forbin*, et le surlendemain, ce même vapeur reconduisait, à la capitale, la jonque des plénipotentiaires annamites, fort contents, dit-on, des conditions qu'ils ont obtenues. La France garde les trois provinces de Saïgon, Biên-Hoa et Mî-Tho, et elle rend les trois autres aux Annamites qui auront à payer une indemnité montant, je crois, à quinze ou seize millions. Un article statue qu'à l'avenir, les Annamites seront libres d'embrasser la religion chrétienne, sans qu'on puisse les en empêcher ni les y forcer. Avec des gens de bonne foi reconnue, ce peu de mots pourrait suffire pour ôter toute inquiétude, sur le sort de ceux qui n'ont point attendu le traité pour être chrétiens; mais nos mandarins si fourbes, tant de fois trompeurs, ne chercheront-ils pas à dénier à cet article tout effet rétroactif? Mettront-ils en liberté nos pauvres chrétiens qui, depuis si longtemps, gémissent dans leurs prisons, la cangue au cou, les ceps aux pieds? Leur rendront-ils, sinon leurs biens mis au pillage, du moins leurs champs, leurs jardins, et les quelques maisons échappées à l'incendie et à

la destruction? Voilà ce qui nous préoccupe et nous inquiète grandement.

« A bord de la jonque annamite qui vient ici, se trouvait un prêtre de ma mission, qui, ayant été transféré à la capitale lors de son arrestation, avait été embarqué pour, au besoin, servir d'interprète aux plénipotentiaires. Le jour de la signature du traité, il put descendre à terre et en profita pour me venir voir. Il me raconta alors qu'il venait d'entendre les grands mandarins lui dire que le roi, dans sa clémence, rendrait *peut-être* aux chrétiens la liberté, et tout ou partie de leurs champs; mais que ce serait une grâce, puisqu'il n'y était nullement obligé par le traité... Jusqu'à présent, Tu-Duc nous a si peu accoutumés aux grâces et aux bienfaits, qu'en vérité ce serait bien mal rassurant, que d'en être réduits à devoir compter sur sa clémence !

« Le jour même où ses ministres signaient la paix, je recevais une nouvelle preuve de sa haine sauvage contre nous. Une jonque païenne, arrivant de Binh-Dinh, m'apportait une lettre d'un de nos prêtres indigènes, qui me raconte la reprise et consommation de la cause de Mgr Cuenot, mort dans sa prison avant l'arrivée de la sentence royale. On exhuma le corps du vénérable prélat, et on alla le jeter à la mer ; puis, pendant plusieurs jours, on procéda à l'exécution des personnes arrêtées, ou avec Sa Grandeur, ou dans la débâcle qui suivit son arrestation. Le vendredi après Pâques, on décapitait quatre prêtres indigènes, tous jeunes, instruits, l'espoir de notre clergé, et deux notables chrétiens qui leur avaient donné l'hospitalité ; et, le même jour, on étranglait un jeune élève en théologie ; puis, on décapita ou étrangla encore successivement deux prêtres, deux élèves, un chrétien et une chrétienne, en tout treize personnes ! Beaucoup d'autres ont été condamnées à mort avec sursis, d'autres à recevoir quatre-vingts coups de gros bâton, d'autres à l'exil au Tong-King, etc. De tout notre clergé indigène, au 14 mai, date de la lettre que je viens de recevoir, il ne restait plus que quatre prêtres qui, recueillis et cachés par d'honnêtes païens, avaient réussi jusqu'alors à se soustraire à toutes les recherches ; quatre autres, arrêtés et reconnus comme prêtres, attendaient en prison l'exécution de la sentence qui les condamne à mort; quatre autres étaient détenus comme chrétiens seulement; enfin deux n'avaient pas donné signe de vie depuis près d'un an, et sont sans doute morts de faim dans les bois où ils s'étaient réfugiés. »

« Il y a trois mois environ, par une jonque païenne qui s'en retournait au Binh-Dinh, j'envoyai un homme de confiance avec quelques milliers de ligatures, pour venir en aide aux plus nécessiteux de nos chrétiens incarcérés, avec

de la toile pour les vêtir; et on m'écrit qu'après bien des difficultés, il a pu débarquer heureusement dans le nord de la province, et qu'il y remplit sa mission. J'attends prochainement son retour, et alors j'aurai des détails plus circonstanciés sur l'étendue de nos malheurs. Je comptais bien aller au plus tòt en juger par moi-même, quand j'entendis résonner le canon annonçant la conclusion de la paix; mais il paraît que les autorités françaises, à qui nous aurons à demander un passeport, sont d'avis que la prudence exige encore des délais, même d'assez longs délais, et qu'il faut acquérir de l'influence sur la cour de Hué, avant que d'aller réclamer le bénéfice de la liberté religieuse promise par le traité. Je préfèrerais bien pouvoir aller constater, de suite, si les Annamites ont, oui ou non, traité de bonne foi. Car si, sous l'empire même de la nécessité qui les a forcés à faire la paix, ils cherchent à se soustraire à l'observation de cette clause du traité, il est bien sùr qu'ils le feront plus encore, enhardis par des délais qu'ils ne manqueront pas d'attribuer à la faiblesse, et dont ils profiteront pour préparer des chicanes, et créer des difficultés de tout genre à l'exercice de la liberté religieuse. Au retour du *Forbin*, on parlera sans doute de l'accueil fait au traité par le roi, et nous saurons peut-être alors, s'il nous sera possible d'aller plus ou moins prochainement, essayer de relever les ruines de nos pauvres missions. »

On ne voit pas que le navire ait satisfait aux désirs des missionnaires, puisqu'ils jugèrent à propos d'envoyer, eux-mêmes, prendre des informations précises à ce sujet. Il fut même convenu entre Mgr Gauthier et M. Herrengt qu'on réclamerait le bénéfice du traité de paix, par voie de députation commune aux trois missions de Cochinchine orientale, de Cochinchine septentrionale et du Tong-King méridional. Cette députation, dirigée directement sur Hué, devait demander aide et protection pour regagner ces missions et y prêcher de nouveau la religion chrétienne autorisée. Mgr Gauthier désigna M. Croc (1) pour sa mission; Mgr Pellerin, à qui on en référa, envoya M. Desvaux, et M. Roy fut admis à représenter la Cochinchine

(1) Il est actuellement le coadjuteur de cette mission du Tong-King méridional, dont Mgr Gauthier est encore le vicaire apostolique.

orientale. On loua et on frêta une jonque, dans laquelle se jetèrent les trois députés, accompagnés chacun de deux ou trois élèves, et munis de secours pour les pauvres chrétiens, confesseurs de la foi. La jonque partit le 23 juillet de cette année 1862. En passant à hauteur du Phû-Yen, elle essuya un fort coup de vent, qui brisa son gouvernail, tellement que, pendant toute une nuit, les confrères se trouvèrent en face de la mort. Mais Marie, la bonne Vierge, vieillait sur eux. Quand le jour vint, la tempête s'apaisa, et ils purent, vers le soir suivant, gagner un port de la côte. Là, un mandarin se crut obligé d'aider de tout son pouvoir des personnes qui se rendaient près du roi, et il s'empressa de leur fournir un nouveau gouvernail, mais sans leur permettre de débarquer. La jonque parvint à l'embouchure de la rivière d'Hué le 25 août, fête de Notre-Dame des Neiges. L'arrivée des missionnaires réjouit fort peu les fonctionnaires annamites. Le mandarin du port octroya cinquante coups de rotin aux soldats envoyés pour reconnaître la jonque, et quatre-vingt aux deux capitaines qui les commandaient. Cependant, pour paraître faire bonne contenance et courtoisie, il fit remorquer et conduire dans le port la jonque que, la veille, il avait laissé mouiller au dehors, et, sous prétexte d'honneur à rendre à de grands personnages, il leur donna une garde nombreuse, qui avait la consigne de ne les laisser communiquer avec personne, bien qu'on eût proclamé très-haut, qu'il était permis de leur vendre ou d'en acheter tout ce qu'on voudrait.

Comme tous ces procédés respirent bien toujours la fourberie annamite ! Ce sera la même chose jusqu'au bout. Dès le lendemain, un mandarin vint de la capitale pour prendre connaissance des lettres dont les missionnaires étaient porteurs. Il s'étonna de ce qu'ils n'étaient pas munis d'un passeport de leur gouvernement ou de l'amiral français. Celui-ci, en effet, qui ne

avait délivré un d'abord, l'avait ensuite retiré, par excès de prudence, craignant d'outrepasser ses droits. Seul, le colonel espagnol *Lalanca* avait laissé sa lettre de recommandation. Les missionnaires dirent, eux, qu'ils n'avaient pas cru cette formalité essentielle, parce qu'ils venaient uniquement pour prêcher la religion, et nullement pour s'occuper de politique, ni de commerce. En conséquence, ils demandèrent aide et protection pour se rendre chacun dans leur mission respective. On répondit qu'il fallait d'abord en référer à l'amiral de Saïgon, et que, en attendant, eux hébergés à terre, on enverrait la jonque avec MM. Charbonnier (1) et Mathévon, récemment revenus du Tong-King.

Cet arrangement leur parut cacher un piége. Calculant que se priver d'un moyen de communication avec Saïgon, c'était se mettre à la merci du gouvernement annamite, qui, sous prétexte d'attendre la réponse de l'amiral, les eût indéfiniment retenus en charte privée à Hué, les missionnaires refusèrent d'y souscrire, et demandèrent à être envoyés immédiatement dans leurs missions, ou à attendre *sur leur jonque* la réponse désirée; et que si on ne le voulait ainsi, ils s'en retourneraient eux-mêmes à Saïgon avec MM. Charbonnier et Mathévon. Cette dernière menace, plusieurs fois mise en avant, fit toujours un effet magique. Enfin, le 15 août, on leur annonça qu'on allait les conduire chacun chez eux.

Pendant les dix jours passés dans le port, ils furent plusieurs fois invités à de splendides déjeuners chez le mandarin commandant les forts, et eurent une entrevue avec MM. Charbonnier et Mathévon, qu'ils virent avec surprise revêtus de beaux habits de velours violet. Ils

(1) C'est lui qui a succédé à Mgr Cuenot, comme vicaire apostolique de la Cochinchine orientale.

apprirent qu'on venait de les leur donner seulement la veille, à la place des haillons rapportés du Tonh-King, dans une cage et la chaîne au cou. Depuis lors ils habitaient dans une petite case bâtie pour eux, entourée d'une forte palissade, puis d'un large et profond fossé tout rempli de bambous aiguisés, puis d'une seconde palissade plus extérieure. C'est enfermés et bien gardés dans ce petit fort qu'ils étaient libres.

Tous les cinq s'embarquèrent donc sur la jonque qui, d'abord, remonta vers le nord pour déposer à Bang-Kock MM. Desvaux et Croc; le premier, là, chez lui; le second, devant passer de là au Tong-King méridional. M. Roy éprouva plus de difficultés, et, pourtant, à force de pourparlers, de menaces et d'instances, il obtint qu'on fît droit à sa requête. Ce qui lui faisait dire : « Je suis arrivé à la capitale le jour de Notre-Dame des Neiges; c'est le jour de l'Assomption qu'on m'a promis de me rendre dans ma mission, c'est le jour de la Nativité que j'y suis parvenu. Voilà, j'espère, un triple augure qui me promet la protection de la sainte Vierge avec laquelle on peut se passer de toute autre. »

On voit que le gouvernement annamite n'a pas osé mettre les missionnaires à même de constater que, malgré la paix et le traité, les chrétiens sont encore partout en prison, accablés de mauvais traitements, sollicités à l'apostasie. Sur la fin de juin, on avait bien publié un édit du Binh-Dinh, ordonnant de mettre en liberté les femmes et les enfants, et ceux des hommes qui consentiraient à apostasier. Mais cet édit n'était point encore mis à exécution. Puisse-t-il même n'être jamais exécuté, dit M. Herrengt. Il est dicté par l'esprit du mal. Car enfin, où iraient ces femmes et ces enfants qui n'ont plus ni demeure, ni asile? En prison, du moins, ils sont abrités et nourris, partie en travaillant, partie en mendiant presque une poignée de riz. Mais jetés dehors, sans ressources, à quels dangers ne vont-ils pas se

trouver exposés? Les hommes eux-mêmes, déjà affaiblis, découragés par les misères d'une captivité si longue, et dont le terme recule à mesure qu'on croit l'atteindre, quand ils verront leurs femmes et leurs enfants s'éloigner, sans savoir où aller, quand ils pourront, au prix d'une apostasie, les suivre, aller les rétablir dans leurs anciennes propriétés, ne sera-ce pas pour beaucoup une tentation au-dessus de leurs forces? Encore une fois, Dieu veuille la leur épargner, ou bien les aider de sa grâce la plus puissante! Hélas! ce qu'on raconte de nos chrétiens du Binh-Dinh, ajoute-t-il, est affreux. Tous sont en guenilles, tous souffrent de la faim; plusieurs en sont morts! Les quelques milliers de ligatures que j'avais envoyées ont été un remède trop impuissant vis-à-vis de si grands maux! Je n'avais point osé envoyer davantage, parce que j'en suis réduit à me servir d'un païen, patron de jonque, à qui j'avance les fonds sur son chargement, à condition de rembourser en arrivant au Binh-Dinh. Je craignais donc où qu'il niât sa dette, ou qu'il jetât à la mer mon catéchiste qui l'accompagnait pour la réclamer. Je me servirai de lui avec plus de confiance quand il s'en retournera, dans quatre ou cinq jours. J'ai acheté de la toile de coton pour faire des habits à nos pauvres gens, puis quelques balles de coton pour faire filer et tisser dans certaines prisons où on laisse travailler; et, pour ne pas trop tenter mon païen, je me suis procuré de l'or en feuilles, que mon catéchiste porte secrètement et fera vendre aux orfèvres de Binh-Dinh. Il serait de plus en plus manifeste que la paix n'a été qu'un piége des Annamites, pour obtenir le temps et les moyens de réprimer la révolte du Tong-King. Aussi, tout en faisant quelques démonstrations amicales aux Français, ils continuent et ils redoublent partout leurs préparatifs de résistance. »

Le lecteur sera heureux de trouver ici encore la lettre suivante de M. Dourisboure à ses parents, 13 janvier 1864.

Elle signale un dernier trait de courage, de dévouement et par conséquent d'édification, dont Mgr Cuenot a été l'occasion et peut-être la cause par sa présence et ses prières.

« Une demie lieue plus bas que le théâtre du triomphe des martyrs (de la dernière persécution dont Mgr Cuenot fut victime), mon compagnon, confesseur de la foi, qui avait voulu affronter avec moi les périls du voyage, me dit à part : Voilà l'emplacement de la maison de la dame *Leu*. C'était une chrétienne, reprend M. Dourisboure, douée des biens de la fortune, mais plus encore de vertus. Au plus fort de la persécution, Mgr Cuenot lui demanda une retraite qu'elle savait bien ne pouvoir lui accorder qu'au péril de sa vie. Mais la brebis fidèle n'eut garde de refuser l'hospitalité à un *grand pasteur*. C'est donc dans la maison de cette charitable femme que se retira l'évêque. Quelques jours après, il fut pris, mis en cage et conduit à Hué, où il mourut, comme on l'a vu, après trente-quatre ans de travaux apostoliques. La Dame *Leu* était aussi bien coupable, parce qu'elle avait ouvert un asile à l'apôtre de Jésus-Christ. Elle fut aussi mise aux fers, sa maison fut rasée, toute sa riche fortune confisquée et vendue aux enchères. Quelques jours après, elle reçut, devant les tribunaux, l'ordre de fouler la croix. La proposition et l'ordre furent inutiles. Cette femme forte fit l'admiration de tout le monde. Elle montra non-seulement du courage et de la constance, mais même une joie et une allégresse qui fortifièrent d'autres confesseurs. Un instant avant d'aller offrir sa tête au fer du bourreau, elle allaita son petit enfant, et puis, quand le moment fut venu d'aller au martyre, elle remit cet enfant à sa vieille mère, et, pour elle... elle monta au ciel!... Elle était veuve, et elle laisse quatre enfants encore en bas âge, habitués jusqu'à ce jour à se nourrir du pain de l'abondance, et, en ce moment, reduits à la misère!

Que le grand Dieu des martyrs ait pitié de ces orphelins! »

Cela ne manquera pas, sans doute; mais que de chrétiens de la vieille Europe ne comprendront pas la nature de cette générosité maternelle!

Terminons cette biographie par quelques remarques, capables de compléter l'idée qu'elle nous donne du grand prélat qui en fait le sujet.

Mgr Cuenot était un vétéran des missions, en Annam depuis 1828, et évêque depuis 1836. Il fut aussi habile administrateur qu'apôtre intrépide et infatigable. Le zèle du salut des âmes dont il était embrasé, ne l'empêchait même pas de pourvoir aux besoins du corps. Rien ne le prouve mieux que le plan conçu et à peine commencé, quand la persécution vint le ruiner, d'assurer, dans un esprit de sage prévoyance, l'avenir temporel de son vicariat. C'était en 1848. Voyant l'Europe agitée, et craignant que les aumônes dont elle est la source, ne fussent compromises avec la paix des peuples et la liberté des mers, il avait acheté de vastes terrains incultes, et, sur chacun d'eux, il avait aggloméré un bon nombre de familles chrétiennes pour les défricher. Il en était résulté la formation de nouvelles paroisses, une certaine aisance et un repos exceptionnel pour les pieux travailleurs, en même temps que la perspective d'un revenu suffisant pour faire face aux besoins de la mission. Il est permis d'espérer et de souhaiter que sa prévoyante initiative trouve des continuateurs au retour de la tranquillité.

Cette tranquillité nécessaire au rétablissement et au développement des missions, parut commencer bientôt après la mort de Mgr Cuenot, en 1865, comme si elle fût le fruit du sang et des prières de cet illustre confesseur, s'il ne faut pas dire martyr, pour ne pas prévenir témérairement le jugement de l'Eglise. On se rappelle que plusieurs mandarins, mécontents de ce que le roi

refusait depuis quelque temps de ratifier les condamnations à mort portées contre les chrétiens, et craignant sans doute qu'il ne favorisât la propagation du christianisme, peut-être même, au sentiment de quelques-uns, qu'il ne pensât à l'embrasser, tramèrent une conjuration, dont le but formel était d'assassiner le roi et de lui substituer son fils. Tout étant réglé à cet effet, quelques conjurés choisis se présentèrent au palais, armés, et décidés à tout. Mais, par un coup providentiel, ils rencontrent et prennent pour le roi un mandarin qui sortait de la chambre royale, et ils lui fendent la tête. Le roi qui a tout deviné au bruit qui se fait, appelle au secours et échappe, à la faveur du trouble dont les conjurés sont saisis. Mais aussitôt il les fait arrêter, soumettre à une question sévère, condamne à mort, eux et tous ceux qui se trouvent dénoncés et compromis comme complices. Or, aucun chrétien n'étant de ce nombre, le roi dit : « On m'a trompé jusqu'ici, les chrétiens sont mes sujets fidèles et non mes ennemis ; je veux établir une académie chrétienne et favoriser cette religion ; donnez-moi des chefs ou des prêtres capables de l'enseigner. » On écrivit en effet, on sollicita de divers côtés, et, enfin, Mgr Gauthier, vicaire apostolique du Tong-King méridional, consentit à se mettre en avant. Sa confiance n'a pas été trompée. Il a été envoyé en France, et un mandarin avec lui, afin de chercher et de ramener des missionnaires pour seconder les desseins du roi. Le projet était trop beau pour ne pas être encore traversé. Il s'exécute lentement, dit-on, mais les dispositions du roi restent favorables. N'est-ce pas là l'œuvre d'un triomphe complet de la religion dans ces régions en apparence maudites ? N'est-ce pas un miracle manifeste de la miséricorde de Dieu, dû aux souffrances ou aux prières de tant de saints, indigènes ou étrangers.. ?

Chose étonnante ! Mgr Cuenot, au milieu de tant de

soucis et d'inquiétudes, a pu produire et laisser divers écrits, ayant tous la trempe de son caractère, solide mais lent. On dit que sa composition était laborieuse, parce qu'il tenait à donner à sa pensée l'expression nette et concise, qui sont le cachet de son style aussi mâle que judicieux. Et pourtant, outre sa correspondance de chaque jour avec ses missionnaires et ses confrères, ses instructions pastorales, ses lettres si nombreuses, comme on l'a vu dans cette biographie, à la Propagande, aux conseils centraux, à ses amis de France, au séminaire des Missions étrangères, à sa famille, il a encore trouvé le temps de faire de longs mémoires sur les martyrs, de publier plusieurs opuscules de doctrine et de piété, de traduire et d'imprimer sous ce titre: *La vérité du Christianisme démontrée aux Païens*, un excellent ouvrage en quatre volumes, d'un style élégant, et qui respire si bien le génie de la langue annamite, qu'on ne le croirait pas sorti d'une plume étrangère. Ces livres feront encore des conversions longtemps après la mort de leur auteur.

Mais, assurément, ce qui fait à cette heure la gloire principale de Mgr Cuenot, c'est l'introduction si prompte de la cause de sa béatification. A la vue d'une carrière si pleine de l'esprit apostolique, marquée par tant de travaux et de souffrances, si riche de vertus, achevée dans les fers et sous le coup d'une condamnation à mort, condamnation désirée depuis longtemps et acceptée, sans aucun doute, dans les saintes allégresses de la charité, chacun est resté si persuadé de l'héroïsme de sa sainteté, qu'on n'a pas hésité à solliciter de suite sa glorification sur la terre, en associant même son nom à ceux des plus glorieux martyrs des mêmes missions orientales. Tel est le sens des paroles dans lesquelles est conçu cet acte d'introduction. N'importe que la complication des événements, la multitude et la gravité des affaires, aient empêché la cour de Rome de donner jus-

qu'à ce moment son *placet* approbateur, il est facile de prévoir que le jour viendra, où ce nom vénéré sera pieusement accolé à d'autres noms franc-comtois déjà couronnés de l'auréole céleste.

Il semble qu'une de ses sœurs, encore religieuse de la retraite chrétienne, aux Fontenelles, ait eu le pressentiment de cette solennelle glorification, quand elle a composé les litanies suivantes. Nous les citons avec complaisance, non pour porter qui que ce soit à les réciter par manière de culte religieux, avant que la sainte Église y ait autorisé, mais par manière de récapitulation des mille traits édifiants que nous avons signalés.

LITANIES

Composées par la sœur Dauphine Cuenot, religieuse aux Fontenelles.

Invocations en forme de Litanies, adressées à mon bienheureux frère, Etienne-Théodore Cuenot, évêque de Métellopolis, Vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, mort pour la foi dans les prisons du chef-lieu de la province de Qui-Nhon, le 14 novembre 1861, quelques heures avant l'exécution de la sentence qui le condamnait à avoir la tête tranchée.

N. B. — Je ne prétends pas, en composant ces Litanies, rendre un culte public à mon bien-aimé frère; à Dieu ne plaise que je veuille prévenir le jugement de la sainte Eglise, à qui seule il appartient de se prononcer sur le sort de ses enfants; je veux uniquement distraire et récréer mon esprit et mon cœur, fatigués des peines et des ennuis de l'exil, en les reportant sur les vertus et la vie toute d'épreuves d'un frère chéri, pour m'exciter, par son exemple, à soutenir le combat jusqu'à la fin, et arriver jusqu'à la gloire éternelle, où j'ai la ferme confiance que cet heureux frère est parvenu.

Seigneur, ayez pitié de nous (bis).
J.-C., ayez pitié de nous (bis).
Seigneur, ayez pitié de nous (bis).
J.-C., écoutez-nous.
J.-C., exaucez-nous.
Père Céleste qui êtes Dieu, ayez pitié de nous.
Fils rédempteur du monde qui êtes Dieu, ayez, etc.
S.-Esprit qui êtes Dieu, ayez, etc.
Sainte-Trinité qui êtes Dieu, ayez, etc.
Sainte Marie, reine des Martyrs et des Confesseurs, priez pour nous.
Tous les saints Martyrs;
Tous les saints Confesseurs;

Saint François Xavier, modèle des hommes apostoliques ;

Mon bien-aimé frère, qui, dès l'aurore de votre vie, tournâtes toutes vos affections vers le sanctuaire ;

— Qui, dès votre enfance, brûliez du désir d'aller au loin gagner des âmes à J.-C. ;

Priez pour nous.

— Que le zèle des âmes rendit sourd à la voix de la chair et du sang et détermina aux plus grands sacrifices ;

— Qui avez généreusement méprisé les plaisirs du monde pour suivre J.-C. ;

— Qui abandonnâtes joyeusement parents, patrie, pour obéir à la voix de Dieu et sauver des âmes ;

— Dont la prudence et la sagesse déconcertèrent l'enfer et ses suppôts;

— Dont la douce influence révélait la présence et fortifiait la foi dans les cœurs timides ;

— Dont le zèle ardent et les travaux accrurent merveilleusement le troupeau de J.-C.

Priez pour nous.

— Brûlant toujours d'une sainte ardeur pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ;

— Pasteur vigilant du troupeau de J.-C.;

— Vaisseau choisi pour porter le nom de J.-C. aux nations infidèles ;

— Apôtre de la Cochinchine ;

— Evangéliste de paix ;

— Organe choisi de Dieu pour proclamer sa gloire ;

— Docteur des nations infidèles;

— Défenseur de la foi ;

— Ennemi de l'infidélité ;

— Destructeur de l'idolâtrie ;

— Lumière des païens ;

— Maître des infidèles ;

Priez pour nous.

— Très-vigilant à procurer le salut du prochain ;

— Très - ardent zélateur des âmes et de l'honneur de Dieu ;

— Prédicateur infatigable de la vérité ;

— Patriarche par vos soins et votre tendresse pour le peuple que Dieu vous avait confié ;

— Très-fidèle imitateur de l'esprit de J.-C. ;

Priez pour nous.

— Amateur insatiable de la croix de J.-C. ;

— Exemple de simplicité et d'humilité.

— Grand ami de la pauvreté ;

— Vrai modèle de pénitence ;

— Directeur expérimenté dans le chemin de la perfection ;

— Ardent propagateur de la foi de J.-C. ;

— Exemplaire de l'esprit des apôtres ;

— Enfant soumis à la sainte Eglise romaine ;

— Refuge des pauvres ;

— Asile des misérables ;

— Joie des affligés ;

— Vainqueur des démons ;

— Invincible soldat du Christ ;

Priez pour nous.

— Vaillant capitaine des armées du Seigneur ;

— Illustre conquérant des peuples infidèles à J.-C. ;

— Solide appui du temple de Dieu ;

— Colonne de la sainte Eglise ;

— Lumière éclatante dans l'Eglise de Dieu ;

— La gloire et l'ornement de la société de la Retraite ;

— Etoile brillante de la sainteté ;

— Martyr mille fois par le désir et la volonté ;

— Confesseur intrépide de la foi de J.-C. ;

Priez pour nous.

Vous qui avez eu l'honneur de subir la prison deux fois, et de porter les chaînes pour l'amour de J.-C., obtenez-moi

une horreur constante pour la liberté du siècle ;

Vous qui avez enduré les horreurs d'une soif ardente et capable de donner la mort, obtenez-moi la soif d'être toute et toujours à Dieu seul ;

Vous qui, comme le divin Maître, avez été trahi par un de vos disciples, chargé d'opprobres et d'outrages, vous qui vous êtes livré courageusement à la mort, en vous remettant entre les mains de vos persécuteurs, obtenez-moi un courage à toute épreuve, pour suivre J.-C. jusqu'à la mort, dans la carrière des sacrifices et pour son amour ;

Vous qui avez mérité d'être admis à célébrer les noces éternelles de l'agneau, et à chanter, dans d'ineffables transports, vos triomphes et vos victoires, obtenez, qu'après les luttes de cette triste vie, j'aille mêler ma voix à vos cantiques, et exalter, magnifier avec vous, frère chéri, les miséricordes infinies de Dieu, qui nous aura sauvés. — *Amen ! amen ! !*

Vous qui brillez comme une étoile radieuse, parmi les nombreuses phalanges des martyrs, des confesseurs, des vierges, d'élus de tout âge et de toute condition, qui vous appellent leur père, et qui, après Dieu, vous doivent leurs palmes et leurs couronnes, obtenez, qu'après les combats et les fatigues de l'exil, je puisse trouver place dans la patrie, parmi le peuple d'élus dont vous êtes le chef, et, où tous ensemble, nous boirons à longs traits l'oubli de nos peines, au torrent des pures voluptés du Seigneur, notre Dieu ! *Amen. Bénédictions, gloire, actions de grâces, honneur, puissance et force à notre Dieu, dans les siècles des siècles. — Ainsi-soit-il. — Amen ! Alleluia ;*

Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous.

Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous.

Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous.

Glorieux prêtre et pontife qui avez opéré tant de merveilles; bon pasteur qui avez si bien gouverné votre peuple, priez le Seigneur pour nous.

Le Seigneur l'a aimé et l'a revêtu d'honneur.

Il lui a donné un vêtement de gloire.

Oraison. — O Dieu qui, dans le désir extrême que tous soient sauvés, avez choisi mon bien-aimé frère pour être l'instrument de vos miséricordes, en appelant par lui, tant de peuples à la connaissance de votre amour, et en faisant de cette terre, fécondée par ses travaux, ses sueurs et son sang (1), une

(1) Plus d'une fois le vénérable prélat arrosa de son sang le sol cochinchinois dans ses courses apostoliques, par suite de l'extrême fatigue qu'elles occasionnaient. Une fois, entre autres, n'étant encore qu'au début de sa carrière, obligé de fuir et de se cacher pour se dérober aux persécuteurs, il se trouva, en traversant un champ de riz, avoir les pieds tout en sang. Alors il dit gaiement à son compagnon, M. Gagelin : « Bon ! bon ! voici le commencement d'une bonne mission. »

pépinière de Martyrs et de saints Confesseurs, nous vous en prions, par son intercession et ses mérites, abaissez des regards de pitié sur ce pauvre peuple, reste précieux des saints, et dispersé par la persécution. Faites, s'il vous plaît, germer de nouveau sur ce sol, arrosé du sang de tant de martyrs, des fruits de sainteté, de paix et de salut. Daignez susciter encore quelque héros chrétien, rempli de votre esprit de charité et de force, pour relever les ruines de votre Eglise désolée, et la rendre plus florissante que jamais. Nous vous le demandons par Jésus-Christ Notre Seigneur, etc...

Qu'il nous soit permis de nous écrier en finissant : « O saint Evêque de l'Eglise de Dieu, souvenez-vous aussi de votre première patrie, de la France, qui fut toujours chère à votre cœur, comme une mère. Elle a droit à votre protection comme celle que vous avez adoptée. Elle est même la mère de celle-ci, puisqu'elle est la vôtre et celle de tant d'autres, par la fécondité de son zèle, qui engendre à la fois les missionnaires, fonde et soutient les missions, moins encore par son or que par le sang de ses enfants. Hélas ! cette France généreuse qui s'épuise à sauver le monde, gémit et pleure de ne pas se sauver assez elle-même ! O vous, saint Evêque, dont elle admire assez les vertus pour avoir confiance en votre protection, accordez-lui une part filiale aux bienfaits désormais sans entraves de votre charité, au terme heureux de sa consommation ; obtenez avant tout le don fondamental de la foi, et à ceux qui ne l'ont pas encore, et à ceux qui ne l'ont plus. Faites que tous ceux qui ne l'ont pas perdu, le conservent, le fortifient, le rendent de plus en plus efficace par une vie féconde en bonnes œuvres, sans se laisser jamais entraîner par les scandales si nombreux et si désolants dont ils sont témoins : défaillances, défections, prévarications, retour manifeste aux aberrations et aux excès du paganisme le plus effréné. Ayez plus encore pitié de la contrée bien-aimée qui fut votre berceau, et qui continue à posséder tant d'amis que vous n'avez jamais oubliés, la paroisse qui vous a fait chrétien et lévite, les maisons qui vous ont ouvert le sanctuaire du Seigneur et le chemin de l'apostolat, enfin les restes de votre famille selon la chair ! Oh ! c'est à tous ceux là, sans doute, que vous ferez sentir les heureux effets de votre puissant crédit auprès de Dieu. Tels sont leurs vœux, comme tel est leur espoir. Puisse surtout, à la faveur de vos prières, le pauvre prêtre qui vient de vous suivre, rester si bien pénétré de la bonne odeur de votre vie, que ses actes et sa fin aient quelque ressemblance avec les vôtres ! *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia !*

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Rennes, imprimerie T. HAUVESPRE, rue Impériale, 4.


INST. OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO

